



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
(UAC)**

\*\*\*\*\*

**FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
(FLASH)**

\*\*\*\*\*

**ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE**

«ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT»

\*\*\*\*\*

**Thèse Unique**

*pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université d'Abomey-Calavi*

**Filière : Sociologie-Anthropologie**

*Option : Sociologie du développement*

Numéro d'enregistrement / \_\_\_\_\_ / EDP / FLASH / UAC

Titre :

**MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES INDUITES PAR LES  
POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE  
VALLEE DE L'OUEME AU BENIN DE 1960 A 2014**

*Soutenue publiquement le 21 juin 2016 par :*

**MATHIAS YÉDJINNAVO AFFOMAÏ**

*Sous la direction de :*

**Albert J. NOUHOUAYI**

*Professeur Emérite, FLASH, UAC (Bénin)*

**Jury de soutenance:**

*Président*

*Rapporteur*

*Examineurs*

M. BADA Médard, Professeur Titulaire UAC / Bénin

M. NOUHOUAYI J. Albert, Professeur Emérite FLASH / UAC / Bénin

1-M. KONE Issiaka, Professeur Titulaire, Université Alassane  
OUATTARA de Bouaké / Cote d'Ivoire

2-M. AMOUZOUVI H. Dodji, Maître de Conférences, UAC / Bénin

3-M. KOLA Edinam, Maître de Conférences, Université de Lomé/ Togo

*Mention*

**Très Honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité**

*Juin 2016*

## **SOMMAIRE**

<b>DEDICACE .....</b>	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>270</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>6</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIERE PARTIE : .....</b>	<b>15</b>
<b>CADRES THEORIQUE, CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>16</b>
<b>CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>69</b>
<b>CHAPITRE III : PRESENTATION SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU CADRE D'ETUDE.....</b>	<b>95</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : .....</b>	<b>135</b>
<b>DU PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES MISES EN ŒUVRE DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME AUX DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES INDUITES.....</b>	<b>135</b>
<b>CHAPITRE IV : CADRE LEGAL D'ELABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES AU BENIN ET REGARDS CROISES SUR LE PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES MISES EN ŒUVRE DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME .....</b>	<b>136</b>
<b>CHAPITRE V : DISCOURS DES ACTEURS ET RAISONS D'ECHEC DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME.....</b>	<b>183</b>
<b>CHAPITRE VI : DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME.....</b>	<b>218</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>251</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>255</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>269</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>298</b>

## **DEDICACE**

- *A la mémoire de ma mère Joséphine Woussi Affodji Hounnonmè*
- *A mon père Nicolas Affomaï*
- *A mon épouse Amandine G. Kiki*
- *A nos enfants Mahougnon Joseph Miracle, Fifamè Marie Stella et Mahoutondji Josué Oswald pour tous les sacrifices consentis pendant ces longs moments d'absence et de privation.*

## REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos sincères et chaleureux remerciements :

- ✚ à tout le personnel enseignant du département de Sociologie-Anthropologie, et de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH pour le savoir transmis ;
- ✚ au Professeur Albert NOUHOUAYI pour avoir accepté de diriger ce travail, malgré ses multiples occupations. Son humilité exceptionnelle, fait de lui, un exemple à suivre ;
- ✚ au Professeur Dodji AMOUZOUVI, pour sa contribution scientifique à la rédaction de cette thèse ;
- ✚ au Dr David G. HOUINSA, pour ses soutiens de toute nature ;
- ✚ au Professeur Albert TINGBE AZALOU, pour ses rappels réguliers à l'achèvement de ce travail ;
- ✚ au Chef du Département de Sociologie-Anthropologie, Dr Monique OUASSA KOUARO pour son soutien et incitation à l'achèvement de ce travail ;
- ✚ aux cadres du Ministère en charge de l'enseignement supérieur en général et aux responsables du LADSED en particulier, pour m'avoir permis de bénéficier du programme de formation des formateurs de l'enseignement supérieur ;
- ✚ aux Dr Christian AGOSSOU et Imorou ABOU BAKARI pour leurs contributions ;
- ✚ à madame Véronique MEGNIGBETO pour son accompagnement ;
- ✚ aux Dr Charles BABADJIDE, Marius TOTIN, Joseph SAGHUI, Appolinaire GNANVI, Jacques GUIADAHO et Julien HADONOU pour leurs contributions à la réalisation de cette thèse ;
- ✚ aux Messieurs Jules AFFODJI, Claude Guy WEINSOU, Edouard FAGNON Florent BOGNINO, Gaston AGOSSOU, Marcelin ASSOGBA pour leur assistance et disponibilité ;

- ✚ au Dr Mathias POFAGI, M. Adrien AHANHANZO pour les conseils et orientations donnés au cours de la rédaction de cette thèse ;
- ✚ au personnel des services communaux et au Conseillers Communaux d'Adjohoun, de Bonou, de Dangbo et des Aguégoués, pour leur apport pour la réalisation de ce travail ;
- ✚ aux cadres des Ministères et ceux des différents projets et programmes mis en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé en l'Occurrence : M. Janvier CAPO-CHICHI, M. Adjibi, Jules AHODEKON, Gérard AGOGNON, OSAR, Innocent LOKOSSOU et Aristide DJIDJOHO pour leur esprit d'ouverture et de partage d'information ;
- ✚ aux amis de Porto-Novo notamment : Léopold, Blandine, Michel, Marlène, Jean-Claude, Blanchard pour leur assistance ;
- ✚ à tous ceux qui m'ont assisté dans la collecte des données à savoir Gérard, Joséphine, Ghislain, Narcisse, Innocent, François et André pour leur disponibilité ;
- ✚ à tous nos informateurs, pour leurs contributions combien déterminantes ;
- ✚ à la troisième promotion de DEA en particulier, à mes compagnons : Mme Denise MIGNAWANDE, messieurs Ludovic AHIFFON et Herman HOUSSOU pour leur collaboration et l'esprit d'équipe ;
- ✚ aux ressources humaines de l'Institut de Promotion de la Femme, en particulier à M. Didas TOSSOU pour l'hospitalité offerte ;
- ✚ en mémoire de Isidore HOUNSOU, pour tout ce qu'on avait partagé ensemble ;
- ✚ à tous les membres de l'Association ayidoté, pour leur soutien
- ✚ à mes frères et cousins: Théodore, Clément, Boniface, Adolphe, Honoré, Pascal, François, Aimé, Hortense et Cyrille pour leurs soutiens ;
- ✚ à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail.

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ABE</b>	:	Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>ADM</b>	:	Agence de la Mécanisation Agricole
<b>AFD</b>	:	Agence Française de Développement
<b>AGR</b>	:	Activités Génératrices de Revenu
<b>AMEN</b>	:	Laboratoire d'Appui au Management et des Etudes Novatrices
<b>ANCB</b>	:	Association Nationale des Communes du Bénin
<b>ANOPER</b>	:	Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
<b>AOF</b>	:	Afrique Occidentale Française
<b>APR</b>	:	Association des Producteurs de Riz
<b>AR</b>	:	Animateurs Relais
<b>ASECNA</b>	:	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
<b>BAD</b>	:	Banque Africaine de Développement
<b>BBD</b>	:	Banque Béninoise de Développement
<b>BEAT</b>	:	Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales
<b>BEPP</b>	:	Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CAD</b>	:	Comité d'aide au développement
<b>CAEB</b>	:	Centre de documentation du Conseil des Activités Educatives du Bénin
<b>CAexTS</b>	:	Coopérative Agricole Expérimentale de Type Socialiste
<b>CAR</b>	:	Coopératives d'Aménagement Rural
<b>CARDER</b>	:	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
<b>CBDD</b>	:	Centre Béninois pour le Développement Durable
<b>CBVO</b>	:	Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé
<b>CeCPA</b>	:	Centre Communal de Promotion Agricole
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEF</b>	:	Conseil aux Exploitations agricoles Familiales
<b>CeRPA</b>	:	Centres Régionaux pour la Promotion Agricole
<b>CERTU</b>	:	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques
<b>CETA</b>	:	Collège d'Enseignement Technique Agricole
<b>CFDT</b>	:	Compagnie Française pour le Développement des Textiles
<b>CFR</b>	:	Centre de Formation Rurale
<b>CLCAM</b>	:	Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
<b>CNCA</b>	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CNT</b>	:	Comité National de lutte contre la Transhumance
<b>CNTA</b>	:	Centre National des Techniques Agricoles
<b>CPR</b>	:	Centres de Promotion Rurale
<b>CRAPP</b>	:	Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes
<b>CREP</b>	:	Coopérative Rurale d'Epargne et de Prêt
<b>CV</b>	:	Chevaux Vapeur
<b>CVPPH</b>	:	Coopératives Villageoises de Producteurs de Palmier à huile
<b>DAGRI</b>	:	Direction de l'Agriculture
<b>DAT</b>	:	Délégation à l'Aménagement du Territoire
<b>DGE</b>	:	Direction Générale de l'Evaluation
<b>DGR</b>	:	Direction du Génie Rural
<b>DPDR</b>	:	Déclaration de Politique de Développement Rural

<b>DTPN</b>	: Développement Territorial Participatif et Négocié
<b>EPAC</b>	: Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
<b>ESPECT</b>	: Economique, Social, Politique, Environnemental, Culturel et Technologique
<b>FAC</b>	: Fonds d'Aide et de Coopération
<b>FAD</b>	: Fonds Africain de Développement
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FED</b>	: Fonds Européen de Développement
<b>FEM</b>	: Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FENUCAR</b>	: Fédération Nationale des Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural
<b>FIDA</b>	: Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FIDES</b>	: Fonds International pour le Développement Economique et Social
<b>FNPEJ</b>	: Fonds National de la Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>FNPPH</b>	: Fédération Nationale des Producteurs de Palmier à Huile
<b>FSA</b>	: Faculté des Sciences Agronomiques
<b>GEA</b>	: Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin
<b>GRAPAD</b>	: Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement
<b>GRN</b>	: Gestion des Ressources Naturelles
<b>GRVC</b>	: Groupement Révolutionnaire à Vocation Coopérative
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>INSAE</b>	: Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
<b>IRHO</b>	: Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux
<b>LAMS</b>	: Lycée Agricole Mèdji de Sékou
<b>LARRED</b>	: Laboratoire d'Analyse et de Recherches : Religions Espaces et Développement
<b>LDPDR</b>	: Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural
<b>MAEC</b>	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
<b>MAEP</b>	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
<b>MER</b>	: Micro Entreprises Rurales
<b>MID</b>	: Matrice des Influences Directes
<b>MIO</b>	: Modèle Intégré d'Organisation
<b>MOS</b>	: Matrice d'Orientations Stratégiques
<b>MPDEAP</b>	: Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OCS</b>	: Observatoire du Changement Social
<b>ODIB</b>	: Coopération de Développement Intégré du Borgou
<b>ODIZ</b>	: Coopération de Développement Intégré du Zou
<b>ONS</b>	: Office National de Soutien des Revenus Agricoles
<b>OP</b>	: Organisations Paysannes
<b>OPA</b>	: Organisations Professionnelles Agricoles
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>OSD</b>	: Orientations Stratégiques de Développement
<b>PACER</b>	: Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale
<b>PADFA,</b>	: Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
<b>PADPPA</b>	: Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
<b>PADRO</b>	: Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé et du Plateau
<b>PADSA</b>	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole
<b>PADYP</b>	: Projet d'Appui aux Dynamiques Productives
<b>PAFIRIZ</b>	: Projet d'Appui à la Filière Riz du Bénin

<b>PAIAVO</b>	: Projet d'Appui aux Infrastructures Agricole dans la Vallée de l'Ouémé
<b>PAP</b>	: Programme d'Actions Prioritaires
<b>PAS</b>	: Programme d'Ajustement structurel
<b>PDAVV</b>	: Projet de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées
<b>PDC</b>	: Plan de Développement Communal
<b>PDRT</b>	: Programme de Développement des Racines et Tubercules
<b>PGIPAP</b>	: Programme de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNE</b>	: Politique National d'Evaluation
<b>PNIA</b>	: Plan national des investissements agricoles
<b>PNPF</b>	: Politique Nationale de Promotion de la Femme
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PONAT</b>	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>PPFR</b>	: Politique de Promotion de la Femme dans le secteur agricole et rural
<b>PPMA</b>	: Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole
<b>PRSA</b>	: Projet de Restructuration des Services Agricoles
<b>PSIJA</b>	: Projet d'Installation des jeunes dans l'Agriculture
<b>PSRSA</b>	: Plan Stratégique pour la Relance du Secteur Agricole
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>PUASA</b>	: Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
<b>RDR</b>	: Responsables de Développement Rural
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population
<b>SADEVO</b>	: Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé
<b>SAP</b>	: Sociétés Africaines de Prévoyance
<b>SCRP</b>	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
<b>SDDAR</b>	: Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural
<b>SEDES</b>	: Société d'Etude pour le Développement Economique et Social
<b>SIP</b>	: Sociétés Indigènes de Prévoyance
<b>SMA</b>	: Sommet mondial de l'alimentation
<b>SMIG</b>	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<b>SMPR</b>	: Sociétés Mutuelles de Production Rurale
<b>SNV</b>	: Organisation Néerlandaise pour le Développement
<b>SOBEPALH</b>	: Société Béninoise de Palmier à huile
<b>SOCAD</b>	: Société de Commercialisation Agricole du Dahomey
<b>SONACO</b>	: Société Nationale de Coton
<b>SONADER</b>	: Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey
<b>SONAPRA</b>	: Société Nationale pour la Promotion Agricole
<b>SONIAH</b>	: Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro agricole
<b>SONICOG</b>	: Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras
<b>SOPA</b>	: Société de Production Agricole
<b>SWOT</b>	: Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey-Calavi
<b>UCODA</b>	: Union Coopérative Dahoméenne
<b>UCP</b>	: Unité Communale de Production
<b>UCPPH</b>	: Unions Communales des Producteurs de Palmier à huile
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UMAD</b>	: Unions des Mutuelles Agricoles de Dassa
<b>UMAS</b>	: Unions des Mutuelles Agricoles de Savè
<b>URCAR</b>	: Union Régionale des Coopératives d'Aménagement Rural
<b>URIZ/OP</b>	: Union Régionale des Producteurs de Riz de l'Ouémé et du Plateau

**URPPH** : Unions Régionales des Producteurs de Palmier à huile  
**URPPH/OP** : Union Régionale des Planteurs de Palmier à Huile de l’Ouémé-Plateau  
**ZOCA** : Zones de Cultures Annuelles

## RESUME

Les politiques publiques constituent le cadre d'intervention de la puissance publique pour instaurer les mesures du développement dans tout secteur. A cet effet, la présente thèse analyse les grandes interventions de l'Etat dans le secteur agricole dans la basse vallée de l'Ouémé. Les constats dans ce secteur mettent en relief un bilan mitigé des politiques agricoles mises en œuvre. L'objectif visé est d'analyser les dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé.

L'approche méthodologique utilisée prend en compte les techniques d'analyse documentaire, d'observation, des entretiens individuels et de groupe, ainsi que l'analyse de contenu des documents. Au total 553 enquêtés et informateurs ont été rencontrés et les données issues des échanges effectués, combinées avec celles synthétisées de l'observation et des recherches documentaires, ont été traitées d'une part de façon manuelle et d'autre part avec le logiciel statistique CSPro4.3.

Les résultats issus de cette recherche montrent qu'il existe un nombre important de politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé dont les performances restent loin des résultats attendus. Cette situation découle non seulement des stratégies d'intervention desdites politiques, mais aussi de la multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine. Elles ont, toutefois, induit des mutations socio-économiques en termes d'organisation des filières de palmier à huile et celle du riz. Le caractère spoliateur de ces politiques publiques a laissé aux communautés bénéficiaires, un comportement de refus systématique d'octroi des terres pour des investissements publics.

**Mots clés :** politique publique agricole, dynamique socio-économique, développement communautaire, Basse vallée de l'Ouémé.

## ABSTRACT

Public policies constitute the framework for intervention of public authorities to introduce measures of development in any sector. To this end, this thesis analyzes the major state intervention in agriculture in the lower valley of Ouémé. The findings in this area highlight a mixed assessment of agricultural policies implemented. The objective is to analyze the predictors of failure of agricultural policy and the socio-economic dynamics induced in the lower valley of Ouémé.

The methodological approach used takes into account the documentary analysis techniques, observation, individual and group interviews, and content analysis of the documents. In total 553 informants were interviewed and the data from the exchanges carried out, combined with those synthesized from observation and documentary research were treated firstly manually and also with the statistical software CSPro4.3.

The results of this research show that there is a significant number of public agricultural policies implemented in the Lower Ouémé valley whose performance is far from the expected results. This situation not only from the said policy intervention strategies, but also the multiplicity of actors in the field. They have, however, induced socio-economic dynamics in terms of organization of oil palm branches and that of rice. The predatory character of these public policies has left the beneficiary communities, systematic refusal of behavior for granting land for public investment.

**Keywords:** agricultural public policy, socio-economic dynamics, community development, Lower Valley of Ouémé.

## INTRODUCTION GENERALE

Dans un système mondial marqué, aujourd'hui, par des crises de souveraineté, de devises<sup>1</sup> et de recherche de profit, l'agriculture et la sécurité alimentaire apparaissent comme des problématiques centrales de développement socio-économique, socio-politique et socio-culturel. En effet, le défi environnemental mondial et les aléas climatiques ont accentué les problèmes de la faim, qui du coup fait du secteur agricole, l'une des priorités d'investissement.

De ce fait, la plupart des pays pauvres, sont confrontés à des situations de famine auxquelles les initiatives entreprises en vue de les régler, n'ont pas toujours abouti à de bons résultats. Les statistiques de la FAO et al, (2014), indiquent qu'environ une (1) personne sur neuf (9) dans le monde n'a toujours pas assez de nourriture pour mener une vie saine et active. La majorité de ces personnes sous-alimentées vit dans les pays en développement, « dont on estime qu'ils comptaient 791 millions » de personnes souffrant de faim chronique en 2012- 2014. De même, « entre 1990-1992 et 2012-2014, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 18,7 à 11,3 % au niveau mondial, et de 23,4 à 13,5% dans les pays en développement ». (FAO et al, 2014 :9). Sur la même période, l'effectif des personnes sous-alimentées en Afrique subsaharienne est passé de 176 millions soit 33,3%, à 214,1 millions de personnes soit 23,8 %.

Fort de ces enjeux, le Sommet mondial de l'alimentation (SMA) tenu à Rome en 1996, en procédant à un diagnostic de la situation agricole dans le monde, et les problèmes de faim s'est donné comme objectif de "éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard." De cet engagement communautaire, les efforts à entreprendre s'insèrent dans des stratégies d'actions concertées qui vont des politiques globales aux stratégies et actions régionales et locales. Autant l'agriculture et les questions connexes deviennent des enjeux, autant les conséquences émanant constituent des défis à

---

<sup>1</sup> Devise est ici perçue comme tout moyen d'échange des biens

relever. Les résultats d'une génération d'intervention basée sur les conclusions de SMA, montrent que les efforts à l'infléchissement de la tendance n'ont guère porté.

Il s'en suit qu'en dépit de cet engagement pris par les Chefs d'Etats en 1996 à ce sommet, les efforts déployés dans le but d'atteindre cet objectif sur près de vingt quatre (24) ans, n'ont même pas réduit de moitié la sous-alimentation aussi bien dans le monde, en Afrique, qu'au Bénin. Même si l'analyse de la situation aujourd'hui, montre qu'il y a des efforts accomplis aux niveaux mondial, régional et national pour atteindre lesdits objectifs, il est évident que la majorité des populations a faim.

Or, au lendemain de l'indépendance des Etats africains, la transformation du milieu agricole est perçue comme la meilleure orientation pouvant favoriser le développement. A cet effet, le secteur primaire est essentiellement considéré comme moteur à actionner pour déclencher tout le processus de changement social qui conduit au développement. Dans cette perspective, l'exportation de matières premières : produits agricoles, minerais et autres est considérée comme l'instigateur de la croissance économique, puisque :

un développement suffisant de l'agriculture est donc la condition de base de toute mise en route d'une amélioration réelle de la situation économique générale. C'est en effet à l'agriculture qu'il revient de fournir les produits alimentaires dont a besoin une population en rapide croissance, les exportations permettant de payer l'acquisition des biens d'équipement et de consommation indispensables, une partie des capitaux qu'exige le financement de toute l'économie et de nouveaux emplois. (Houinsa 1996 : 46)

Dès lors, les progrès dans le secteur agricole sont indispensables, non seulement dans l'intérêt des populations rurales, mais aussi pour assurer la sécurité alimentaire des communautés et d'amorcer la croissance économique. De ce fait, les politiques agricoles, capables de créer des motifs d'intérêt et d'espérance chez les ruraux, sont nécessaires pour assurer l'élévation du pouvoir d'achat des communautés qui est un élément-clef de toute accélération du processus de développement économique. Toutefois, le seul élément qui puisse autoriser une augmentation rapide de la productivité, réalisant ainsi l'un des buts fondamentaux du processus de développement est la mise en œuvre d'une politique publique agricole efficace.

Par conséquent, il ne s'agira pas d'élaborer et de mettre en œuvre une politique agricole qui ne soit pas issue d'une vision de développement, mais celle qui traduit les aspirations profondes du peuple bénéficiaire et capable d'occuper une forte proportion des forces productives en vue d'accroître la production agricole par habitant.

Au Bénin, l'analyse de l'évolution des interventions en milieu rural, a permis de constater que plusieurs approches de développement agricole ont été empruntées depuis l'époque coloniale jusqu'à l'avènement de la démocratie. Aussi a-t-on constaté que lesdites interventions sont passées tour à tour de l'approche globale à celle sectorielle et intégrée sans oublier les microréalisations qui ont également fait l'objet d'une préoccupation non-négligeable. Mieux, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 1,5 million en 1990-1992 à 1 million en 2012-2014 au Bénin, (FAO et al, 2014 : 9). Ce qui démontre des résultats mitigés mettant en exergue l'ensemble du dispositif supportant les politiques et stratégies mises en œuvre.

Sachant que la planification du développement agricole est tributaire des enjeux du monde rural, on s'aperçoit avec Alf (1989 : 22-23) que :

peu de technocrates de la planification et du développement agricole sont enclins à s'engager à fond dans une discussion théorique qui pourrait confirmer la validité de la thèse de l'incompatibilité des enjeux fondamentaux qui divisent le monde paysan et la technocratie de la modernisation. Cela fait probablement partie de leur propre stratégie de survie : comment scier une branche sur laquelle on est confortablement assis ? Alors la parole revient au chercheur en sciences sociales qui ne souffre pas de ce type "d'inhibition professionnelle". Il pourra laisser la surface chromée de la modernisation agricole exposée dans les dépliants sur papier glacé préparés par une techno-bureaucratie réformiste pour joindre une dimension plus fondamentale, c'est-à-dire celle qui fonde le phénomène de l'opposition radicale entre la vision paysanne et la vision technocratique de l'économie rurale.

De notre position de chercheur en Sciences sociales, il importe d'apprécier à partir des données « *émiques* », Olivier de Sardan (2008), l'assurance d'une telle contradiction

entre technocrate de la modernisation et les enjeux fondamentaux qui divisent le monde paysan.

La basse vallée de l’Ouémé, l’une des zones hydro agricoles naturellement favorables au développement des activités agricoles au Bénin, constitue pour cette thèse le cadre d’investigation sur les politiques publiques agricoles. En effet, depuis l’époque coloniale, cet espace a connu la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques agricoles dans le but de valoriser les potentialités de ce milieu. C’est ainsi que les politiques publiques agricoles qui y sont mises en œuvre, constituent les éléments d’analyse sur lesquels porte la présente recherche intitulée : **mutations socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé au Bénin de 1960 a 2014.**

Le choix de la période de 1960 à 2014, se justifie par le fait que cette thèse prend en compte les grandes interventions faites dans la basse vallée de l’Ouémé depuis l’accession du Bénin à l’indépendance jusqu’à nos jours.

L’analyse des résultats empiriques issus des investigations effectuées, a permis de structurer cette thèse en deux (2) parties :

La première partie expose les cadres théorique, conceptuel et méthodologique de la recherche ainsi que l’espace géographique. La deuxième partie renseigne sur le panorama des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l’Ouémé, la configuration des acteurs autour de ces politiques publiques de même que les dynamiques socio-économiques induites.

**PREMIERE PARTIE :**

**CADRES THEORIQUE, CONCEPTUEL ET  
METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

## **CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE**

Ce premier chapitre présente la problématique de la recherche, sa pertinence, son cadre conceptuel accompagné de la revue critique de la littérature et la perspective théorique de la recherche.

### ***1.1-Problématique***

Un peu partout dans le monde, principalement en Afrique et surtout au Sud du Sahara, l'agriculture qui, de par ses potentialités, était perçue comme l'un des secteurs ayant les possibilités de favoriser la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), présente des résultats peu satisfaisants. Si au Bénin, les terres agricoles encore disponibles représentent 55% de la superficie du territoire national (Agenda 21), ce qui suppose un potentiel agricole susceptible de subvenir aux besoins vitaux des populations, elle reste loin d'être exploitée à une telle échelle, en vue de produire des résultats aussi satisfaisants.

Au plan physique, selon le rapport d'évaluation du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO), 2013, seulement 17% (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie des terres agricoles utiles au Bénin sont annuellement cultivées avec 60% consacrée aux principales cultures vivrières. De même sur 60.000 hectares de bas-fonds disponibles, seulement 7.000 hectares (soit 11%) sont exploités.

L'agriculture est le deuxième secteur d'activités au Bénin après le secteur tertiaire, du fait qu'elle mobilise 70% de la population active, contribue pour 39% à la formation du PIB<sup>2</sup>, participe pour 90% aux recettes d'exportation du pays et pour 15% aux recettes de l'Etat (Agenda 21). Ces statistiques confirment la position de la Banque mondiale (2008), quand elle indiquait que l'agriculture demeure le secteur productif le plus important dans la plupart des pays à faible revenu, souvent en termes de partage du PIB et presque toujours en termes du nombre d'individus qu'elle emploie.

---

<sup>2</sup> Cette contribution est essentiellement due à la culture du coton.

La situation actuelle de l’Afrique subsaharienne en général et du Bénin en particulier en ce qui concerne l’état de l’agriculture, s’explique par plusieurs raisons. Pour Bachat (2012:43), « *la situation actuelle est donc le résultat de multiples causes logistiques, économiques, sociologiques et politiques* ». Partant donc de ces causes évoquées par l’auteur, qui sont plus vagues et plus difficiles à saisir, il faut interroger au plan opérationnel, les politiques publiques agricoles développées en Afrique et au Bénin en particulier.

En réalité, depuis l’époque coloniale, le Bénin a connu la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques agricoles pensées comme armes efficaces d’intervention et de coordination des actions de l’Etat. Une politique publique est un instrument de cadrage, de planification et de programmation d’un processus de développement défini par une puissance publique<sup>3</sup> et qui porte généralement sur un secteur. Elle découle de la vision du pays et des orientations stratégiques que le gouvernement a élaborées sur une période bien déterminée. En d’autres termes, c’est la traduction en termes opérationnels des options, axes stratégiques et pilier de la vision du développement.

Au Bénin, l’analyse de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles permet de subdiviser la période de 1960 à 2014 en trois (3) grandes phases :

- la période des indépendances de 1960 à 1975 ;
- la période du marxisme-léninisme à la restructuration économique 1975 à 1990 ;
- la période du libéralisme économique à partir de 1991.

Une appréciation des trajectoires de la plupart des projets et programmes de développement mis en œuvre, dénote d’une certaine insuffisance qui traduit la faible performance de ces interventions. A cet effet, on peut constater le non-suivi des étapes

---

<sup>3</sup> La puissance publique ici désigne l’organisation étatique depuis l’Etat central jusqu’au communes qui constituent des entités de développement. En d’autres termes, la puissance publique est celle incarnée par le gouvernement, les ministères sectoriels, les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales décentralisées qui en principe, doivent opérer de commun accord avec leurs administrés.

réelles en matière de conception des projets et programmes avec la formulation des activités floues au plan opérationnel et inadéquates avec les aspirations des communautés à la base.

De l'indépendance jusqu'aux années 1990, le mode de gestion de développement du Bénin a été plus calqué sur le modèle colonial où du point de vue de la planification, il est institué une centralisation globale des outils de développement. De ce fait, on est passé des Plans d'Etat<sup>4</sup> portant sur le développement de tout le pays, au Plan National de Développement, sans une politique sectorielle à proprement parler. Cette façon de gérer le pays, sous-tendue par l'utilisation de plusieurs paradigmes de développement<sup>5</sup>, n'a guère favorisé une prise en compte effective des problèmes sectoriels, outre les paramètres économiques en vue d'un développement harmonieux du pays.

Conscient de cette situation, et pour rompre avec ce mode de gestion de la cité, le gouvernement béninois, à l'instar de plusieurs pays africains, et conformément à la conclusion principale de la Conférence de Maastricht de juillet 1990, s'est inscrit dans une vision d'exploration des futurs possibles, en vue de se donner un modèle de développement, qui prend en compte les aspirations des communautés. Car, la conclusion de cette conférence indiquait que :

« le développement n'est pas possible si les transformations des comportements et des structures sociodémographiques, culturelles et politiques ne sont pas associées aux mesures purement économiques, organisées selon une vision partagée et inscrite dans le temps » (Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, 2000: 1).

---

<sup>4</sup> Un plan d'état est un instrument de développement défini par la puissance publique dont l'Etat est le seul maître de la conduite des activités sans l'apport ni la consultation du secteur privé. A l'opposé, un plan national de développement suppose l'ouverture du développement à la population. Ici, les responsabilités privées sont engagées au delà de celles de l'Etat.

<sup>5</sup> Il convient de rappeler que les paradigmes de développement sont des modèles de développement porteurs d'idéologies qui guident au quotidien les actions développées sur le terrain. On peut citer entre autres, le marxisme, le socialisme, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) ..etc.

L'analyse de cette conclusion montre que le développement, loin d'être une affaire purement économique, découle de la prise en compte de plusieurs autres paramètres qui incluent, le social, le politique, l'environnemental, le culturel, le technologique, etc. La résolution organisée des problèmes de développement d'une société, nécessite l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement qui pourraient efficacement contribuer à la réduction des problèmes de la pauvreté.

Or, Perroulaz et Schumperli Younossian (2008 :1) indiquent que « *l'objectif de réduction de la pauvreté appelle une plus grande cohérence des politiques gouvernementales susceptibles d'affecter le développement* ». C'est donc dire que les différentes politiques publiques élaborées pour résoudre les problèmes de pauvreté doivent être cohérentes et se renforcer mutuellement, pour induire un changement souhaité. Déjà, les débats récents, au niveau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que, même s'il y a « *eu ces dernières années des progrès accomplis dans la coordination et la pertinence des politiques (moins d'incohérences involontaires), beaucoup reste à faire pour trouver des politiques qui se renforceraient mutuellement* » (Perroulaz et Schumperli Younossian, 2008 : 1).

Aussi, si l'approche de la cohérence des politiques est-elle, certainement, un pas important vers une orientation du développement et une prise en compte des intérêts des communautés, elle laisse souvent apparaître des conflits d'intérêts entre divers acteurs selon la position où ils se trouvent.

Partant, il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre que « *cette politique est mal élaborée, elle ne prend pas en compte nos réalités, elle ne nous ressemble pas, c'est le système...* »

Mieux, la prise de décision, l'élaboration ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques constituent des problèmes qui se posent à divers niveaux, dans chaque secteur de développement.

Le secteur de l'agriculture, malgré sa place prépondérante dans l'économie béninoise, est confronté à ces problèmes qui font l'objet de la présente thèse. En effet, selon la note stratégique de développement des filières au Bénin (2011 : 2) citée par CARDER Ouémé/Plateau (2014 : 3),

« le secteur agricole constitue la principale source de création de richesse. Plus de 60% des actifs masculins et 35,9% des actifs féminins réellement occupés exercent une profession agricole. Ainsi, la contribution du secteur au PIB est de l'ordre de 34,3%. La production végétale y est prépondérante et intervient en moyenne pour 24,1% ».

En dépit de ce que le secteur agricole qui, d'ailleurs, constitue le pilier de l'économie béninoise, occupe plus des  $\frac{3}{4}$  de la population, le Bénin en 2012, est classé 166<sup>ème</sup> sur 187 pays, et figure parmi les pays les moins développés du monde en ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH), (Programme des Nations Unies pour le Développement : PNUD, 2013).

Cependant, les estimations justifient aujourd'hui, que le Bénin regorge de véritables potentialités agricoles, non valorisées ou mal exploitées, qui devraient favoriser l'émergence du pays. La vallée de l'Ouémé, l'un des milieux favorables au développement de l'activité agricole est un cas typique. Prenant, donc, le secteur agricole comme l'épine dorsale du développement économique et social du Bénin, il est important de s'interroger sur les initiatives développées dans ce milieu en termes de politiques d'intervention du pouvoir public.

Depuis l'époque coloniale, la basse vallée de l'Ouémé a servi de cadre pour la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques agricoles. Au nombre des plus grandes et anciennes politiques publiques ayant servi de politiques d'orientation agricole, figurent en bonne place, le programme de plantation du palmier à huile géré par la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER) et le projet de production du riz géré par la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) devenue Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole (SONIAH).

Dans son rapport de mission du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) au Bénin en 1961, Kellerman, cité par Dissou (1988 : 121) écrit :

« Le Dahomey se trouve devant la nécessité de développer rapidement la culture du palmier à huile, s'il veut d'une part couvrir les besoins d'une consommation en pleine expansion, d'autre part équilibrer une balance commerciale qui, présentement, est déficitaire ».

Voilà l'un des fondements politiques de la nécessité du Bénin, Dahomey d'alors, de développer la culture du palmier à huile. Au plan économique,

« l'économie béninoise est largement tributaire du commerce extérieur. D'après les différents comptes économiques, le commerce extérieur participe entre 16 et 20% à la formation du produit intérieur brut. Les produits agricoles tiennent une place très importante dans les échanges commerciaux avec l'étranger. Le rôle des produits du palmier à huile dans les exportations et dans la consommation intérieure est considérable » (Dissou, 1988 : 124).

Les fondements techniques ayant présidé à l'élaboration de la politique 'd'aménagement volontaire de la palmeraie' (Dissou, 1988 : 134) sont de diverses natures et surtout liés au fait qu'il existe à la base, des infrastructures de recherche, en particulier l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) dont les activités couvrent tous les domaines de la recherche scientifique sur le palmier à huile.

En ce qui concerne la culture du riz, des études ont été réalisées. Ainsi, « de 1954 à 1957, la mission d'étude de l'Ouémé avait conduit une série d'études et aménagé, de 1957 à 1961, un réseau de drainage, des pistes d'accès à la plaine et fait des expérimentations agricoles sur le riz, maïs haricots et coton » (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 1972:1). Mais ces travaux et études réalisés avant 1954 dans la vallée de l'Ouémé n'avaient laissé, relativement, que peu de traces, qu'il s'agisse d'aménagement ou de riziculture. Malgré cela, d'autres études ont permis de mettre en œuvre le projet de production du riz dans le milieu d'étude.

La mise en oeuvre de ces deux grandes politiques publiques a fait usage d'approches différentes qui n'ont guère favorisé une durabilité des actions dans le temps. Par exemple, la loi n°61-26 du 10 août 1961, relative à la définition et aux modalités de mise en valeur des périmètres d'aménagement rural indique en son article 17 que :

« Les propriétaires de terrains situés dans un périmètre d'aménagement rural qui ne pourront pas justifier d'un emploi permanent ou de revenus régulièrement déclarés d'un montant au moins égal au salaire minimum interprofessionnel garanti agricole sont tenus de participer à temps complet aux activités de la coopérative tant pour les travaux d'investissement que pour l'exploitation et la gestion proprement dites, dans la limite de leurs moyens physiques et intellectuels, jusqu'à l'âge de 55 ans. Tout propriétaire qui se soustraira à cette obligation se verra après mise en demeure restée sans effet, contraint d'affermier ses terres à la coopérative au taux réduit de location de 1,5% l'an calculé sur leur valeur telle qu'elle est définie à l'article 18. »

Cela signifie que, tous ceux dont les terres se situent dans un périmètre d'aménagement rural sont expropriés contre 1,5% sur la valeur annuelle de celles-ci en cas de non justification d'un emploi permanent ou de revenus régulièrement déclarés d'un montant d'au moins égal au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Cette approche n'a donc garanti ni la jouissance appropriée des avantages liés à la gestion des terres par les propriétaires, ni la réussite des politiques publiques agricoles visant le développement d'une nation.

C'est pourquoi ce secteur, pourtant vanté comme l'espoir réalisateur d'une croissance à deux chiffres, de réduction de la faim et de la pauvreté, n'a jamais pu "tenir la promesse des fleurs" du fait d'un déficit de cohérence des politiques publiques développées. De même, les conflits entre acteurs de la chaîne d'élaboration et de mise en oeuvre de ces politiques, ainsi que les aléas climatiques expliquent-ils les résultats mitigés enregistrés depuis les années 60. De plus, des décisions ou parfois l'ingérence de l'Etat dans la conduite des politiques, sabotent les enjeux de celles-ci. A cet effet, des formes de stagnation des spéculations sont parfois enregistrées avec la fuite des jeunes vers les villes à la quête du bonheur, ou l'exode rural, le développement des poches de pauvreté etc. D'où, en dépit de la richesse reconnue de la basse vallée de

l'Ouémé, le problème de développement agricole persiste. Mieux, les conditions de vie et de travail des communautés restent précaires et sans lendemain.

Meister (1997), indiquait que l'animation rurale a conduit le monde rural africain subsaharien dans l'impasse totale.

«Toute sa démonstration tend en effet à établir que s'il y a aujourd'hui échec ou impasse - ce que personne ne songe à nier - c'est parce que l'on a utilisé des méthodes participatives, méthodes molles, méthodes lentes, bref méthodes inefficaces » (Belloncle, 1982 : 15)

Pourtant, la mise en œuvre d'une politique publique obéit à des critères bien précis.

Etant donné que ces politiques sont mises en œuvre dans un même secteur et dans un même milieu, il devrait y avoir une cohérence et une synergie des actions.

Donc, les politiques publiques constituent un «*programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique* », (Mény et Thoenig, 1985). S'inscrivant dans cette option, et considérant l'analyse des politiques publiques comme science de « l'Etat en action » (Muller, 2009 : 3), toutes les politiques publiques de l'agriculture devraient être en lien cohérent non seulement avec une vision de développement du secteur, mais également avec celle du pays en général. Si les faibles performances de ces stratégies de développement agricole sont imputables à des variables endogènes, l'examen critique des contenus des documents permettra de noter des irrégularités tant conceptuelles que procédurales et opérationnelles. Ce qui handicape l'atteinte des objectifs de promotion agricole, de développement rural et par surcroît de réduction de la pauvreté et de croissance économique.

Dans un contexte de crise économique mondiale où l'aide publique devient de plus en plus sélective, où les questions agraires et de faim dominent les problématiques de développement, où l'urgence de la souveraineté alimentaire s'impose, sur quelles variables tabler pour disposer des réelles politiques publiques agricoles cohérentes, susceptibles d'impulser le développement socioéconomique, sociopolitique et socioculturel au Bénin ? Cette préoccupation amène à interroger certaines

considérations procédurales et institutionnelles conditionnant l'objectivité et le réalisme des politiques publiques agricoles.

La présente thèse cherche à apporter un regard sociologique sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé en vue de dégager les dynamiques socio-économiques introduites par celles-ci. A cet effet, la question fondamentale qui se pose est de savoir **quels sont les effets induits des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé de 1960 à 2014?**

Cette préoccupation exprimée à travers ce questionnement, nécessite l'identification des pistes de recherche comme réponses provisoires :

### **1.1.1-Hypothèses de travail**

L'hypothèse principale de ce travail s'énonce comme suit :

#### *1.1.1.1-Hypothèse principale*

La mise en œuvre des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé de 1960 à 2014 a abouti à des résultats mitigés.

#### *1.1.1.2-Hypothèses dérivées*

Les hypothèses dérivées sont :

- a- les incohérences des politiques publiques agricoles destinées à la basse vallée de l'Ouémé au Bénin sont dus aux biais conceptuels associés à un déficit de participation communautaire négociée dans le processus de formulation des stratégies agricoles ;

- b- la particularité des contextes socioculturels justifient les résultats mitigés des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé ;
- c- l’idéalisatión des politiques publiques agricoles est fonction de l’objectivité des modes opératoires de formulation et des dynamiques locales suscitées.

La vérification de ces hypothèses de travail, passe par la poursuite des objectifs de recherche suivants :

### **1.1.2- Objectifs de la recherche**

Les objectifs de recherche sont de deux sortes : l’objectif général et les objectifs spécifiques.

#### *1.1.2.1- Objectif général*

De façon générale, il s’agit à travers cette recherche, d’analyser les mutations socio-économiques induites dans la basse vallée de l’Ouémé.

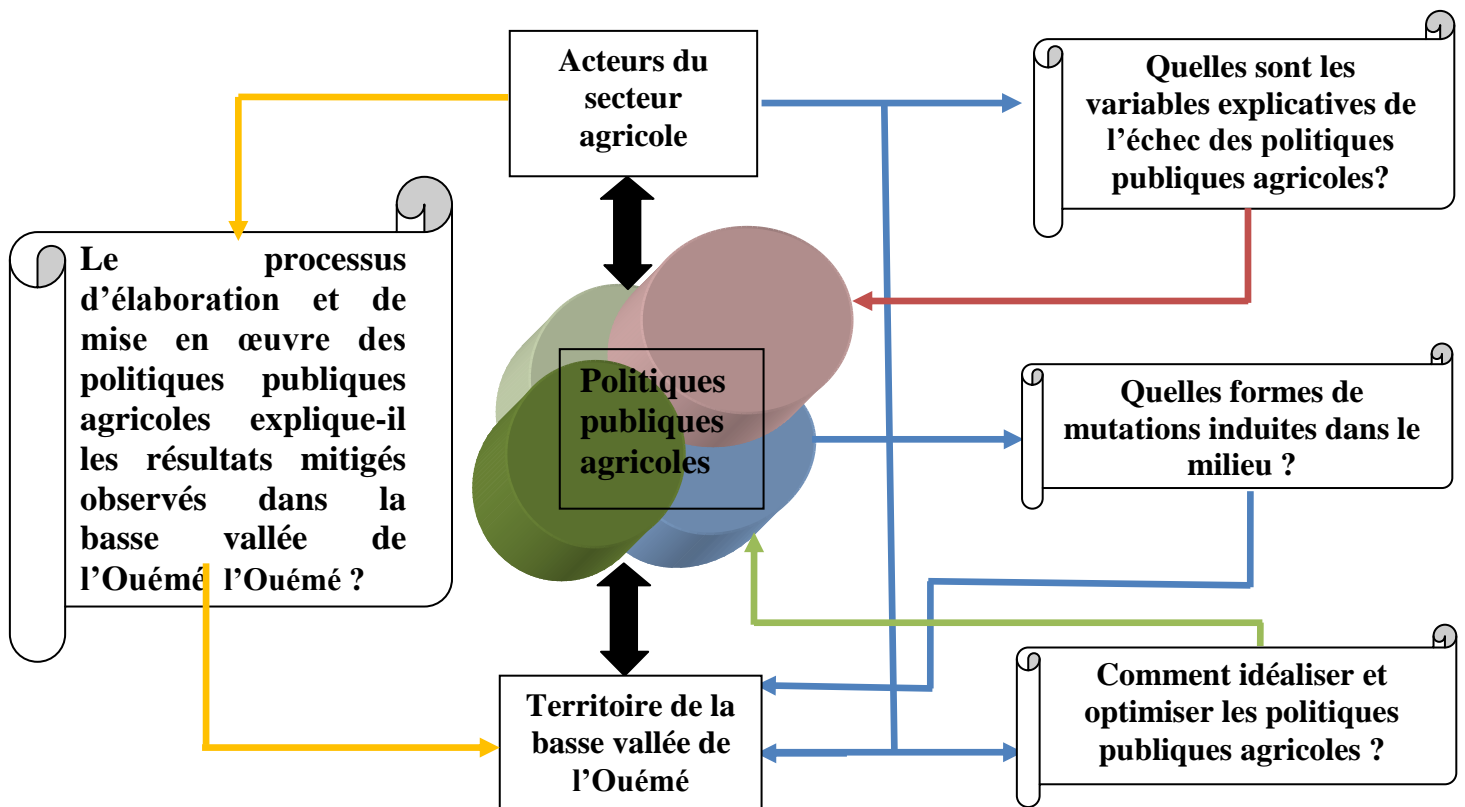
#### *1.1.2.2- Objectifs spécifiques*

De façon spécifique, il est question de :

- a- cerner les variables explicatives de l’échec des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé ;
- b- décrire les dynamiques des acteurs autour des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé ;
- c- opérer une analyse diagnostique des mutations socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles.

Les questionnements qui structurent l'opérationnalisation des objectifs ci-dessus énumérés, peuvent être schématisés comme l'indique la figure 1 :

*Figure 1 : Schéma du questionnement de la recherche*



Source : AFFOMAÏ, janvier 2015.

## ***1.2-Pertinence du sujet de recherche***

### **1.2.1-Raisons subjectives**

Loin d'être un hasard, le choix de ce sujet découle de plusieurs raisons. D'abord, pendant notre enfance, nous étions souvent envoyé par maman appeler *Fofo*<sup>6</sup> sur « *lesin gbo ji* » ce qui veut dire en français « la plantation du riz », quand les acheteurs de moutons et de porcs communément appelés « *gbo ohan* », venaient acheter les bêtes. En bande de gamins, nous allions nous amuser sur « *ken titi ji* » ce qui veut dire « route de gravions ». C'était la voie tracée par les « blancs » qui quittait « *agué* » (partie non inondable de la vallée de l'Ouémé) jusqu'à « *wɔji* » (partie inondable) où se faisait la culture du riz. Autour de cette voie, on voyait à perte de vue la culture du riz. C'était véritablement un si beau paysage que j'ai plus jamais vu dans la vallée de l'Ouémé.

De plus, je voyais mes parents aller dans les plantations de palmier à huile de la SONADER pour faire, soit le rabattage, le ramassage des régimes de palme ou pour élaguer les palmiers à huile. Le soir au retour des plantations sous l'arbre à palabre, ils déroulaient le film des activités de la journée. Ils racontaient comment l'un ou l'autre arrivait à faire deux parts par jour. C'était merveilleux. Plus aucune politique publique agricole mise en œuvre dans la région n'a autant, impliqué d'acteurs ni d'envergure.

C'est pourquoi, la curiosité scientifique me pousse à chercher les dynamiques impulsées par ces politiques de l'Etat, dans le milieu aussi bien par rapport à l'organisation du monde paysan, que par rapport aux conditions socio-économiques des acteurs à divers niveaux impliqués dans cette innovation introduite dans le domaine.

---

<sup>6</sup> *Fofo* ici, c'est mon papa, je l'appelle *fofo*, même jusqu'à aujourd'hui, parce que nous étions dans la grande famille où les petits oncles l'appelaient *fofo*. Ayant donc entendu l'appeler *fofo*, nous tous ses enfants, avons pris l'habitude de l'appeler *fofo*.

### **1.2.2-Raisons objectives**

De façon objective, les questions de développement ont toujours été une préoccupation d'actualité qui ne nous laissent pas indifférent, dans la mesure où, on ne peut aboutir à un développement harmonieux sans une planification des actions. Celles-ci ne peuvent s'opérationnaliser qu'à travers des projets et programmes de développement. A partir de ce moment, les projets et programmes élaborés et mis en œuvre dans le secteur de l'agriculture dans la région, ne doivent donc s'inscrire que dans une vision de développement dudit secteur. Or, l'analyse de ce contexte montre qu'en dépit de ces grands projets mis en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé, qui constitue un territoire de développement, le secteur reste pratiquement 'vierge et inexploité'. Dans cette situation, tout porte à croire que ces politiques publiques mises en œuvre n'ont aucun effet sur les acteurs ou dans le secteur. Mieux, cette thèse se veut une contribution effective à l'élucidation des variables explicatives non seulement de l'échec de ces politiques publiques, mais aussi des dynamiques impulsées par celles-ci dans le monde agricole.

D'une manière plus accomplie, les Communes qui constituent ce territoire de développement, partagent des potentialités/atouts communs, des réalités socioculturelles tant historiques que religieuses et culturelles communes, des rapports mutuels du fait de leur situation géographique, qu'il convient de valoriser dans une perspective d'intercommunalité. Entend que de besoin, la dynamique intercommunale que pourrait susciter et mettre en valeur ces politiques publiques, constituent des déterminants à prendre en compte dans le processus de la valorisation de la zone. Qu'à cela ne tienne, la mise en évidence des enjeux et les défis à relever, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre efficace des politiques publiques agricoles dans ce milieu, fait partie des mobiles justifiant l'investigation du présent sujet de recherche.

Au demeurant, nonobstant la richesse justifiée de la basse vallée de l'Ouémé, elle fait figure de parent pauvre surtout par rapport à sa valorisation. Cette recherche se

positionne, donc, en termes de contribution scientifique qui permettra aux acteurs sociaux, aux spécialistes des politiques de développement, aux institutions étatiques, bilatérales et multilatérales de mieux cerner d'une part les insuffisances du point de vue organisationnelle et institutionnelle du processus l'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles dans la zone, et d'autre part, de mieux saisir les enjeux sociaux qui se développent dans la région autour des pratiques agricoles.

Considérant enfin l'agriculture comme l'épine dorsale de la plupart des économies rurales au Bénin, il convient de faire la lumière autour d'elle pour sa meilleure prise en charge en vue d'un développement socioéconomique, sociopolitique et socioculturel harmonieux.

### *1.3- Clarification des concepts*

Le cadre conceptuel ci-dessous développé s'inscrit dans une perspective d'éclairage, en termes de compréhension des différents concepts utilisés qui pourraient prêter à confusion du fait de leur pluralité de sens. Ainsi, comme les mots n'ont de sens que dans leur contexte, et qu'un concept n'est qu'une représentation mentale, il est important de donner le sens aux concepts utilisés dans la présente thèse afin de positionner la recherche à travers la construction des concepts fondamentaux.

#### *☛ Politiques publiques agricoles*

La ‘‘**politique**’’ est selon le dictionnaire universel (1995 : 948), « la science ou l'art de gouverner un Etat ; conduite des affaires publiques ». A l'inverse, le public est ce qui appartient au peuple, à la nation, à l'Etat qui les concerne. Perçue comme telle, la politique publique est l'art de gouverner le peuple, ou tout instrument émanant de la puissance publique servant à gérer le peuple.

Selon Egulu et Ebanyat (2000), cité par MAEP (2007), une politique est perçue comme un ensemble d'orientations ou de moyens utilisés par un groupe de personnes ou d'institutions pour atteindre un but ou résoudre un problème à travers un ensemble

d'activités définies. Pour le cas d'une nation, une politique est un ensemble de mesures prises par le gouvernement en vue d'atteindre un objectif précis; c'est aussi une orientation décomposée en programmes d'actions pour faciliter sa mise en œuvre.

Dans cette perspective, l'analyse des ‘**politiques publiques**’ consiste à apprécier les actions programmées et développées par les acteurs de la vie en société, dans une perspective de gestion, ou d'animation de la vie publique. De ce point de vue, tous les documents élaborés avec les moyens publics, de manière participative, impliquant ainsi la prise en compte des aspirations des bénéficiaires d'un secteur, d'un domaine ou d'un espace donné, constitue une politique publique.

Les sciences économiques considèrent la politique publique comme « un ensemble cohérent et organisé de prestations publiques, articulées autour d'un objectif stratégique défini par la collectivité et d'un territoire donné » (Ruprich-Robert et Bencivenga 2002 : 29).

On retiendra de Bion (2001 :56) que « les politiques publiques, surtout au stade de leur mise en œuvre, se présentent **comme des configurations d'organisations et d'actions** qui structurent, modèlent et influencent aussi bien les processus économiques que les classes ou groupes d'intérêts ».

Potier et Bencivenga (2005), indiquaient que les sciences politiques appréhendent le concept de « politique publique » comme l'échelle pertinente de transformation de l'Etat, intégrant une dimension symbolique et reliant son étude à celle de l'évolution sociale. Elles lient les concepts de politiques publiques, de régulation et de gouvernance. A cet effet, la mise en œuvre d'une politique publique participe à la régulation de la société, laquelle se traduit par la prise des décisions ou des mesures visant à régler les problèmes ou difficultés existants. Il s'ensuit donc une participation à la gestion des affaires notamment la gouvernance des choses publiques.

Les politiques publiques, également appelées « stratégies publiques » se définissent comme un ensemble d'actions coordonnées dans l'objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée. Les politiques publiques sont mises en œuvre par les institutions et les administrations publiques (Tchekemian, 2009). Il s'agit donc pour l'auteur, d'un système d'action collective organisée visant à modifier les conduites d'acteurs, les activités individuelles et les organisations dans le cadre d'un contexte prescriptif établi par une autorité organisatrice dûment mandatée.

Cependant, dans une conception plus large, et vu l'évolution et la dynamique constatée dans le monde du développement, on pourrait considérer comme politiques publiques, les actions publiques, découlant soit de l'initiative de l'Etat, d'une organisation ou d'une institution, soit des actions construites collectivement par une société. Ces actions sont parfois en concurrence, en synergie ou s'annulent. En tant que telle, la politique publique revêt un sens plus large, impliquant plusieurs acteurs de différents niveaux et avec des responsabilités spécifiques. A cet effet, la politique publique peut être définie par différents acteurs à travers des représentations, des images construites et formalisées.

Pour Mény et Thoenig (2010 : 322), la politique publique est le « produit de l'activité d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale ». Selon ces mêmes auteurs, étudier l'action publique permet d'étudier la réalité de la politique : l'action publique correspond à l'ensemble des effets consécutifs aux interactions entre les institutions interdépendantes, entre les agents qui font vivre ces institutions et une multitude d'acteurs sociaux intéressés par les « décisions publiques ».

Kübler et Maillard (2009), indiquaient que, (Cunningham, 1963 : 229), un haut fonctionnaire britannique, faisait remarquer avec humour que « une politique publique c'est un peu comme un éléphant - vous le connaissez quand vous le voyez, mais vous ne pouvez pas facilement le définir ». Face à cette difficulté, ces auteurs préconisent une définition conventionnelle en concevant la politique comme « un programme

d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales » (Thoenig 1985), cité par Kübler et Maillard (2009 : 8). Dans cette perspective, ils pensent que plusieurs critères sont caractéristiques d'une politique publique notamment :

- **le rôle d'une ou de plusieurs autorités publiques.** Une politique publique, ce n'est pas la politique d'une entreprise ou d'une association. Pour mettre en œuvre cette politique, les autorités publiques disposent de la capacité potentielle d'utilisation de la violence légitime ;
- **l'existence d'un programme avec des mesures concrètes,** qui peuvent être des mesures coercitives (obliger à), incitatives (prévoir une baisse des prélèvements si) ou distributives (prévoir l'attribution de financements à une catégorie de population). L'existence d'une politique publique suppose une cohérence entre plusieurs actions gouvernementales. Une simple décision administrative ne suffit pas à faire une politique publique. Il est nécessaire qu'il y ait un ensemble de décisions interreliées.

C'est ce que soulignent aussi Rose et Davies (1994 :54) lorsqu'ils parlent d'un programme d'action gouvernementale « comme une combinaison spécifique de lois, d'affectations de crédit, d'administration et de personnels dirigés vers un ensemble d'objectifs plus ou moins clairement définis ».

Si la politique publique peut être perçue comme indiqué ci-dessus, l'analyse des politiques publiques par contre, offre la possibilité de comprendre les stratégies et orientations des acteurs et les effets induits par celles-ci dans un secteur, ou un territoire donné. Elle renseigne sur les pratiques développées, les décisions prises par des institutions et administrations publiques face aux problèmes de développement.

L'expression "**politiques publiques agricoles**" renvoie aux politiques qui sont développées dans le secteur agricole. Ainsi, les politiques publiques analysées sont celles relevant du secteur agricole et qui ont induit des effets sur de développement rural.

Adégbola et al (2005 : 3), considèrent la politique agricole,

comme une ligne d'actions publiques prises par des gouvernements dirigées principalement mais pas exclusivement vers les problèmes agricoles, vers les problèmes des communautés rurales, vers les problèmes de consommation alimentaire et vers les problèmes de l'agro-industrie.

Généralement, toute politique agricole se caractérise par deux types d'intervention à savoir :

- intervention sur le marché des ressources et intrants agricoles ;
- intervention sur le marché des produits agricoles et alimentaires

A cet effet, ces auteurs pensent que toute politique agricole doit s'inscrire dans une perspective de *développement durable, conçu comme un partenariat global pour un développement économiquement faisable, socialement équitable et écologiquement sain non seulement pour le présent, mais aussi pour le futur*. De ce point de vue, une politique agricole vise pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. En d'autres termes, une politique agricole vise à assurer la « croissance économique, la distribution équitable des revenus entre les acteurs ayant participé d'une manière ou d'une autre au processus de production, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, etc ».

Or, le concept de "**l'agriculture**" renvoie au travail de la terre, exploitation du milieu naturel permettant la production des végétaux et des animaux nécessaires à l'Homme. Du point de vue encyclopédique, l'agriculture est une activité traditionnelle et fondamentale de la civilisation humaine.

Son apparition dans les sociétés préhistoriques marque une étape importante de l'évolution du genre humain. En Afrique, les premiers outils prouvant l'utilisation des plantes par l'homme ont été retrouvés dans la vallée du Nil. Le passage des sociétés vivant de la chasse et de la cueillette aux sociétés ayant domestiqué des espèces animales et végétales a duré plusieurs millénaires (Dictionnaire Universel, 1995 : 31).

Pour Timmer et al (1983), cité par MAEP (2007 : 16),

« la politique agricole est l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement pour influencer les agriculteurs, les consommateurs et les agents de commercialisation agricole en vue d'améliorer l'alimentation des populations, la répartition des revenus, la protection contre la famine et les pénuries alimentaires, et d'accélérer la croissance de la production agricole nationale ».

Il s'agit ainsi pour l'Etat de parvenir à identifier des instruments politiques qui pourront modifier les décisions des ménages de façon à ce que les objectifs de la société soient réalisés ; de réussir à concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs ; et de prendre des mesures permettant d'influencer les décisions de la production agricole. Ils estiment par conséquent qu'une bonne politique agricole se concentre au moins sur la création d'emplois ; d'incitation à la production et un investissement important dans les infrastructures agricoles.

De tout ce qui précède, l'on retiendra avec Lascoumes (2013 : 1) que

les « politiques publiques » désignent des actions liées d'une manière ou une autre à une (ou des) autorité (s) publique (s) visant à changer une situation perçue comme problématique. La création de nouvelles régulations suppose toujours la réunion d'un ensemble d'éléments : des représentations de l'enjeu, la mobilisation d'acteurs, des ressources à distribuer, des institutions de cadrage des actions. Elle s'accompagne souvent de confrontation de connaissances et d'opinion, de conflits d'intérêt et de mécanismes d'arbitrage entre des positions divergentes.

De ce fait, **“l'action publique”** est ainsi une action d'ensemble qui favorise la création d'un ordre social et politique, la direction de la société, la régulation de ses tensions, l'intégration des groupes et la résolution des conflits sociaux.

En conséquence, pour les travaux objet de cette thèse, les stratégies, projets et programmes analysés, sont considérés comme issus des actions ou services collectifs ou publics. Mieux, ce sont des projets élaborés et mis en œuvre par l'Etat et donc par l'autorité publique. Il s'en suit que ces projets ou programmes sont des politiques publiques. Analyser les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé

revient donc, à analyser les actions menées dans ce milieu par l'Etat dans le secteur concerné. En d'autres termes, l'étude des politiques publiques, permet ici d'analyser les actions de l'Etat afin de saisir leur fonctionnement et de comprendre la nature de l'action publique. Il s'agit ici d'apprécier les dynamiques introduites dans ce milieu par lesdites politiques, aussi bien du point de vue des transformations socio économiques que des modifications apportées au monde paysan.

Etant entendu que lesdites politiques ont connu des problèmes conceptuels, il convient de clarifier le concept de biais conceptuel.

### ☛ *Biais conceptuels*

Dans la perspective d'instituer une démarche rigoureuse en matière d'élaboration des politiques publiques au Bénin, le Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP) a retenu, à travers le « Guide d'élaboration des stratégies sectorielles », les grandes étapes d'élaboration de ces instruments qui se résument comme suit :

- **identification de la problématique** : elle prend en compte la collecte des aspirations et évaluation des données, l'identification des problèmes de développement, l'identification des thématiques majeures et ce, à travers le système Economique, Social, Politique, Environnemental, Culturel et Technologique (ESPECT) ;
- **diagnostic stratégique** : elle procède du choix des thématiques à travers l'analyse de l'évolution passée et présent de la vie du secteur, la recherche des variables clés (internes et externes), l'analyse des agents de changement, évaluation des stratégies passées et présentes et résultats obtenus, l'analyse exploratoire, l'analyse structurelle et le repérage des relations dans la matrice d'analyse structurelle ;
- **construction des scénarios et formulation de la vision** : ici, l'identification des hypothèses est faite avec l'élaboration des scénarios multiples, la

construction des jeux d'hypothèses, l'hierarchisation des scénarios et la formulation de la vision pour le secteur concerné ;

- **formulation des stratégies** : à cette étape l'exploitation des principaux résultats des phases antérieures du processus est faite pour identifier les questions stratégiques, la détermination des options stratégiques et l'écriture des stratégies sectorielles en relation avec celles des politiques générales.
- **opérationnalisation des stratégies sectorielles** : elle consiste à identifier les programmes à mettre en œuvre pour concrétiser les options retenues.

L'analyse du contenu des politiques a permis de constater, que cette démarche recommandée n'est toujours pas respectée. A cet effet, les "**biais conceptuels**" constituent dans la présente thèse, les erreurs volontaires ou non, commises au cours de la conception ou l'installation des stratégies de développement. Aussi, les omissions ou extrapolation des étapes de conception constituent-elles des aspects à ranger dans la catégorie des biais conceptuels. La mise en place des politiques publiques requiert une préparation du milieu d'accueil et le respect d'un certain nombre de paramètres qui, certes, varient d'une organisation ou institution à une autre.

Cependant, il y a des fondamentaux acceptés par la plupart des organismes intervenant dans le domaine du développement. Ainsi, nous allons retenir qu'une politique présente des biais conceptuels, lorsque celle-ci ne prend pas en compte les paramètres suivants :

- **le besoin de l'intervention dans le contexte** : il s'agit d'analyser dans quelle mesure l'intervention est nécessaire dans le milieu. En d'autres termes, il faut établir la pertinence de l'intervention c'est-à-dire la mesure dans laquelle est permis de résoudre le problème que pose le contexte ;

- **la prise en compte des aspirations des bénéficiaires** : ici, il est question d'analyser la démarche d'élaboration de la politique pour savoir si elle a emprunté une stratégie d'intégration des aspirations des bénéficiaires par rapport à la résolution du problème.

- **le cadrage des objectifs de l'intervention avec la vision du développement du secteur** : étant entendu que toute intervention doit s'inscrire dans la logique cohérente du cadre global de référence du secteur dans lequel elle intervient, il importe ici d'analyser la cohérence des objectifs avec le cadre stratégique de référence.

- **du niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention** : l'essentiel visé à travers ce point est d'apprécier le niveau de réalisation des résultats et d'en déduire celui d'atteinte des objectifs.

Ces paramètres ont servi d'éléments d'analyse des politiques publiques retenues.

### ☛ *Les acteurs ruraux et agricoles*

Le Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU) (2001), désigne l'acteur comme une personne, un groupe d'individus, une organisation ou une institution, avec un ou plusieurs porte-parole. Pour Crozier, (1977), cet acteur est un « acteur stratégique ». La mise en œuvre de chaque activité nécessite l'intervention d'acteurs, individuels ou collectifs, qui l'utilisent, ou décident de son utilisation. Dans la mesure où un individu s'inscrit dans un système, il est fort probable que ce dernier subisse ou influence, plus ou moins fortement, les composantes de ce système d'appartenance. De ce fait, à la manière de (Tchekemian, 2009 : 43) on peut soutenir que « tout individu habitant, utilisant, intervenant directement ou indirectement dans les territoires ruraux peut être considéré comme acteur de ces territoires ». A partir de ce moment, le développement, les aménagements et les usages des territoires ruraux dépendent étroitement des stratégies et des jeux d'acteurs, tels que des alliances, des conflits, des arbitrages, des compromis.

Par conséquent, partant des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) en passant par, les associations des exploitants agricoles et ruraux, les collectivités territoriales jusqu'à l'Etat central, chacun de ces acteurs, quel que soit le niveau auquel il se situe, défend des intérêts, des logiques et objectifs propres, inhérents à ses domaines de compétences.

« Ils ont également leurs représentations, leurs pratiques socio-spatiales des territoires. Ils participent ainsi aux "jeux d'acteurs" à l'œuvre, à travers les choix législatifs, réglementaires et les politiques d'aménagement adoptées. Les mutations des territoires en découlent » à la manière de (Fagnoni, 2008) cité par (Tchekemian, 2009 : 44).

Dans une dynamique de construction, les acteurs sont à la fois concepteurs, décideurs et affectés par les actions mises en œuvre. Ils sont divers et ont des intérêts plus ou moins convergents ou divergents face aux enjeux de développement. Ils élaborent des stratégies (de conflit ou d'alliance) et définissent des stratégies/tactiques pour défendre leurs intérêts. De ce fait, ce sont, en effet, les projets des acteurs qui alimentent la dynamique territoriale. L'on peut donc admettre que le développement local ne se décrète pas, mais au contraire, se construit avec des acteurs à partir de projets ou programmes de développement.

Se référant au territoire, Groppo, P et Ciparisse, G (2012 : 17) soutiennent que

« Les acteurs sont « l'entrée clé » pour faciliter l'identification des enjeux dans une zone donnée du territoire et, à travers leur histoire, pour aider à comprendre leurs causes.

Le vocable acteur se rapporte à un agent concret, dans un endroit et un contexte définis. Un acteur est un individu, un groupe social ou une institution qui a intérêt à ce que se développe un territoire donné. Les acteurs peuvent être conçus comme les parties directement affectées ou non par la décision, que ce soit de façon positive ou négative. Le processus inclut ceux qui peuvent influencer sur la décision, tout comme ceux qui voudraient pouvoir peser sur la décision à prendre.

Les acteurs influent ou sont affectés par :

- les caractéristiques structurelles du territoire ;
- les objectifs et intérêts par rapport à la question sous examen ;
- les relations de pouvoir ou rapports de force en présence. Par le terme «pouvoir», nous entendons la capacité d'un acteur d'influencer un autre acteur à faire quelque chose. Les ressources de pouvoir sont la compétence, le contrôle des relations dans l'environnement, la maîtrise de la communication et les connaissances du système ;
- les stratégies »

A cet égard, l'analyse d'un système territorial, implique la considération non seulement les acteurs directement ou indirectement touchés, mais aussi, qui ont une influence directe ou indirecte sur le système.

Cardona et Lamine (2010), dans une logique environnementaliste, évoquent l'apport des dynamiques multi-acteurs. Ainsi, ils démontrent le rôle des projets territoriaux multi-acteurs émanant de la société civile dans l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Ils ont aussi démontré que l'intervention des politiques publiques est d'une importance capitale d'où l'implication d'un maximum d'acteurs autour des changements de pratiques agricoles. C'est pourquoi ils soutiennent que le rassemblement d'une multitude d'acteurs permet en effet de légitimer la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles et la manière dont cela doit se faire. C'est le « couplage entre politiques publiques et projets multi-acteurs qui semble être une combinaison intéressante pour favoriser les processus de transition vers des systèmes à bas niveau d'intrants à l'échelle d'un territoire» Cardona et Lamine (2010 :10).

Parlant du rôle des organisations paysannes (OP) dans le développement agricole au Mali et en particulier pour la zone de l'Office du Niger, Sami et al. (2006) démontrent que les cadres de concertation qui devraient stimuler et définir les modes de représentation, de financement et de contrôle des Organisations Paysannes n'existent pas. Or, en temps normal, cela devrait exister pour accompagner le renforcement des capacités des responsables des organisations et dans la mesure du possible, réduire les asymétries d'information entre les producteurs et les autres agents. L'auteur a par ailleurs souligné que « les politiques d'ajustement et de post-ajustement, donnent un rôle croissant aux organisations paysannes dans divers cadres de concertation où doivent se négocier les politiques sectorielles et se cogérer les filières agricoles » (Sami et al., 2006 :2). Donc, à travers le cas du Mali et plus particulièrement de la zone irriguée de l'Office du Niger,

« Il est mis en balance les nouveaux enjeux auxquels se trouvent confrontées les organisations de producteurs que sont : - extension du domaine aménagé, gestion

du périmètre irrigué, amélioration de la productivité et leurs capacités à les relever, capacités qui sont fortement liées aux diverses conditions de leur émergence »

En se rendant compte des enjeux théoriques et méthodologiques que posent les modalités d'opérationnalisation de l'hypothèse, selon laquelle, une partie des logiques de recomposition de l'action publique est structurée par les formes de mobilisation de ces protestataires, Dupuy et Halpern (2009), affirment que l'État n'est pas le seul destinataire de l'action collective. De ce fait, ils estiment que des acteurs publics peuvent aussi s'allier à des contestataires des politiques publiques pour exprimer des demandes destinées à un autre acteur public. Ils ont par ailleurs montré les limites de l'attribution *a priori* de rôles aux acteurs des politiques publiques et à leurs protestataires.

Il est considéré comme "acteur" à travers la présente thèse, toute personne concernée directement ou non par les activités agricoles, ou impliquée dans la mise en œuvre des politiques agricoles analysées. Il s'agit de l'ensemble des personnes physiques et morales concernées et intéressées par la mise en œuvre desdites politiques agricoles. Il est question d'étudier les discours et les actions liées aux politiques agricoles en faisant appel aux différents usages de la notion d'acteur en sciences sociales comme l'interactionnisme symbolique (Goffman, 1974 ; Le Breton, 2004), la sociologie des organisations (Crozier, Friedberg, 1992). Cette notion marque la volonté d'une prise en compte des acteurs individuels ou collectifs, qui développent des stratégies, des capacités d'action, des intentions, rompant avec une conception de l'individu comme agent, réagissant plus qu'agissant (Levy, 2003) cité par (Tchekemian, 2009 : 44).

A cet effet, dans le développement de cette thèse, les acteurs ont, par définition et par fonction, un regard sur l'application des politiques agricoles mises en place et agissent, par son instrumentalisation et leurs champs de compétence, sur le territoire de la basse vallée de l'Ouémé. L'ensemble de ces acteurs constitue un système où se tissent des complicités et se dévoilent des antagonismes, lesquels sont susceptibles d'induire de changement ou non dans le milieu d'étude. Mais comment les acteurs développent-ils

des stratégies pour la mise en œuvre d'une politique publique ? C'est justement pour mettre en évidence cela que nous parlons de la notion de stratégie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique.

### ☛ *Stratégies*

La notion de "stratégie" renvoie aux voies et moyens à utiliser pour atteindre les objectifs. En d'autres termes, il s'agit de la manière par laquelle les objectifs devront être atteints. A partir de ce moment, l'on ne peut atteindre des objectifs sans au préalable utiliser des stratégies. Par conséquent, la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, qui vise l'atteinte des objectifs, et donc des buts, procède de l'utilisation des stratégies. D'abord, selon le Dictionnaire Universel (1999), la stratégie est partie de l'art militaire consistant à organiser l'ensemble des opérations d'une guerre, la défense globale d'un pays. De ce point de vue, la stratégie relevait du domaine de l'armée. Celle-ci s'en servait pour définir ses méthodes d'intervention, sur les champs de bataille. Elles se définissent en fonction des moyens, du champ d'intervention et de la cible à atteindre.

Du point de vue étymologique, le mot stratégie vient du grec *strategos* qui signifiait chef d'armée. Plus généralement, *stratos* signifie armée et *agein* signifie conduire. Donc, d'origine militaire, la stratégie signifie l'ensemble des actions coordonnées, de manœuvres, de tactiques en vue d'une victoire. La stratégie concerne donc la mobilisation et la programmation d'une armée avant le combat.

Cependant, dans le domaine des sciences sociales, le champ de la concurrence ne peut pas être comparé à un champ de bataille, où les entreprises se livreraient à un combat pour gagner des parts de marché.

C'est dans cette perspective que dans une vision de stratégie d'entreprise, Porter (1982), pense que la stratégie est une concurrence, une combinaison des objectifs que s'efforce d'atteindre la firme et des moyens par lesquels elle cherche à les atteindre. Par contre, Marchesnay (1993 :56), dira que :

« la stratégie est l'ensemble constitué par les réflexions, les décisions, les actions ayant pour objet de déterminer les buts généraux, puis les objectifs, de fixer le choix des moyens pour réaliser ces buts, de mettre en œuvre les actions et les activités en conséquence, de contrôler les performances attachées à cette exécution et à la réalisation des buts »

Allaire et Firsirotu (2004), affirment de leur côté que « la stratégie d'entreprise, est un ensemble cohérent de choix et de mesures à prendre pour réaliser une certaine vision de l'entreprise et créer une valeur économique durable dans un contexte de marchés donné ». Pour Meier (2011), la stratégie est « l'ensemble des décisions et actions qui orientent de façon déterminante et sur le long terme, la mission, les métiers et activités de l'entreprise, ainsi que son mode d'organisation et de fonctionnement ». C'est aussi la perception de Johnson et al. (2014), lors qu'ils pensent que « la stratégie est la direction à long terme d'une organisation ». Elle est délibérée selon Ansoff (1965), pour qui la stratégie se définit comme étant « les plans pour atteindre des résultats en rapport avec les missions et les objectifs de l'entreprise ». De même, Le Roy (2012) la conçoit comme « la fixation d'objectifs en fonction de la configuration de l'environnement et des ressources disponibles dans l'organisation, puis l'allocation de ces ressources afin d'obtenir un avantage concurrentiel durable et défendable »

L'ensemble de ces définitions renvoie à la stratégie d'entreprise. En d'autres termes, il s'agit des décisions et actions qu'on peut prendre au sein d'une entreprise pour accroître les performances, en fonction de la configuration de son environnement et des ressources disponibles dans l'organisation.

En définitive, la stratégie renvoie dans la présente thèse aux méthodes d'intervention de l'Etat, de positionnement des bénéficiaires ou des acteurs en général. Dans le cadre de l'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, les stratégies définies sont en liaison cohérente avec les objectifs visés. C'est, même, une condition sine qua non de l'atteinte desdits objectifs. A partir de ce moment, on doit comprendre, à travers la présente thèse, que les stratégies désignent toutes les actions ou mécanismes mis en place en vue de réaliser les objectifs des politiques de développement. La réalisation de ces objectifs dépend, pour une largement part, de la participation des

acteurs concernés à la mise en œuvre des actions. A cet effet, il est important de savoir quel type de participation est indiqué dans la réussite des objectifs d'une politique publique.

### ☛ *Participation communautaire négociée*

La question de la participation des populations constitue de nos jours, un paramètre indispensable à la réussite des politiques de développement. De façon générale, "participation" signifie, "action de prendre part à quelque chose". Cependant, elle peut avoir plusieurs sens selon le niveau d'implication d'un acteur dans l'accomplissement d'une activité donnée.

En effet, les travaux de (Maïga 1967, Affomai, 2007), démontrent que la participation peut-être comprise selon deux sens : un sens passif et un sens actif.

Aux sens passif, la participation signifie « avoir à, prendre part à, sans avoir à décider ». Dans ce type de participation, les décisions de la réalisation d'une action de développement sont prises sans l'avis des bénéficiaires, qui sont donc confinés dans un rôle de figurant. Dans le cas d'espèce, d'autres personnes, souvent les experts, pensent les actions de développement à la place des bénéficiaires.

Au sens actif, la participation veut dire « participer en prenant des responsabilités ». Elle est pour chaque individu, la manière de se lier aux autres, la manière de prendre un engagement par rapport à l'action accomplie. La participation ici indique le niveau d'implication en vue d'une appropriation du processus engagé.

Plutôt que de voir ces deux formes de participation, Meister (1988), quant à lui, en distingue quatre (4) formes à savoir : (i) la participation de fait ; (ii) la participation volontaire ; (iii) la participation spontanée et (iv) la participation provoquée.

► S'agissant de la participation de fait, elle se retrouve au niveau de la famille et couvre le domaine de la religion et du travail.

► La participation volontaire, se retrouve dans les différentes associations locales (tontines, clubs sportifs) au niveau du village ou du quartier ;

► Quant à la participation spontanée, elle concerne les groupes de parenté et de voisinage (groupe d'amis, cliques, bandes...)

► La participation provoquée, est celle qui est suscitée de l'extérieur par des personnes extérieures au milieu (par exemple lors de la mise en place d'un système d'irrigation sur un périmètre rizicole) dont le fondement repose sur les principes notamment : le développement n'est pas seulement une affaire de gros capitaux ; ni le fait de la seule planification nationale, encore moins celui d'une simple croissance des ressources matérielles.

Dans une perspective de construction de la ville, Gnanvi (2014) indique que la participation citoyenne est l'action de prendre la parole pour s'exprimer sur des enjeux significatifs pour la collectivité, de participer aux décisions collectives, de collaborer à leur mise en œuvre, dans le respect du mandat et des expertises des acteurs concernés.

Toutefois, pour clarifier la situation, Maïga, (1967), souligne sans être exhaustif, que les conditions de participation sont notamment :

- la nécessaire prise en compte des classes et des intérêts de classe, des conflits existants au sein du groupe ou du village. On ne peut réunir des personnes que sur une action d'intérêt commun dans laquelle les intérêts d'une classe peuvent être momentanément mis en veilleuse ;
- la participation des populations à la phase de conception (fixation des objectifs) jusqu'aux prises de décisions en matière d'exécution et de suivi des différentes actions pour leur responsabilisation et pour faciliter aussi la coordination ;
- la permission d'une prise de décision plus rapide, une motivation et une participation réelles au pouvoir, il est nécessaire d'avoir des structures décentralisées et déconcentrées ;
- le choix démocratique des animateurs est nécessaire et enfin ;

- l'obtention de l'autonomie tant sur le plan matériel que sur celui de la décision politique. Cette autonomie d'action doit s'exercer par rapport au pouvoir politique moderne (l'Etat), par rapport à la chefferie et par rapport aux bailleurs de fonds.

Abordant la question de la participation de la population dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation et plus précisément en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un Plan de développement communal, Affomaï (2007) affirme que, la participation des populations constitue un élément fondamental, si l'on veut la réussite du processus. C'est pourquoi, une prise de conscience plus ou moins généralisée devrait s'imposer, aujourd'hui, pour faire participer les communautés à la définition de leur politique de développement. Car, le modèle directif qui consiste à apporter de l'innovation aux populations sans prendre en compte leurs préoccupations ne participe guère au développement.

Mondjanagni (1984), présente les essais visant à faire participer les populations à l'amélioration de leur condition de vie en termes de « relation de pouvoirs », à travers les innovations qui, parfois, échouent en raison du décalage qui existe souvent, entre la logique des acteurs à la base et le discours des experts. Ceci signifie que le changement voulu dans le milieu paysan à travers les innovations n'est guère possible sans la participation au préalable des bénéficiaires à la définition des projets devant induire ce changement.

Dembellé et Sacko (1995) ont abordé l'importance de la participation dans le sens de responsabilisation des collectivités locales, en mettant l'accent sur la participation des acteurs à la désignation des organes de collectivité et sur leur participation à l'action publique.

De leur côté, Ahmadou et Arigonimin (1995) ont démontré que la négligence de la population dans du système de recouvrement et des prises de décisions concernant l'affectation des ressources, constitue un obstacle à la mobilisation des ressources locales. Les contribuables, du fait de la non-participation « implication » à la prise de

décision sur l'utilisation et les résultats des contributions (impôts, taxes et redevances), considèrent le système comme « soutirant » plutôt que promoteur de développement. Selon eux, l'amélioration de la mobilisation des ressources locales appelle une implication de la population dans la collecte et dans la gestion de celles-ci. Cette implication ne pourrait se faire qu'à travers l'information des populations et leur association aux prises de décision, afin de faciliter leur adhésion aux orientations des politiques locales de développement. Le manque d'information est un élément qui favorise l'incivisme fiscal. L'information rend possible une meilleure acceptation de l'impôt et facilite le recouvrement.

Voyant le territoire, comme sujet du dialogue et objet de la négociation, Groppo et Ciparisse, (2012 : 8), dans une approche de Développement territorial participatif et négocié (DTPN), pensent que :

« La négociation est l'instrument utilisé pour arriver à un accord. Le mot « négociation » ne se rapporte pas seulement à la gestion de situations conflictuelles mais aussi à tout processus où le dialogue sert à l'harmonisation des intérêts divergents ».

De ce point de vue, ce type d'approche s'appuie sur les acteurs locaux œuvrant dans leur contexte historique habituel. Dans cette perspective, une fois les contraintes identifiées, elles devront être examinées lors des négociations entre les parties concernées en vue, finalement, de la formulation d'un accord social sur les modalités de résolution des problèmes territoriaux affectant la communauté locale.

Groppo et Ciparisse (2012) indiquent que l'atteinte des objectifs de DTPN impose le maintien constant des caractéristiques ci-après :

□ **un processus d'apprentissage** : ce processus est lié au fait qu'il débouche sur la restauration du dialogue social à la faveur duquel l'on débouche sur un accord territorial négocié qui prenne en considération et fait participer tous les acteurs. Il aide ces derniers à parler, à s'exprimer et à avoir des discussions approfondies autour des questions de développement ;

□ **un processus cohérent et praticable** : cette caractéristique de cohérence et de praticabilité suppose que le processus entamé présente une bonne performance, compte tenu des ressources disponibles, qu'elles soient de nature financière ou de temps disponible. Ce qui suppose une attention particulière qui puisse prendre en compte tous les acteurs nécessaires pour la compréhension des causes profondes des problèmes à solutionner, des tendances territoriales sous examen ;

□ **un processus transparent et fiable** : la transparence et la fiabilité résident dans le fait qu'il faut un accès aussi large que possible et un partage complet des informations disponibles ainsi que leur utilisation grâce à la stratégie de participation et de partage. La transparence favorise la prise de responsabilité des acteurs, ce qui constitue une preuve sans équivoque de la qualité de la démarche adoptée ;

□ **un processus balisé, mené par étapes** : Pour permettre d'ajouter de nouveaux éléments de façon progressive au diagnostic et consentir la renégociation des résultats et des accords, ce processus doit être balisé et mené par étape pour revenir sur l'une ou l'autre question, susceptible d'induire de nouvelles hypothèses de travail ;

□ **un processus souple et en mesure d'être reproduit** : la souplesse ici recommandée traduit une volonté de reproduction du processus « tant dans l'espace (applicable dans différents contextes géopolitiques, agroécologiques et socio-économiques) que dans le temps ». La préoccupation constante d'adapter et de faire coïncider le processus avec les changements culturels et sociaux, fait que l'analyse est conduite de façon progressive et ce, en tenant compte du rythme des acteurs en présence, vu leur capacité d'assimilation. Ceci permet de s'assurer que les programmes adoptés sont réalisables et durables. Aussi, l'implication des acteurs dans les différentes phases du processus impose t-elle une simplicité dans la démarche.

Partant de la simple définition du concept "participation" jusqu'à celle de "participation communautaire négociée", on se rend compte de la nécessité de l'implication des acteurs concernés dans le processus de définition des actions de

développement. Crozier et Friedberg (1977 : 164) indiquaient que dans « *l'accomplissement de ses objectifs, toute organisation, quelle qu'elle soit, doit négocier avec son environnement* ». A cet effet, la nécessité de la participation à l'action réside dans le fait qu'elle permet d'atteindre le véritable but poursuivi, et la prise en compte des besoins des collectivités. Cette participation consiste à associer les populations à la définition des grandes orientations, des grands objectifs et à faire en sorte qu'elles prennent part à la réalisation des projets de développement, à leur entretien et à leur suivi.

Il faut, donc, comprendre que cette thèse préconise la nécessité de l'implication des acteurs à la base dans le processus de définition des actions de développement de leur localité. Cette implication ne doit guère se limiter à la simple information des populations mais doit prendre en compte la négociation dans toutes ses dimensions.

Totin (2012 : 82), s'intéressant à la notion d'action collective, a rapporté Mann (1991), indiquant que « *l'action collective est une action commune ayant pour but d'atteindre des fins partagées. L'une de ses principales réflexions se résume à la question suivante : à quelles conditions, les individus en viennent-ils à s'unir pour défendre ou promouvoir des fins collectives ?* ».

A cet effet, l'auteur montre qu'il est possible à la fois de tenir compte des composantes rationnelles et non rationnelles de l'action. Et si les croyances et idéologies jouent un rôle fondamental dans la définition des buts de l'action, l'entrée dans l'action collective n'est en rien un phénomène irrationnel ou pathologique. L'auteur démontre en fin, qu'il ne suffit pas, que les individus partagent un intérêt commun pour aussitôt parler de mobilisation. La mise au point d'une action commune suppose que les membres de la collectivité mobilisables puissent se concerter et s'organiser. Il s'agit des discussions et échanges autour des questions d'innovations pour susciter l'adhésion de tous. En d'autres termes, il s'agit d'associer les différents acteurs de manière à favoriser l'appropriation du processus en vue d'un engagement et la prise de responsabilité. Ainsi, le présent travail permet de mettre en évidence la mesure dans laquelle, les acteurs à la base ont participé aussi bien à la formulation qu'à la mise en

œuvre de la politique de plantation des palmiers à huile ainsi que celle de production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé.

La réalisation des objectifs de ces politiques, passe par la participation des acteurs au processus, dont la mise en œuvre induit de différents effets ou dynamiques tant sur les acteurs que sur les milieux d'intervention. A cet effet, en quels termes s'expriment les dynamiques induites par ces politiques?

### ☛ *Mutations socio-économiques :*

Les mutations socio-économiques représentent les modifications, les transformations induites par les politiques publiques, aussi bien dans la vie des acteurs que dans le milieu d'intervention. En d'autres termes, il s'agit des transformations de quelque nature qu'elle soit engendrées par ces interventions.

Crozier et Friedberg, (1977 : 440), indiquaient que « tout changement constitue toujours un pari, une rupture calculée....c'est aussi la découverte et l'acquisition de nouvelles capacités, car il met en jeu, non pas, la volonté d'un seul, mais la capacité de groupes différents à coopérer dans la même action. C'est un processus collectif dans lequel sont mobilisées les ressources et capacités de chacun ». En tant que tel, c'est l'homme qui doit porter la responsabilité première du changement, car la marge de liberté dont il dispose le rend responsable. De ce point de vue, les politiques publiques élaborées et mises en œuvre ont induit des effets tant sur l'homme que sur le milieu d'intervention.

En effet, il n'est pas possible d'introduire de réformes ou de décisions pouvant modifier de façon substantielle le cours de l'histoire ou des manières de faire, sans associer les acteurs concernés. Car, il existe des construits sociaux ou des expériences des acteurs qui, souvent dans l'élaboration d'une décision, ne favorisent pas l'obtention des informations non-biaisées. Toutefois, quoi que ces acteurs soient attachés à ces construits, Crozier et Friedberg (1977 : 386), pensent qu'« *ils sont tout à fait prêts à*

*changer très rapidement s'ils sont capables de trouver leur intérêt dans les jeux qu'on leur propose* ».

Dans cette perspective, il sera question pour ces acteurs d'apprécier les risques que comportent les innovations introduites dans le milieu. Puisque, tout changement entraîne une modification dans les sources de pouvoir et un effort de capacité d'adaptation de la part des acteurs, étant entendu que le changement n'est pas simplement la conséquence d'une logique (économique, biologique, culturelle) extérieure à l'homme, mais un problème sociologique, car l'homme ne change pas individuellement, mais dans ses relations avec les autres et son organisation sociale.

### ☛ ***Origine et évolution de l'analyse des politiques publiques***

L'analyse des politiques publiques est née des premiers travaux d'analyse des politiques publiques aux Etats-Unis, au cours des années 1930. Selon Kübler et Maillard (2009 : 9),

« Ce sont les projets d'intervention publique du gouvernement fédéral américain qui se voient disséqués par des analystes divers. La visée est d'abord pragmatique : il s'agit de comprendre pour agir. L'analyse des politiques publiques se donne d'abord pour objectif d'aider les décideurs à faire les bons choix politiques. C'est dans ce cadre que vont s'institutionnaliser ce que l'on appellera les *policy sciences*, dont l'un des promoteurs fut Harold Lasswell »

En effet, retracer la genèse des politiques publiques, c'est donc comprendre selon Muller, (2009) à la fois selon quels processus les sociétés industrielles ont « inventé » ces instruments que sont les politiques publiques et comment se sont élaborées progressivement de nouvelles représentations de l'action publique permettant de penser ce nouveau rapport au monde.

Surel, (2002), dans son cours sur "politique et politique publique", a fait remarquer que pour définir la politique, il existe trois (3) acceptions en anglais :

- *policies* : qui renvoie à l'action publique proprement dite. L'ensemble des processus administratifs, institutionnels, et juridique qui vont produire une régulation des comportements et des relations sociales. Il s'agit des rapports entre les acteurs publics et privés.
- *polity* : c'est le comportement politique, ensemble territorialisé qui résulte d'un sentiment subjectif d'appartenance qui diffère du lien du sang et des relations professionnelles.
- *politics* : c'est la politique politicienne. Ensemble des acteurs et des processus attachés à la compétition politique, spécialement l'espace électoral qui structure les dynamiques de conquête et l'exercice du pouvoir.

Les politiques publiques ne sont pas liées à des éléments objectifs, mais des subjectivités qui découlent de la compétition électorale, donc de l'opinion publique. A cet effet, selon la conception classique, les acteurs politiques sont les décideurs, ce sont eux qui déterminent les politiques publiques sur la base du mandat qui leur est confié par les électeurs.

Or, il convient de faire remarquer que les vainqueurs de la compétition électorale ne sont pas les seuls acteurs légitimes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. L'importance de l'approche communautaire s'impose si l'on veut la durabilité de la décision. En d'autres termes, la consultation et la participation des autres acteurs, non forcément politiques, est important.

Il faut donc saisir que cette thèse, se situe dans la perspective de la première acception de la notion de politique notamment le *policies*. Et de ce point de vue, il convient de retenir que les politiques publiques agricoles sont perçues comme des décisions prises pour réguler les comportements ou conduites à tenir par rapport à une situation considérée comme problématique dans le secteur agricole.

Par rapport à l'évolution des politiques agricoles en Afrique Subsaharienne, Dieye (2008 : 2) soutient que « *les politiques agricoles ne peuvent plus faire abstraction des priorités relatives au développement de l'agriculture vivrière pour nourrir les populations de la région souffrant de la faim, générer des revenus pour réduire la pauvreté mais également préserver les ressources productives* ». Pour ce fait, beaucoup d'étapes restent à franchir. Mais l'évolution de l'agriculture d'une région dépendra en grande partie de la capacité de la société civile à infléchir les choix.

Cependant, il ressort de sa thèse que les politiques interventionnistes nationales qui ont conduit à d'autres politiques telles que les politiques d'intégration régionale en passant par l'ajustement structurel présentent encore des limites importantes pouvant mener au développement d'un secteur aussi fondamental. C'est pourquoi, il faut une cohérence dans les diverses interventions pour l'atteinte des objectifs fixés.

### ***☛ Mise en cohérence des politiques publiques agricoles avec les objectifs de développement***

La notion de cohérence des politiques publiques agricoles avec les objectifs de développement met en jeu deux principaux acteurs : l'Etat et les acteurs non gouvernementaux.

Même si tous ces acteurs s'accordent sur l'importance de la mise en cohérence des politiques avec les objectifs de développement, y compris en terme d'efficacité de l'aide, être cohérent reste toujours aussi difficile et demande un grand effort d'analyse de comparaison. C'est pourquoi, malgré les efforts fournis par les acteurs qui s'emploient à cet exercice depuis plus de dix ans, notamment l'Union Européenne (UE) ou l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), aucun « *ne semble avoir trouvé la bonne méthode* » (Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération, 2012 : 1).

Or, les problèmes de cohérence devraient se jouer à tous les niveaux organisationnels partant du local jusqu'au global, en passant par le niveau national jusqu'à l'international. De même :

« le suivi et la mise en œuvre de la cohérence des politiques pour le développement est le fait de multiples acteurs (société civile, syndicats, élus, experts ou chercheurs sectoriels comme par administrations) et d'un nombre croissant de processus. Les actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation des acteurs non gouvernementaux ont un rôle important à jouer » (Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération, 2012 : 1).

La notion de cohérence met en évidence les relations de synergies et de complémentarité qu'on peut observer depuis la formulation des objectifs de l'intervention, des résultats attendus, des actions à mener jusqu'au cadre institutionnel de mise en œuvre. En effet, dans un contexte international, national, et même sous-régional marqué par la pluralité d'interventions dans le secteur agricole et au profit des mêmes populations, la cohérence des politiques est un enjeu majeur. Les politiques publiques agricoles élaborées et mises en œuvre ne sont pas à l'abri des problèmes de cohérence inter filière/ spéculation, car ne s'inscrivent pas toujours clairement dans une vision intégrée de développement. Il est observé et signalé par la littérature que bien souvent, les politiques, stratégies, projets et programmes agricoles sont conçus et mis en œuvre de façon cloisonnée aussi bien au niveau national que sous régional.

Or, les interventions devraient procéder d'une problématique transversale avec des dimensions aussi bien plurisectorielles qu'inter filières, pour significativement relever leurs performances socio-économiques et se placer sur un sentier de développement humain durable. C'est pourquoi Abdoulaye (2003 : 12) indiquait que

« ces dernières années, l'accent a été mis sur l'intérêt d'une intégration des disciplines et d'une prise en compte des interactions entre la production agricole et sa valorisation. Le développement de recherche à caractère économique dans le domaine de l'agroalimentaire est allé de pair avec le recours de plus en plus fréquent au terme filière ».

L'exigence de la cohérence découle du fait de l'efficacité et de la qualité de l'intervention. L'efficacité réside dans le fait que la cohérence traduit l'idée de

coordination des actions de manière à obtenir les résultats et par conséquent, les objectifs visés. C'est aussi un moyen d'améliorer l'incidence de la limitation de fonds disponibles pour l'appui aux différents secteurs. La cohérence permet de faire remarquer les interférences et les incompatibilités éventuelles, ainsi que la complémentarité entre les différents éléments des politiques mises en œuvre. L'objectif est donc d'accroître le degré de cohérence entre les politiques publiques pour obtenir de meilleurs résultats pour un développement harmonieux.

Comme l'affirme l'OCDE (2003), rapporté par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, (2006 :12) « Par une plus grande cohérence de l'orientation de leurs politiques au service du développement, les gouvernements des pays de l'OCDE permettront une répartition et un partage plus équitables des avantages de la mondialisation ».

C'est pourquoi, la cohérence fait même partie des objectifs des institutions internationales. Par exemple, le traité sur l'Union européenne (Maastricht, 1992) n'a seulement pas insisté sur les bases de la politique communautaire en matière de coopération au développement, mais il a introduit les principes de la **cohérence, de la coordination et de la complémentarité** (les « trois C ») en tant que fondement de sa propre application (Hoebink, 2001). Dans cette perspective, on ne saurait jamais atteindre dans le secteur agricole, la sécurité alimentaire sans une cohérence des politiques publiques mises en œuvre dans ce secteur. Mieux, l'idée de complémentarité et de coordination sont des principes indiscutables qui doivent prévaloir dans toute initiative publique visant le développement dudit secteur.

Parlant toujours de cohérence, Kübler et de Maillard (2009), démontrent que l'existence d'une politique publique suppose une cohérence entre plusieurs actions gouvernementales. De ce fait, une simple décision administrative ne suffit pas à faire une politique publique. Ainsi, il est nécessaire qu'il y ait un ensemble de décisions interreliées. C'est pourquoi, ils rapportent, Rose et Davies (1994 : 54), lorsqu'ils parlent d'un programme d'action gouvernementale « comme une combinaison

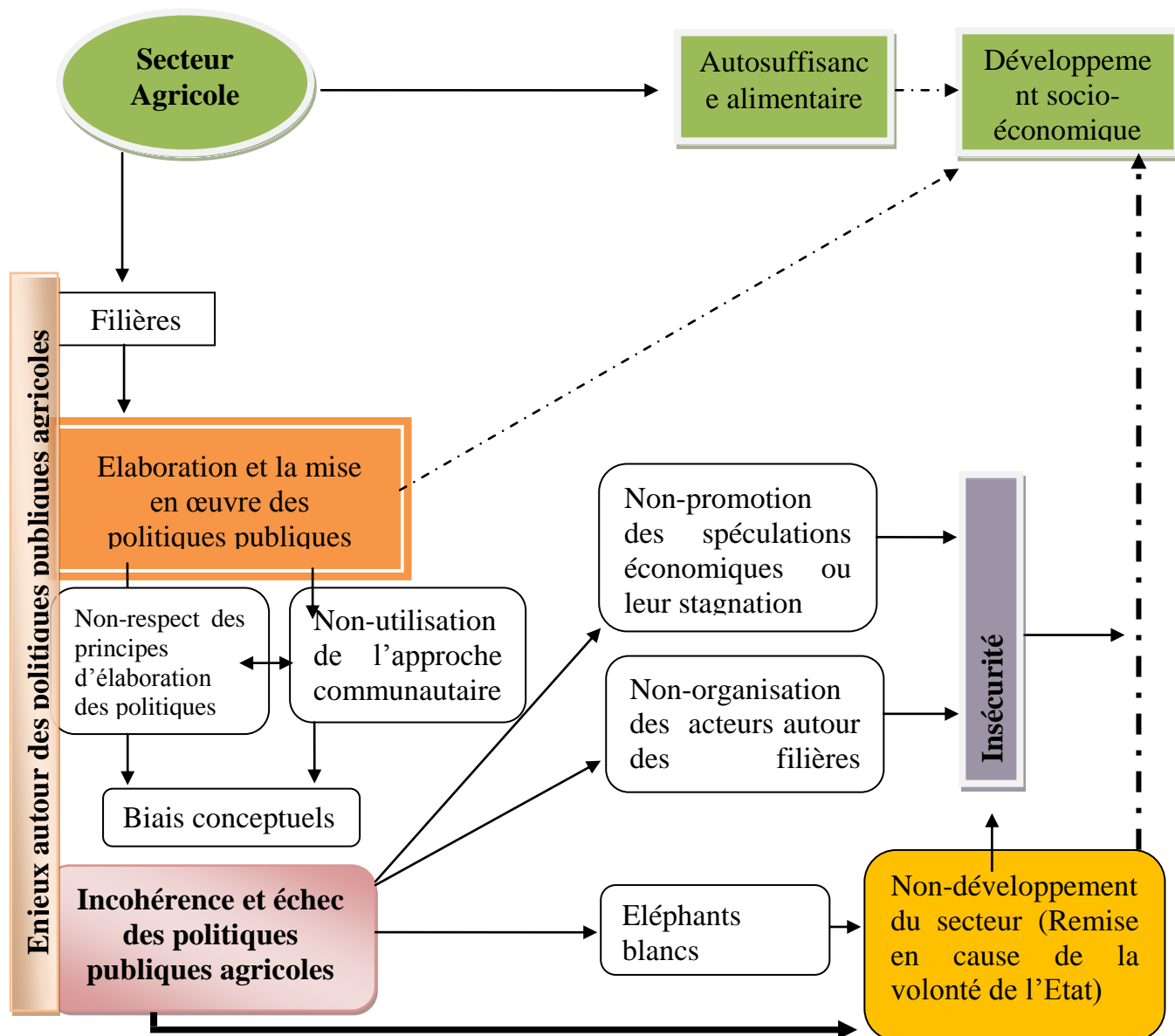
spécifique de lois, d'affectations de crédit, d'administrations et de personnels dirigés vers un ensemble d'objectifs plus ou moins clairement définis ».

Cependant, dans la pratique, la cohérence voulue est souvent mise à mal. Dans cette perspective, derrière l'unicité d'un programme d'actions peuvent se réfugier les concurrences administratives, politiques, régionales ou autres, qui constituent une pluralité d'actions hétéroclites sans lien entre elles, seulement rassemblées formellement au sein d'un même programme. Dès lors, la question de la cohérence des programmes d'action publique devient en elle-même une question de recherche.

A cet effet, les infléchissements que nécessite la mise en cohérence des politiques doivent néanmoins tenir compte des intérêts de tous les acteurs impliqués. C'est d'ailleurs un impératif qui doit prendre tout son sens surtout dans un contexte de crise affectant aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud. La cohérence des politiques publiques agricoles devient, de toute évidence, un enjeu selon qu'on se place du point de vue d'un acteur soucieux du développement, puisque cela participe de la convergence des actions.

En définitive, les différents concepts utilisés et surtout clarifiés dans cette rubrique, sont résumés par la figure 2.

Figure 2 : Synthèse du cadre conceptuel



Source : AFFOMAÏ, 2015.

Le secteur agricole, de par la valorisation de ses différentes filières à travers l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, peut favoriser la sécurité alimentaire, gage d'un développement socio-économique. L'analyse du contexte et du contenu des politiques publiques agricoles mises en œuvre, met en évidence les biais conceptuels qui se traduisent par des irrégularités en termes de non-

respect des principes d'élaboration des politiques. Souvent, les enjeux autour des politiques agricoles, amènent les acteurs du secteur à développer diverses stratégies de positionnement autour de ces politiques agricoles. Du coup, il apparaît l'incohérence et l'échec des politiques agricoles, sources des éléphants blancs, de la non-promotion des spéculations économiques, la faiblesse des organisations des acteurs du secteur etc. Cette situation met en cause la volonté de l'Etat à promouvoir ce secteur, en vue d'endiguer le problème d'insécurité alimentaire, l'une des principales causes du sous-développement.

#### ***1.4-Cadre théorique de référence de la thèse***

Une analyse critique des perceptions théoriques et idées des auteurs ayant abordé les questions d'acteurs, d'organisation, de politique publique est mise en évidence à travers cette partie de la thèse. Il s'agit en fait, de faire mention des positions théoriques qui constituent des bases d'analyse de ce travail. A cet effet, les postulats de base ou postures paradigmatiques, qui relèvent de plusieurs disciplines, mettent en évidence les jeux d'acteurs, les interactions, les approches d'intervention en matière de développement ainsi que les dispositifs institutionnels y afférents. Cette pluralité d'approches a permis une meilleure compréhension de la problématique en étude.

Cette recherche qui vise à analyser les dynamiques socioéconomiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, prend appui sur le courant fonctionnaliste. En effet, apparu en Angleterre vers 1930, le fonctionnalisme stipule selon Guichaoua et Goussault, (1993 : 17) que :

« tous les éléments constitutifs d'un ensemble s'expliquent par la fonction qu'ils y occupent et cette dernière par le besoin auquel elle est censée répondre. Chaque idée et croyance remplit une fonction vitale dans l'ensemble culturel, chaque individu et institution assure des tâches spécifiques, répond à des besoins précis de la société ».

Partant de cette perception du courant fonctionnaliste, on s'aperçoit que les politiques publiques agricoles sont conçues et mises en œuvre pour répondre à un besoin de

développement agricole. Ces politiques exercent une fonction sociale de développement. En d'autres termes, elles sont élaborées et mises en œuvre pour jouer un rôle, notamment en ce qui concerne l'organisation du monde agricole, l'amélioration des conditions de vie des paysans etc. En tant que tel, elles assurent une fonction bien déterminée dans la structure sociale globale. Mieux, les acteurs qui ont élaboré et ou ont conduit la mise en œuvre desdites politiques, ont accompli des fonctions bien précises dans un cadre bien précis. Par conséquent, la théorie fonctionnaliste apparaît comme une défense systématique de la situation actuelle ou présente des choses et cette recherche s'inscrit effectivement dans une dynamique fonctionnaliste.

De même qu'il existe des relations bien déterminées et structurées entre les différentes institutions de gestion des politiques publiques, de la même manière les actions menées par celles-ci, sont en liaison cohérente.

Toutefois, selon Kuhn (1970), cité par Ngongo Disashi, P-R., (1999 :18) :

« à un moment donné, les chercheurs se rendent compte que le paradigme qu'ils ont toujours utilisé se montre incapable d'intégrer ou d'expliquer certains phénomènes ou révèle des contradictions internes. Alors, ils cherchent une nouvelle approche, une nouvelle explication, un nouveau paradigme. La naissance d'un nouveau paradigme est donc consécutive à la révélation des limites de l'ancien. Ce nouveau permettra d'intégrer les phénomènes que l'ancien ne pouvait expliquer, aura une interprétation plus conforme à la réalité et saura gérer les incohérences et contradictions apparentes d'autrefois ».

Au regard de ce qui précède, il serait limité de se contenter de la vision strictement ou exclusivement fonctionnaliste pour expliquer cette investigation sociologique du fait de ses limites.

En effet, le fonctionnalisme a tendance à rendre compte de la fonction d'une institution déterminée en la réintégrant dans l'ensemble auquel elle appartient, de manière qu'il ne reste aucune place pour la dynamique du changement (son hypothèse holistique) ; ses interprétations se situent sur le plan statique car, elles ne permettent guère de

comprendre les trajectoires individuelles, mais elles nous fournissent des formules qui rendent intelligibles les phénomènes qui impliquent des catégories d'individus et non la stratégie des acteurs. Aussi, l'approche fonctionnaliste apparaît-elle comme une approche partielle en raison de ses caractéristiques (à savoir, sa conception organiciste de la vie sociale, son mode statique d'analyse des faits sociaux, le traitement métaphorique des processus), on ne peut prétendre l'identifier à l'investigation sociologique dans son ensemble. Enfin, sa propension à expliquer les phénomènes sociaux par leur contribution à un ensemble plus vaste, entraîne toutefois une inclination à prendre pour base de référence, l'état du système au moment de l'analyse.

Par conséquent, les divers acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre des politiques publiques agricoles jouent chacun un rôle déterminé, assurent des fonctions et entretiennent des rapports sociaux qui concourent à la dynamisation du monde agricole. En même temps que chacun de ces acteurs joue un rôle, ils agissent les uns sur les autres, créant ainsi des relations d'interaction. Il en découle que cette analyse repose sur un autre modèle d'explication sociologique notamment, l'interactionnisme.

En effet, le courant actionniste né d'une réaction contre le positivisme c'est-à-dire la conception des sciences sociales encore trop attachée aux modèles de sciences naturelles qui fait « *considérer les faits sociaux comme des choses* », soutient plutôt au contraire, que toute tentative d'explication du fait social doit nécessairement partir de *l'individu* considéré comme *l'unité de base de l'analyse sociologique*. Loin de considérer les faits sociaux comme des facteurs antérieurs et extérieurs aux individus, le paradigme actionniste propose d'analyser l'action des acteurs comme constitutifs de ces mêmes faits de telle sorte que si les institutions comme l'entreprise, la famille, l'école, l'église peuvent apparaître comme autant de déterminants de l'action sociale, elles peuvent aussi être envisagées comme le fruit de l'action ou de l'interaction des hommes. En d'autres termes, pour l'actionnisme, le fait social est considéré comme une action posée en fonction des actions des autres : le même fait social se présente

comme le résultat de multiples rencontres, croisements ou interférences des comportements humains d'où la notion dérivée d'interactionnisme. Dans un processus de développement, la perspective interactionniste s'attache à l'ensemble des interactions (sociales, politiques, économiques et symboliques) entre les acteurs autour des enjeux bien déterminés et dans un espace bien défini. Se référant donc aux politiques publiques agricoles, ce modèle d'analyse prend en compte aussi bien les rapports de force et d'inégalité entre divers acteurs, dans le processus allant de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre de ces politiques publiques. Ce modèle est considéré comme le produit de l'importation en Anthropologie d'un certain type d'analyses stratégiques développées en Sociologie des organisations (Crozier et friedberg, 1977 ; Olivier de Sardan, 1995 ; friedberg, 1997).

Dans cette perspective, les interactions que l'on peut enregistrer dans la chaîne des acteurs : responsables agricoles - autorités locales – organisations professionnelles - producteurs et consommateurs, trouvent donc leur ancrage théorique dans la mesure où il se développe une interaction entre ces différents acteurs. Car, bien que nécessaire d'informer les autorités locales de leurs actions sur le terrain en vue de s'inscrire dans une dynamique d'intégration des actions de développement, les responsables agricoles renforcent les organisations paysannes pour accroître leur performance en vue d'améliorer aussi bien la qualité de leur production que leur rendement. Ce qui favorise une augmentation du revenu des producteurs et donc une meilleure consommation aux consommateurs. En définitive, les actions des uns entraînent la réaction des autres et ce, sur toute la chaîne d'acteurs. Toutefois, on peut se rendre compte que les actions ne sont toujours pas des processus sociaux issus des structures conscientes. A cet effet, il convient de faire une analyse structuraliste de la question.

Pour les structuralistes, les processus sociaux sont issus de structures fondamentales qui sont le plus souvent non conscientes. Ainsi, l'organisation sociale génère certaines pratiques et certaines croyances propres aux individus qui en dépendent. Cette théorie s'appuie sur, la linguistique de Saussure qui a montré que toute langue constitue un système au sein duquel les signes se combinent et évoluent d'une façon qui s'impose à

ceux qui la manient. Le structuralisme s'inspirant de cette méthode, cherche à expliquer un phénomène à partir de la place qu'il occupe dans un système, suivant des lois d'association et de dissociation (supposées immuables). C'est pourquoi, Lévi-Strauss (1958 : 28) faisait savoir que

« Si l'activité inconsciente de l'esprit consiste à imposer des formes à un contenu, et si ces formes sont fondamentalement les mêmes pour tous les esprits, anciens et modernes, primitifs et civilisés, comme l'étude de la fonction symbolique, il faut et il suffit d'atteindre la structure inconsciente, sous-jacente à chaque institution et à chaque coutume, pour obtenir un principe d'interprétation valide pour d'autres institutions et d'autres coutumes. »

Dans la démarche structuraliste l'explication d'un phénomène part de la place qu'occupe celui-ci au sein du système dans lequel il est inséré, suivant des lois d'association et de dissociation supposées immuables. De ce fait, il privilégie le principe d'analyse « synchronique » des institutions. Si c'est la coexistence des éléments au sein d'un même ensemble qui fournit la compréhension de celui-ci, il apparaît difficile de mettre en œuvre une politique de développement sans connaître l'histoire des bénéficiaires finaux, sans une monographie contextuelle du site d'implantation de ladite politique. Par conséquent, l'utilisation de l'approche structuraliste remet sur tapis, l'importance de la connaissance et de l'historique aussi bien des politiques publiques agricoles mises en œuvre, que de la basse vallée de l'Ouémé en tant que cadre d'étude.

Cependant, l'analyse de la position qu'adopte chacun des acteurs dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, fait dire que ceux-ci se positionnent dans ce processus de façon stratégique. Il se dégage, un calcul d'intérêt de la part de ces acteurs et qui m'amène à faire recours à l'approche stratégique.

Inscrite dans l'approche actionniste, parce que refusant le principe de l'extériorité des phénomènes sociaux et l'interprétation de celle-ci dans les termes d'une causalité

quasi mécanique, l'approche stratégique est abordée ici à un niveau groupal ou organisationnel pour s'inscrire dans la vision stratégique de Crozier et Friedberg (1977). Cependant, cette restriction de l'approche stratégique au niveau organisationnel, ne traduit pas le fait que cette recherche s'inscrit strictement à ce niveau d'analyse sans atteindre le niveau institutionnel (Goffman, 1973) et sociétal (Touraine 1984), mais plutôt parce qu'elle trouve mieux son fondement au niveau organisationnel.

A cet effet, Crozier et Friedberg (1977 :84) rappelaient que, « *la conduite humaine ne saurait être assimilée en aucun cas au produit mécanique de l'obéissance ou de la pression des données structurelles. Elle est toujours l'expression et la mise en œuvre d'une liberté, si minime soit-elle* ». Il s'en suit que l'action humaine n'est toujours pas le fruit d'une expression extérieure, mais la traduction d'une manifestation interne, fut-elle minime. Et l'on peut comprendre le principe selon lequel, « *l'acteur n'est jamais totalement contraint dans une organisation quelconque, fut-elle la plus coercitive* ».

Il en résulte une marge de liberté exploitable à la faveur des zones d'incertitude que les vides du système social lui managent. La stratégie de l'acteur est ainsi tracée, et consistera à contrôler les sources d'incertitude tout en imposant à autrui sa façon de définir et de régler les problèmes (stratégie offensive), tout en évitant de se voir imposer celle des autres, afin de préserver sa propre marge de liberté (stratégie défensive). Sa marge de liberté et partant, son pouvoir, seront d'autant plus grands que la source d'incertitude qu'il maîtrise affectera de manière sensible la capacité d'autrui de développer une stratégie analogue. C'est donc dire que les acteurs qui interviennent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, font l'expression de leur volonté quelque soit les contraintes qui existent non seulement autour de ces politiques mais également dans leur environnement organisationnel.

Il convient donc d'apprécier comment chacun des acteurs impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur ciblé se comportent et se positionnent selon leurs intérêts ou positions. Par conséquent,

l'approche stratégique trouve bien un terrain d'application dans cette thèse. Parlant des acteurs impliqués la notion des parties prenantes apparaît comme un champ d'analyse.

En effet, la notion de partie prenante, est d'abord mobilisée en stratégie avant de devenir incontournable dans les réflexions centrées sur les systèmes de gouvernance des entreprises. Par contre la théorie des parties prenantes se veut une théorie managériale et une théorie normative en éthique organisationnelle, ce qui conduit souvent à une combinaison de ces deux dimensions. De façon générale, « elle recouvre un ensemble de propositions qui suggèrent que les dirigeants de la firme ont des obligations éthiques envers leurs parties prenantes » (Mercier S., 2001 : 1). Prenant appui sur cette conception de l'auteur, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, doit intégrer l'apport des différentes parties concernées par le processus. Mais si les parties prenantes sont impliquées, leurs intérêts sont –il pris en compte ? il convient à cet effet d'interroger Stuart Mill.

Parlant de l'intérêt des acteurs, Stuart Mill (1852) place le fondement des actions humaines dans l'intérêt particulier, qui permet d'atteindre l'intérêt général. En d'autres termes, cet auteur soutient que l'utilité est le principe et la norme de toute action dans la société. A cet égard, les stratégies développées par les uns et les autres autour du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, s'inscrivent dans la dynamique de défense ou de conservation des intérêts des acteurs.

Mais ces intérêts, tournent autour des idées, des organisations, des institutions ou des faits de la société. D'où la nécessité de faire recours à la théorie des « 3i », qui met en évidence les notions d' « idée », d' « intérêt » et d' « institution ».

En effet, il nous semble nécessaire de chercher à savoir l'importance des idées, des intérêts et des institutions dans la genèse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit de savoir quelles articulations se créent entre ces trois variables.

Selon Palier et Surel (2005 :8), « *Mobiliser les « intérêts », les « idées » et les « institutions » permet, tout d'abord, de rester attentif à la pluralité des dimensions*

*possibles de l'analyse et à la diversité également des « causes » possibles dans l'étude de l'action publique ». Dès lors, ces auteurs proposent une analyse de ces trois approches en étudiant quel est l'impact de chacune, dans l'élaboration d'une politique publique. Ils expliquent par ailleurs, qu'il est difficile de séparer ces approches tant elles paraissent reliées les unes aux autres dans le processus d'élaboration d'une politique publique, que dans celui de sa mise en œuvre.*

Dans cette perspective, l'Etat dans sa politique d'aménagement de la basse vallée de l'Ouémé (''idée'' de développement), a programmé en arrière-plan, la défense de ses ''intérêts'', notamment le sous-paiement des ouvriers et propriétaires terriens (l'augmentation de la ''plus value'' Samir Amin), puis à travers des projets et programmes qu'il a mis en œuvre (les institutions). En réalité, à travers son idée d'aménagement de la vallée, l'Etat a aggravé les conditions d'exploitation capitaliste, en assurant la paupérisation de la classe des ouvriers et propriétaires terriens, à travers ces politiques publiques agricoles. Il s'en suit que la théorie des « 3i », s'accommode bien avec celle de « dépendance » de Samir Amin, dans l'explication théorique de cette thèse.

Les décisions d'élaboration des politiques publiques se prennent souvent à deux niveaux déferents. Soit elle est prise par l'Etat central (la conception *top down*<sup>7</sup>) ou elle est prise à la base (approche *bottom up*).

La conception *top down* en matière d'intervention, postule que les décisions soient prises au niveau supra. En d'autres termes, les décisions sont prises au niveau de l'Etat central qui la répercute à la base. A cet effet, dans le cadre d'une politique publique, l'administration, qui est l'épine dorsale de sa mise en œuvre, ressemble à une ''pyramide'' centralisée et hiérarchisée où s'exerce la primauté de la hiérarchie et de l'autorité. Ici, l'ordre permet que les décideurs, situés en haut, soient obéis de proche en

---

<sup>7</sup> Top down : c'est une approche d'intervention dont les décisions sont prises au niveau central et exécutées à la base. A l'opposer, se trouve l'approche bottom up, qui préconise la prise des initiatives de la base vers le haut. Ces deux expressions littéralement de "haut en bas" et "de bas en haut" réfèrent à une technologie « descendante » ou « ascendante ».

proche par les exécutants, qui mettent en œuvre leurs instructions en conformité avec les objectifs et les indications données.

Cette approche considère la mise en œuvre des politiques publiques comme une séquence linéaire descendant d'un centre vers les périphéries. La décision ayant été prise au centre, l'essentiel semble engagé, et le reste se réduit à une affaire d'exécution à la périphérie.

L'instruction de la plupart, des politiques agricoles analysées à travers la présente thèse, est faite suivant une approche *top down*. Ce qui signifie que ces interventions sont initiées au sommet de l'Etat et répercutées à la base.

A l'opposé, la décentralisation a institutionnalisé l'approche *bottom up* complètement à l'antipode de celle *top down*. Ici, ce n'est plus le pouvoir central qui inspire et incite les collectivités à exécuter différentes politiques édictées par l'Etat central. C'est plutôt au niveau local, que les différentes initiatives sont prises pour solliciter l'appui et l'aide de l'Etat central, pour les réaliser. C'est une approche qui part du bas pour aller vers le haut. Dans cette perspective, les politiques sectorielles font place aux politiques contractuelles qui nécessitent pour leur mise en œuvre la participation de nombreux partenaires nourrissant des relations relativement intéressées.

C'est une conception systémique des politiques publiques et tout particulièrement de sa mise en œuvre, qui devient ici l'élément central de la politique. Cette approche prend en compte les interactions entre les différents acteurs, et aussi les effets de rétroaction qu'entraîne le contenu de la politique publique.

La mise en œuvre d'une politique publique est caractérisée comme : « *un ensemble d'activités individuelles ou d'organisations transformant les conduites d'acteurs dans le cadre d'un contexte prescriptif établi par une autorité dûment mandatée* » (Bion, 2001 : 62). Cette définition insiste beaucoup sur le fait qu'une politique publique est d'abord : un **système d'action collective** composé le plus souvent de plusieurs acteurs (ici acteur peut être assimilé à un groupe ou à une organisation).

A la recherche de compromis, au sujet de l'éducation scientifique, Caro (2006) rapporté par Frisch (2008 : 2) distingue ces deux approches pour l'une « *Top down : conservatrice* et l'autre *Bottom up : progressiste* ».

Dans l'approche « *top down* » : « une autorité décide ce qui doit être enseigné, et pourquoi, en tenant compte des besoins de la nation, de l'avancée des savoirs, du contexte politique, économique et social... Cela donne le programme... ». L'approche « *bottom up* » est : « progressiste dans la communauté qui s'intéresse en particulier à l'éducation scientifique informelle. Elle suppose que les objectifs éducatifs sont définis par des besoins exprimés à travers les apprenants, les parents, l'environnement social... le souci d'acquérir des capacités utiles. Il s'agit surtout de faire comprendre la méthode scientifique plutôt qu'un contenu formel en insistant sur des exemples pratiques, des manipulations et des situations de projets. Par conséquent ne plus faire peur avec des programmes mais créer des situations ludiques et interactives ».

Si l'on se réfère aux comportements de refus des acteurs à la base, face aux innovations du pouvoir public portant sur l'utilisation des terres, l'on est en droit de se demander s'il n'y a pas une attitude de résilience ?

Le terme « résilience » a été emprunté aux sciences physiques. A l'origine, la résilience est la capacité d'un métal à résister aux pressions et à reprendre sa structure initiale après avoir été déformé. Pour, Manciaux et al (2001), diront que « la résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères ». C'est Cyrulnik (2001), le psychiatre, neurologue et éthologue français qui va développer le concept et surtout le faire connaître du grand public. Pour lui, « la résilience est un véritable « antidestin ». Il pense à cet effet, que les pires épreuves sont surmontables, que la guérison est toujours possible, et que nul n'est condamné au malheur. La résilience est pour lui « ce processus complexe par lequel les blessés de la vie peuvent déjouer tous les pronostics » (Cyrulnik, 2001 :45). L'auteur explique le fonctionnement de la résilience en deux temps : (i) le temps du traumatisme : l'enfant résiste à la désorganisation psychique en mettant en place des mécanismes de défense qui vont lui permettre de s'adapter à la réalité frustrante.

(ii) le temps de l'intégration du choc et de la réparation. Intégrer ne veut pas dire « effacer » mais « faire avec ». Après l'effraction du traumatisme, il y'a un rétablissement progressif des liens, puis une reconstruction à partir de l'adversité. Cela passe par la nécessité de donner un sens à sa blessure. Du coup, l'évolution de ce processus tend vers la résilience quand l'enfant retrouve sa capacité d'espérer, s'inscrit dans un projet de vie, et des choix personnels. Ces dispositions personnelles à intégrer ce traumatisme, induisent la notion de mécanismes de défenses adaptatifs ; donc une capacité d'adaptation. Par conséquent, les propriétaires terriens, marqués par le traitement qui leur est fait autour des innovations antérieures portant sur l'utilisation des terres, se résilient et s'adaptent du fait qu'ils ne peuvent se passer de ces innovations.

S'il est vrai que chacune des théories évoquées ci-dessus explique d'une manière ou d'une autre les réalités liées aux politiques publiques agricoles, il est aussi vrai qu'il existe une complémentarité entre elles en matière d'explication des faits de la société. Cela signifie qu'on peut soutenir avec Monière et Guay (1987 : 15), que

« Une théorie est toujours une reconstruction de l'univers, mais celui-ci est toujours plus riche et plus complexe que la représentation que nous nous en faisons. Cela signifie que les théories ne sont jamais définitives. Il faut constamment les réviser, les perfectionner pour tenir compte des nouveaux phénomènes. Le travail de construction théorique dans les sciences sociales n'est jamais achevé ; c'est une entreprise qui demeure toujours ouverte.»

Dans cette perspective, l'on peut comprendre que les modèles théoriques sont évolutifs et que l'explication théorique de l'analyse des politiques publiques agricoles, baigne dans une configuration théorique assez complexe et évolutive en fonction de l'aspect de la politique abordée.

### **Conclusion partielle**

L'analyse des théories sociologiques, a permis de situer le cadre théorique d'intervention des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la vallée de l'Ouémé. Les différents acteurs qui interviennent dans le processus

d'élaboration et de mise en œuvre de ces politiques publiques agricoles, développement des stratégies conformément à leurs positions. Il s'agit pour les acteurs de préserver leurs intérêts autour des idées à travers des organisations ou institutions mises en place. Toutefois, la complexité des théories sociologiques et celle de la définition des politiques publiques, nous imposent à considérer que les théories avancées dans cette partie, ne sont qu'une référence et qu'il existe plusieurs d'autres qui peuvent expliquer les faits analysés.

## CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Paugam (2008 : 15), faisait remarquer que

« la construction d'un objet d'études passe par la déconstruction au moins partielle de ces préjugés qui constituent des obstacles épistémologiques. En second lieu, parce que le travail sociologique passe par la mise en énigme de ce qui semble aller de soi. Devenir sociologue en ce sens, c'est oser poser des questions impertinentes, montrer ce qui se joue derrière la scène, être au fait des ficelles de la vie sociale, en bref dévoiler la réalité cachée des faits sociaux. En troisième lieu, parce qu'une recherche sociologique oblige à un va-et-vient entre la construction savante et la vérification - ou le test- empirique, et ceci dès les premières formulations de la problématique ».

Peut-on conduire une recherche sociologique sans s'effrayer un "chemin", ou du moins sans se donner une direction? Dans « *l'accomplissement de toute tâche humaine ou intellectuelle, l'esprit humain se trace un chemin qu'il suit et le long duquel il organise l'ensemble des opérations à réaliser pour que la tâche soit exécutée* » (Brumo 1978, Totin 2012 : 87). Par conséquent, cette thèse qui porte sur l'analyse des dynamiques socioéconomiques des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, est rédigée suivant une démarche méthodologique qui met en évidence des méthodes et techniques ainsi que les outils correspondants utilisés.

Il s'agit ici de parler de comment les informations sont collectées, les stratégies de négociation des entretiens et d'accès aux données de terrain. Aussi, les critères et modalités de collectes de données ainsi que les méthodes de leur analyse sont-ils exposés dans le présent chapitre.

Dans cette perspective, l'approche méthodologique utilisée est structurée autour des points ci-après :

### ***2.1-Nature de la recherche***

Les questions du développement mettent en jeu plusieurs catégories d'acteurs qui, dans leurs rôles respectifs, s'influencent mutuellement dans une complicité légendaire,

du fait de la position des uns et des autres. Ainsi dans la présente étude, pour mieux cerner la logique des acteurs et surtout dans leur contexte socioculturel, les techniques d'observation des acteurs, des milieux et de l'écoute ont surtout guidé nos stratégies de collecte et d'appréciation des données socio-anthropologiques. Dès lors, une approche qualitative a été privilégiée, vu le caractère sensible des questions que cette étude soulève ; puisqu'il est question d'apprécier la perception des acteurs des politiques publiques agricoles, leurs expériences vécues en la matière, ainsi que les dynamiques induites dans leurs habitudes. Une étude socio-anthropologique d'une telle nature est définie selon Olivier de Sardan, (1995 :10), comme une « *étude empirique multidimensionnelle de groupes sociaux contemporains et de leurs interactions, dans une perspective diachronique, et combinant l'analyse des pratiques et celle des représentations* ».

De ce fait, l'analyse des informations reçues est faite dans leurs dimension diachronique et synchronique avec une analyse des représentations et pratiques des acteurs par rapport aux politiques publiques agricoles.

Par ailleurs, l'analyse quantitative été également faite grâce à des données chiffrées collectées pour renforcer celles qualitatives effectuées, en vue d'apprécier les effets induits par les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé comme l'indiquent Selz et Maillochon, (2009 : 79).

«Il est bien souvent opportun de mettre en œuvre les deux types de méthodes au sein d'une étude sociologique. Les expériences, maintenant nombreuses, de combinaison des outils relevant des unes et des autres au sein d'une même recherche montrent qu'elle peut se faire de manières très variées : les analyses qualitatives ne sont pas vouées qu'à l'exploration, l'illustration ou l'approfondissement et l'analyse quantitative à la confirmation»

Au regard de ce qui précède, on peut retenir que la rédaction de cette thèse a relativement emprunté la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives en vue de mettre en évidence à travers les données collectées sur le terrain, les fonctions réversibles et apports mutuels des deux approches.

## 2.2-Sources documentaires

Le sujet de recherche abordé dans cette thèse, a constitué à plusieurs égards et à plusieurs chercheurs, d'objets de recherche sur différentes facettes. Ainsi, on ne peut nullement dire qu'il n'y a pas d'écrits sur ce sujet. C'est pourquoi, une lecture de documents existant dans le domaine a été faite pour prendre connaissance des différents aspects du sujet abordés par les uns et les autres notamment en ce qui concerne les politiques publiques agricoles.

Cet exercice de consultation des archives utiles du point de vue informatif par rapport aux thématiques abordées par cette thèse, a été très utile et a permis d'avoir une vision large et claire des concepts clés utilisés. Ainsi, à l'aide de stratégie bien précise, des documents ont été sélectionnés, lus et analysés au même titre que les discours recueillis auprès des acteurs à la manière de Ketelé et Rogers (1991), cité par Totin (2012 :90) , qui indiquent que l'étude documentaire est « *tout document sélectionné selon une stratégie bien précise et traité comme une donnée de la recherche, au même titre que le discours recueilli par l'interview* ».

Cette phase de la démarche méthodologique a été effectuée dans certains centres de documentation et bibliothèques récapitulés dans le tableau I :

**Tableau I : Synthèse des centres de documentation et bibliothèques parcourus**

Centres de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies
Bibliothèque central de l'UAC	Ouvrages méthodologiques et généraux, Revues et périodiques, thèses soutenues et revues périodiques	Méthodologie et techniques de recherche ; information générale sur les politiques publiques de l'agriculture ; travaux antérieurs sur les différentes thématiques relatives à la problématique
Centre de documentation de l'Institut Français	Ouvrages généraux et spécifiques sur l'agriculture ; Revues et périodiques	-Informations relatives aux politiques publiques agricoles

Centres de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies
Centre de documentation du Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche	Rapport d'étude sur les politiques publiques de l'agriculture	Informations sur les politiques publiques de l'agriculture en général
Centre de documentation de la Direction de l'agriculture (DAGRI)	Rapport d'étude et d'évaluation sur les politiques de l'agriculture dans l'Ouémé plateau	Information sur les politiques publiques de l'agriculture mise en œuvre dans la vallée de l'Ouémé
Centre de documentation du CARDER Ouémé Plateau	Rapport annuels	Données statistiques sur les spéculations mises en valeur dans le milieu d'étude
Centre de documentation de la SONAPRA	Documents de projet	Données statistiques, informations sur les zones d'intervention de certains projets
Direction des archives nationales	Statuts et règlements, loi et décrets	Informations relatives aux Statuts et règlements, textes de loi, des grandes sociétés agricoles de la vallée de l'Ouémé
Mairie d'Adjohoun, de Bonou, de Dangbo et des Aguégoué	PDC	Informations spécifiques relatives aux diverses communes sus citées
Laboratoire d'Analyse et de Recherches : Religions Espaces et Développement (LARRED)	Documents d'ordre méthodologique et publications	Information d'ordre méthodologique et celle relative aux politiques publiques
Centre de documentation du Conseil des Activités Educatives du Bénin (CAEB)	Documents de méthodologie et de modèles théoriques	Conseils pratiques de terrain, modèles théoriques d'analyse des faits de la société
Internet	Rapports d'activités ; rapport de Séminaires et de colloques, publications	Information sur les nouvelles publications dans le domaine de l'étude

Source : Enquête de terrain, janvier 2014.

### ***2.3-Sources orales***

La consultation des personnes ressources indiquées a été d'une grande importance dans la rédaction de la présente thèse. En effet, un ciblage des personnes concernées par cette étude a été fait sur la base des critères bien définies notamment : leurs expériences en matière d'élaboration et ou de gestion des politiques publiques, leurs connaissances du volet abordé par cette thèse, leurs connaissances du milieu d'étude. Il s'agit en résumé, des spécialistes du domaine, qui s'y connaissent en la matière. Notons qu'en dehors des informations orales fournies par ces personnes ressources,

certaines ont permis l'accès à leur bibliothèque privées pour approfondir les informations fournies.

Les résultats issus de cette consultation sont de très grande importance et ont permis, au mieux, de réorienter la problématique de la recherche, de cibler les différents acteurs concernés, d'opérer un choix rationnel des techniques complémentaires et outils de collecte de données.

#### ***2.4-Techniques, outils et instruments de collecte de données de la recherche***

Plusieurs techniques et outils de collecte ont servi à la rédaction de la présente thèse et se présentent comme suit :

##### **2.4.1-Techniques de collecte des données**

Il est utilisé dans la présente recherche, de nombreuses techniques de collecte de données comme les recherches documentaires, l'observation, des entretiens individuels, des focus group et l'analyse du contenu des documents de politiques publiques agricoles.

###### ***2.4.1.1- Observation directe***

Afin de repérer certains comportements et de lier certaines attitudes, gestes et mimiques aux paroles, des observations directes sur le terrain ont été faites. Aussi la visite des sites de transformation des produits agricoles et des exploitations agricoles a-t-elle permis de faire des observations afin d'apprécier de visu, l'état de certaines infrastructures mises en place. C'est aussi l'occasion d'identification des indicateurs d'analyse et de comparaison des investissements effectués par chacun des projets choisis comme étude de cas dans cette thèse.

#### *2.4.1.2- Entretien individuel et focus group*

La technique d'entretien a été utilisée pour une collecte plus approfondie d'informations sur les différents paramètres analysés dans cette thèse. L'entretien étant perçu au sens de Grawitz (1996 : 586), comme « *un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé* ». Ainsi, des entretiens individuels semi directifs ont été effectués auprès des acteurs concernés notamment : les personnes ressources, les agents techniques, les gestionnaires des projets mis en œuvre dans le milieu d'étude et dans le secteur agricole, les producteurs. Ces entretiens ont été faits sur la base de guide d'entretien et ont permis d'apprécier la perception, les représentations et intérêts portés par les acteurs aux dynamiques socioéconomiques introduites par ces projets aussi bien du point de vue organisationnel dans leur production que de valorisation des atouts du milieu.

En dehors des entretiens individuels, des focus group ont été réalisés avec les organisations paysannes notamment l'organisation des producteurs de palmier à huile et celle des producteurs du riz. Les propriétaires terriens ont été aussi rencontrés en groupe. L'une des discussions de groupe ayant été le plus productif, est celui organisé avec les acteurs ressortissants des quatre communes pour faire le diagnostic du secteur agricole. Cette discussion a permis d'identifier avec les acteurs, les facteurs caractéristiques internes en l'occurrence les forces et les faiblesses de la vallée par rapport au secteur agricole, ainsi que les facteurs externes notamment les opportunités et menaces dudit secteur.

#### *2.4.1.3-Analyse de contenu des documents de politique*

Pour mieux apprécier le contenu de certains documents de politique publique élaborés et mis en œuvre, nous avons aussi adopté la technique d'analyse de contenu qui ne vise

qu'à analyser le contenu de ces documents de politique. Comme l'indiquent si bien Quivy et Campenhoudt (1995 : 230),

La place de l'analyse de contenu est de plus en plus grande dans la recherche sociale, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique les informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité..... Mieux que toute autre méthode de travail, l'analyse de contenu (ou du moins certaines de ses variantes) permet, lorsqu'elle porte sur un matériau riche et pénétrant, de satisfaire harmonieusement aux exigences de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive qui ne sont pas toujours facilement conciliables.

L'utilisation de cette méthode a permis de tabler sur des variables susceptibles d'apprécier la démarche d'élaboration des documents de politique, leur cohérence interne ainsi que celle externe mettant en relation les stratégies nationales, régionales et sous régionales. A cet effet, les objectifs définis dans ces documents sont analysés de manière à établir la relation de cohérence qui existe entre eux et les autres paramètres notamment : les résultats prévus avec les indicateurs y afférents et les actions définies. Cet exercice qui demande une expertise en la matière, a permis d'identifier les biais conceptuels que cachent ces documents. Mieux, lesdits objectifs sont-ils analysés en rapport avec les stratégies nationales du secteur et celles de la sous-région.

#### *2.4.1.4-Enquêtes de terrain*

Deux types d'enquête de terrain ont été effectués. Il s'agit de l'enquête exploratoire et l'enquête proprement dite.

##### **☛ *Enquête exploratoire***

L'enquête exploratoire, a permis de recueillir quelques données empiriques sur le terrain auprès des informateurs sur l'objet d'étude. Elle intègre tous les dispositifs de collecte d'information utilisés dans cette thèse. A cet effet, elle prend en compte les

techniques de lectures et d'entretien exploratoires, le test des outils de collecte, afin d'apprécier la pertinence des variables mises en évidence dans les hypothèses et de mieux cibler les acteurs concernés par cette recherche. Aussi, les insuffisances des outils sont-elles relevées au cours de cette phase d'enquête. C'est à cette phase d'investigation que certaines personnes ressources ont été rencontrées.

Ainsi, deux (2) enseignants chercheurs spécialistes des questions d'élaboration des politiques publiques et de gestion des projets et programmes ont été rencontrés. Deux (2) responsables du projet de plantation de palmier à huile et deux (2) de celui de plantation du riz étaient visités. Des échanges étaient également faits avec cinq (5) agents des deux projets. Deux (2) propriétaires terriens étaient rencontrés de même que trois (3) responsables des organisations paysannes du milieu d'étude.

Au niveau des structures étatiques, un (1) responsable de la Direction d'élaboration des politiques publiques a été rencontré. Ce qui nous a permis de mieux nous informer sur les étapes d'élaboration des politiques publiques préconisées par le guide d'élaboration des politiques publiques. Deux (2) responsables de CARDER Ouémé-Plateau ont été rencontrés ; les responsables de développement rural (RDR) des quatre (4) Communes concernées par cette recherche ont été également rencontrés.

Des blocs de coopérative ainsi que les installations de production et de décorticage du riz ont été visités. C'est à cet effet, que l'usine de Mitro, de Gbada, d'Ikpinlè et les digues d'Azowlilissè ont été visitées.

Ces visites, ces rencontres et ces échanges ont été d'une grande utilité, notamment, en ce qui concerne les aspects nécessaires à prendre en compte en matière d'analyse des politiques publiques. Aussi, un redimensionnement du champ de l'étude a-t-il été fait, pour canaliser nos ambitions par rapport à l'espace couvert par cette recherche. Notons que la phase exploratoire a été celle au cours de laquelle les acteurs clés concernés par les projets considérés comme étude de cas ont été ciblés.

Cette phase de la recherche a couvert la période de novembre 2012 à février 2013 et de façon discontinue. Une fois les enquêtes exploratoires bouclées, un traitement des données et informations recueillies a été fait. Ce qui a permis de voir les nouvelles orientations à donner au travail, les stratégies à adopter sur le terrain de même que la programmation pour l'enquête proprement dite.

### ☛ *Enquête proprement dite*

L'enquête proprement dite s'est déroulée juillet 2013 à avril 2014. Elle a été le moment d'administrer les outils de collecte aux différents acteurs concernés par l'étude. La collecte d'information au cours de cette phase, a été très intensive et systématique. Toutefois, des descentes sporadiques sont effectuées sur le terrain, pour des compléments de données non disponibles pendant la période de collecte.

Les acteurs déjà approchés au cours de la phase de l'enquête exploratoire ont été, de nouveau, rencontrés pour la plupart. De même, les nouveaux informateurs retenus ont été visités. Cette collecte intensive a permis d'enregistrer suffisamment de « matériaux » Olivier de Sardan (1998), qui ont fait objet d'analyse en vue de générer des produits « étiques ». Il s'agit de la notion d'émique qui, selon Olivier de Sardan, 1998, p. 153) cité par Charlier J-E. et Van Campenhoudt J., (2014 : 56), est « centré sur le recueil de significations culturelles autochtones, liées au point de vue des acteurs ». Elle s'opposait à la notion d'étiq, appelée pour exprimer le travail de l'analyste sur ce matériau brut. Selon ces auteurs,

« aujourd'hui, dans tous les cas, sauf exceptions vraiment extraordinaires, l'émique ne porte que sur des « données discursives, produites par les interactions entre le chercheur et les acteurs sociaux qu'il étudie » (Olivier de Sardan, 1998, p 158). En d'autres mots, le chercheur participe toujours à la production des informations qu'il ramène du terrain ». Charlier J-E. et Van Campenhoudt J., (2014 : 57).

La collecte intensive n'a pu être possible que grâce à l'appui d'une équipe de dix (10) agents de collecte répartis en cinq (5) binômes qui ont sillonné les quatre (4) communes couvertes par cette recherche. Cette stratégie exprime une volonté de couvrir en un temps relativement court, toutes les communes concernées et d'échanger avec tous les acteurs impliqués et choisis de manière assez représentative de la population cible. Cette collecte des données sur le terrain a été faite sur la base des outils bien précis.

#### **2.4.2-Outils et instruments de collecte de données**

Les outils qui ont été utilisés sont le questionnaire, le guide d'entretien, la grille d'observation, la grille de lecture, la matrice d'analyse de contenu des politiques, la matrice d'orientations stratégiques (MOS) et les instruments de travail comme l'enregistreur et l'appareil photo.

##### *2.4.2.1-Utilisation des questionnaires*

Les outils de collecte comme le questionnaire ont été utilisés pour collecter les informations d'ordre quantitatif. A cet effet, deux questionnaires ont été élaborés et administrés aux informateurs. Le premier est administré aux producteurs du riz tandis que le second a été administrés aux producteurs de palmier à huile. Les questions formulées dans ces outils sont réparties de manière à favoriser la vérification des variables mises en relief dans les hypothèses de recherche. L'utilisation de cet outils a surtout permis d'avoir auprès des producteurs, des données chiffrées notamment en ce qui concerne leur production, le rendement et les conditions de l'Etat en matière d'utilisation des terres . En définitive, les informations issues de l'utilisation de ces questionnaires ont servi de base pour approfondir les données socio-économiques recueillies lors des enquêtes qualitatives.

#### *2.4.2.2-Utilisation des guides d'entretien.*

Le guide d'entretien met en évidence, seulement, les grandes lignes ou thématiques sur lesquelles portent les questions posées. L'utilisation du guide d'entretien découle du fait que les données qualitatives sont nécessaires à la compréhension des logiques hétérogènes des acteurs autour du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles. En fonction des opportunités économiques, des mutations sociopolitiques en cours, les choix opérés par les acteurs sont divers et variés. En conséquence, il est indiqué d'utiliser les guides d'entretien en vue de décrypter les logiques qui se construisent et se déconstruisent autour de ces politiques publiques agricoles.

#### *2.4.2.3-Utilisation de grilles d'observation*

On ne peut tout observer, ni ne pas observer dans le cadre d'une recherche pareille, si l'on veut obtenir des informations fiables et crédibles. A cet effet, une grille d'observation a été conçue. Elle prend en compte des variables à analyser et les indicateurs, notamment : le comportement, les mimiques et gestes des informateurs au moment des entretiens sur le terrain ; les infrastructures mises en place par les politiques publiques agricoles, les produits agricoles.

#### *2.4.2.4-Utilisation de grilles de lecture*

Les grilles de lecture étaient conçues pour organiser et orienter les lectures faites dans les bibliothèques et centres de documentation. Ainsi, il est prévu dans cette grille un certain nombre de paramètres d'analyse en dehors des références du document (nom de l'auteur, l'année d'édition, le titre, ville d'édition, maison d'édition et le nombre de page) consulté. Il s'agit de la thèse principale défendue dans le document, des centres d'intérêt et le résumé du document. L'utilisation de cet outil a permis de créer un fichier normal de référence, auquel nous nous retournons toutes les fois que le besoin de faire recours à un document lu s'impose à nous.

#### *2.4.2.5-Utilisation de la matrice d'analyse de contenu des politiques*

L'analyse du contenu des politiques publiques nécessite l'utilisation d'une matrice d'analyse. En effet, la complexité de la notion de « politique publique » fait qu'on ne peut l'analyser sans définir d'avance un certains nombres de paramètres qui vont servir de base d'analyse. En d'autres termes, l'analyse des politiques publiques se fonde sur l'analyse des variables de références, lesquelles constituent les préoccupations du chercheur que nous sommes. Dans cette perspective, nous avons défini des paramètres qui sont des éléments d'appréciation du contenu de chaque politique publique. La non-prise en compte de l'un de ces paramètres constitue pour nous l'existence de biais conceptuel dans ce document de politique. Il s'agit essentiellement :

- **du besoin de l'intervention dans le contexte** : il s'agit de chercher à savoir si le milieu pour lequel l'intervention est instruite, présente une situation perçue comme problématique à résoudre. A cet effet, le contexte décrit dans le document devrait permettre d'apprécier l'ampleur du problème et la nécessité de la formulation de l'intervention.

- **de la prise en compte des aspirations des bénéficiaires** : ici, il s'agit d'analyser la démarche méthodologique ayant favorisé l'élaboration du document. On pourrait déduire des différentes phases d'élaboration du document de politique, si les populations bénéficiaires sont impliquées ou non dans l'élaboration. C'est la seule possibilité pour nous de savoir si les aspirations du groupe cible ont été prises en compte. Ce qui met en évidence la notion d'approche communautaire, c'est-à-dire si la communauté bénéficiaire a été impliquée dans la conception du document concerné.

- **du cadrage des objectifs de l'intervention avec la vision du développement du secteur** : il est clairement indiqué dans MAEP (2007 :11) que, la vision de l'Etat par rapport à l'agriculture se définit comme suit : **le Bénin, est une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population.** A cet effet, l'analyse du cadrage des objectifs de

l'intervention avec la vision du développement du secteur consiste à apprécier dans quelle mesure les objectifs définis dans le document de l'intervention, s'inscrivent dans la vision du développement définie dans le secteur.

**- du niveau de réalisation des résultats par conséquent celui d'atteinte des objectifs de l'intervention** : le niveau de réalisation des résultats ou celui d'atteinte des objectifs est apprécié à travers les rapports d'évaluation des interventions. Toutefois, les réponses servies par les informateurs et plus précisément par les bénéficiaires de ces interventions ont permis aussi d'apprécier ce paramètre. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure l'efficacité de ces projets ou programmes est établie.

#### *2.4.2.6-Utilisation de la matrice d'orientations stratégiques (MOS)*

L'utilisation de la Matrice des Orientations Stratégique (MOS) a permis de combiner les facteurs identifiés, suite à l'analyse diagnostique des projets ou programmes identifiés comme étude de cas. Il s'agit d'analyser les combinaisons possibles résultant de la lecture de la matrice des orientations stratégiques. Dans cette dynamique, les meilleures combinaisons capables d'améliorer ou de résoudre les problèmes internes et externes identifiés, sont dégagées.

#### *2.4.2.7- Utilisation des instruments de travail comme l'enregistreur et l'appareil photo.*

L'utilisation des instruments comme l'appareil photo, a permis d'enregistrer de prendre quelques images permettant d'illustrer les faits relatés. Quant à l'usage de l'enregistreur, il a permis d'enregistrer les informations audio lors des entretiens de groupe ou focus group.

#### *2.4.2.8- Utilisation des citations et verbatim dans le document*

Pour faciliter une meilleure compréhension de ce travail de recherche, il convient d'indiquer comment l'exploitation des diverses citations extraites des ouvrages consultés et des verbatims issus des propos tenus par les informateurs est faite. A cet effet, les citations tirées des ouvrages sont mises entre guillemets et en italique lorsqu'elles portent sur moins de trois lignes, alors qu'elles sont détachées du corps du texte avec diminution de l'interligne et mises en retrait quand la citation porte sur plus de trois lignes.

Par rapport aux verbatims, ils ont été mis en retrait dans le texte, avec indication de quelques références à la fin, notamment la date, le lieu de l'entretien ainsi que les initiaux des noms et prénoms de l'informateur.

Qui et comment les personnes interrogées ont été sélectionnées au cours des phases de collecte de données et d'informations sur le terrain ?

### ***2.5-Groupe cible et échantillonnage***

L'enquête sur le terrain, s'est effectuée auprès des acteurs bien ciblés sur la base des critères bien précis. Les paragraphes qui suivent, donnent un aperçu des acteurs rencontrés et les critères de leur choix.

#### **2.5.1-Groupes cibles**

Les recherches sur le terrain ont visé des acteurs sociaux qui, en fonction de leurs rôles et des enjeux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, sont soit influents, dominés ou de relais. A cet effet, la configuration des acteurs rencontrés se présente comme suit par catégorie :

► les responsables des structures de l'Etat : (i) les responsables du bureau d'évaluation des politiques publiques ; (ii) les responsables des directions de la programmation et de la prospective du MAEP ; (iii) les responsables des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat notamment : responsables CARDER Ouémé-Plateau, les Responsables de Développement Rural (RDR) ; (iv) les élus communaux et locaux.

Ces responsables sont identifiés et rencontrés, parce qu'ils assurent d'une part, la programmation et la mise en œuvre des actions dans le secteur, d'autre part parce qu'ils sont chargés de la mise en œuvre des politiques de l'état au niveau départemental et local. Aussi assurent-ils l'encadrement des organisations paysannes et les producteurs en général ;

► les cadres ayant assuré la gestion des projets sélectionnés comme étude de cas : la rencontre de ces cadres est importante dans la mesure où ils ont assuré la coordination des projets et programmes mis en œuvre dans le domaine. En tant que tels, ils sont plus en mesure d'apporter des informations utiles à la connaissance desdits projets ;

► les ouvriers ayant travaillé sur les plantations de palmiers à huile et dans l'unité industrielle de Mitro : les ouvriers rencontrés sont les bénéficiaires d'un niveau donné des projets et qui ont un vécu par rapport à ces politiques. A cet effet, leurs perceptions ainsi que leurs implications dans la mise en œuvre de ces projets sont des aspects importants qui ont suscité la nécessité d'échanger avec eux.

► les membres des structures organisées notamment : (i) l'Union Régionale des Planteurs de Palmier à Huile (URPPH/OP), (ii) l'Association des Producteurs de Riz (APR), (iii) les Unions Communales des Producteurs (UCP), (iv) les Coopératives d'Aménagement Rural (CAR), (v) l'Union Régionale des Coopératives d'Aménagement Rural (URCAR) ; (vi) l'Union Régionale des Producteurs de Riz de l'Ouémé et du Plateau (URIZOP) ; (vii) le Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-BENIN). Ces différents acteurs énumérés constituent des groupes organisés et même stratégiques, capables de défendre les intérêts des producteurs. A ce

titre, les échanges avec eux ont permis de savoir dans quelle mesure les projets mis en œuvre ne constituent pas un handicap ou briment les intérêts des paysans.

► les partenaires techniques et financiers, parce qu'ils financent le plus souvent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, les partenaires techniques et financiers constituent des acteurs indispensables ayant permis d'avoir quelques informations par rapport aux conditions de mise en œuvre des projets et programmes.

► les propriétaires terriens et la chefferie traditionnelle : considérés comme maître des terres, les propriétaires terriens ont été interrogés parce qu'ils sont les acteurs sociaux de base qui ont vécu de proximité les interventions. A ce titre, ils sont les premiers concernés en matière d'utilisation des terres agricoles, donc très importants pour connaître les modes d'occupation des terres utilisées pour les plantations.

## **2.5.2-Echantillonnage**

Le choix des unités statistiques de cette étude est fait sur la base des critères bien définis et correspond à des méthodes d'échantillonnage bien indiqués. Sur ce, deux niveaux d'échantillonnage sont faits et se présentent comme suit :

### *2.5.2.1-Choix des politiques publiques agricoles*

De 1960 à 2014, plus d'une vingtaine de politiques publiques ont été élaborées et mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé dans le secteur agricole. Dans le cadre d'une recherche pareille, il n'est pas aisé d'aborder toutes ces politiques sans être exposé à un risque d'être superficiel voire diffus, incompris et vague dans les analyses. Par conséquent, un choix a été opéré de manière rationnelle parmi cet ensemble de politiques mises en œuvre. C'est ainsi que les critères ci-après ont permis de retenir les

projets de plantation du palmier à huile et celui de la culture du riz dans la basse vallée de l'Ouémé :

- la durée d'exécution du projet : il s'agit de voir si le projet a pu être mis en œuvre sur une période d'au moins dix (10) ans ;
- l'espace géographique occupé par le projet : ici, il est question de voir si l'espace géographique couvert par ce projet atteint au moins les deux tiers (2/3) de l'espace géographique de la basse vallée de l'Ouémé ;
- les réalisations faites sur le terrain : en ce qui concerne les réalisations faites par les projets, l'analyse est portée sur les grands résultats auxquels les projets ont abouti. Il s'agit de voir quelle est la proportion de population impactée par ce projet ; les infrastructures mises en place. Par rapport aux infrastructures, les projets choisis sont ceux qui ont pu installer des unités de production dans le milieu.

#### *2.5.2.2-Choix des acteurs interrogés*

Le choix des acteurs interrogés est fait sur la base de deux (2) techniques d'échantillonnage : l'échantillonnage par grappe et l'échantillonnage boule de neige, pour la collecte des données quantitatives. A cet effet, les villages ont été considérés comme des grappes, alors que les ménages sont considérés comme des unités statistiques. Ici, des données quantitatives par rapport au revenu issu de l'exploitation agricole ont été collectées auprès des bénéficiaires des projets agricoles. Aussi des données par rapport au niveau de vie des informateurs ont-elles été collectées pour analyser les effets induits par ces projets sur l'amélioration de leur condition de vie.

Le choix des acteurs interrogés est fait sur la base des critères bien spécifiques allant du domaine d'exercice d'activités, aux connaissances ou expériences accumulées dans le monde agricole. A cet effet, les questionnaires ont été exclusivement adressés aux ménages agricoles, c'est-à-dire à ceux qui exercent leur principale activité dans le

monde agricole, et ce, pour avoir des informations d'ordre quantitatif surtout par rapport au revenu tiré de leurs activités agricoles.

En ce qui concerne le choix des villages retenus, seules les localités ayant connu la mise en œuvre des deux (2) projets sélectionnés pour étude de cas dans la présente thèse sont retenues.

En revanche, les guides d'entretien ont été administrés aux informateurs qui, appuient ou ont appuyé les acteurs du monde agricole, ou ont accumilé d'expériences ou développent d'expertise dans ce secteur ainsi qu'aux groupes organisés. La technique du choix raisonné est privilégiée à ce niveau avec le harsard simple.

Par rapport à la taille de l'échantillon, elle a été d'une part déterminée par effet de saturation pour la catégorie des informateurs à qui des guides d'entretien ont été administrés. Ainsi, dix-huit (18) focus groups, neuf (09) entretiens de groupe, et soixante sept (67) entretiens libres ou semi structurés ont été organisés dans la basse vallée de l'Ouémé pour un total de deux cent vingt trois (223) informateurs rencontrés dans le cadre de la recherche des données qualitatives. Les catégories d'acteurs interrogés sont présentées dans le tableau II

**Tableau II: Répartition des catégories d'acteurs rencontrés par groupe ou par entretien libre**

N°	Catégories d'acteurs	Focus group	Entretien de groupe	Entretien individuel libre ou semi structuré
01	les responsables des structures de l'Etat	-	02	10
02	les cadres ayant assuré la gestion des projets sélectionnés comme étude de cas	-	-	05
03	les ouvriers ayant travaillé sur les plantations de palmiers à huile et dans l'unité industrielle de Mitro	04	02	03
04	les membres des structures organisées	08	02	15

05	les partenaires techniques et financiers	-	-	02
06	les propriétaires terriens et la chefferie traditionnelle	06	03	32
	<b>Effectif personnes rencontrées par catégorie d'entretien</b>	<b>118</b>	<b>38</b>	<b>67</b>
		<b>223</b>		

Source : Résultats de l'enquête sur le terrain, janvier 2014

Pour ce qui concerne les informations d'ordre quantitatif, la taille de l'échantillon a été déterminée par l'application d'une échelle de 1/1000 à l'effectif de ménage agricole dans la basse vallée de l'Ouémé, soit  $33082/1000 = 330$  personnes pour le compte des informations quantitatives.

La répartition de cet échantillon est faite par commune, arrondissement et village et de façon proportionnelle dans le tableau III.

**Tableau III: Synthèse de l'effectif des informateurs interrogés par commune, arrondissement et village**

<i>Communes</i>	<i>Effectif des informateurs</i>	<i>Arrondissements</i>	<i>Effectif des informateurs</i>	<i>Villages</i>	<i>Effectif des informateurs</i>
Adjohoun	81	Akpadanou	25	Fonly	5
				Allandohou	8
				Sokpètinkon	2
				Houinsa	7
				Kpatinsa	3
		Awonou	15	Abidomey	4
				Assigui	3
				Awonou	5
				Siliko	3
		Gangban	21	Agonlin	2
				Ahouandjannafon	5
				Lowé	4
				Gangban	4
		Azowlissè	20	Houèda	7
				Gbada	4
Klogbomè	3				
Gbékandji	5				
Agué gbagoudo	1				
Aguégués	63	Avagbodji	42	Bembè I	15

<i>Communes</i>	<i>Effectif des informateurs</i>	<i>Arrondissements</i>	<i>Effectif des informateurs</i>	<i>Villages</i>	<i>Effectif des informateurs</i>
		Houédomè	21	Bembè II	12
				Akpadon	15
				Agbodjèdo	5
				Aholoukomè	10
				Akpoloukomè	6
Bonou	102	Affamè	23	Dasso	5
				Hounviguè	8
				Abèokouta	2
				Zoukou	7
		Atchonsa	18	Agonhoui	5
				Agbomahan	7
				Dogba hê	6
		Hounviguè	32	Adido	12
				Allankpon	15
				Atankpè	5
		Bonou	29	Agbona	5
				Atchabita	8
				Azongbossa	7
Ouébossou	9				
Dangbo	84	Dangbo	18	Dogla	2
				Dokomè	5
				Mondotokpa	8
				Tovè	3
		Zounguè	46	Mitro	20
				Yokon	12
				Zounguè	10
				Zounta	4
		Hozin	20	Akpamè	9
				Hondji	5
Hozin	6				
<b>Total</b>	<b>330</b>		<b>330</b>		<b>330</b>

Source : résultats de l'enquête sur le terrain, janvier 2014

Le tableau III présente l'effectif des acteurs rencontrés dans le cadre de la recherche des informations quantitatives. Lesdits effectifs sont présentés par commune, arrondissement et village.

Dans le cadre de cette recherche de terrain, l'effectif total des informateurs rencontrés est résumé dans le tableau IV.

**Tableau IV: Récapitulation des informateurs interrogés au cours des recherches de terrain**

N°	Type d'entretien	Nombre d'acteurs enquêtés
1	Entretien par questionnaire	330
2	Focus group discussion	118
3	Entretien de groupe	38
4	Entretien individuel libre ou semi structuré	67
	<b>Total</b>	<b>553</b>

Source : résultats de l'enquête sur le terrain, janvier 2014

Au total, on peut retenir qu'au cours des recherches d'information sur le terrain, un ensemble de 553 personnes ont été approchées. Les données et informations collectées ont été traitées et analysées comme l'indique la rubrique suivante.

### **2.6-Méthodes de traitement et d'analyse des données**

La méthode, moyen de parvenir à un aspect de la vérité, de répondre plus particulièrement à la question « comment », est liée au problème de l'explication (Grawitz, 1996). En tant que telle, l'analyse des données ne peut se faire sans l'usage d'une méthode. Ainsi, le recours a été fait à deux types de techniques pour le traitement des données. Il s'agit du traitement manuel et du traitement assisté par l'outil informatique qui sont utilisés de façon complémentaire.

A cet effet, le dépouillement a été effectué manuellement en procédant dans un premier temps, au classement des données par centre d'intérêt et par rapport aux objectifs de recherche. Dans un second temps, les corpus ont été apurés. Une fois cet exercice fait, les données ont été enfin traitées directement en tenant compte des priorités de l'analyse. Aussi, l'analyse est-elle basée sur des croisements et recoupements d'informations avec classement des données par rubriques selon les différentes articulations des outils de collecte. Cette méthode a permis de définir les paramètres d'analyse à travers la fréquence des données fournies par les informateurs.

Une méthode comparative et de triangulation des données a été également utilisée pour apprécier les facteurs liés à l'échec des politiques publiques agricoles. Comme le souligne Grawitz, (1996 : 380), « *l'absence de possibilité d'expérimentation fait de la comparaison l'unique moyen permettant au sociologue d'analyser le donné concret, d'en dégager les éléments constants, abstraits et généraux, lorsqu'il abordera l'explication sociologique* ».

En ce qui concerne le traitement informatique, une fois les données collectées, il a été procédé à leur analyse. Une activité qui s'est déroulée en trois étapes. La première étape a consisté à faire la recodification des questionnaires, ensuite à ajuster le masque de saisie effectuée au moment de la conception du questionnaire sur le logiciel statistique CPro4.3. Cette étape s'est déroulée avec l'aide des agents codificateurs (au nombre de trois) qui ont été formés avant de transcrire les codes sur les questionnaires. Une fois cette étape terminée, les questionnaires ont été saisis. L'étape précédente a fait place à exportation et à l'apurement de la base sur le logiciel SPSS18. Ce même logiciel a permis de faire les tableaux et les graphiques qui sont présentés et analysés dans le document.

Pour vérifier les hypothèses de recherche, des tests de l'analyse des relations statistiques entre les variables, le test d'indépendance  $\chi^2$ , ont été faits.

Dans le cadre de la construction de la matrice des orientations stratégiques (MOS) en vue de définir les meilleures options à prendre en compte pour l'élaboration des politiques publiques agricoles plus efficaces et cohérentes, il a été identifié à travers la revue de littérature et les entretiens avec les informateurs les facteurs externes et internes des politiques publiques analysées. En d'autres termes, les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces liées à ces politiques publiques ont été identifiées pour servir de base aux différentes combinaisons possibles après leur hiérarchisation.

Par ailleurs, les enjeux et défis liés à la mise en place des politiques agricoles cohérentes ont guidé l'identification des variables sur lesquelles reposent les différentes combinaisons.

Pour remplir la matrice des orientations stratégiques qui comporte quatre cadrans, des questions spécifiques sont posées d'un cadran à un autre. C'est en fonction des réponses obtenues d'une case de cadran à une autre que le remplissage a été fait. Ainsi, il a été affecté à chaque case de chaque cadran, un coefficient selon la nature de réponse obtenue suite au questionnement qui met en relief le croisement entre deux facteurs (variables). Notons que les réponses obtenues traduisent les relations qui existent entre deux variables croisées. A cet effet, il est attribué les chiffres ci-après en fonction des réponses obtenues :

- ✓ Si la réponse est oui systématique, on donne 3 ;
- ✓ Si la réponse est oui non systématique, on donne 2
- ✓ Si la réponse n'est ni oui ni non, on donne 1
- ✓ Si la réponse est non systématique, on donne 0

Une fois la matrice remplie, deux catégories de combinaisons ont été faites sur la base des principes ci-après :

@ les combinaisons (orientations stratégiques) externes :

- ✓ Saisir les opportunités en utilisant les forces et en éliminant les faiblesses.
- ✓ Réduire les menaces en utilisant les forces et en éliminant les faiblesses.

@ les combinaisons (orientations stratégiques) internes :

- ✓ Utiliser les forces pour saisir les opportunités en réduisant les menaces.
- ✓ Eliminer les faiblesses pour saisir les opportunités et réduire les menaces

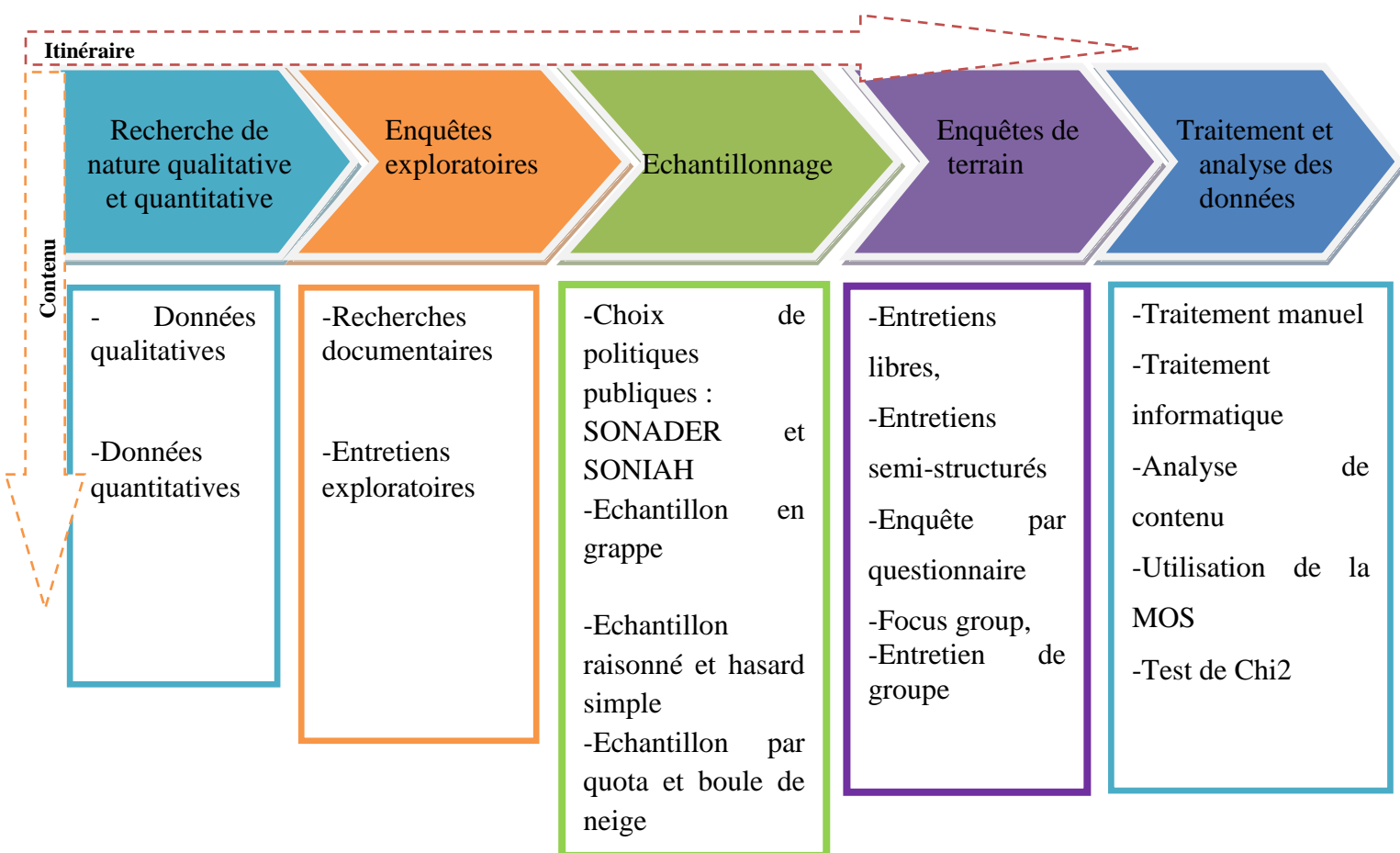
Au terme de l'identification des meilleures options possibles, il a été procédé à un commentaire et interprétation desdites combinaisons pour mettre en relief les relations qui existent ou se dégagent des différentes variables combinées.

Le but visé à travers cet exercice, est de mettre en lumière les éléments à prendre en compte pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques agricoles efficaces et cohérentes dans la basse vallée de l'Ouémé.

## 2.7- Synthèse de la trajectoire méthodologique de la thèse

L'itinéraire méthodologique emprunté pour la rédaction de la présente thèse, peut être synthétiquement représenté comme suit :

**Figure 3 : Schéma synthétique de la trajectoire méthodologique de cette thèse**



Source : résultat de terrain, janvier 2014

Cette figure met en relief les différentes étapes méthodologiques de la recherche avec le contenu de chaque étape.

### ***2.8-Contraintes et limites de l'étude***

Cette étude portant sur l'analyse des politiques publiques agricoles, s'est effectuée avec quelques difficultés observées sur le terrain. A cet effet, il importe de souligner qu'il a été très difficile de mettre la main sur les documents importants portant aussi bien sur les politiques agricoles choisies comme étude de cas que sur celles inventoriées dans le milieu d'étude. Les études de cas étant mises en œuvre il y a de longues années, il n'a pas été aisé de mettre la main sur les écrits portant sur ces projets, surtout dans un contexte où l'archivage pose de véritable problème dans l'administration béninoise en général. Mieux, les responsables ayant dirigé ces projets tout comme les ouvriers ayant servi dans ces initiatives, ne sont plus en activité pour la plupart, et donc très difficile à retrouver.

Les contraintes liées à la mobilité de certains responsables des structures de l'Etat qui sont préoccupés par leurs activités professionnelles, les rendent peu disponibles à répondre aux questions.

Au début de cette étude, nous avons nourri l'ambition d'embrasser trois différents secteurs notamment l'eau, la santé et l'agriculture pour apprécier la cohérence entre les différentes politiques publiques mises en œuvre dans ces secteurs. Ceci aurait permis de contribuer à une meilleure compréhension du suivi qui se fait, en ce qui concerne les outils de gestion du développement mis en place dans le pays. Mais très tôt, nous sous sommes rendu compte que la tâche était si immense que nous manquions même de moyens en terme de temps, d'outils ou d'instruments efficaces pour réussir cette épreuve.

Par ailleurs, cette recherche aurait pu prendre plusieurs d'autres politiques portant sur différentes spéculations et analyser leur pertinence dans le milieu d'intervention en vue de dégager des perspectives sur la base des aspirations des populations cibles.

Somme toute, les efforts de conceptualisation faits ont toutefois permis de prendre conscience des limites de ce travail et de transcender ou de contourner les difficultés à travers des stratégies de repositionnement et de réaménagements circonstanciels, face aux handicaps. Ainsi, en dépit des difficultés tant organisationnelles que techniques rencontrées, les résultats escomptés ont pu être atteints.

Comment se présentent les caractéristiques historiques, économiques, géographiques, naturelles, culturelles du cadre d'étude de cette thèse ?

## **CHAPITRE III : PRESENTATION SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU CADRE D'ETUDE**

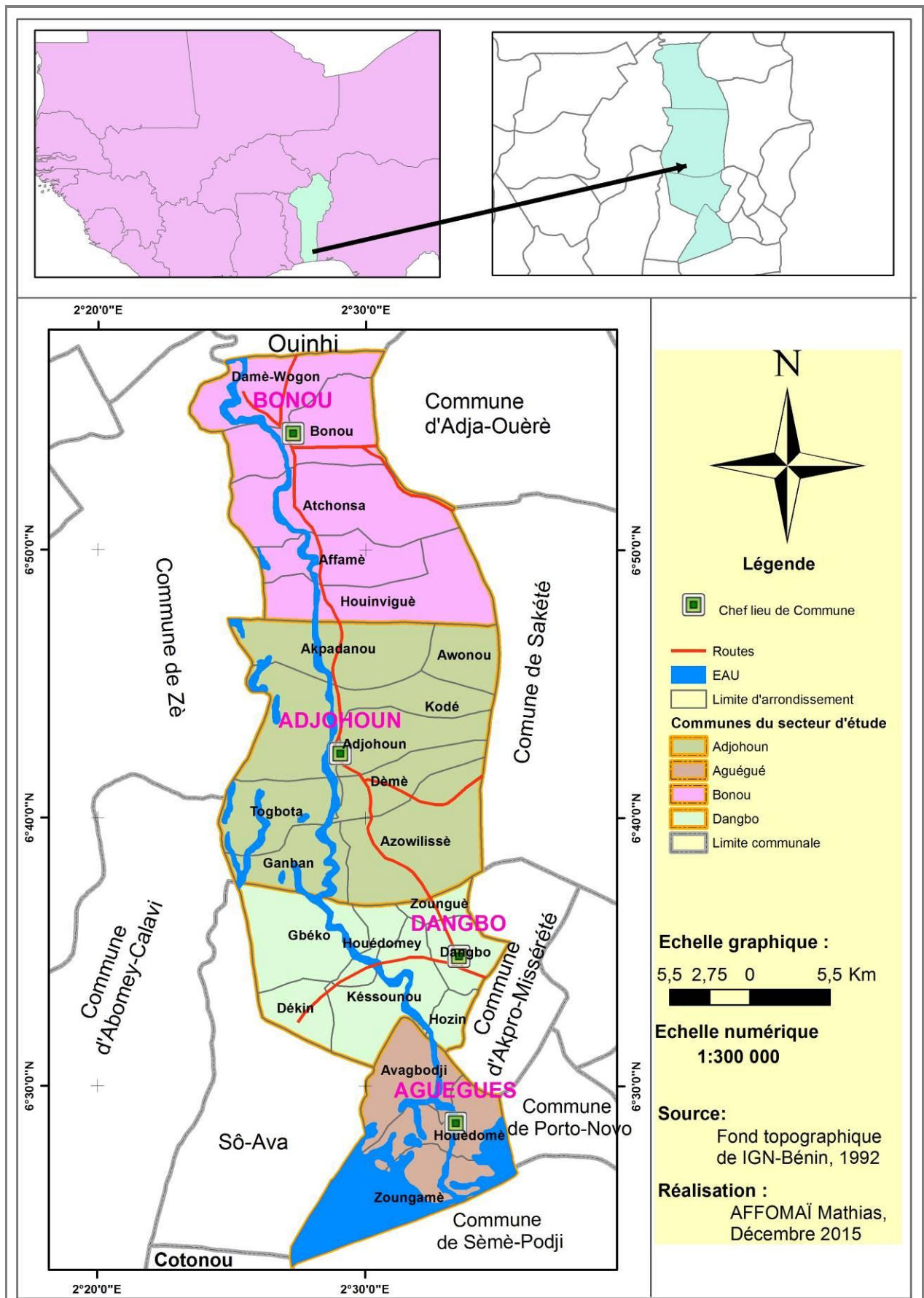
Ce troisième chapitre présente le cadre de l'étude dans les différents aspects pouvant permettre de mieux le situer dans le temps et dans l'espace. A cet effet, les éléments abordés, apparaissent comme une nécessité pas seulement pour l'intérêt intellectuel que l'exercice recouvre, mais aussi parce que de leurs précisions peuvent dépendre, outre la pertinence de la présentation d'un cadre de recherche, mais également de l'état de la situation socioéconomique ainsi que le diagnostic du secteur agricole dans la basse vallée de l'Ouémé.

### ***3.1. Caractéristiques biophysiques et humaines de la basse vallée de l'Ouémé***

#### **3.1.1. Situation géographique du cadre d'étude**

Le secteur d'étude est sur le continuum du bassin versant de l'Ouémé appelé basse vallée et situé dans le département de l'Ouémé entre 6°24' et 6°52' de latitude nord et entre 2°24' et 2°38' de longitude Est. Il est limité au nord par le département du Zou, au sud par le Lac Nokoué, à l'est par les communes de Porto-Novo, d'Akpro-Misséré et le Département du Plateau et à l'ouest par celui de l'Atlantique (figure 4). Elle a une superficie de 250 km<sup>2</sup> et compte une population de 260 660 habitants (RGPH4, 2013) répartie dans les communes de Bonou, Adjohoun, Dangbo et des Aguégus. La basse vallée de l'Ouémé fait partie des zones humides du Sud-Bénin. Elle appartient aux écosystèmes humides du Complexe Est de la Convention de RAMSAR au Bénin (ABE et CBDD, 1997).

Figure 4 : Situation de la basse vallée de l'Ouémé



### **3.1.2. Caractéristiques biophysiques de la basse vallée de l’Ouémé**

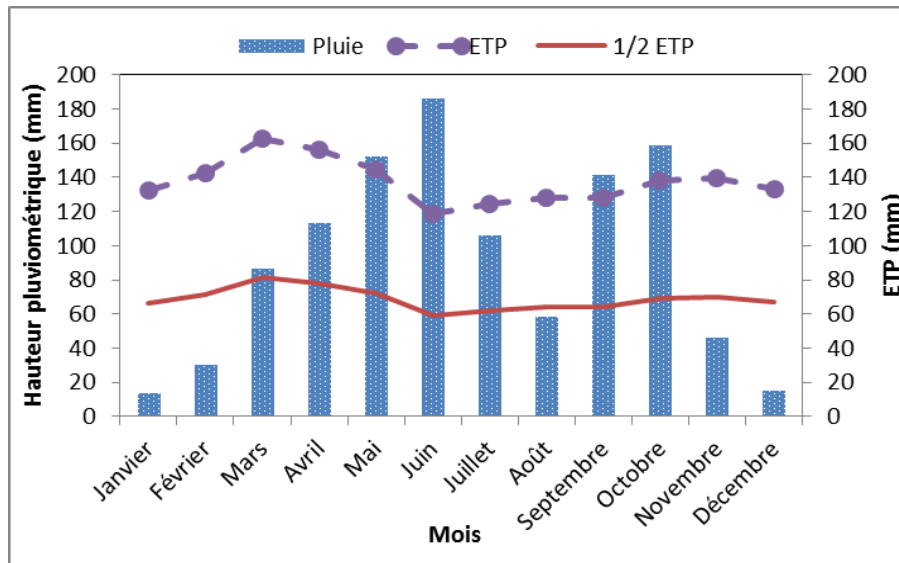
#### *3.1.2.1. Aspects climatiques et régime pluviométrique du milieu*

Les caractères climatiques de la basse vallée de l’Ouémé s’inscrivent sous l’influence du climat subéquatorial. Il s’y développe surtout des activités du secteur primaire et tertiaire.

De par sa situation géographique, la basse vallée de l’Ouémé fait partie de la zone subéquatoriale humide à quatre saisons (Adam et Boko, 1993). Ce type de climat est marqué par un régime pluviométrique mensuel qui est bimodal. Il est caractérisé par une pluviométrie relativement importante avec une moyenne d’environ 1250 mm à la station de Bonou et de 1187 mm à la station d’Adjohoun sur la période (1972-2012).

En effet, deux saisons pluvieuses s’observent dont la plus grande s’étend d’avril à juillet. Elles sont alternées par deux saisons sèches de décembre à mars d’une part, et de mi-juillet à août d’autre part. Cette situation est bien illustrée par la figure 5 qui d’ailleurs présente les mois de Mai, Juin et octobre plus pluvieux avec des hauteurs de pluies mensuelles avoisinant 152 voire 190 mm.

**Figure 5 : Courbe ombrothermique de la station de Cotonou aéroport et d'Adjohoun de 1981 à 2013**



**Source des données:** ASECNA, janvier 2014.

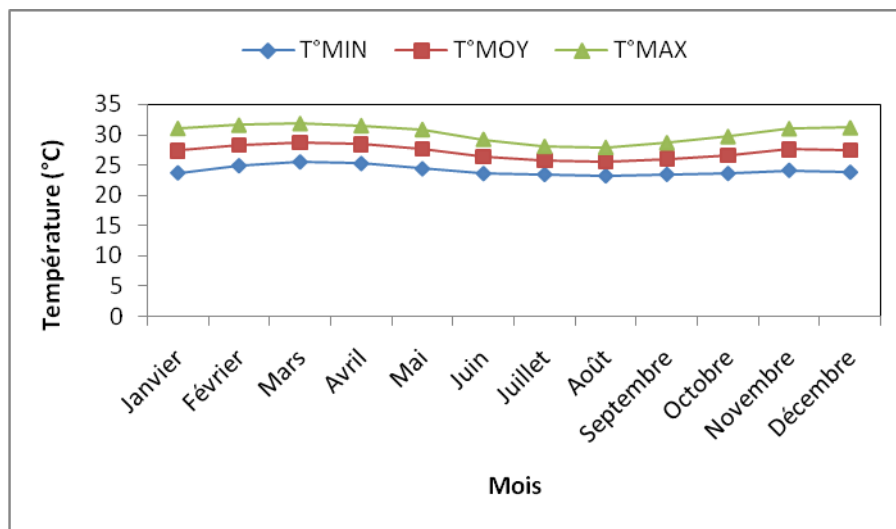
Le régime pluviométrique du secteur présente deux maxima. Le premier correspond à la grande saison pluvieuse et le second à la petite saison pluvieuse. La distribution pluviométrique est donc inégale et permet de diviser l'année en quatre saisons : deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La grande saison pluvieuse dure de mi-mars à juillet. Ensuite vient la petite saison sèche qui va de fin juillet à mi - septembre. La petite saison pluvieuse quant à elle, débute en septembre et finit en novembre. En fin vient la grande saison sèche qui va de décembre à mars. La moyenne pluviométrique annuelle sur l'ensemble du territoire de la basse vallée de l'Ouémé est de 1218 mm, dont 700 à 800 mm pour la grande saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la petite saison pluvieuse (ASECNA, 2012).

Soulignons toutefois, que cette répartition n'est plus standard avec la réalité des changements climatiques, ce qui constitue une entrave pour l'agriculture pluviale dans le milieu. Du coup, la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, doit prendre en compte cette réalité dans une perspective de réussite et de durabilité des actions.

### 3.1.2.2. Ambiance thermométrique du secteur

La température moyenne mensuelle au cours d'une année dans le secteur est de 26,18 °C (ASECNA, 2012). Les températures moyennes mensuelles minimale et maximale sont respectivement de 24,0 °C (août) et 32,5 (février et mars). A l'échelle saisonnière, la température reste élevée en saison sèche (27,92 en moyenne) et relativement moins forte en saison pluvieuse (26,5 °C en moyenne).

**Figure 6: Variation inter-mensuelle de la température à la station de Cotonou aéroport de 1981 à 2013**



Source des données : ASECNA, janvier 2014

Les mois de février, mars et avril, où il fait plus chaud, connaissent des amplitudes fortes : journées ensoleillées et chaudes (28,3 à 32,5 °C) suivies de nuits fraîches (24,0 à 26,8 °C). L'écart thermique moyen est relativement faible (5 °C). Cette ambiance est favorable à la vie de beaucoup d'êtres vivants aquatiques.

### 3.1.2.3. Caractéristiques des vents dominants du milieu

Dans la basse vallée de l'Ouémé, deux types de vents dominants se succèdent au cours de l'année. Il s'agit de : l'alizé<sup>8</sup> maritime et l'harmattan.

<sup>8</sup> Se dit des vents d'Est qui soufflent entre les tropiques

L'alizé souffle dans la période d'avril à novembre dans la direction Sud-Ouest/Nord-est. Sa vitesse moyenne décroît de 3 m/s en avril à 2 m/s pendant la période de mai-octobre. Sa vitesse maximale oscille entre 23 m/s et 30 m/s suivant les mois.

L'harmattan souffle du Nord-ouest vers le Sud-Est sur toute la partie méridionale du Bénin de décembre à janvier. Il augmente le déficit de saturation de l'air et accentue encore les conditions d'aridité de la saison sèche. Sa vitesse moyenne n'excède pas 2 m/s avec un maximum de 12 à 14 m/s (Chikou, 2006). Les prélèvements météorologiques sont renseignés par le tableau V.

**Tableau V : Régime annuel des vents**

	PROVENANCE								
	N	NE	E	SE	S	SW	W	NW	Calme
Fréquence en %	5	30	5	5	5	40	5	5	10

**Source :** Météorologie Nationale, janvier 2014

En effet, le régime des vents varie très peu, suivant les saisons en raison de l'aspect peu accidenté du relief dans la basse vallée de l'Ouémé. Au sol, les vents soufflent selon la direction Sud-Ouest-Nord-Est avec une vitesse moyenne de 5 m/s.

En saison sèche, le vent est généralement faible à modéré (2 à 5 m/s) le matin, se renforce au cours de la journée (5 à 7 m/s) et devient modéré pendant la soirée et la nuit (4 à 6 m/s). Entre fin novembre et fin février, s'observe la pénétration de mousson de direction SSW d'un angle de 180 à 220 degrés avec une vitesse de 5 nœuds ou 2,5 m/s. Le vent a une hauteur maximale de 600 m.

En saison pluvieuse, le vent est modéré (4 à 6 m/s) le matin. Il se renforce dans l'après-midi (6 à 8 m/s) pour rester constamment modéré à fort (5 à 8 m/s) le soir et la nuit. Entre mars, avril, mai et juin, les moussons ayant une direction dominante SW avec une vitesse variant entre 10 et 20 nœuds (5 à 10 m/s) pénètrent sur le continent. Elle se maintient jusqu'à une altitude de 1500 à 2000 m. A partir de juillet jusqu'à octobre, la direction est toujours SW mais la vitesse descend à 10 nœuds, soit 5 m/s avec une hauteur de 3000 m.

#### 3.1.2.4. Humidité relative et insolation du milieu

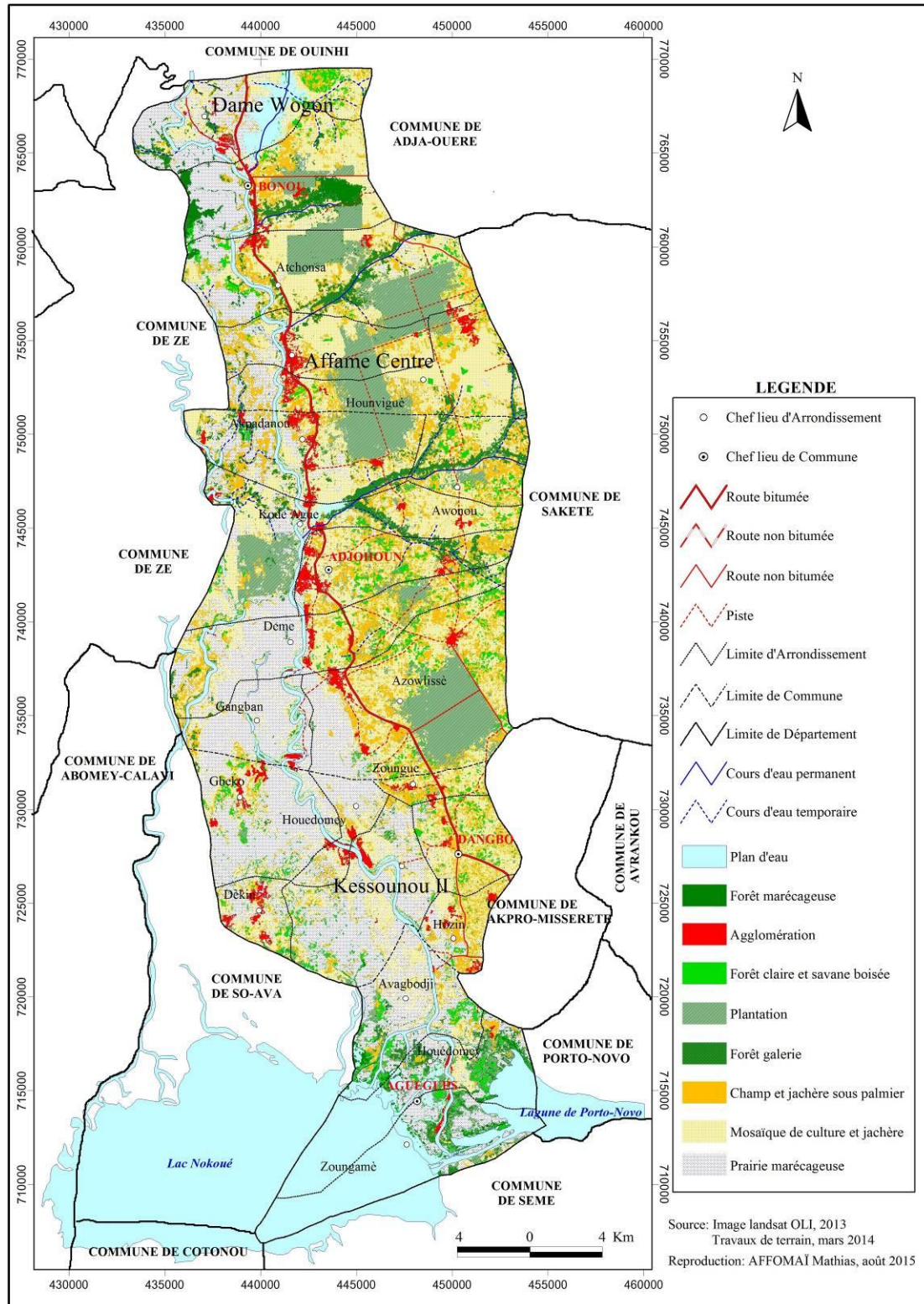
L'atmosphère au-dessus de la basse vallée de l'Ouémé est en général caractérisée par une humidité relative élevée qui connaît une légère baisse en décembre et en Janvier à cause de l'harmattan. L'humidité relative moyenne est de 82 % avec un minimum de 70 % et un maximum de 94 %. Ces valeurs mensuelles restent élevées au cours de l'année, mais retombent à 79 % entre Janvier et Février pendant la saison sèche. Le total annuel de l'insolation est de 2314 heures avec une moyenne mensuelle qui est de 193 heures (Chikou, 2006). En somme, le milieu est caractérisé au cours de l'année par une forte humidité relative et un total d'insolation élevé. Toutes ces caractéristiques lui ont permis le développement d'un régime hydraulique assez riche et des activités agricoles.

#### 3.1.3. Aspects hydrogéologiques

D'après Barbé *et al.*, (1993) la basse vallée de l'Ouémé est drainée par des cours et plans d'eau nombreux et variés ; mais le plus important cours d'eau de ce réseau hydrographique est le fleuve Ouémé. Il est le principal cours d'eau qui définit la physionomie du delta. C'est un cours d'eau dont le régime hydrologique est marqué par des variations notables au cours de l'année. Le secteur est aussi marqué par des cours d'eau tels que les rivières Gba, Djougoudou, Gnanhoui, Wovi, Tovè, Sissè et de petits lacs tels que Hounhoun, Hondjè, Dazon, Dovi.

Les formations continentales post-éocènes appelées le Continental Terminal, essentiellement composé de terres de barre déterminent la géologie du bassin de l'Ouémé. Le secteur d'étude recouvre des unités morphologiques, constituées de plaines d'inondation et de plateaux culminant à quatre-vingt (80) mètres d'altitude et entaillés par des dépressions sèches et humides (Vodounnon, 2007). La figure 7 présente la morphologie de la vallée de l'Ouémé.

Figure 7 : Unités d'occupation du sol dans le secteur d'étude



La figure 7 montre deux unités morphologiques très importantes. Un plateau de faible altitude et une plaine inondable d'axe Nord-Sud qui s'étend de part et d'autre du fleuve Ouémé qui l'inonde annuellement entre les mois de juillet et novembre.

Les plateaux sont d'une formation latéritique d'une grande perméabilité. Les eaux d'infiltration réapparaissent en de nombreuses sources au pied du plateau. Quant à la plaine inondable, elle subit régulièrement les dépôts de charge d'alluvions du fleuve Ouémé. Ces dépôts de charges solides sont à l'origine de la formation de bourrelets de berge dans la plaine inondable du delta (Agassounon, cité par Donou, 2009). C'est pourquoi il existe plusieurs types de sols dans la basse vallée de l'Ouémé.

### **3.1.4 : Aspects pédologiques et formations végétales**

La basse vallée de l'Ouémé présente des sols très variés, répartis en fonction des conditions topographiques et édaphiques du milieu (Le barbé *et al.*, 1993). Au nombre de ces différents types de sols (figure 5), on distingue :

- ✓ les sols ferrallitiques sur le plateau, favorable aux cultures annuelles (maïs, manioc, haricot, patate douce, arachide) et pérennes (palmier à huile, plantation de teck, d'acacia, etc.) ;
- ✓ les sols argilo-sablonneux dans la plaine alluviale assez riches du fait de l'apport en matières organiques par la crue du fleuve Ouémé. Ils sont propices aux cultures de contre saison et aux cultures maraîchères ;
- ✓ les sols hydromorphes s'observent dans les dépressions, au bas des versants. Ils bénéficient de plus en plus d'aménagements hydro-agricoles, permettant ainsi une intensification des cultures de contre-saison (les cultures maraîchères) et de la riziculture.

Les différentes cultures pratiquées dans ce bassin versant résultent à la fois des aptitudes pédologiques des divers types de sols qu'il recouvre et de la disponibilité de l'eau dans leurs premiers horizons, ce qui confère à chaque type de sol, une gamme variée de cultures. L'utilité de cette carte dans cette étude est de mieux apprécier la

capacité de rétention de l'eau en vue de valoriser les secteurs qui sont plus vulnérables à l'inondation.

Compte tenu des aptitudes pédologiques, des traits climatiques et de l'emprise anthropiques, la végétation primaire a disparu et est remplacée par des palmeraies. On trouve néanmoins par endroits, de la savane herbacée, de la savane arborée et arbustive, des prairies et des marécages dont certains sont en voie de comblement du fait de l'ensablement. On rencontre également quelques îlots de forêts sacrées comme celui de Kodjizoun et de forêts déboisées de Gbévozoun illustrés respectivement par les photo 1 et 2 qui constitue l'habitat du singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster* : ZIN. KAKA), espèce en voie de disparition (Vodounnon, 2007).

**Photo 1 : Forêt sacrée de Kodjizoun**

**Photo 2 : Forêt relique de Gbévozoun**



**Source :** cliché, AFFOMAÏ, mars 2014

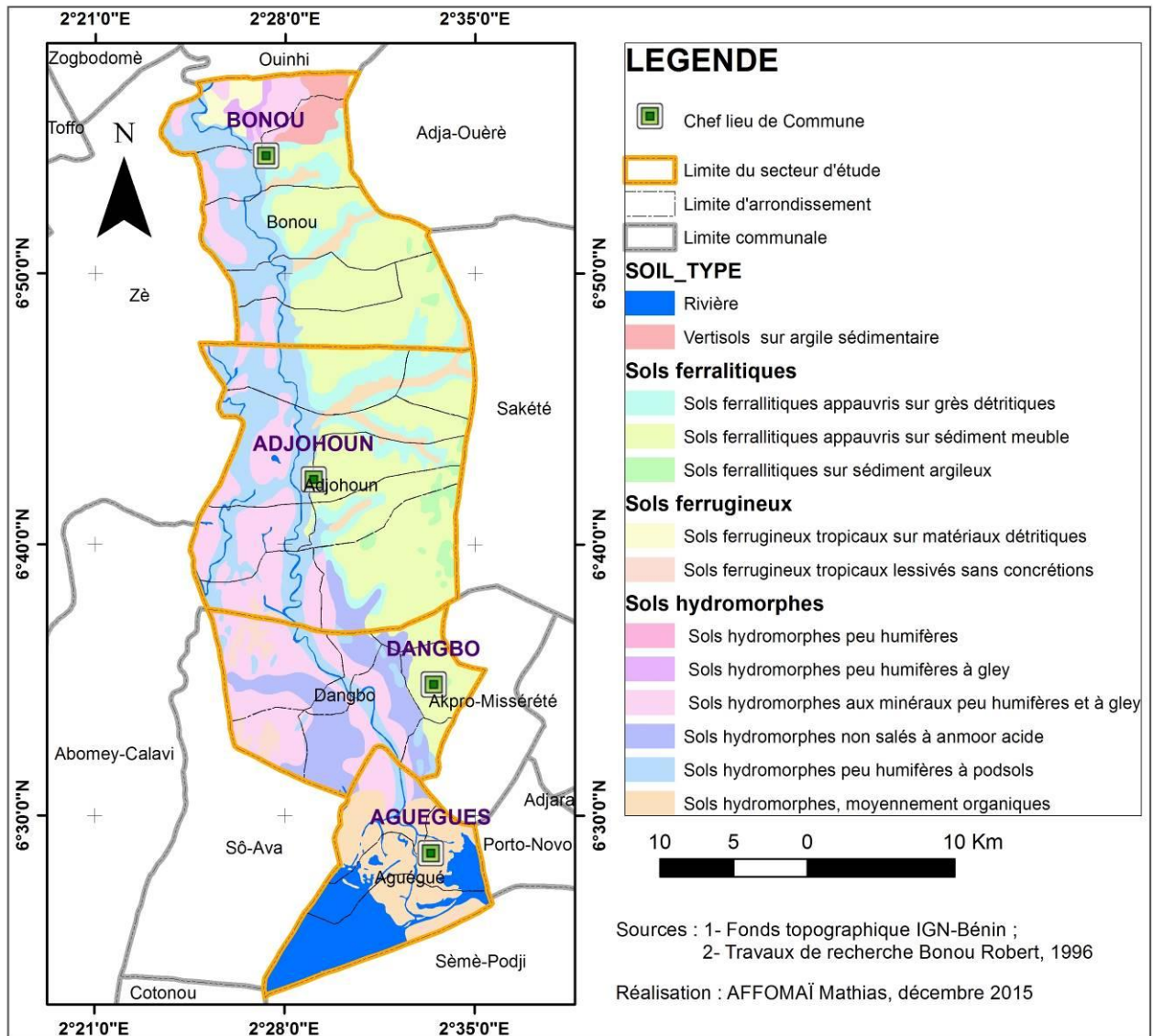
**Source :** cliché, AFFOMAÏ, mars 2014

La physionomie de la formation végétale varie. Les formations végétales des talwegs<sup>9</sup> sont constituées essentiellement de grands arbres de 25 à 35 m de hauteur. Il s'agit d'une savane arborée et des lambeaux de forêt galerie (photo 1) avec des essences végétales comme *Anogeissus leiocarpus*, *Daniellia oliveri*, *Lophira lanceolata*. Sur les

<sup>9</sup> Creux barométriques situés entre deux zones de hautes pressions

sols hydromorphes, les espèces les plus retrouvées sont : *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus santalinoïdes*, *Terminalia macroptera*, *Acacia caffra*. Les essences à savoir : *Mangifera indica* (manguier), *Carica papaya* (papayer), *Tectona grandis* (teckier), *Dolonix regia* (flamboyant) et *Anacardium occidentale* (anacardier) représentent les espèces plantées. Les formations végétales de plaine et de savane arborée sont constituées des essences végétales comme *Daniellia oliveri*, *Isoberlinia doka*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinacens*, *Vitellaria paradoxa*, *Bridelia ferruginen*, *Chlorophora excelsa*, *Detarium microcarpus*. De façon générale, la spécificité de la carte de végétation (figure 8) dans cette recherche s'inscrit dans le fait que la végétation participe à la régulation de la pluie et à travers son système racinaire protège les versants contre les dégradations des sols qui ne favorisent guère le développement des cultures.

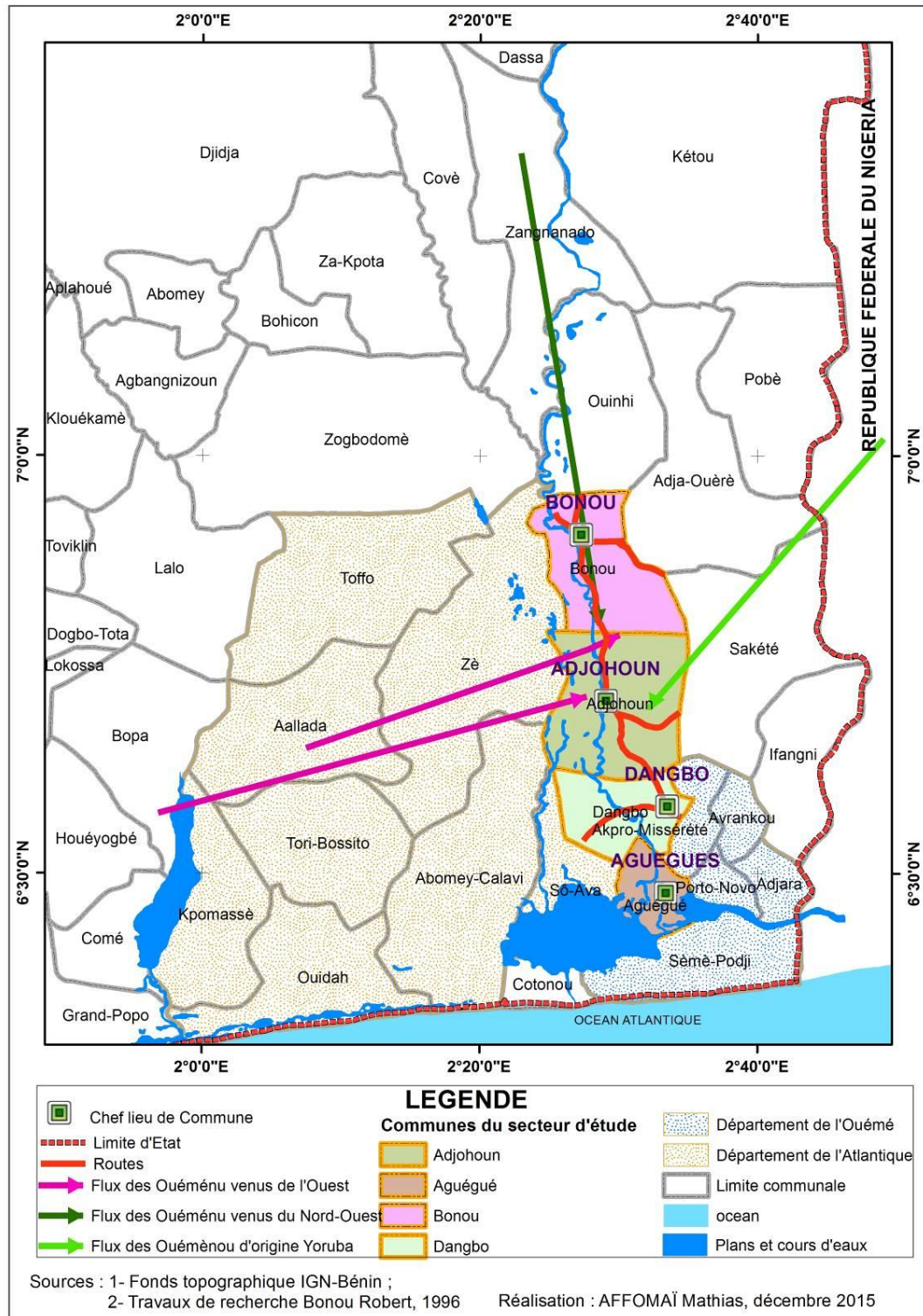
Figure 8 : Etat du couvert végétal de la basse vallée de l'Ouémé



### 3.2-Peuplement de la région du delta de l'Ouémé

Le processus de peuplement de la région de l'Ouémé est fortement marqué par des mouvements migratoires venus d'horizons divers comme l'indique la figure 9.

Figure 9 : Peuplement du delta de l'Ouémé



« D'abord l'appellation "Wémè", peut être décomposée comme suit : "wé" qui signifie en langue Fon "miroir" tandis que "mè", indique ici l'origine. En se référant à la légende populaire, Wémè a été prononcé pour la première fois par les Houéda. Ceux-ci se fondèrent sur le fait que les silhouettes des riverains qu'ils venaient visiter s'étaient à leur grande surprise à la surface de l'eau tout comme dans un miroir, d'où le nom "Wémè" » (Copé, 2012 : 42)

Toutefois, Pélissier rapporté par (Igué 2013 : 3) définit le pays Wémè comme :

«une région témoin du Bénin méridional, c'est-à-dire l'exemple d'une authentique région caractérisée par une construction humaine exemplaire, dotée d'une vie propre sur le double plan social et économique et constituée de zones complémentaires empruntées aux trois éléments constitutifs du Bénin méridional : lagune, vallée et plateau ».

L'histoire du peuplement de la basse vallée de l'Ouémé, révèle que les habitants de cette zone viennent de quatre (4) horizons divers comme le démontre si bien la figure 9. A cet effet, leur installation est conduite par différents ancêtres allant d'une commune à une autre.

Selon Dunglas (1963), la toute première famille qui se serait installée à Adjohoun est celle des Tosso venus de la province Egba du royaume d'Oyo (Nigeria) établie au quartier Goutin vers le XVe siècle. Cette migration des Tosso serait due à une guerre qui les aurait opposés avec un village Egba voisin dont le chef Ayo-Holou Gbonkla, les chassa de Tosso-Gbédji, d'où ils sont venus s'installer à Adjohoun sous la conduite de leur chef Aliotin.

Après la vague des Tosso, arriva celle des Glo composée de familles Yoruba de la tribu des Egba sous la conduite de Shodéké. Ce deuxième groupement qui a contribué à la fondation d'Adjohoun, créa le village des Glo qui prit plus tard le nom d'Abeokouta. Peu après, quelques Glo sont allés fonder le quartier Houèkpa, les villages Kodé et Hounviguè.

Le troisième groupe de migration est venu d'Illé-Ifè suite aux relations coupables qu'avait eues Ohéné le chef de la migration, avec une des épouses de son père

surnommé Laly. Notons que Ohéné qui était accompagné de ses frères utérins Sissé et Alandé et de son oncle Oké Aholou Agagnon a fondé le village Fanvi (*Ifè – nvi* = les enfants d’Ifè) après l’accord du chef de terre (chef des Tosso les premiers occupants). Suite à des dissensions entre le chef Ohéné et son frère Sissé, celui-ci va s’établir avec les siens, et pour éviter les fréquentations avec les autres, place une barrière (*Kpa*) d’où le nom du village *Sissèkpa*. Oké Aholou Agagnon quant à lui alla fonder un village qui porte son nom : *Oké* devenu plus tard *Kè* situé près de Dangbo.

Après ces vagues venues de l’Est, c’est-à-dire du Nigeria, arrivèrent celles venues de l’Ouest (plateau d’Allada). En effet, suite aux nombreux empiètements du royaume de Danhomey (règnes de Ouégbadja 1645-1685 et d’Akaba 1685-1708), certaines familles, sous la conduite de leur chef Dah Zoklanklounon, sont venues s’installer à Adjohoun. Elles prennent le nom de *hounhouènou* qui tire son origine de leur séjour au bord du lac hounhoun. A cause des inondations annuelles, les *hounhouènou* sont allés fonder le quartier Lokossa à Goutin après négociation avec les chefs terriens.

Dans la même période et dans les mêmes conditions que les *hounhouènou*, sont venus de l’Est d’Allada, les *houèdonou* sous la conduite de Allovo.

Outre les *houèdonou*, les *houédadonou* sous la conduite de leur chef Avossè Gbéoussèdé accompagné par le féticheur Dah Tindénon, sont également venus chercher refuge à Adjohoun.

La plus grande vague de migration qui a peuplé Adjohoun et ses environs, est celle des *wéménou* venus du Nord-Ouest. Suite à la mort du roi des *wéménou* : Yahazé-Kpolou à la bataille de lissèzoun près de Bohicon contre le royaume du Danhomey sous le règne d’Akaba, les *wéménou* cherchant un emplacement favorable où se réfugier, s’installèrent le long du fleuve Ouémé dans la région allant d’Adjohoun à Dangbo sous la conduite des fils du roi. C’est ainsi qu’après l’accord des Tosso, ils fondèrent les quartiers Houèkpa, Démè et Wadon.

S’agissant du peuplement de la région de Dangbo, Dégbessou (1997), rapportait que cela est dû à l’émigration de Agon Gninhouan, roi fondateur de Dangbo, de Hlagba

situé dans l'actuel département du Zou ; du fait des assauts répétés du royaume de Danhomey et de la convoitise de son trône par certains de ses frères. C'est pourquoi ce roi est parti en aventure le long du fleuve Ouémé avec ses sujets, à la recherche de terres fertiles. Arrivé à Fanvi, il scinda sa troupe en deux, laissa une sous la conduite de son cousin Gnaho qui emprunta la voie fluviale, alors que lui poursuivra son voyage par voie terrestre. Gnaho, entre temps surnommé Zoungla, du fait de ses exploits, arriva à un endroit du fleuve où les rives sont faites de vastes plaines fertiles jonchées d'œufs d'escargot. Il s'y installe et nomma cette localité Hozin (œufs d'escargot en langue wémè).

De son côté, le roi Agon Gninhouan avec sa troupe, vont s'installer sur une vaste étendue de terre apparemment fertile, pour fonder le royaume de Ouémé ou de Dangbo, qui progressivement va s'étendre jusqu'à Adjohoun et Bonou. Toutefois, il convient de rappeler que cette troupe conduite par Agon Gninhouan avait retrouvé en place les premiers occupants, notamment les populations de Ké, qui étaient installées à Hêtin-Sota et Kétonou, dont le Roi était Kéholou Agagnon. Ce royaume, originaire de Kétou, était périodiquement décimé par les guerriers yoruba. Mais Agon à son arrivée a développé des relations pacifiques et de protection des autochtones, contre les guerriers yoruba ; ce qui lui a même permis d'épouser l'une des filles de Kéholou Agagnon.

Au demeurant, il faut reconnaître que compte tenu de l'arrivée du grand nombre des *wémɛnou* dans la région, et du fait des brassages survenus, la langue des *wémɛnou* finit par s'imposer devant celles des autres groupes sociolinguistiques comme le yoruba, le fon et le toffin dans la région<sup>10</sup>. Ils ont développé et partagé avec les autres entités ethniques une longue histoire socioculturelle. Leurs traditions et leurs coutumes ont fini par créer une symbiose culturelle à travers le festival « *Wémè xwé* » qui regroupe tous les ans, les fils et filles ainsi que les sympathisants de *Wémè*.

---

<sup>10</sup> Toutefois, quelques traditions de ces yoruba fon et toffin, restent encore conservées aujourd'hui dans certaines Communes

Sur le plan socioculturel, Il existe dans la basse vallée de l’Ouémé plusieurs groupes sociaux désignés sous le vocable “ *Akota* “. On peut citer entre autres, les Yokonnou, les Houédanou, les Houèdonou, les Aguénou, les Dékanmènou, les Houézounmènou, les aizonnou. Ils se différencient les uns des autres à travers la litanie des salutations, les us et coutumes, les interdits ou totems, les danses et chansons lors des cultes traditionnels ou autres cérémonies de réjouissances et de décès.

L’organisation sociale au sein des groupes socioculturels est caractérisée par la structure patrilinéaire où la chefferie traditionnelle cohabite avec l’autorité administrative. Le pouvoir traditionnel, malgré la modernité, conserve encore son caractère sacré et permet de régler d’éventuels différends entre les groupes socioculturels.

Au niveau familial, l’homme est le chef de ménage et s’occupe essentiellement des travaux champêtres, il est le garant de la discipline au foyer. La femme s’occupe du ménage et du commerce ou des travaux champêtres.

Sur le plan associatif, le plus grand regroupement associatif qui a marqué le milieu, fut l’association *Kponou* qui a fini par voler en éclat, suite aux défenses des intérêts partisans des membres de ladite association.

### ***3.3-Evolution administrative de la zone***

Du point de vue administratif, la zone couverte par cette recherche, était longtemps gérée par l’actuelle commune d’Adjohoun devenue cercle et une division de la subdivision de Sakété en Février 1903<sup>11</sup>. Elle fut dirigée à cette époque par une administration coloniale sous l’autorité de l’inspecteur des grands cercles Perreur, qui est entouré des commis expéditionnaires. Adjohoun était donc le centre administratif de toute la vallée de l’Ouémé, regroupant les actuelles communes de Bonou, d’Adjohoun, de Dangbo et des Aguégus. C’est cette administration qui a fonctionné jusqu’à l’accession du pays à l’indépendance le 1<sup>er</sup> Août 1960.

---

<sup>11</sup> Ces informations sont tirées de l’entretien à nous accorder par l’un des anciens maires d’Adjohoun. Les dates ici avancées, sont celles lues sur certains documents administratives de la commune.

Après l'indépendance, le territoire national a été découpé en six (06) départements en lieu et place des cercles. Ce nouveau découpage territorial a transformé la division d'Adjohoun en une sous-préfecture réduisant donc sa couverture géographique, avec la création des sous-préfectures de Bonou de Dangbo et des Aguégus. Notons que chacune de ces entités, a été gérée de façon indépendante l'une de l'autre. Toutefois, Adjohoun a hérité de la colonisation, des avantages qui font de lui un centre administratif mère de la vallée.

La période révolutionnaire a entrepris en 1974, une réforme qui vise à rapprocher l'administration des administrés en transformant les départements en Provinces puis les sous-préfectures en Districts ayant à leurs têtes des chefs de district. Les sous-préfectures de la basse vallée de l'Ouémé n'ayant pas écharpé à cette réforme, ont été transformées, chacune, en District Rural.

A l'issue de la Conférence National des Forces Vives de Février 1990, le Bénin s'est engagé dans le processus démocratique dont l'un des éléments capitaux était la décentralisation. Pendant la phase de préparation de ce processus, les anciennes appellations qui dataient de la période révolutionnaire sont de nouvelles instituées et les districts étaient transformés en sous-préfectures. Dès lors, chacun des Districts de la vallée, a été transformé en sous-préfecture, avant de devenir Commune en 2002. Mais ce sont les premières élections communales de 2002 et 2003 qui ont constitué le dernier épisode de cette transformation institutionnelle.

Puisque le processus de décentralisation confère une autonomie de gestion aux Communes, elles devront assurer leur propre développement. De ce point de vue, elles peuvent mutualiser leurs ressources à travers l'intercommunalité, comme le recommandent, si bien, les textes de la décentralisation. La loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 à travers son titre 7, stipule en son article 176 que, « *Plusieurs communes peuvent décider de s'associer en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et de la création de services d'intérêt et d'utilité intercommunaux. Dans ce cas, une convention détermine les droits et obligations de chacune des parties* ». Dans cette perspective, la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), en partenariat avec

l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), a organisé les 29 et 30 Novembre 2004, un atelier national sur la création des espaces de développement. Ces derniers,

« sont constitués par une association libre de communes contiguës partageant les mêmes réalités socioculturelles, les mêmes contraintes ou ressources communes ou formant un bassin de production et qui décident de mutualiser leurs moyens humains, techniques et financiers pour bâtir un projet commun de développement de leur territoire » (Houinsa et Ouorou 2005 : 3).

Cet atelier avait pour objectif d'apporter une solution à la viabilité des espaces dans lesquels chaque commune ordinaire est circonscrite et surtout pour assurer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DE PONAT).

« A l'issue de cet atelier, et sur la base d'un scénario de regroupement présenté à la suite des résultats d'une étude réalisée par le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES), vingt deux (22) territoires de développement ont été retenus après une longue négociation entre les Maires. C'est dans ce contexte que le territoire de la basse vallée de l'Ouémé est né ». (Houinsa et Ouorou, op cit :4)

Saisissant cette opportunité de création d'espace de développement partagé, les communes de la basse vallée de l'Ouémé (Adjohoun, Aguégoués, Bonou, Dangbo et So- Ava<sup>12</sup>) à travers leurs Maires, ont signé le 18 Avril 2005 une lettre d'accord pour la naissance du territoire de la basse vallée de l'Ouémé. Aussi, considérant ce milieu comme l'un des grands bassins de production agricole autour duquel peut être fondé le développement intégré et équitable des cinq (05) Communes et conscientes de l'unité culturelle qui est un élément caractéristique d'une solidarité intercommunale de cette région, les communes se sont engagées dans une dynamique de mutualisation de leurs atouts. C'est ainsi qu'elles ont sollicité, l'appui de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et de la DAT pour le processus d'établissement de leur

---

<sup>12</sup> La Commune de So-Ava, bien que faisant partie de la Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé (CBVO), une entité juridiquement constituée, n'est pas prise en compte dans la présente recherche qui ne s'est intéressée qu'aux quatre (4) autres Communes notamment Adjohoun, Aguégoués, Bonou et Dangbo.

intercommunalité et l'élaboration d'un projet commun de développement de leur territoire. Cette demande leur a permis de commanditer en octobre 2005, une étude d'élaboration des textes devant régir la gestion de leur territoire de développement. Cette étude concrétise l'établissement du territoire de la basse vallée de l'Ouémé appelé « Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé (CBVO) » dont le cadre juridique de référence (convention, statuts, et règlement intérieur) existe.

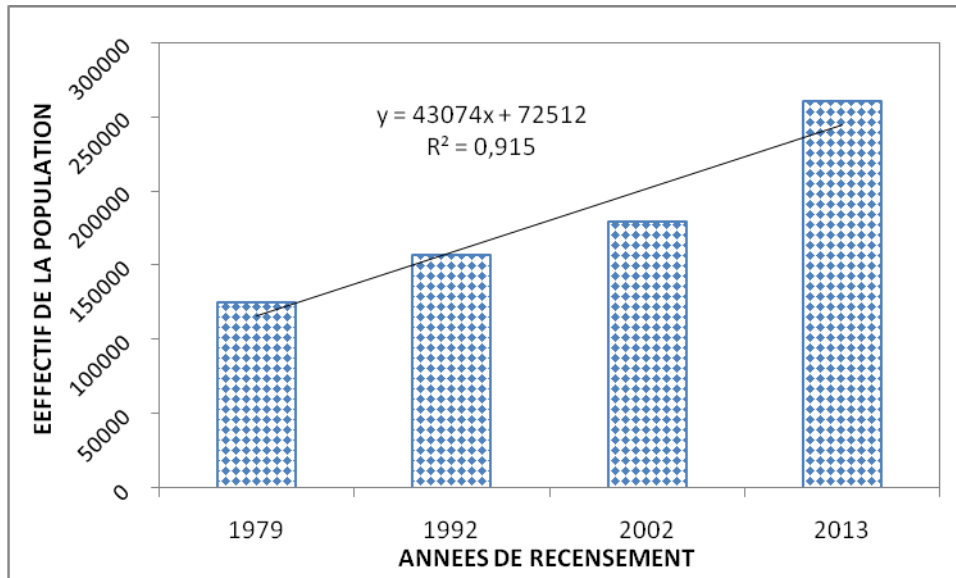
En conséquence, il y a de raisons de collaboration entre ces différentes Communes autour des actions de développement ; surtout que, Gandusson (1963:1631), a affirmé que : *« l'Afrique apparaît en première analyse comme un continent propice à la décentralisation, parce qu'elle est constituée de multiples solidarités vécues et de groupes ayant conservé leur structuration »*. Donc, chacune des Communes de la basse vallée de l'Ouémé, saura user de ces formes de solidarités, caractéristiques des sociétés africaines comme le souligne l'auteur, pour développer des actions intercommunales dans le strict respect des textes qui régissent l'intercommunalité au Bénin.

### ***3.4. Aspects socio-économiques***

#### **3.4.1 : Caractéristiques sociodémographiques de la basse vallée de l'Ouémé**

La basse vallée de l'Ouémé dispose d'un potentiel humain capable d'impulser son développement. D'après le Recensement Général de la Population RGPH<sub>4</sub> et en considérant les communes (Aguégués, Dangbo, Adjohoun, Bonou) qui sont sur le secteur de la basse vallée de l'Ouémé, les données statistiques de l'INSAE montrent que l'ensemble de cette population est en augmentation et est passée de 124 377 à 260 660 habitants entre 1979 et 2013 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,66 % entre 2002 et 2013 d'après les résultats du RGPH<sub>4</sub> donnés par l'INSAE en février 2016 (figure 10).

**Figure 10 : Evolution de la population à l'échelle de la basse vallée de l'Ouémé de 1992 à 2013**



Source : INSAE, février 2016

Ainsi, de 2002 à 2013 dans l'ensemble des communes de la basse vallée de l'Ouémé, la population a considérablement augmenté et presque doublé au cours de cette période. D'après les recherches menées sur le terrain, la croissance démographique constitue une forte pression sur les ressources en eau avec pour corollaire, la dégradation de l'écosystème de la vallée de l'Ouémé au cours de ces dernières décennies.

Du reste, les investigations ont révélé que les installations humaines et les activités que mènent les populations sont affectées par la perversité des extrêmes climatiques ce qui constitue un risque hydro-climatique pour les populations, surtout celles installées dans la plaine et dans le lit majeur.

### **3.4.2 : Activités économiques**

Les principales activités économiques développées qui nécessitent l'utilisation de la ressource en eau de la rivière Zou sont entre autres : l'agriculture, la pêche artisanale, l'élevage de bovins (pratiqué par les Peuhls), l'exploitation du sable fluvial etc.

#### *3.4.2.1 : Agriculture*

La production agricole dans la basse vallée de l'Ouémé est l'une des activités la plus développée qui nécessite assez de main d'œuvre et pratiquée surtout par les Wéménou, les fons, les Aïzo, les Torri, les Adja, etc. C'est une agriculture qui utilise des techniques rudimentaires peu propices pour une intensification de la productivité de la main d'œuvre. Les outils de travail sont essentiellement la houe et le coupe-coupe. Les tentatives de mécanisation de l'agriculture avec l'introduction de la culture attelée dans le milieu n'ont pas connu un grand succès du fait du caractère inondable du secteur sur une période de l'année.

Les principales cultures sont les céréales (maïs), les tubercules (manioc, patate douce, igname, taro), les maraîchères (Tomate, piment, gombo, légume feuille) les légumineuses (haricot) et les cultures de rente (palmier à huile, coton).

L'existence de sols hydromorphes, sols propices pour la production de palmiers sélectionnés et naturels, le riz, l'intervention de projets et de structures d'appui, d'encadrement pour la vulgarisation des techniques agricoles comme le CeCPA, GRAPAD, PADSA, PADPPA, PDRT et les structures de microcrédit dont CLCAM, CREP, FACOR constituent également l'une des potentialités pour le développement de l'agriculture dans le milieu.

Certes, le développement de ces cultures est parfois confronté aux problèmes d'inondation et de sécheresse. La photo 3 illustre la situation.

***Photo 3 : Champ de maïs inondé dans la basse vallée de l'Ouémé à Kodé***

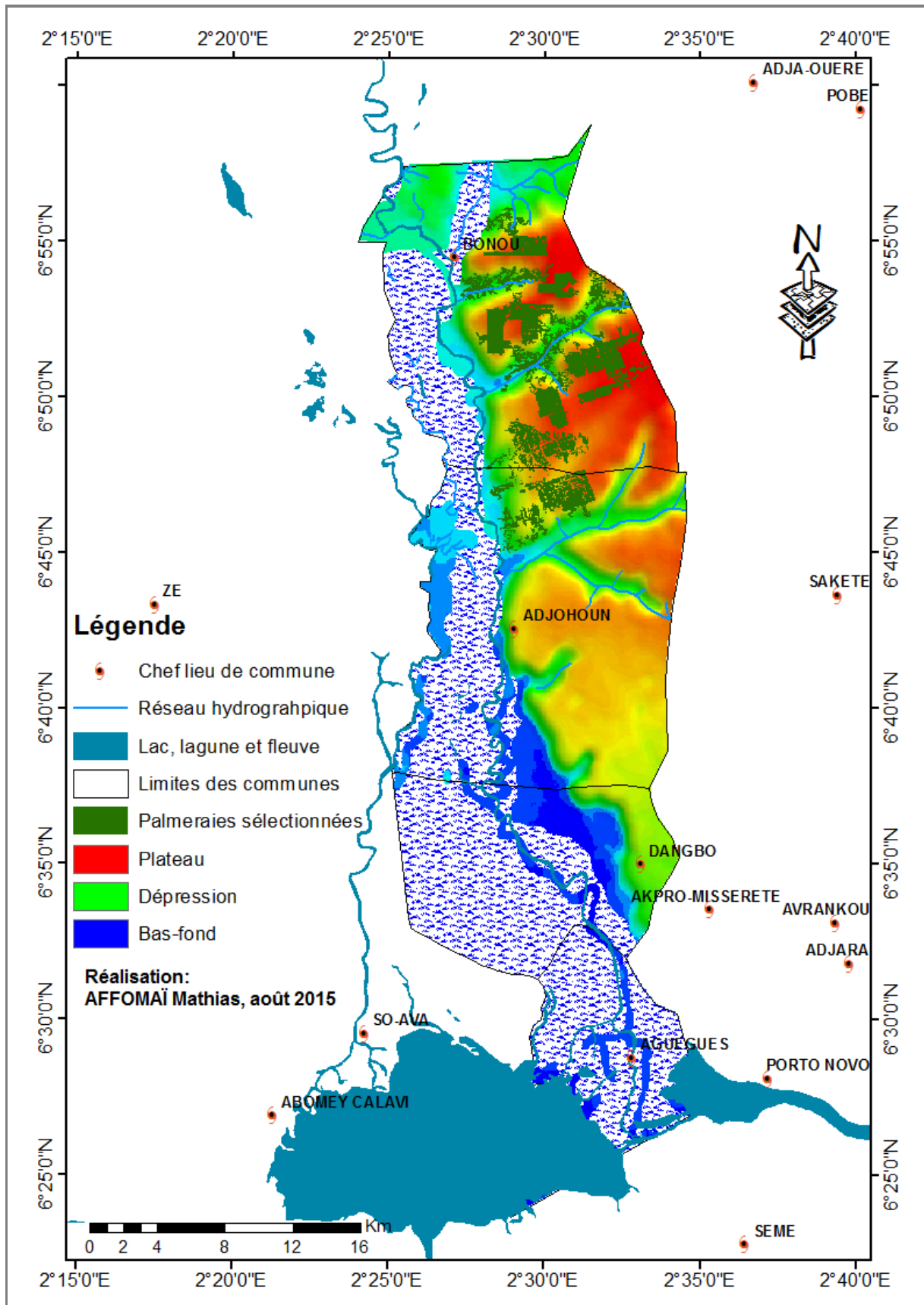


**Source :** Cliché DONOU juin 2008

Par ailleurs, la non maîtrise de l'eau handicape le développement de l'agriculture. De même, les effets pervers des extrêmes climatiques dont la sécheresse et l'inondation occasionnent beaucoup de dommages pour les communautés.

En outre, la culture du palmier à huile sélectionnés est développée dans la basse vallée de l'Ouémé où, plusieurs usines de transformation de noix de palme avaient été installées suite à l'intervention du programme de plantation du palmier à huile. Les espaces occupés par ces plantations de palmier à huile sélectionné sont représentés sur la figure 11.

Figure 11 : Carte d'occupation des plantations de palmier à huile sélectionnés



### 3.4.2.2 : Pêche artisanale

Traversée dans sa longueur par le fleuve Ouémé, la basse vallée de l’Ouémé connaît une activité de pêche, tout au long de l’année. Elle approvisionne la population locale et extérieure (Cotonou, Porto-Novo, plateau, Badagry au Nigéria) en poissons et crustacés. Cette activité se déroule sur le fleuve Ouémé, les rivières et lacs qui regorgent d’une diversité de ressources halieutiques et surtout des poissons-chats.

En matière de pêche, ce sont les hommes essentiellement qui s’adonnent aux activités de capture et les femmes assurent la transformation des poissons, des crevettes de même que l’approvisionnement des marchés en produits de pêche à l’état frais ou transformé.

Aussi les engins de pêche prohibés (Dogbo, Wan, nasses, etc.) sont actuellement utilisés par certaines communautés pêcheurs des Aguégus et de Bonou. Cette pratique a pour conséquence le dépeuplement accéléré des cours d’eau. Il faut signaler aussi qu’il existe des acaja, des étangs piscicoles dans la basse vallée de l’Ouémé gérés aussi bien par les hommes que par les femmes. Les techniques de pêche utilisées restent artisanales (photo 4 et 5).

**Photo 4 : Activité de pêche artisanale sur le fleuve Ouémé à Avagbodji**



Source : cliché AFFOMAÏ, Juillet 2014

**Photo 5 : Pause de la nasse à Gouké**



Source : cliché AFFOMAÏ, Juillet 2014

La photo 4 montre un pêcheur à la pêche muni de son filet, tandis que la photo 5 montre une nasse pausée dans l'eau pour capturer les poissons.

La photo 4 présente un pêcheur avec un engin à filet en activité sur le fleuve Ouémé tandis que la photo 5 illustre la pêche dans une eau trouble avec la nasse à Gouké dans la basse vallée de l'Ouémé. Par ailleurs, il faut signaler que les potentialités dont dispose la basse vallée de l'Ouémé en matière de pêche, sont tributaires des contraintes comme le non-respect des réglementations en matière de pêche et la manifestation des phénomènes hydro-climatiques extrêmes dont les crues dévastatrices occasionnent non seulement la fuite des poissons des étangs mais aussi le comblement du lit du cours avec des apports des matériaux charriés. Ces facteurs contribuent à l'appauvrissement du fleuve Ouémé avec des conséquences sur le coût de vie de la population et sur le développement local. Au cours de la récession pluviométrique, on assiste à une réduction du débit écologique et parfois même en dessous du seuil conduisant aux risques écologiques dont la forte turbidité de l'eau avec une augmentation des métaux lourds en provenance des matières organiques et inorganiques en fines particules, composés organiques colorés solubles qui contribuent à l'extinction des poissons. Elle est un facteur écologique important qui peut aboutir à une eutrophisation des cours et plans d'eau.

#### *3.4.2.3 : Elevage domestique*

Elle est de type traditionnel et concerne la volaille, les porcins, l'aulacode, les lapins, les bovins et aussi les caprins. L'élevage des abeilles (apiculture) et celui des escargots (l'achatiniculture) se développent le long des rivières. Cependant, les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage des animaux à cycle court : petits ruminants, porcins et la volaille.

Ces dernières années, il a été remarqué une régression drastique de l'effectif de la volaille, des porcins, des bovins ce qui est dû au fait que ces espèces ont été décimées, non seulement, par la grippe aviaire, la peste mais aussi par les conséquences des phénomènes hydro-climatiques ayant occasionnés l'inexistence de pâturage à cause de la sécheresse, les inondations et les conflits entre éleveurs et exploitants agricoles.

#### 3.4.2.4 : Exploitation du sable lagunaire

Dans la basse vallée de l’Ouémé se développe l’exploitation artisanale du sable fluvial destiné aux travaux de construction des bâtiments et des infrastructures publiques comme les routes, les bâtiments et les ponts. Ce sable qui ne contient pas du sel est très recherché par les entreprises et constitue non seulement une source non-négligeable de revenus pour les populations, mais aussi des ressources pour les diverses municipalités du milieu. Cette activité est souvent contraignante et tourne au ralenti pendant la période des crues où le niveau du fleuve monte, empêchant toute extraction et prélèvement du sable dans le chenal. Les photos 6 et 7, illustrent l’activité d’extraction du sable fluviale dans le secteur.

**Photo 6 : Site d’extraction du sable fluvial à Goutin**



**Source :** cliché AFFOMAÏ, Mars 2014

**Photo 7: Carrière d’entreposage du sable fluvial à Bonou-assorossa**



**Source :** cliché AFFOMAÏ, Mars 2014

La photo 6 montre une femme qui a porté une bassine de sable sur la tête, pendant la photo 7 présente un tas de sable fluvial ramassé.

En plus des potentialités de la basse vallée de l’Ouémé, au titre des ressources naturelles, on peut mentionner l’existence des sources d’eau thermale à Gogbo, à Hêtin-Sota et à Tchabita recommandées comme eau de boisson à cause de leurs qualités physico-chimiques. Mais ces sources sont sous l’emprise anthropique qui

ignore les normes d'hygiène et d'assainissement et peuvent être vectrices de maladies pour la population.

### 3.5-Les ressources naturelles

La basse vallée de l'Ouémé est une région qui dispose de potentialités en matière de ressources naturelles qu'elle soit pédologiques, hydrologiques, floristiques, fauniques ou minières. Sa richesse surtout sur le plan pédologique fait d'elle, une zone comparée à la vallée de Nil. Hormis les plans et cours d'eau qui sont exploitées par les populations, la plupart des autres ressources sont peu ou pas valorisées. L'état des lieux et les possibilités de valorisation desdites ressources sont présentés dans le tableau VI:

**Tableau VI: Inventaire, tendances environnementales accès et valorisation**

Ressources	Localisation	Tendances	Mode d'accès ou Exploitation	Facteurs limitant la mise en valeurs	Possibilité pour une meilleure valorisation (Actions et opportunités)
Terres cultivables	Toutes les communes	Peu dégradées	Héritage (en faible proportion pour les femmes), achat, don, location	Insuffisance de matériels agricoles, de main d'œuvre, perturbations climatiques, non maîtrise de l'eau	Mécanisation, installation des jeunes agriculteurs
Bas fonds	Toutes les communes	Fertiles	Héritage, don achat, location	Difficulté d'essouchage, inexistence de matériel d'essouchage	Aménagement et mécanisation
Forêts classées	Togbota, Akpadanou et Gogbo	Dégradées, une relique de 10 ha	Réglementé par la législation forestière nationale	Incivisme, non respect des dispositions réglementaires et absence de plan d'aménagement	Prendre des mesures pour le respect des dispositions et les doter de Plan d'aménagement
Espèces fauniques endémiques ( <i>Cercopithec</i>	Togbota			Incivisme, non respect des dispositions réglementaires	Identifier leur habitat et en faire une zone de protection Développer l'éco

<b>Ressources</b>	<b>Localisation</b>	<b>Tendances</b>	<b>Mode d'accès ou Exploitation</b>	<b>Facteurs limitant la mise en valeurs</b>	<b>Possibilité pour une meilleure valorisation (Actions et opportunités)</b>
<i>us erythogaster</i> :ZIN. KAKA),				en matière de gestion de la faune	tourisme
Forêts sacrées	Toutes les communes	Dégradées	Selon les coutumes	Les règles coutumières et pesanteurs sociologiques	Instaurer le dialogue avec les dignitaires, promotion de l'écotourisme, enrichissement avec des essences autochtones
Plantations communales d'accacia	Ahomey Lokpo, Gbessou, Dékanmey	Jeune plantation	A définir dans le plan d'aménagement simplifié (PAPS)	RAS	Existence du Fonds de Développement Local (FDL), élaboration du plan de gestion simplifié
Cours et plans d'eau	Toutes les communes	Dégradation des berges, ensablement des lits, Comblement	Accès libre	Non maîtrise de l'eau	Maîtrise de l'eau, mettre en œuvre les actions du PGPE
Carrières de sable	Toutes les communes (le long des cours d'eau)	Érosion, dégradation du milieu	Héritage pour la plupart	Conflits fonciers, mauvaise gestion, mauvaise exploitation	Réorganisation de l'exploitation
Sources	Atchabita, Ayogo, de Dogba, Ahouanzonmè, Gogbo, Hêtin-Sota, Dogla, Ké, Gbéko, Assrossa			Pas de plan d'exploitation et de gestion	Mise en place d'usines de production et de mise en bouteille d'eau minérale
Calcaire (indices)	Atchonsa et à Bonou			Pas de travaux de prospection Pas de plan d'exploitation et de gestion	Réaliser des prospections pour évaluer le volume et élaborer un plan de gestion
Gisements d'argile	Kodonou, Gogbo, Sindomey			Faible maîtrise des techniques modernes d'extraction et de	Négociation pour la mise en place d'unités de transformation modernes pour élargir la gamme de produits

Ressources	Localisation	Tendances	Mode d'accès ou Exploitation	Facteurs limitant la mise en valeurs	Possibilité pour une meilleure valorisation (Actions et opportunités)
				transformation Pas de plan d'exploitation et de gestion	dérivés
Tourbe	Dogla	Inexploitée		Faible maîtrise des techniques	Réaliser des prospections pour évaluer le volume et élaborer un plan de gestion

Sources : DAT, 2012, pp 35-36

### ***3.6-L'analyse des déterminants du secteur productif de la basse vallée de l'Ouémé***

Cette analyse met en évidence les facteurs (internes et externes) caractéristiques de la basse vallée de l'Ouémé dans le domaine agricole. Il s'agit d'identifier les forces et faiblesses qui caractérisent ce secteur ainsi que les opportunités et menaces qui sont dans son environnement externe.

#### **3.6.1 : Forces identifiées dans le secteur productif**

Il s'agit des caractéristiques internes qui sont des atouts sur lesquels on peut se baser pour assurer le développement du secteur agricole. A cet effet, le diagnostic a permis de retenir les éléments ci-après :

**Existence d'une population jeune et dynamique** : les projections du recensement de 2002, indiquent qu'en 2013, les quatre Communes de la basse vallée de l'Ouémé comportent 259.778 habitants avec plus de 55% de jeunes. Ces statistiques démontrent combien de fois il y a de bras valides dans cette zone pour contribuer à son développement. Cette disponibilité de mains d'œuvre locale constitue une des

meilleures richesses et facteurs déterminants de développement de toute nation ; puisqu' « *il n'y a de richesse que d'hommes* » Houngbédji (2005). Par conséquent, il existe de bras valide disponibles dans la basse vallée de l'Ouémé pour accompagner son processus de développement.

**Existence de terres agricoles très fertiles dans la plaine inondable et de bas-fonds aménageables :** selon le rapport préparatoire du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIAVO), 60.000 hectares de bas fonds sont disponibles dans toute la vallée de l'Ouémé. Il existe 1.500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle et 20.000 hectares de berges de fleuve qui peuvent être mis en valeur (PAIAVO 2013 :6). Cette partie écologique de la vallée de l'Ouémé communément appelée vallée « *Wɔdji* » est constituée d'alluvions argilo-sableuses, d'argile et de grès fins et est en grande partie inondée pendant les crues du fleuve Ouémé allant de la période de Juillet à Octobre. Dès la décrue, des terres fertilisées du fait du dépôt d'alluvions sont progressivement libérées, favorisant ainsi la production de toutes sortes de cultures vivrières de décrue. C'est ce que souligne (Igué 2013 :5) lorsqu'il rappelle que

« la vallée reste par contre l'une des plus riches régions du continent africain dû à la fertilité exceptionnelle des sols qui se régénèrent chaque année par apports des limons charriés par le fleuve Ouémé. Cette vallée, large de près de 20 km et longue d'environ 90 km est la principale spécificité du pays Wémè et peut-être de tout le Bénin en raison de sa beauté naturelle et de son potentiel agricole ».

**Existence de potentialités pour la pêche, la pisciculture, l'apiculture et l'élevage :** Sur le plan hydrographique, le territoire dispose d'un réseau très important autour du fleuve Ouémé qui le traverse dans le sens de la longueur du Nord au Sud et le partage en deux parties. Il y a aussi ses nombreux chenaux qui permettent le désenclavement de plusieurs villages. En plus du fleuve Ouémé, viennent s'ajouter le confluent *Sô*, et les rivières *Tovègba*, *Sissè*, *Gba*, *Gnanhoui*, *Dovi*, *Djougoudou*, *Zou*, etc., le lac *Nokoué* et autres plans d'eau à savoir *Hlan*, *Hounnouhounnou*, *Togbodan*, *Ninblido*. Propices à l'exploitation halieutique, ces potentiels hydrauliques se trouvent malheureusement confronter à la prolifération des plantes aquatiques ou jacinthes

d'eau douce qui annihilent le développement et la croissance des diversités de ressources halieutiques.

**Existence de vastes domaines de culture du palmier à huile :** le palmier à huile, l'une des cultures industrielles cultivées au Bénin, a fait la gloire de ce pays. En effet, jusque dans les années 1970, l'huile de palme, un des dérivés phares du palmier à huile était le principal produit d'exportation du Bénin et contribuait pour plus de 70% aux recettes d'exportation (CARDER/OP : 2012). Une grande partie de cette culture était installée dans la basse vallée de l'Ouémé à travers le projet SONADER. Même si aujourd'hui cette culture a connu un déclin, du fait de la gestion qui est faite, de sa faible adaptation à l'évolution du climat marqué par une chute de la pluviométrie, et à la fluctuation du marché mondial des oléagineux, il est évident que ses domaines de culture sont des atouts pour le développement de la basse vallée de l'Ouémé.

**Existence de quelques marchés régionaux :** la nécessité des échanges commerciaux et d'écoulement des produits agricoles a fait créer dans la région, des marchés dont les plus importants sont ceux de Dangbo, d'Azowlissé, d'Akpadanou et de Hozin. L'existence de ces marchés constitue un véritable atout pour le milieu et lui permet de faire écouler les produits agricoles.

**Existence de petites entreprises :** il s'agit des petites entreprises locales de fabrication d'huile de palme, de transformation du manioc en gari, des décortiqueuses du riz ...etc.

**Existence d'opérateurs économiques :** dans la basse vallée de l'Ouémé, il existe des opérateurs économiques capables d'accompagner le financement des activités de développement. Ils constituent des atouts pour le développement des activités agricoles.

**Existence de potentialités éco-touristiques thermales, de sable fluvial de qualité et de forêts sacrées et classées :** la valorisation de ces potentialités en l'occurrence, l'eau thermale, le sable fluvial, les forêts sacrées et classées, permet l'amélioration des activités agricoles.

**Existence de potentialités minières :** la synthèse desdites potentialités est faite dans le tableau VI. Elles constituent des ressources minières qui existent sur le territoire de la basse vallée de l'Ouémé.

**Existence et protection de quelques espèces animales en voie de disparition (Hippopotames-Antilopes, Sanglier, Porc-épic, lamantin, poules d'eaux...) et endémiques (singe à ventre rouge).**

### **3.6.2 : Faiblesses identifiées dans le secteur productif**

Les facteurs internes identifiés au titre des contraintes, peuvent être formulés comme suit :

**Exode rural et cherté de la main d'œuvre agricole :** la basse vallée de l'Ouémé a une population plus jeune. Or, cette couche de la population béninoise est exposée au chômage. D'où l'existence de beaucoup de demandeurs d'emploi dans cette catégorie de la population. Cherchant donc à satisfaire leurs besoins fondamentaux, ces jeunes quittent les campagnes pour les villes du Bénin ou vont au Nigéria. Cette situation fait qu'il est difficile de trouver la main d'œuvre locale pour mener les activités agricoles. Il s'en suit non seulement la rareté de cette main d'œuvre mais surtout sa cherté. C'est pourquoi, « *seulement 17% de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières* » (PAIAVO 2013 :6).

**Systèmes de production agricoles peu performants :** la faible performance du système de production agricole s'explique en termes de non intensification de l'agriculture, la faible productivité agricole, la pénibilité du travail agricole en raison

de la nature rudimentaire des outils agricoles utilisés, et les techniques culturales peu performantes. Il est aussi important de faire remarquer qu'il n'existe pas de mécanisation ni de motorisation agricole. En outre, le faible niveau d'intensification des productions animales crée un faible niveau d'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

**Faible utilisation des potentialités hydro-agricoles :** la faible valorisation du potentiel hydro-agricole se traduit par une très faible utilisation des ressources en eau disponibles pour l'irrigation des cultures dans la plaine inondable, le non-aménagement des plaines inondables et des bas-fonds pour fins agricoles. Seulement *11% des 60.000 hectares de bas fonds disponibles dans toute la vallée de l'Ouémé sont exploités* (PAIAVO 2013 :6). De même, les anciens périmètres aménagés sont abandonnés et non-réhabilités. En dépit de la richesse de ce milieu en eau, il n'existe de tradition en pisciculture. Mieux, des difficultés d'alimentation et d'abreuvement sont régulièrement enregistrées en saison sèche.

**Faible accès aux facteurs de production :** les facteurs de productions désignent les moyens (capital, travail, terre) utilisés pour produire des biens et des services. Cette situation se manifeste dans la basse vallée de l'Ouémé en termes de faible accès aux intrants améliorés et aux crédits adaptés ; faible accès et contrôle des terres par les femmes par rapport aux hommes, ce qui crée l'inactivité de certaines femmes disponibles pour faire le travail de la terre. Il y a aussi le morcellement des terres agricoles, avec une forte pression urbaine sur les terres agricoles.

**Faibles capacités techniques des acteurs :** la capacité technique des producteurs agricoles est très faible en ce sens qu'ils sont peu ou pas formés aux itinéraires et méthodes d'aménagement hydro agricoles. Mieux, il y a une insuffisance des structures d'encadrement des producteurs et des opérateurs économiques pouvant faciliter le renforcement de ces capacités techniques.

**Faible valorisation du potentiel de production animale (élevage et pêche) :** le développement des activités d'élevage est faible. Du coup, le potentiel génétique laitier des races bovines locales, est très faible. Aussi, existe-il des difficultés d'approvisionnement en alevins et en aliments.

**Utilisation des techniques et engins de pêche prohibés :** la rareté des poissons fait que certains pêcheurs font usage des engins de pêche prohibés comme les *mèdokpokonou*, c'est-à-dire les filets aux mails fins qui arrêtent tout ce qui se retrouve dans leur trajectoire. Ces engins ne laissent aucun alevin sur leur passage.

**Faibles capacités organisationnelles des acteurs :** les organisations professionnelles agricoles sont faiblement organisées. De ce fait, il y a un faible dialogue entre les acteurs de la région en termes de collaboration et d'échanges. Il existe un faible niveau d'organisation et de professionnalisation des éleveurs et une insuffisance d'Organisations Paysannes pour la commercialisation des produits agricoles et l'approvisionnement en intrants agricoles.

**Enclavement des zones de production :** après production et récolte des cultures, il faut bien les transporter à la maison ou au marché pour la consommation ou la commercialisation. Or, il existe très peu de piste de déserte rurale pour faciliter l'acheminement des produits vers les centres ville et marchés. Cette situation rend très difficile la commercialisation des productions.

**Faible accès au foncier des populations actives :** le facteur déterminant de toute activité portant sur la valorisation des terres, est celui de l'accès à l'un des facteurs de production notamment la terre. En effet, au Bénin en général et dans la basse vallée de l'Ouémé en particulier, l'accès à la terre constitue l'un des réels problèmes de développement des activités agricoles. L'accès, la gestion ainsi que la jouissance des terres sont inégalement répartis surtout en ce qui concerne les femmes. La société béninoise étant de tendance patriarcale en général, les femmes sont véritablement

marginalisées dans le domaine foncier. Or, les activités agricoles relèvent de l'usage de la terre qui ne leur est pas ainsi facilement accessible.

**Perturbation de l'écosystème fluvial lié à l'exploitation du sable fluvial et aux travaux d'aménagement :** la recherche du gain immédiat est de plus en plus développée surtout en ces moments où les terres ne donnent plus. A cet effet, le développement local étant l'un des enjeux de la décentralisation au Bénin, les Mairies des Communes de la basse vallée de l'Ouémé profitent des carrières de sable fluvial pour mobiliser de ressources financières pour le développement de leur Communes. Mais aucune étude d'impact environnemental n'étant effectuée avant cette activité, elle participe dangereusement à la dégradation de l'écosystème.

**Faible niveau d'adaptation aux changements climatiques :** de plus en plus, les actions anthropiques créent des déséquilibres de l'écosystème qui en retour induisent des effets de changement climatique. La faible capacité d'adaptation des activités agricoles de la région induit des effets néfastes sur le rendement agricole.

**Inexistence des industries de transformation de palmiers à huile :** la quasi-totalité des industries de transformation de palmiers à huile sont abandonnées et négligées ; ce qui ne permet plus une transformation industrielle des noix de palme récoltées dans la zone.

**Faible niveau de reboisement :** la destruction des forêts est très développée créant ainsi un déséquilibre de l'écosystème. Or, la logique de reboisement des plans détruits est très peu développée dans la zone même, si au cours des journées de l'arbre de chaque année, les autorités locales organisent des activités de reboisement.

### **3.6.3 : Opportunités identifiées dans le secteur productif**

Les opportunités qui existent dans l'environnement du système étudié s'énoncent comme suit :

**Forte demande des produits agricoles sur les marchés locaux et externes :** les produits cultivés dans la basse vallée de l'Ouémé sont constamment demandés sur les marchés. Par conséquent, un réel besoin de consommation des produits existe. D'où la nécessité d'accroître les rendements pour satisfaire la forte demande qui existe.

**Volonté politique existante pour le développement des filières agricoles, animales et halieutiques :** cette volonté politique se traduit à travers plusieurs projets et programmes mis en œuvre par l'Etat central. En effet, une vingtaine de projets ont été recensés dans la zone et intervenant dans le secteur agricole.

**Disponibilité des PTF à soutenir les initiatives de développement dans l'Ouémé :** tout comme l'Etat central a initié des projets qu'il a financés sur le territoire de développement de la basse vallée de l'Ouémé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) développent des actions d'appui dans le milieu pour améliorer les conditions de vie et de travail des communautés. Il s'agit entre autres, de la FAO, de Banque Mondiale et du PNUD.

**Existence de mécanisme de financement public :** en dépit des difficultés d'accès aux crédits agricoles, il existe quelques mécanismes de financement publics qui pourront un temps soit peu, faciliter l'accès des populations aux crédits.

### **3.6.4 : Menaces identifiées dans le secteur productif**

Les menaces sont les faits extérieurs au système et qui influencent négativement son développement. L'analyse du contexte a permis de retenir les facteurs ci-après :

**Perturbations climatiques récurrentes :** Sur le plan climatique, la basse vallée de l'Ouémé appartient à la région subéquatoriale avec une répartition des saisons qui permettent deux cycles de cultures aussi bien sur le plateau que dans la plaine inondable. Les perturbations climatiques font qu'il y a parfois interférence d'une saison à une autre. A cet effet, l'on assiste parfois à des pluies tardives ou précoces qui affectent les productions et par conséquent, les rendements agricoles.

**Destruction périodique des champs de cultures par les bovins transhumants et en divagation :** en dépit de l'existence de la loi N°87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance ainsi que l'arrêté ministériel N°0039/MISAT/MDR/DCAR, portant organisation de la transhumance 1993-1994, le phénomène de transhumance affecte profondément la production agricole dans la basse vallée de l'Ouémé. En effet, les transhumants n'ont jamais respecté les closes de ladite loi et causent chaque année des dommages aux populations. Ainsi, des plantations et forêts sont souvent détruites, des cas de viols, de tueries sont chaque année enregistrés dans le rang des populations de la vallée.

Or, pour mieux faire appliquer les dispositions réglementaires indiquées ci-dessus, un Comité National de lutte contre la Transhumance (CNT) a été mis en place pour statuer chaque année sur les conditions de transhumance au Bénin ainsi que l'Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (ANOPER). Aussi d'autres dispositions réglementaires internationales ont-elles été prises et auxquelles le Bénin a adhéré notamment les textes de la CEDEAO.

**Forte prévalence des épizooties (peste porcine et aviaire) :** la prévalence des épizooties est remarquable dans le milieu et s'exprime en termes de ravages des porcs et volailles chaque année dans la zone. Le tableau vii, qui montre l'effectif des cas de pestes enregistrées dans la vallée, indique que plus de 6700 animaux et volailles sont morts de peste sur une période de trois ans. La Commune de Bonou suivie de celle

d'Adjohoun sont plus touchées par ces pestes dans la vallée. Cette situation est récapitulée dans le tableau VII.

*Tableau VII : effectif des animaux et volailles tués par différentes pestes dans les communes de la basse vallée de l'Ouémé*

Communes	2010				2013				2014				Total
	PPR	New	PPA	Var	PPR	New	PPA	Var	PPR	New	PPA	Var	
<b>Adjohoun</b>	168	47			1	31	10		24	422	12		<b>715</b>
<b>Aguégués</b>	28	300	40		10	32	46		0	0			<b>456</b>
<b>Bonou</b>	164	15	20			10		26		4902			<b>5137</b>
<b>Dangbo</b>	17	113			15	61	25	11	24	78	48	9	<b>401</b>
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>475</b>	<b>60</b>	<b>00</b>	<b>26</b>	<b>134</b>	<b>81</b>	<b>37</b>	<b>48</b>	<b>5402</b>	<b>60</b>	<b>09</b>	<b>6709</b>

**Source :** CARDER / Ouémé Plateau, (service du contrôle des produits d'origine animale et halieutique), octobre 2015

#### **Légende**

**PPR**= peste des petits ruminants

**New** = Newcastle qui affecte les volailles

**PPA** = peste porcine africaine

**Var** = variole aviaire qui affecte les volailles

**Ensablement des voies de transport fluvial par l'érosion et encombrement par la jacinthe d'eau :** les voies de transport fluvial sont comblées du fait de l'érosion des sols provoquée par les eaux de ruissellement. Cette situation provoque la réduction de la profondeur du fleuve qui en retour ne favorise pas la reproduction des espèces aquatiques, en l'occurrence les poissons.

Mieux, cette situation est rendu complexe par l'encombrement des voies de transport fluvial par la jacinthe d'eau en dépit du programme spécial élaboré, notamment le Programme de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes (PGIPAP), mis en œuvre entre 2007 et 2012 dans les communes d'Adjohoun, des Aguégués, de Bonou et de Dangbo pour lutter contre la prolifération des végétaux aquatiques.

**Traitements phytosanitaires des cotonniers dans le Nord du Bénin sur les espèces aquatiques du fleuve Ouémé :** le traitement des cotonniers dans le Nord du Bénin

avec les produits phytosanitaires constitue un danger pour la survie et la consommation d'autres espèces de ce fleuve.

**Crués insuffisantes ou exagérées :** l'insuffisance de crue réduit la fertilité des sols en ce sens que le limon qui est souvent drainé par les eaux de crue ne l'est plus pour couvrir le sol, ce qui l'appauvrit. Aussi une crue exagérée qui se manifeste soit par son arrivée précoce pour inonder et détruire les plantations de culture, ou le niveau d'eau dépasse-t-elle l'habituel jusqu'à provoquer le déplacement des habitants des zones inondables.

### **Conclusion partielle**

La basse vallée de l'Ouémé est un espace géographique riche de potentialité hydro agricole faiblement valorisée. Elle a servi de cadre pour la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques agricoles dont les résultats restent encore mitigés. La deuxième partie de ce document est consacrée à l'analyse des différentes politiques publiques agricoles mises en œuvre dans ce secteur d'étude ainsi que leurs dynamiques socio-économiques.

**DEUXIEME PARTIE :**

**DU PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES  
AGRICOLES MISES EN ŒUVRE DANS LA BASSE  
VALLEE DE L'OUEME AUX DYNAMIQUES SOCIO-  
ECONOMIQUES INDUITES**

## **CHAPITRE IV : CADRE LEGAL D'ELABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES AU BENIN ET REGARDS CROISES SUR LE PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES MISES EN ŒUVRE DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME**

Dans la perspective du développement de l'agriculture au Bénin, il a été mis en œuvre plusieurs politiques publiques agricoles depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Ces dernières ont servi de guide aux actions sur les plans macro et micro économiques. Cette pluralité de politiques est caractéristique d'une instabilité remarquable dans le secteur analysé. Le présent chapitre décrit le cadre légal d'élaboration des politiques publiques au Bénin, il jette un regard croisé sur la politique publique agricole béninoise avant d'aborder les différentes interventions en matière de politique agricole dans la basse vallée de l'Ouémé.

### ***4.1-Cadre légal en matière d'élaboration des politiques publiques au Bénin***

L'analyse de l'environnement institutionnel des politiques publiques montre qu'aucun texte (loi, décret, arrêté) n'est encore pris, pour réglementer le processus d'élaboration des politiques publiques au Bénin. Cela veut dire que le cadre juridique qui règlemente le processus d'élaboration des politiques publiques n'est pas encore tracé. Or, l'une des recommandations issues de la journée de planification tenue les 5 et 6 décembre 1991 au Bénin, était l'adoption d'une approche de gestion du développement à trois niveaux : *(i) les études prospectives pour le long terme ; (ii) la planification à moyen et court termes et (iii) les programmes d'investissement triennaux glissants.*

Dans la pratique, ce choix d'opérationnalisation du processus de développement du Bénin, n'a guère été respecté au plus haut niveau des instances de prise de décisions de l'Etat. Cependant, il est indiqué dans l'article 1<sup>er</sup> du titre I du décret N° 2008-107 du 10 mars 2008, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP) qu'il a pour mission *d'impulser et de piloter le développement économique et social et d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques. A ce titre, il est chargé entre*

*autres, d'animer la réflexion stratégique, d'élaborer les politiques et stratégies de développement national, de suivre leur mise en œuvre et d'assurer leur évaluation.* En dépit de cette mission confiée au MPDEAP, le respect des trois niveaux de gestion du développement pose problème. C'est ce qui est dénoncé dans le guide méthodologique d'élaboration des politiques publiques en ces termes :

« si la première étape a été réalisée avec succès, la deuxième a été négligée au profit de la troisième. Ainsi, l'attente conformément à la gestion du cycle de développement était de réaliser la planification stratégique sectorielle sur le court terme à même de conduire à la concrétisation de la vision issue des réflexions prospectives. Mais force est de constater, qu'avec l'avènement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les ministères sectoriels ont orienté leurs efforts vers la programmation pluriannuelle des objectifs à eux assignés dans le document y relatif. En conclusion, la phase de la planification stratégique sectorielle à court terme a été escamotée ou abandonnée » (MPDEAP : 2009 : 4)

Cette situation a généré les problèmes d'incohérence enregistrés çà et là, dans les instruments de développement conçus dans divers secteurs de développement avec ceux d'orientation stratégique au plan national, régional et international. Ce constat fut fait au cours de la première édition de la « Revue du processus de gestion du développement » de juillet 2007 par le Ministère en charge du développement.

A cet effet, les insuffisances ou les biais conceptuels enregistrés dans les différentes politiques publiques mises en œuvre trouvent un terrain fertile d'accroissement. Dans cette perspective, les considérations institutionnelles ou autres, qui entravent la mise en place d'un cadre juridique adéquat de régulation de ce secteur méritent d'être visitées et corrigées.

C'est pourquoi le MPDEAP a élaboré en 2009, un « Guide méthodologique d'élaboration de stratégies sectorielles ou thématiques » et a mis à la disposition du public notamment : (i) les personnes physiques et morales responsables de l'élaboration, de l'analyse et de l'évaluation des politiques, des plans et des

programmes ; (ii) des personnes physiques et morales chargées des activités opérationnelles au sein de différentes structures de l'administration publique ou privée. Mais, l'existence de ce document méthodologique, qui en lui-même, comporte des insuffisances et qui, au demeurant reste complexe d'application, ne doit pas être considérée comme une panacée aux problèmes d'élaboration des politiques publiques, bien au contraire, doit être renforcée par des textes juridiques adéquats, pour réglementer ce secteur. Qu'à cela ne tienne, le renforcement du capital humain (la formation des experts du domaine) constitue la pièce maîtresse qui peut progressivement réduire les irrégularités qui persistent dans ce secteur.

C'est à juste titre que le rapport d'évaluation des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme, indique dans l'un des points d'attention à prendre en compte que :

« malgré la campagne de vulgarisation, très peu de secteurs (moins de 10%) connaissent et utilisent la méthodologie documentée.....la planification stratégique est un processus d'opérationnalisation a priori pour tous les objectifs stratégiques que l'on souhaite observer. Sa structuration et sa systématisation permettront de déterminer des jalons d'observation plus pertinents des accomplissements et optimiseront l'ajustement des allocations de ressources internes ou venant des partenaires. Une telle institutionnalisation de la pratique appelle nécessairement une politique de financement structurel » (MPDEAP : 2011 : 35).

C'est dire qu'en dépit de l'existence d'une démarche méthodologique en matière d'élaboration des stratégies de développement et de sa vulgarisation, très peu de secteurs l'utilisent. Il convient de renforcer le processus d'institutionnalisation de cette pratique à travers la mise en place des mesures susceptibles d'améliorer la situation, notamment, en ce qui concerne, la formation du capital humain dans le domaine, en nombre suffisant dans le pays.

Le cadre légal d'élaboration des politiques publiques au Bénin étant présenté, que retenir de la politique publique agricole béninoise ?

## **4.2 Regards croisés sur la politique publique agricole au Bénin**

L'analyse de la politique agricole au Bénin de la période 1960 à 2014, permet de subdiviser des interventions publiques dans ce secteur en trois grandes périodes principalement : (i) la période des indépendances (1960 à 1975), (ii) la période du marxisme-léninisme à la restructuration économique (1975 à 1990) et (iii) la période du libéralisme économique de (1991 à nos jours).

### **4.2.1-La période des indépendances 1960 à 1975**

D'abord, jetons un regard sur la période avant celle des indépendances. Bien avant l'intervention du colonisateur au Dahomey, les systèmes de production étaient essentiellement sociocommunautaires, liés à l'organisation sociale des communautés et la promotion de produits locaux, notamment ceux du terroir, non seulement sous l'autorité des chefs (chefferie traditionnelle, rois) mais aussi, avec l'organisation de la collectivité autour des travaux d'exploitation des ressources naturelles. Ces systèmes de production étaient surtout organisés autour des points visant pour l'essentiel :

- (i) *la sécurité alimentaire et nutritionnelle* à travers la production de vivriers (maïs, mil, manioc ...), la plantation d'arbres (palmier à huile, cocotier ...) et l'entretien/conservation de plantes poussant naturellement (Karité, néré...), la transformation (*gari, lio/akassa, beurre de karité, Afitin*<sup>13</sup>, huile de palme et de palmiste, huile d'arachide « *agonlinmi* », le vin et l'alcool de palme ...) ;
- (ii) les *activités d'élevage familial* (volaille, petits ruminants ...), *de chasses et de pêches dans certaines communautés spécialisées* avec l'expertise de certains migrants parfois ;
- (iii) les *activités de stockage* (greniers) et de *gestion des stocks pour alimenter notamment des marchés*. Certains sont restés célèbres jusqu'à nos jours et se sont développés ; et
- (iv) les *activités de médecine* (à travers les feuilles, racines, écorces ..., produits animaux...), (MAEP, 2008). Ces savoir-faire sont structurés autour des

---

<sup>13</sup> Il s'agit de la moutarde utilisée à la cuisine comme condiment

connaissances qui, jusqu'à nos jours, organisent le tissu économique béninois et constituent des bases culturelles.

A l'arrivée du colonisateur, les autorités coloniales ont cherché à organiser et à contrôler le monde rural. Ainsi, les concepts et la structure de base qui régissent l'organisation des interventions de l'Etat en milieu rural ont été élaborés au Dahomey comme dans les autres colonies françaises de la sous-région entre 1905 et 1916. Ainsi, le service de l'agriculture et des forêts de la colonie du Dahomey, alors Structure Centrale de l'Agriculture, qui devait mobiliser des fermiers européens, faciliter leur installation et leur fournir de l'assistance en recherche, en conditionnement puis en commercialisation, a été créé en décembre 1905 pour la mise en valeur de la colonie.

Sa mission était d'organiser, de conduire et de superviser la délivrance de tous les services nécessaires à la production agricole, depuis la protection des sols, la conduite et la protection des cultures jusqu'aux services de post-récolte. C'était la structure par excellence de définition et de pilotage de la politique agricole dans tous ses compartiments.

Aussi, sous l'appellation de la Direction de lutte contre les épizooties et de la zootechnie, la Structure Centrale de l'Elevage était-elle créée en 1908, avec pour domaines d'activités, la lutte contre les principales épizooties et la connaissance des races locales. Cette direction est devenue entre 1959 et 1992, la Direction de l'Elevage et des Industries Animales et assure la protection sanitaire du cheptel, du contrôle et de la santé publique vétérinaires de même que du suivi de la performance réalisée dans les productions animales.

En ce qui concerne la pêche, les activités menées dans ce domaine étaient gérées par le Centre d'étude des pêches, qui était rattaché au Ministère en charge des eaux, forêts et chasse. Ce centre s'occupait de la promotion de la pêche artisanale, à travers la mise en place de coopératives, d'abord à Ouidah et Cotonou en 1958, puis à Grand-Popo en 1959. Il s'agissait à travers cette initiative de permettre aux pêcheurs de bénéficier,

dans un cadre collectif, de prêts et de subventions accordés par certaines institutions comme le Fonds International pour le Développement Economique et Social (FIDES).

Par décret du 20 juin 1910, du gouverneur français, furent créées en Afrique Occidentale Française des « Sociétés Indigènes de Prévoyance, de Secours et de prêts mutuels agricoles » (SIP), lesquelles vont évoluer en Sociétés Africaines de Prévoyance (SAP) en 1945, puis en Sociétés Mutuelles de Production Rurale (SMPR) en 1953, (MAEP, 2008).

Pour donner un statut officiel aux interprètes des techniciens agricoles français, un corps du personnel indigène fut créé en 1913 ainsi que l'ouverture d'un Centre de Formation Rurale (CFR) en 1914, à Porto-Novo (quartier Agbokou), après à Ina dans le Borgou et plus tard le lycée agricole Mèdji de Sékou en 1971. La formation dans les CFR donne droit à un Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) ; alors que celle du Lycée donne droit à un Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales du second degré (DEAT).

Au lieu de raffermir les bases techniques mises en place, la bureaucratisation du service dans ce secteur a été privilégiée avec la création du «1er Ministère de l'Agriculture et de la Coopération du Dahomey en 1958 », (MAEP, 2008 : 89).

L'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) a été créé en 1942 à l'intention des colonies françaises. C'est en cela que Dissou (1988 : 122) indiquait que :

« En Afrique d'expression française, la France, par le truchement de l'Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux (IRHO), a procédé dès 1946 à la mise en place des premières infrastructures de recherche qui ont permis de lancer les programmes de culture du palmier à huile au Bénin à partir de la Station Pobè, et en Côte d'Ivoire à partir de Mé »

Aussi, Houngbédji (2009 : 10) affirme t-il que :

« la principale culture de rente était le palmier à huile. De 1940 à 1960, le pays a exporté en moyenne 43614 Tonnes de palmistes et 12426 Tonnes d'huile de palme par

an. En 1959, les produits du palmier à huile ont représenté en valeur, 75% des exportations. Les actions sur les cultures vivrières étaient timides »,

Dans une dynamique de retrait ou de désengagement au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'administration coloniale a encouragé la constitution de coopératives privées de service, pour la collecte et la commercialisation des produits agricoles. Ainsi naquirent vers 1955 la Société de Production Agricole d'Abomey (SOPA), les Unions des Mutuelles Agricoles de Savè (UMAS) et celle de Dassa (UMAD)<sup>14</sup> respectivement en 1957 et 1958 puis l'Union Coopérative Dahoméenne (UCODA) en cohérence avec la détermination politique d'approvisionner les industries européennes en matières premières agricoles.

En 1956, étaient créées les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR), appelées à devenir des organismes régionaux de développement économique à la façon des coopératives. Mais il faut retenir que

« Ces sociétés ont permis aux adhérents, de mener quelques activités de production et de commercialisation. Mais il faut relever, que le cadre ne permettait pas aux paysans de s'exprimer et s'organiser librement. L'adhésion était souvent forcée, le choix des produits à cultiver, imposé. Les paysans peu responsabilisés ne recevaient aucune formation.

On note déjà la création de quelques « directions techniques » comme structures techniques de veille sanitaire, d'expérimentation et ou d'appui à une stratégie spécifique de développement » (MAEP, 2008 : 88).

On retient que la période coloniale est fortement marquée par le bouleversement des habitudes organisationnelles du domaine agricole, la création de nouveaux centres et institutions, l'installation de quelques infrastructures agricoles et la production de

---

<sup>14</sup> Ces centrales créées à la faveur d'arrêté local (n° 2918 DAR du 18/04/1957) sont présentées comme l'initiative d'élites politiques des localités concernées profitant d'un contexte politique favorable et capitalisant sur la dynamique rurale en place, elles se sont focalisées sur la collecte primaire et la commercialisation de l'arachide et du ricin avec une grande discontinuité dans la couverture géographique, de l'inconstance, peu de fiabilité et d'efficacité.

quelques cultures d'exportation en l'occurrence le palmier à huile, l'arachide, et le coton.

Au lendemain de l'indépendance des pays africains, où les "jeunes élites" sont "montées" au pouvoir, il fallait construire les pays et ce, sur de nouvelles bases idéologiques<sup>15</sup>. Donc, il était nécessaire d'élaborer des instruments de développement spécialement les politiques publiques pour un développement harmonieux. La première période où l'on peut parler de **la planification indicative à la française au Bénin**, a connu l'élaboration de trois plans d'Etat : le premier de 1961 à 1965, le deuxième de 1966 à 1970 et un troisième appelé intérimaire de 1971 à 1972 interrompu, par le coup d'état de 1972.

Dans cette période, la planification était devenue "un exercice de mode" et convaincu ou non, formé ou non, chaque pays devrait consigner dans un document ce qu'il lui fallait pour amorcer son développement. C'est ainsi que le Bénin à l'instar des autres pays africains devenus indépendants, s'est efforcé pour élaborer son plan de développement appelé "Plan d'Etat". Mais la main coloniale, bien qu'étant moins visible du fait de l'indépendance proclamée du Dahomey, (même si jusqu'à aujourd'hui la puissance coloniale n'a pas cessé d'interférer dans les affaires même de souveraineté du pays) guidait les choix et options stratégiques du pays<sup>16</sup>. Les actions programmées à cette époque portent pour la plupart sur les infrastructures routières, éducatives, sanitaires... Puisque cette période des indépendances est fortement marquée par une carence idéologique du développement, elle a connu une continuité sans divorce avec le pouvoir colonial et l'insuffisance de personnel qualifié pour concevoir et conduire une politique agricole cohérente et indépendante.

Au cours des années 60, les champs collectifs, encore appelés en fon «*Magaglè*» qui signifie littéralement en français «*champ de Maga*», premier Président de la

---

<sup>15</sup> Cette base idéologique n'a pas été clairement définie et fortement soutenue par les élites au pouvoir. Ce qui a favorisé une nouvelle forme de colonisation notamment le néocolonialisme.

<sup>16</sup> Ce plan a été élaboré par la Société d'Etude pour le Développement Economique et Social (SEDES), qui est une société d'étude française ayant facilité aussi bien l'élaboration du premier, du second que le troisième plan d'Etat du Bénin au cours de la période de "planification indicative à la française"

République, furent institués et rendus obligatoires. A cet effet, une ordonnance fut prise pour prévoir des sanctions assez sévères à l'encontre des paysans récalcitrants et des chefs des villages dans lesquels ces champs ne seraient pas un succès. Cependant, des échecs ont fini par décourager les plus enthousiastes, du fait de la faible coordination et du dispositif technique d'encadrement en ce qui concerne la disponibilité des semences, les problèmes liés au stockage des produits de commercialisation, etc.

A partir de 70, des *Coopératives d'Aménagement Rural (CAR)*, ont été installées à travers la mise en valeur des périmètres d'aménagement successivement implantés, dans le Mono, l'Atlantique et l'Ouémé, ainsi que des plantations de palmiers à huile sélectionnés et de cultures annuelles. Des périmètres rizicoles ont également été aménagés dans les vallées des fleuves Ouémé et Mono. Les opérations étaient conjointement financées par la Banque Mondiale et le Fonds d'Aide et de Coopération. Elles ont été conduites par une société mixte créée à cet effet, la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER).

On peut retenir de l'interview à nous accordée par l'une des personnes ressources du domaine que :

« Du point de vue structuration, pour le compte du deuxième plan 1965-1970, l'avènement des CARDER est arrivé parce que juste qu'en 1969, il n'y avait pas de structuration de l'unité agricole dans les départements. Certains services centraux existaient, l'élevage était dans certains départements selon leur vocation, les eaux et forêts selon leur vocation... Les premiers CARDER ont été créés en 1969 dans le Mono et dans l'Atacora et c'était l'expérimentation de la restructuration du monde rural. L'objectif était de réunir sous une même direction tous les services du ministère de l'agriculture qui interviennent sur le terrain. Désormais, le vétérinaire et le forestier dépendent du Directeur Général (DG) du CARDER. C'était une réforme en termes de réorganisation du monde rural, et d'intervention de l'Etat dans le monde rural.

La Société Nationale de Coton (SONACO) qui était installée dans le Zou et le Borgou, avait les mêmes attributions et jouait le même rôle que les CARDER à l'époque. Dans le Zou, il y avait la Coopération de Développement Intégré du Zou (SONACO-ODIZ) et dans le Borgou (SONACO-ODIB). L'Ouémé, l'Atlantique et le Mono n'avaient aucune culture agricole pilote, et par conséquent, ils n'avaient rien à l'époque. Dans le secteur, il y a construction mais aussi des réformes et la restructuration du monde rural à travers les CARDER. Entre 1975 et 1976, il y a eu généralisation des CARDER mais restés dans les limites de la puissance colonisatrice pour renforcer l'intégration béninoise dans celle française. La France n'appuyait que les produits de rente comme le coton ; c'est

pourquoi le Mono et l'Ouémé faisaient figure de parents pauvres car les cultures vivrières étaient laissées pour compte. Il y avait la main invisible de la puissance colonisatrice derrière les choix définis comme priorités». (Extrait d'entretien en date du 3 décembre 2013 avec A.J, homme, économiste planificateur, 61 ans).

Cependant, l'analyse du contenu du Plan d'Etat de Développement Economique et Social 1977-1980 (rapport de synthèse) indiquait qu'en termes de stratégie d'industrialisation, une économie indépendante ne peut se concevoir sans un puissant secteur des biens de production. A cet effet, deux orientations fondamentales sont envisagées pour concilier ces exigences :

«on accordera la priorité à l'investissement en faveur de l'agriculture par rapport à l'investissement direct dans ce secteur. Cette option conduit à développer en même temps l'industrie et l'agriculture. Les transformations structurelles dans l'agriculture s'appuieront sur la mobilisation de masses paysannes. Elles prépareront le terrain à des investissements massifs dans le secteur. Dans les premières phases du développement rural, les investissements en capital seront réservés à la construction des infrastructures de base (système d'irrigation, voies de pénétration, moyens de stockage, crédit agricole et système de commercialisation) et à l'achat des matériels génétiques non disponibles dans le pays» (Plan d'Etat de Développement Economique et Social 1977-1980 : 43).

L'opérationnalisation de ces orientations fut organisée à travers la restructuration du monde rural. D'où, des coopératives agricoles obligatoires ont été constituées et une mise en exploitation rationnelle de ces périmètres entreprise. Des offices d'Etat ou des sociétés mixtes agro industrielles ont été créés pour assurer la conduite et la gestion des opérations.

Il faut, toutefois, mentionner, qu'à part les produits découlant de la transformation du palmier à huile, de l'arachide et du coton, très peu de produits entraient dans un circuit de commercialisation conséquent et logique. De même, les paysans étaient très peu ou pas représentés dans les instances de décisions.

C'est pourquoi MAEP, (2008 : 90) indiquait que « la représentation du milieu paysan dans les sphères de décision n'était pas assurée. Les industries agricoles pratiquement au stade embryonnaire, échappaient au contrôle de l'Etat, alors même que les bénéfices recueillis des activités industrielles utilisant les matières premières agricoles, contribuaient très peu à la promotion du monde rural »

En ce qui concerne l'organisation de la gestion du secteur, le cadre institutionnel mis en place était contrôlé par le Ministère<sup>17</sup> en charge de l'agriculture qui connaîtra plusieurs dénominations, avec l'appui de plusieurs structures techniques devenues des directions techniques, en l'occurrence : la Direction de l'Agriculture (DAGRI) ; la Direction de l'Elevage ; la Direction des Pêches.

En plus de ces institutions citées, des structures ont été créées en l'occurrence : la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) créée en 1962 ; une structure centrale comme la Direction du Génie Rural (DGR) créée en 1965 (devenue Direction du Génie Rural et de l'Amélioration Foncière en 1968), pour mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines des infrastructures et des équipements du secteur rural.

A la suite des aléas dus à la conjoncture internationale, il fut créé en mars 1961, le Fonds de Soutien des prix à l'exportation. C'était les prémices de l'Office National de Soutien des Revenus Agricoles (ONS). Il s'agissait en fait de compte ouvert dans les livres des trésoriers payeurs du Dahomey. Par souci d'efficacité, ce fonds sera transformé, en 1967, en Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des produits à l'exportation. En 1972, ses activités seront transférées à la Société de Commercialisation Agricole du Dahomey (SOCAD).

Le paysage du secteur agricole était dominé par des institutions dites « sociétés d'interventions » qui se chargeaient de l'exploitation de certaines filières, mais aussi de jouer le rôle de coordinateur de l'amont à l'aval, intégrant, recherche, vulgarisation, production, commercialisation, transformation et selon les cas, exportation. (MAEP, 2008 : 92).

Dans le plan quinquennal de développement 1966-1970, le développement de certaines régions, est confié aux services de l'agriculture et à des structures non administratives notamment les sociétés de développement comme la CFDT, la

---

<sup>17</sup>Ce Ministère a initié plusieurs lois pour orienter les activités de développement du secteur agricole

SATEC, la CAITA. Essentiellement, l'organisation du milieu paysan reposait sur les coopératives. L'évaluation faite dans ce secteur en 1969, faisait constater que :

« L'option faite de confier le développement de régions à des sociétés privées n'avait pas été concluante -les dites sociétés spécialisées dans la promotion d'un produit - coton par exemple-, n'ont pas maîtrisé celles des autres produits -maïs, riz, sorgho- et cette option n'a pas associé les sociétés nationales -SONADER par exemple.

- L'approche coopérative comme base d'organisation du milieu paysan ne pouvait régler tous les problèmes, (des dispositions idoines ne furent pas prises pour l'assimilation du contenu des textes par les paysans).

- La coordination de la recherche agronomique n'était pas assurée.

Le gouvernement du Dahomey tout en confirmant ce plan de développement, va le renforcer et y apporter des réorientations et des développements stratégiques et opérationnels, à travers l'élaboration d'une « doctrine » en trois points.

1°- mettre en œuvre une politique de participation (consciente et volontaire) des populations, dont le bien-être est recherché, et, des cadres de tous niveaux, ayant en charge la conception et la réalisation des programmes.

2°- orienter le développement rural dans le sens d'une intensification des cultures, de leur diversification et de la valorisation des produits.

3°- Mieux organiser l'occupation de l'espace rural pour promouvoir un développement équilibré et équitable des ressources naturelles et des régions » (MAEP, 2008 : 92).

Dans les années 70, l'Etat a repris avec plus de détermination son intervention dans le secteur en tant qu'acteur direct, en s'appuyant sur des sociétés d'Etat, de développement. Le paradigme de développement qui prévalait est celui du socialisme scientifique avec la volonté de construire une économie nationale indépendante visant comme objectifs :

- l'autosuffisance alimentaire et l'équilibre nutritionnel des populations ;
- la fourniture de matières premières nécessaires aux industries de transformation existantes et à promouvoir ;
- le dégagement des surplus exportables ;
- l'amélioration rapide du niveau de vie des populations rurales.

On peut retenir que la période des indépendances est caractérisée par, la volonté de valoriser les potentialités du pays à travers une meilleure organisation des forces de production (coopératives et groupements villageois, jeunes ruraux), un renforcement

du cadre juridique, une mise en place progressive des interventions et des structures, en vue d'une meilleure gestion du secteur. Des actions fortes sont initiées et développées avec possibilité d'obtenir des résultats concrets. Une volonté d'édifier une économie rurale de type socialiste pour induire des changements qualitatifs dans le secteur rural est affichée. Toutefois, il convient d'indiquer que la période suivante, notamment celle de 1975 à 1990 a plus permis de raffermir les initiatives entreprises.

#### **4.2.2- De la période du marxisme-léninisme à la restructuration économique (1975 à 1990)**

Les années 75 ont été caractérisées par la "nationalisation ou d'approfondissement des réformes". A cet effet, les CARDER sont généralisés sur tout le territoire national et sont régis par l'Ordonnance n° 75-84 du 29 décembre 1975, avec une approche de « développement rural intégré » qui traduit un processus continu d'implication aussi bien des interventions extérieures que les aspirations locales (savoirs endogènes) visant l'amélioration des conditions de vie de groupes de personnes vivant dans les milieux ruraux. Cette approche prend aussi en compte le soutien et l'amélioration des initiatives rurales par la redistribution des ressources centrales. Toutefois, le développement « intégré » va, en effet, signifier :

« dans le nouveau contexte une attention égale apportée à l'ensemble des cultures entreprises par les agriculteurs. L'aboutissement logique de cette nouvelle approche fut de s'intéresser progressivement aux systèmes de production traditionnels afin d'étudier les modalités d'une transition vers des systèmes d'exploitation plus performants. D'où l'intérêt des Projets de Développement rural intégré pour les efforts récents de la recherche agronomique, quittant les stations et les points d'appui, pour expérimenter de nouveaux systèmes de production chez les agriculteurs eux-mêmes » (Belloncle, 1983 : 13).

Le développement rural intégré est animé au niveau régional par les CARDER, les instances politiques régionales et sous préfectorales (CEAP et CRAD). Le village

organisé « GV » comme espace de planification et de mise en œuvre des activités agricoles, renforcée par les coopératives (GRVC et CAETS) et autres groupements. Cette période est aussi caractérisées par :

- « La disponibilité d'un financement rural, à travers notamment les projets et leurs volets crédit, la CNCA, la BBD ... et les Caisses locales...
- Une multitude de Sociétés publiques et semi-publiques (Sobepalh, Soderia, Soniah, Sabli, Sonapra, Belipêche, Sonafel, ...etc), appuyées de Sociétés provinciales ;
- La promotion de Fermes d'Etat (Massi-Lonmè, Amazon, Okpara, M'bétécoucou, Samiondji, Kpinnou, Kétou, Alahè ...), gérées de façon autonome, ou placées sous la gestion des Carder et Sociétés, soit d'Etat ou d'autres sociétés ;
- Une politique d'engagement des structures scolaires et universitaires dans la production » (MAEP, 2008 :106).

A l'évaluation, les performances attendues des CARDER n'ont guère été atteintes en raison, de la lourdeur de l'organisation hiérarchique ainsi que la production et la commercialisation qui pouvaient être gérées par le secteur privé. De même les activités des CARDER ne prenaient pas en compte la vulgarisation qui devait favoriser la visibilité de ces structures d'où leur échec.

Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont aussi marqué la politique agricole. En effet, trois PAS ont été signés. Le premier (1989-1991) fut signé dans un contexte de crise économique et sociale et a marqué la fin d'une stratégie fondée sur l'étatisation et le dirigisme adopté entre 1975 et 1982. Le deuxième programme (1992-1994) a été adopté pour la consolidation des acquis du premier et la correction de ses insuffisances. Le troisième programme (1995-1997) a été adopté dans le contexte de la dévaluation du FCFA en janvier 1994. Ces trois PAS visaient comme objectifs : (i) la promotion d'une croissance durable de 3% à 6% en moyenne entre le début et la fin de la période, (ii) l'assainissement des finances publiques en vue de ramener le déficit budgétaire global à 6% du PIB (iii) le rétablissement de la viabilité de la balance des paiements afin d'atteindre un déficit du compte courant de l'ordre de 5% du PIB et de réduire le poids de la dette publique interne et externe (iv) la maîtrise de l'inflation à un taux annuel moyen inférieur à 3% sur la période des programmes (Alternatives Sud,1994).

L'atteinte de ces objectifs est visée à travers la mise en œuvre de politiques monétaire et budgétaire rigoureuses et des réformes structurelles portant sur : (i) le désengagement de l'Etat; la réforme budgétaire et fiscale et la privatisation des entreprises publiques, (ii) la réforme de la fonction publique, (iii) la restructuration du système financier, (iv) la libéralisation de l'économie et le renforcement du secteur privé. Ces réformes se sont poursuivies et ont été renforcées tout au long de la décennie de l'ajustement structurel.

Par contre, les réformes sectorielles ont visé la sécurité alimentaire, l'amélioration de la gestion de la filière coton, l'amélioration de l'accès de la population aux services essentiels d'éducation et de santé, l'amélioration des infrastructures de transport routier, ferroviaire et maritime, la modernisation et la généralisation des nouvelles technologies de l'information et enfin une meilleure gestion des ressources en vue d'un développement durable. (Rapport d'évaluation de performance de projet (REPP) :1998)

La période d'ajustement structurel a été marquée par le réajustement macroéconomique qui n'a toutefois pas permis une meilleure répartition des fruits de la croissance et a induit des conséquences négatives sur le plan social.

On en conclut que la période allant du marxisme-léninisme à la restructuration économique a été marquée par le développement rural intégré qui se traduit en termes de combinaison des initiatives locales avec celles importées, ainsi que les ajustements ayant amélioré les performances macroéconomiques sans toutefois favoriser une meilleure condition de vie aux populations.

#### **4.2.3- La période du libéralisme économique à partir de 1991.**

Le libéralisme économique démarré en 1991 a été marqué par la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Forces Vives de la Nation et l'avènement de

l'économie de marché conformément aux options de libéralisme économique retenues, caractérisées par le développement du secteur privé aux côtés du secteur public.

Les Etats généraux du secteur agricole tenus en Juillet 1990 et le séminaire national sur le développement rural tenu en Août 1990, ont permis de faire le bilan des résultats des différentes études relatives aux services du Ministère en charge du secteur agricole et la promotion dudit secteur. A cet effet, la restructuration du secteur agricole fut adoptée avec la définition des grandes orientations de la politique agricole à travers la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR) signée le 31 mai 1991 à Washington. A la suite de cette signature, le Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA) a été mis en œuvre avec la tenue de la Table Ronde du Secteur Rural, en septembre 1995, (Laboratoire AMEN, 2009).

Au début de 1999, un processus d'ajustement des réflexions sur la stratégie de développement du secteur rural au nouveau contexte national et international, a permis l'élaboration d'une nouvelle politique agricole qui prend en compte les documents fondamentaux ci-après :

**« En 1999/2000, La Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) de 1999 (version finale de juin 2000) complète la LDPDR en précisant le contenu et les conditions de désengagement de l'Etat des fonctions de production, de transformation et de commercialisation ;**

**En Avril 2000, le Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural (SDDAR) aborde d'une part la politique et la stratégie générale du développement du secteur agricole et d'autre part, les stratégies sous sectorielles ;**

**En Juillet 2001, le SDDAR est rendu opérationnel avec l'élaboration du Plan Stratégique Opérationnel (PSO). Le PSO précise la stratégie publique du développement rural et soumet un ensemble d'actions à mettre en œuvre par rapport à l'appui à apporter par l'Etat au secteur, l'appui aux fonctions assurées par le secteur privé, l'appui aux collectivités territoriales pour les domaines relatifs au développement local et la Gestion des Ressources Naturelles (GRN).**

**En Septembre 2001, le Bénin adopte sa Politique de Promotion de la Femme dans le secteur agricole et rural (PPFR). Cette politique est une déclinaison de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) adoptée en janvier 2001 ;**

**En Juillet 2006**, sous l'impulsion du Président de la République qui manifeste le désir de faire du Bénin un pays émergent et de l'agriculture le fer de lance de l'économie, les cadres du secteur agricole ont élaboré après des rencontres et ateliers de réflexions **le Plan Stratégique pour la Relance du Secteur Agricole (PSRSA)**. .....

**En 2006, les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006-2011** du Bénin ont été adoptées. L'un des six axes stratégiques retenus est de « promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et **la diversification de la production, en particulier dans le monde rural** » ;

⇒ **Février 2007**, dans la perspective d'un Bénin émergent, le gouvernement béninois a élaboré et adopté, **la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP)**, suivie d'un **Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de la SCRP 2000-2007, en avril 2007**. Le premier axe stratégique de la SCRP est « l'accélération de la croissance » à travers quatre domaines prioritaires dont « **la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations** ». (Laboratoire AMEN 2009 : 27).

Toutefois, à la fin du PRSA en 1998, où le secteur agricole a connu une baisse notable et persistante de ses performances, un processus de réflexions et consultations a été ordonné par le gouvernement entre 2002 et 2003, en vue de l'évaluation des CARDER pour leur dynamisation. C'est ainsi que ce processus a conduit à la tenue en novembre 2003, de l'atelier national de validation des résultats des consultations, dont les statuts des réformes proposées sont adoptés par le Conseil des Ministres en février 2004 pour consacrer la naissance des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) dans les six (06) régions agricoles du Bénin.

Avec l'avènement du régime de changement en 2006, de nouvelles dynamiques sont introduites dans le secteur à savoir :

- « 2040 agents de toutes catégories, sont recrutés au profit essentiellement des CeRPA en 2007 et 2008, ce qui leur a permis de connaître un début d'opérationnalisation effective ;
- Des moyens substantiels leur ont été octroyés, pour accompagner le travail sur le terrain, même si leur volume et leur qualité sont encore en deçà des besoins réels » (MAEP, 2008 :106)

De plus, de nombreux programmes sont initiés et mis en œuvre entre autres : le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) ; le Programme de Valorisation des vallées et d'installation des jeunes dans l'agriculture ; le Programme d'Urgence d'Appui au Secteur Agricole (PUASA),...etc.

On peut retenir que la période du libéralisme économique a introduit plusieurs réformes dans le secteur avec l'introduction du secteur privé. Aussi, plusieurs projets et programmes sont-ils introduits pour accroître non seulement les performances de ce secteur, mais également la sécurité alimentaire des communautés.

### ***4.3 Les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé et leur cohérence***

#### **4.3.1- Les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé**

L'analyse documentaire indique que dès 1954, la plaine d'inondation dans le bas delta de l'Ouémé a fait l'objet, compte tenu de sa haute potentialité et de sa très forte densité en population (250 habitants/km<sup>2</sup>), d'études en vue d'y développer et diversifier la production agricole par suite d'aménagement. Dès lors, des investigations ont été menées jusqu'en 1957 sous les auspices de la Mission d'études<sup>18</sup> de l'Ouémé. De 1957 à 1961, ladite Mission a aménagé un réseau de drainage, créé des pistes d'accès à la plaine et conduit une série d'essais agronomiques sur le riz, le maïs, le haricot et le coton.

---

<sup>18</sup> La Mission d'études de l'Ouémé, est organisée par le Service de l'Hydraulique de l'A.O.F, qui a débuté sur le terrain en juin 1951. Elle devait effectuer les études de l'aménagement général de la vallée de l'Ouémé et de ses affluents d'une part, de la desserte maritime du Dahomey d'autre part. Dans le cadre de ce programme, il était confié à la mission le soin de "rassembler tous les éléments de base hydrologiques, topographiques, agrologiques, indispensables à une étude sérieuse du problème". Ladite mission était effectuée par : Chefs de Mission MM. Faudon, Moulon, Guinard, Roland ; Hydrologues MM. Parel, Gerbert ; Topographes MM. Hardy, Dumas, Giry, Bailleul, Gravelat ; Chefs mécaniciens: MM. Dubois, Greff.

Ces travaux réalisés ont été repris en partie par la Mission chinoise, de 1964 à 1967 et ont favorisé, une série d'essais de culture intensive de riz irrigué avec des variétés qui se sont finalement révélées peu adaptées aux conditions locales et ont été abandonnées.

Sur la période de 1966 à 1970, le plan de développement économique et social de la République du Dahomey fixait comme objectif prioritaire le *développement de l'agriculture avec un accent particulier sur l'accroissement des cultures vivrières et maraîchères*. Soucieux d'atteindre les buts qu'il s'était fixés, le Gouvernement dahoméen a sollicité, dès février 1965, l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de réaliser dans la vallée, un aménagement hydro agricole pilote orienté principalement vers la riziculture. A cet effet,

« en octobre 1967, le plan d'opérations du projet DAH/66/5019, a été signé. Ainsi, à cette date, 1800 ha en rive gauche de l'Ouémé sont mis en valeur (dont 600 ha de rizières), la preuve de la possibilité et de la rentabilité de la riziculture est faite, la Société d'aménagement et de développement de la vallée de l'Ouémé (SADEVO) qui prendra la relève du projet est créée et, en 1971, la production de paddy atteint déjà 1000 t sur 300 ha, limitant les importations et les sorties de devises » (PNUD et FAO, 1976 : 65).

Une étude de possibilités d'aménagement d'une importante zone de la rive droite (23600 ha) a été initiée et approuvée par le PNUD en juin 1971, pour constituer la seconde phase du développement de la vallée de l'Ouémé subdivisée en deux étapes successives et complémentaires. La première que l'on peut considérer comme une étape prospective, puisqu'elle avait pour objectif d'identifier les zones intéressantes, est réalisée du 1<sup>er</sup> juillet 1972 au 30 juin 1973 (projet DAH/72/001).

En avril 1973, une mission d'évaluation conjointe FAO et Centre d'investissement conclut à l'intérêt de poursuivre les travaux en vue de l'aménagement de la rive droite (projet DAH/ 73/008), est réalisée de juillet 1973 à juin 1974. Elle conclut en faveur de cette mise en valeur, eu égard, aux avantages économiques qui en découleraient.

---

<sup>19</sup> Ledit Projet est conçu pour être mis en œuvre sur la période d'octobre 1967 à juin 1972 après avoir atteint ses objectifs.

Une assistance supplémentaire du PNUD est alors requise et obtenue par le Gouvernement du Dahomey en vue de prospector de nouvelles zones rizicultivables dans la vallée et d'assister la SADEVO dans la diversification de ses activités au cours d'une troisième phase du développement de la vallée. Cette phase a été entamée en juillet 1974 par le démarrage du projet DAH/74/001 dont la durée initiale d'un an a été prolongée de dix-huit mois pour ainsi s'achever en décembre 1976.

#### 4.3.1.1- *Projet de plantation de palmiers à huile sélectionnés géré par la SONADER*

Le Palmier à huile dont le nom scientifique est *Elaeis guineensis* a joué un rôle prépondérant dans l'économie du Dahomey, actuel Bénin. Il constituait la principale source des exploitations (75% en tonnage, 70% en valeur)<sup>1</sup> soit en huile soit en palmistes. C'était d'ailleurs la première culture par laquelle, le Dahomey a intégré le commerce international. Ainsi, vu l'importance que revêt le palmier à huile dans l'économie béninoise, il avait occupé une place de choix dans le processus de modernisation agricole pendant la période coloniale (Cornevin 1981 ; Agossa 2011).

En 1947, était née une institution spécialisée de gestion dénommée "Secteur Rénovation Palmeraie (SRP)" chargée de l'entretien et de la rénovation de la palmeraie subsponnée. L'échec de cette opération qui n'a pu résister aux abattages clandestins et au manque d'entretien des plantations va susciter une prise de conscience au niveau du Gouvernement béninois.

Ainsi, en 1961 au lendemain des indépendances, le Gouvernement, sans avoir fait une étude sociologique sérieuse, avait délimité d'importantes superficies choisies comme emplacements potentiels de culture du palmier à huile conformément aux lois 61 - 26 du 10 août 1961 relative à la définition et aux modalités de mise en valeur des périmètres d'aménagements rural et 61 - 27 portant Statut de la Coopérative Agricole du 10 Août 1961. L'objectif était de valoriser le capital de production en vue d'accroître l'exportation de produits issus du palmier à huile.

C'est ainsi que la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER), a démarré dans les années 1960, avec 3720 Coopératives d'Aménagement Rural de palmiers à huile sélectionnés, sur une superficie de 29 125 ha, (CARDER/OP, 2012).

A cet effet, des usines ont été installées et gérées par la SONADER à proximité des plantations pour permettre aux coopératives de disposer de débouchés sûrs. Ce projet a été financé à parts égales par la Banque mondiale et la Coopération française, et poursuit, sans solution de continuité, les entreprises coloniales.

Cette initiative n'a guère favorisé l'épanouissement des paysans, mais leur frustration à tous les niveaux. C'est ce que dénonce Le Meur (1995 :85), lorsqu'il déclare :

« il se fonde sur la négation des systèmes paysans de production agricole existants et sur des expropriations massives, les terres soustraites étant partagées en blocs de palmeraie, zones de cultures annuelles et zones de pâturage et de boisement. Sur les zones de cultures annuelles (ZOCA) les cultures pérennes sont interdites, alors qu'elles constituent un « marqueur » privilégié de la propriété foncière. Ces espaces sont en principe redistribués en lots de 1,4 ha aux « coopérateurs », à savoir les paysans expropriés, titulaires de parts sociales A, et ceux qui ont travaillé plus de deux cents jours annuellement à la mise en place des palmeraies (parts B). Obligatoire, fondé sur l'expropriation et/ou l'épargne forcée, de l'appartenance à ces coopératives les places aux antipodes des principes fondateurs de la coopération, tout comme le mode de rémunération des parts sociales qui réintroduit de fait les catégories de rente et de salaire ».

Dans le cadre de l'installation des palmeraies modernes, les opérations suivantes ont été menées :

- la destruction de la végétation originale (palmeraies naturelles, essences forestières, forêts sacrées ...etc.) et des habitations ;
- la mise en place des plantations modernes de palmiers à huile (ZOPA) par un remembrement des terres des villages bénéficiaires du projet ;
- la construction de pistes de dessertes rurales ;
- la création de zones de cultures annuelles (ZOCA), de reboisement et de nouvelles habitations ;
- le bouleversement et les perturbations des us et coutumes des milieux d'implantation du projet suivi d'une structuration des forces productives.

---

<sup>20</sup> Atlantique-Littoral : 16 ; Mono-Couffo : 4 ; Ouémé-Plateau : 17

Dans les années 1970, la Société Béninoise de Palmier à huile (SOBEPALH) a été créée pour remplacer la SONADER et prendre en charge les usines de transformation.

A la suite de la SOBEPALH, la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) a pris la relève de Décembre 1982 à Juin 1997. Elle avait eu pour mission de promouvoir la culture du palmier à huile mais ne donnait aucune priorité aux entretiens et à la réhabilitation des plantations. Les coopératives ont été reléguées au second rang, les loyers de terres n'étaient plus payés, les Assemblées Générales (AG) n'étaient plus organisées et les coopérateurs n'étaient plus associés à la gestion. Ils n'avaient aucune notion de la vie associative, ne savaient pas que c'était leur patrimoine et qu'il fallait en prendre soin. Cette situation a perduré jusqu'au moment où les problèmes de trésorerie ont commencé par se poser. Plusieurs tentatives de restructuration et de conduite de réformes ont été menées sans succès véritable, (CARDER/OP, 2012).

#### *4.3.1.2-Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO)*

La Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) est créée par le décret N°72-157 du 9 juin 1972, portant approbation des statuts de la Société d'économie mixte. A cet effet, il est indiqué à l'article 2<sup>21</sup>, des statuts de cette société, qu'elle a pour objet,

« L'étude et la mise en œuvre de toutes actions d'aménagement et de développement économique et social, notamment agricole, entreprises dans la vallée de l'Ouémé. Elle peut agir avec ses moyens propres ou par l'intermédiaire d'organismes spécialisés et sera compétente pour :

- participer à tout organisme de coordination des actions tendant à modifier le régime hydrologique de l'Ouémé ;

---

<sup>21</sup> Il s'agit du décret n° 72-157 du 9 juin 1972, portant approbation des statuts de la Société d'Economie Mixte dite Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO)

- définir les programmes de mise en valeur des périmètres d'aménagement rural compte tenu des études expérimentales et des travaux poursuivis dans les stations de recherche et les sociétés spécialisées ;
- établir le devis des travaux d'aménagement et d'équipement ;
- déterminer les plans de financement nécessaires à l'exécution de ces travaux ;
- assurer la conduite et l'exécution des travaux d'amélioration foncière, agricole et agro industrielle qui requièrent une technique et un personnel spécialisés que les entreprises privées ne seraient pas en mesure de garantir ;
- assurer les fonctions de transformations et de commercialisation des produits des périmètres de développement sous sa responsabilité ;
- servir de support à toutes actions tendant au développement rural.

Malgré le caractère d'intérêt général de l'objet défini ci-dessus, la société ne pourra entreprendre ni travaux, ni prestations de service dont la rémunération ne sera pas assurée au préalable.»

Du point de vue spatiale, la SADEVO recouvre l'ensemble de la vallée sédimentaire de l'Ouémé, et la région de la vallée visée par l'objet de cette société est constituée au fur et à mesure de leur création par des périmètres d'aménagement rural tels que prévus par la loi 61-26 du 10 août 1961 et, dont le développement aura été, par décret, confié à la société.

En ce qui concerne ses actions, il s'agit d'une société dont le capital social a été fixé à

« 150 millions de FCFA (Article 6) divisé en 150 000 actions de 10 000 FCFA chacune, à souscrire en espèces ou sous forme d'apports en nature et qui pourra être augmenté ou réduit dans des conditions stipulées dans les statuts (Art.7 et art.41). Ces actions sont obligatoirement nominatives et de types différents :

- les actions de type A réservées à l'Etat, 51 pour cent du total ;
- les actions du type B réservées aux coopératives créées, 25 pour cent du total ;
- les actions de type C réservées aux départements concernés dans le cadre de la compétence géographique de la SADEVO, 24 pour cent du total. »

Du point de vue de la gestion administrative, la Société est administrée par un conseil d'administration de douze (12) membres au plus : six représentants de l'Etat, trois des

associations villageoises et trois des départements concernés par la compétence géographique de la société (Art.15). Etant placé sous la tutelle du Ministre chargé du développement rural (Art.1), le Directeur général de cette société est nommé par décret pris en conseil des Ministres, sur proposition dudit ministre.

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente « l'universalité des actionnaires ». Ses décisions sont obligatoires pour tous. Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social et parmi ceux-ci, 51% maximum devront appartenir à la catégorie A. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables, quel que soit le nombre d'actions représentées (Art. 38).

La gestion administrative est assurée par un organisme d'assistance technique qui accompagne les paysans de la zone pour un développement intégré de l'ensemble de la vallée. Cet organisme est accompagné par des associations villageoises coopératives essentiellement axées sur la production agricole proprement dite et sur les relations entre paysans. L'organisation de la société est conçue de manière à assurer deux types de fonctions différentes : les services et les entreprises. Les unités appelées services ne visent pas à un profit mais à l'exécution de certaines tâches pour lesquelles leur responsable reçoit une dotation budgétaire.

La Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro-agricole (SONIAH) est créée pour suppléer la Société Nationale d'Aménagement et Développement de la Vallée de l'Ouémé (SODEVO) et couvrir tout le territoire national

#### *4.3.1.3-Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé et du Plateau (PADRO), 2000-2008*

Exécuté dans les communes d'Adjohoun, des Aguégus, de Bonou, et de Dangbo, ce projet est mis en œuvre dans le cadre de la politique des années 1980 du

Gouvernement du Bénin, visant la promotion du développement global et intégré des régions rurales du pays.

L'objectif spécifique du Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé et du Plateau (PADRO) est de dynamiser le cadre institutionnel, notamment les organisations paysannes et le système de crédit rural en vue d'augmenter d'une manière durable les capacités de production, de transformation et de commercialisation du secteur rural dans les départements de l'Ouémé et du Plateau. D'un coût total de 11.592,9 millions F CFA, ce projet est financé à 79,8% par le Fonds Africain de Développement (FAD) et 20,2 % par la République du Bénin (Gouvernement et bénéficiaires). Ce projet est organisé autour de trois composantes et sept sous-composantes. La composante "Appui au développement rural" déclinée en trois sous-composantes (promotion des organisations paysannes, développement des Centres de Promotion Rurale (CPR) et crédit agricole) devait professionnaliser les unions de producteurs, construire deux nouveaux CPR et réhabiliter les anciens, former les jeunes agriculteurs et financer des micro-projets. La composante "Amélioration d'équipements de base" déclinée en deux sous-composantes (hydraulique villageoise et pastorale, amélioration de pistes rurales) devrait réaliser cent cinquante équivalents points d'eau (forages équipés de pompes, puits modernes, adduction d'eau villageoise), des retenues agro-pastorales et des pistes de dessertes rurales. La composante "Appui au CeRPA et Gestion du Projet " déclinée en deux sous-composantes devrait renforcer les capacités d'encadrement et de suivi-évaluation du CeRPA, réaliser les acquisitions et piloter le projet. Après son approbation le 07 Octobre 1999, suivie de la signature du protocole d'accord N° F/BEN/APP.DEV-RUR/99/33 en date du 13 janvier 2000, le projet a été mis en vigueur le 26 Janvier 2001. Il n'a effectivement démarré ses activités que le 1er Janvier 2002, (Fadégnon et al, 2010).

Prévu pour une durée de six ans à compter de Janvier 2000, le PADRO a été exécuté sur huit ans (2002 à 2009). Les activités n'ayant pu être achevées dans le délai initial de six ans, le PADRO a bénéficié de deux prorogations d'une durée totale de trois ans.

Ainsi, la date du dernier décaissement a été repoussée du 31 Décembre 2006 au 31 Décembre 2009<sup>22</sup>.

Les informations collectées révèlent que, les appuis apportés par ce projet ont dynamisé les Unités Communales de Production (UCP) qui ont retrouvé un fonctionnement régulier. A cet effet, elles sont devenues distributrices des intrants à leurs membres qui se sont mobilisés pour la promotion de filières porteuses notamment le riz, l'aulacode, la volaille, l'ananas, le manioc, le maraîchage.

Aussi, la mise en place de services (distribution d'intrants, commercialisation, crédit) a-t-elle également permis aux UCP de trouver des champs d'application des formations reçues dans le domaine du fonctionnement.

Cependant, l'ensemble de ces acquis n'a été qu'éphémère parce que n'ayant pas permis une émergence durable des organisations paysannes dynamiques, fortes et autonomes. A cet effet, leur professionnalisation et autonomisation restent des aspects à renforcer.

#### *4.3.1.4- Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA), 2007-2011*

Il est initié dans un contexte où les conditions de développement de la campagne 2007-2008 ont été marquées par de fortes pluies qui ont provoqué dans la plupart des zones de production, des inondations préjudiciables aux cultures. Au niveau de la région méridionale du pays, ces inondations devraient avoir une incidence positive sur les cultures de contre-saison. Par contre dans la région septentrionale, les pluies ont vite cessé au moment où les cultures en avaient besoin. Ces conditions de campagne défavorables ont également affecté la plupart des pays de la sous-région et surtout la plupart des pays voisins. Tous ces phénomènes font planer sur le pays le spectre d'une crise alimentaire avec ses conséquences perverses sur les couches les plus défavorisées. C'est ce qui a amené le Gouvernement béninois à mettre en œuvre le projet PUASA au titre des mesures d'urgence prises pour juguler la situation. Ce projet

---

<sup>22</sup> Le projet a été exécuté en sous-traitance à des opérateurs publics et privés sous forme contractuelle par une unité de gestion mise en place au sein du CeRPA.

a été financé par la Banque Mondiale, la FAO et le Gouvernement Béninois en vue de la production du riz et du maïs dans les communes de la basse vallée de l'Ouémé notamment Adjohoun, Aguégoué, Bonou et Dangbo. Cette initiative a touché les producteurs du riz et du maïs, les exploitants agricoles organisés ou non opérant déjà dans le secteur et disposant d'une expertise certaine dans le domaine concerné.

#### *4.3.1.5- Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), 2005-2010*

Mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le PADFA, découle de la politique de développement agricole et rural, basée sur l'approche filière comme guide dans la conception et l'organisation de ses interventions. Il s'inscrit dans la dynamique de diversification et d'intensification des productions agricoles pour améliorer la contribution du secteur agricole à la croissance économique et à la lutte pour la réduction de la pauvreté. Entièrement financé sur le budget national, ce projet a touché les producteurs et productrices, les éleveurs, les pêcheurs, les transformateurs et formatrices des produits agricoles de toutes les Communes du Bénin.

#### *4.3.1.6-Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA)*

Il est mis en œuvre sur la période 2007-2011. Ce programme s'inscrit dans une dynamique de limiter la pression exercée par les populations riveraines sur les ressources des principaux plans d'eau du pays. Il vise à améliorer leurs conditions de vie et de travail et pour valoriser les produits halieutiques. D'un coût de 15,8 milliards F CFA et initié par le gouvernement béninois et financé par le FIDA-FAD et le Budget National, le Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) a visé les communautés riveraines des plans et cours d'eau (pêcheurs, mareyeuses, formatrices). Il a couvert les zones de pêche de l'ensemble du territoire du Bénin, soit la façade maritime (départements de Mono, Atlantique,

Littoral et Ouémé), les plans et cours d'eau continentaux du Sud (Mono, Atlantique, Ouémé et Plateau) et les retenues et cours d'eau du Centre et du Nord (Collines, Zou, Alibori, Atacora, Donga et Borgou).

En termes de réalisation, le programme a favorisé la mise en place de clapiers, l'équipement des mareyeuses en bassines et couteaux, le reboisement des bassins versants et des plaines inondables. Cependant, certaines actions de ce programme, notamment la pisciculture en cage et la cuniculture ont connu un échec du fait de la non mise en place des mesures d'accompagnement.

#### *4.3.1.7-Programme de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes (PGIPAP)*

Ce programme est mis en œuvre entre 2007 et 2012 dans les communes d'Adjohoun, des Aguégues, de Bonou et de Dangbo dans un contexte de la prolifération des végétaux aquatiques qui sont des mauvaises herbes exotiques ou non qui envahissent des plans d'eaux douces ou les rivières des régions tropicales. Ils constituent un fléau en Afrique et causent d'énormes nuisances: obstruction des voies de navigation, blocage des activités de pêche, destruction des récoltes, baisse de la productivité des plans d'eau, prévalence des maladies endémiques (paludisme, bilharziose, etc.), abris des gîtes de serpents. Sept (7) pays (Niger, Mali, Sénégal, Gambie, Ghana, Nigéria et Bénin) membres de la CEDEAO et la Mauritanie ont initié ce projet afin d'unir leurs efforts pour lutter contre l'invasion de ces végétaux flottants. Il a été financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Budget National. Les cibles visées sont les communautés riveraines des plans d'eau des communes bénéficiaires.

L'analyse documentaire nous révèle que cette intervention a favorisé la réduction de l'infestation; la sensibilisation et la mobilisation de 19.000 à 38.000 personnes en faveur des activités de gestion de l'eau. Aussi a-t-il permis la mise en place de cinquante (50) comités villageois de lutte contre ce phénomène et, le renforcement de leurs capacités dans le cadre de la lutte contre ces végétaux aquatiques envahissants ;

la formation de trois cents (300) agriculteurs à l'utilisation du compost à base des végétaux aquatiques ainsi que la production de quinze (15) hectares de légumes à partir du compost à base de la jacinthe d'eau.

Une analyse rapprochée de ces informations avec la réalité, fait remarquer que cette intervention, n'a pas induit des effets durables dans la mesure où, ces plantes continuent d'être observées dans la plupart des plans d'eau. De ce fait, on pourrait dire qu'il y a eu des biais conceptuels mettant en évidence des insuffisances par rapport à la durabilité/viabilité de l'intervention. En d'autres termes, les paramètres pouvant permettre d'assurer la durabilité de ces interventions n'ont guère été pris en compte. Du coup, les activités menées par ces interventions disparaissent une fois que les moyens mis à disposition finissent.

#### *4.3.1.8-Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA), 2008-2013*

Conçu et entièrement financé par le budget national, dans un contexte où les systèmes de production sont en grande partie basés sur l'énergie manuelle et la culture attelée, le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole visait à moderniser les techniques agricoles. En effet,

« le degré d'introduction des équipements pour le labour est le suivant : labour manuel (76%), en culture attelée (23%) et en culture motorisée (1%). Les performances effectives des technologies utilisées par les producteurs restent faibles par rapport à leur potentiel technique. Les outils d'accompagnement sont peu diversifiés (1,8 outil / tracteur). Les outils existants sont peu utilisés. Les tracteurs ne sont sollicités que deux mois par an. Actuellement, ces tracteurs ne fonctionnent qu'entre 100 et 530 h/an en moyenne, alors que dans les conditions agro écologiques des zones concernées, ils peuvent atteindre 450 à 900 h de labour par an en fonction de leur puissance ». (PPMA 2008 : 8)

Par rapport au parc de matériel agricole, il est caractérisé sur le plan national par la multiplicité des marques et des modèles dont l'entretien et la réparation ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange pose de problèmes. La transformation des

produits agricoles, connaît une mécanisation progressive variant de 20 à 55 %. En ce qui concerne les équipements de post-récolte, ils connaissent des difficultés comme:

- (i) la sous-utilisation : l'utilisation est souvent limitée à deux mois en moyenne par an, faute de matières premières, excepté pour les moulins à grain et à condiments ;
- (ii) les faibles performances se manifestant surtout dans la faible qualité du produit obtenu (exemple : brisures importantes obtenues par les décortiqueuses de riz). Ceci est dû à une faible maîtrise de l'utilisation, de l'entretien et de la réparation de ces équipements ;
- (iii) la diversité des types et des modèles des équipements entraînant des difficultés de maintenance ;
- (iv) pas de standardisation ;
- (v) l'inadéquation des équipements avec les conditions socio-économiques des utilisateurs (PPMA 2008).

Ainsi, malgré les potentialités de l'agriculture béninoise, on assiste à une baisse de rendement et par ricochet à une faible production du fait de l'utilisation des outils de production et de transformation rudimentaires. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement béninois a opté pour la promotion de la mécanisation agricole à travers le programme qui vise le développement de la mécanisation agricole en vue de réduire la pénibilité du travail au niveau des opérations de production, de transformation et de contribuer à l'accroissement de la production agricole ainsi qu'à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

De façon spécifique, il s'agit de : (i) mettre en place un cadre institutionnel et juridique de promotion durable de la mécanisation agricole ; (ii) stimuler les demandes en mécanisation agricole et de (iii) promouvoir l'offre en mécanisation.

Les divers équipements mis en place dans la perspective d'améliorer la situation sur le plan national et dans le département de l'Ouémé-Plateau sont respectivement récapitulés dans les tableaux VIII et IX.

**Tableau VIII: Point de mise en place de matériels agricoles par département de 2009 à 2013**

N°	Département	Matériels Agricoles																							
		Tracteur 60 cv	Charrue 60 cv	Tracteur 80 E	remorque COBEM AG	remorque FARM - TRAC	Pulvérisateur à disque 60 cv	Pulvérisateur à disque 30 cv	Tracteur 30 cv	Charrue 30 cv	Rotavator 60 cv	Rotavator 30 cv	semoir	Pulvérisateur	Epandeur D'engrais	Pulvérisateur 300 litres	Motoculteur SHAKTI 130 DI	herse	débroussaillageuse	Motoculteur	Motoculteur	Gyrobruteur 90 cv	Gyrobruteur 60 cv	Planteur de manioc2 rangées	Planteur de manioc1 rangées
1	Atlantique littoral	20	28	2	2	21	5	3	19	18	13	5	3	10	3	4	10	3	64	30	0	3	7	3	0
2	Atacora-Donga	41	60	2	14	21	3	0	29	32	6	1	3	1	2	1	10	3	53	24	0	1	2	2	0
3	Borgou-Alibori	131	166	14	44	84	16	0	57	45	16	1	6	10	7	1	17	14	27	51	3	10	5	2	1
4	Mono- Couffo	18	22	0	0	12	2	0	18	14	12	2	4	1	3	0	2	1	19	18	0	0	3	1	0
5	Ouémé- Plateau	16	14	0	1	15	2	0	24	23	5	2	1	3	1	0	0	1	25	12	0	1	4	1	0
6	Zou- Collines	33	40	2	3	32	2	0	31	27	13	3	6	6	3	2	4	3	32	30	0	2	8	1	0
	<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	<b>330</b>	<b>20</b>	<b>64</b>	<b>185</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>178</b>	<b>159</b>	<b>65</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>220</b>	<b>165</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
7	Matériels pour prestations (PSIJA)	31	32	0	0	3	0	0	56	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Matériels Objet don	102	102	0	0	2	0	0	9	0	0	0	101	0	0	0	2	101	0	16	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>392</b>	<b>464</b>	<b>20</b>	<b>64</b>	<b>190</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>243</b>	<b>215</b>	<b>65</b>	<b>14</b>	<b>124</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>126</b>	<b>220</b>	<b>181</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

Source : Agence de la Mécanisation Agricole (ADMA), décembre 2015

**Tableau IX: Point de mise en place de matériels agricoles dans le département de l'Ouémé-Plateau de 2009 à 2013**

N°	Communes	Matériels Agricoles																							
		Tracteur 60 cv	Charrue 60 cv	Tracteur 80 E	remorque COBEM AG	remorque FARM - TRAC	Pulvérisateur à disque 60 cv	Pulvérisateur à disque 30 cv	Tracteur 30 cv	Charrue 30 cv	Rotavator 60 cv	Rotavator 30 cv	semoir	Pulvérisateur	Epandeur D'engrais	Pulvérisateur 300 litres	Motoculteur SHAKTI 130 DI	herse	débroussaillageuse	Motoculteur	Motoculteur	Gyrobruteur 90 cv	Gyrobruteur 60 cv	Planteur de manioc 2 rangées	Planteur de manioc 1 rangées
1	Adjohoun	1	1	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	3	1	0	0	1	1	0
2	Adja-Ouèrè	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Bonou	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0
4	Dangbo	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
5	Ifangni	1	1	0	0	1	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0
6	Kétou	4	4	0	1	1	1	0	4	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
7	Pobè	4	3	0	0	3	0	0	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0
8	Porto-Novo	2	1	0	0	3	0	0	2	2	1	0	0	2	0	0	0	0	3	0	0	1	1	0	0
9	Sakété	3	4	0	0	4	0	0	6	4	2	1	0	1	0	0	0	0	5	2	0	0	0	0	0
10	Avrankou	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0
11	Sèmè-Kpodji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0
12	Akpro-Misséré	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Source : Agence de la Mécanisation Agricole (ADMA), décembre 2015

L'analyse de la situation après sept (7) ans de mise en œuvre de ce programme, fait remarquer que d'énormes initiatives ont été entreprises sans effet sur le terrain. En effet, selon les acteurs gestionnaires de ce programme rencontrés, il n'y a eu depuis l'acquisition et la mise à disposition des utilisateurs de ces matériels, aucune initiative de suivi et d'accompagnement en termes d'utilisation et d'entretien de ces matériels. Mieux, l'acquisition de ces matériels n'est guère faite en fonction des besoins d'équipement par région. Aucune spécificité de besoins par région n'est prise en compte dans l'achat des matériels agricoles.

Des ateliers d'entretien de ces matériels prévus, seulement deux (2) sont construits dans l'Ouémé Plateau sans équipement, mais non-fonctionnels.

Aucune évaluation n'est faite de l'usage fait de ces matériels jusqu'en décembre 2015. Mieux, il n'y a jamais eu de mission d'identification ou d'inventaire des différents problèmes ou difficultés rencontrés par les paysans dans l'utilisation de ces matériels acquis à plusieurs coûts de milliards. Selon ces acteurs, ils savent le nombre de machines envoyées dans les communes, mais n'ont aucune idée de l'usage qui est fait de ces machines. Il en résulte que, le cadre technicien recruté pour conduire ce programme de mécanisation agricole, est limité aux activités à mener pour acquérir les machines, mais n'est jamais associé à l'utilisation qui est faite du matériel. Que veut-on alors de durable dans une telle situation, s'il n'y a pas de suivi des actions ni de capitalisation des acquis du programme ?

En ce qui concerne les producteurs rencontrés, ils ont déclaré avoir vu les machines garées dans les gendarmeries, mais n'ont jamais fait usage desdites machines. Effectivement, lesdites machines sont garées dans les gendarmeries sans usage et abandonnées aux intempéries.

La question fondamentale qu'inspire cette situation est de savoir à qui profitent ces machines agricoles acquises ?

A vrai dire, ces machines acquises n'ont profité qu'aux fournisseurs et acquéreurs d'autant plus que, les premiers ne peuvent vendre lesdites machines à perte, ils

auraient réalisé une marge bénéficiaire, les seconds auraient négocié les leurs sur le marché à la livraison.

Dans une telle condition, la promotion durable de la mécanisation agricole promise aux paysans n'est plus réalisée ; la demande en mécanisation agricole n'est plus stimulée comme souhaitée et la promotion de l'offre en mécanisation est inexistante. Au total, la promotion de la mécanisation agricole est en panne au Bénin.

#### *4.3.1.9- Projet de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées (PDAVV), 2008-2011*

Ce programme d'actions pilotes mis en œuvre est destiné à combattre la pauvreté et le sous-emploi qui caractérisent les vallées de l'Ouémé, du Mono et du Niger par l'installation de jeunes promoteurs agricoles en vue de provoquer dans ces zones l'émergence de l'agriculture industrielle à côté d'une agriculture de type familial engagée dans la modernité. La vision du Gouvernement est de créer les conditions d'exploitation optimale des potentialités de ces vallées, notamment dans leur partie basse et moyenne, en appuyant l'exploitation familiale selon l'approche « village par village ». Aussi est-il question de la promotion d'entreprises agricoles gérées par des promoteurs privés nationaux ou étrangers, pour le développement de cultures d'exportation dans l'optique d'améliorer les balances commerciales et de paiement du pays. Entièrement financé par le budget national à travers le Fonds National de la Promotion de l'Emploi des Jeunes (FNPEJ), ce programme a touché les couches vulnérables de la population à savoir les jeunes et les femmes, constitués en groupements économiques ou non issus des trois vallées, à savoir la vallée de l'Ouémé, la vallée du Niger et la vallée du Mono.

#### *4.3.1.10- Projet d'Installation des jeunes dans l'Agriculture (PSIJA), 2009-2011*

Le contexte socio-économique du Bénin marqué par la question du sous-emploi des jeunes a motivé la mise en œuvre du PSIJA. Entièrement financé par le Budget

National, ce projet vise comme cibles, les jeunes déscolarisés, les sans-emplois, les conducteurs de taxi moto « zémidjan », les démobilisés du service militaire d'intérêt national, les jeunes diplômés des centres de formation professionnelle agricole (CETA, LAMS, EPAC, FSA et établissements professionnels privés). Il est organisé autour de trois (3) composantes à savoir la composante 1 : Installation des jeunes ; la composante 2: entrepreneuriat agricole et para agricole et enfin la composante 3 : coordination et gestion du programme.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire du Bénin et des revenus agricoles des jeunes agriculteurs. De façon spécifique il s'agit de (i) promouvoir l'installation des jeunes dans l'agriculture et de (ii) promouvoir l'émergence d'entreprises agricoles et para-agricoles.

Les grandes actions prévues étaient de sécuriser les sites d'installation ; de mettre en valeur les sites sécurisés ; de renforcer les capacités des jeunes ; d'appuyer les jeunes pour la création d'entreprises para-agricoles ; de renforcer les capacités managériales des jeunes ; d'améliorer l'environnement institutionnel de la production et de mettre en œuvre un système de suivi-évaluation opérationnel.

Les informations reçues indiquent que ce projet a favorisé l'installation de 1219 jeunes dont 93 femmes sur 43 sites exploités en diverses spéculations agricoles. La mise en place d'un parc de 12 tracteurs dont 9 de 30 CV et 3 de 60 CV répartis équitablement en trois pôles à savoir Adjohoun, Kétou et Sakété.

#### *4.3.1.11- Projet d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP), 2008-2013*

Le projet PADYP s'inscrit dans la dynamique de faire face à l'accroissement de la population rurale qui induit une forte pression foncière. Aussi les aléas climatiques et la dégradation des ressources naturelles ainsi que les fluctuations des prix des produits agricoles et d'autres effets liés à la mondialisation et à la globalisation constituent-ils ses priorités. Dans cet environnement en perpétuelle mutation, le métier d'agriculteur devient de plus en plus exigeant et complexe. Les besoins des producteurs, notamment en termes de conseils sont de plus en plus variés et évolutifs, selon que l'exploitation

est tournée ou non vers le marché. La vulgarisation classique et généraliste caractérisée par l'approche « top down », n'arrive plus à répondre aux nouveaux besoins variés et diversifiés de l'agriculture familiale. Elle ne prend pas en compte le fonctionnement global des exploitations agricoles familiales.

C'est pourquoi le recours à des démarches de conseils adaptés aux spécificités des producteurs s'imposent. C'est pour répondre à ce besoin, que l'approche Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF) a été initiée dans plusieurs pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest dont le Bénin. Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et les Organisations Paysannes (OP), le PADYP vise comme cibles, les cotonculteurs, les producteurs d'ananas, les maraichers et les polyculteurs.

Il vise comme objectif de contribuer à la promotion des exploitations agricoles performantes et des organisations paysannes transparentes dans le souci d'augmenter et de sécuriser les revenus des producteurs. Il s'agit d'augmenter les revenus des producteurs agricoles à travers une contribution à l'amélioration de la gestion et de la productivité des exploitations agricoles familiales et enfin de toucher 18 000 adhérents au terme des 5 ans du Programme.

Au terme de son intervention, ce projet a accompagné 18 000 producteurs adhérents ; 75 conseillers sont recrutés et formés et 525 Animateurs Relais (AR) sont identifiés, cooptés et formés.

#### *4.3.1.12- Projet d'Appui à la Filière Riz du Bénin (PAFIRIZ), 2009-2014*

Mis en œuvre dans l'optique de limiter les effets sur les populations de la flambée des prix des denrées alimentaires, le projet PAFIRIZ appuie les producteurs à améliorer leurs conditions de production par l'amélioration de leurs sites rizicoles et leurs conditions de travail. Il a été financé par UE/FED d'un montant de 5.420.000 Euros soit 3.555.286.940 FCFA et a accompagné les riziculteurs Adjohoun, Bonou, Dangbo.

L'objectif de ce projet était de limiter la dépendance du Bénin aux importations alimentaires par le développement de la filière rizicole nationale et d'augmenter les revenus ruraux. Il s'agit d'augmenter l'offre du riz local de qualité capable de concurrencer les importations en appuyant les maillons de production, de transformation et de commercialisation de la filière. La mise en œuvre de ce projet a favorisé l'aménagement des sites rizicoles ; l'équipement des producteurs et l'installation des infrastructures de production.

#### *4.3.1.13- Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER), 2009-2015*

Le Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER), est issu de la nécessité d'accompagnement, de nouvelle catégorie d'acteurs économiques émergents, basé sur une nouvelle stratégie qui améliore le professionnalisme, l'accès au financement adapté et à l'information sur les marchés. Ce qui passe par la mise en place de conditions indispensables au développement des filières et des activités entrepreneuriales comme : *(i) les infrastructures rurales ; (ii) les moyens et les outils de financement appropriés ; (iii) l'épanouissement des acteurs économiques comme la structuration des acteurs et la formation et l'information adaptée à leurs activités.* A cet effet, il était apparu la nécessité d'une consolidation/extension des acquis des précédentes interventions du FIDA et de la BOAD, notamment le Projet de Développement des Racines et Tubercules (PDRT). C'est ainsi que le projet PACER est créé. Son intervention a visé les couches les plus vulnérables et démunies du milieu rural avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes.

Son objectif était de contribuer à la création de conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. De façon spécifique, il s'agit *(i) d'appuyer le développement des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles intervenant dans le cadre des filières retenues et contribuant à la croissance économique en milieu rural ; (ii) d'appuyer les MPE dans le développement de leurs organisations professionnelles à la base et dans l'amélioration de leurs capacités pour faciliter leur insertion durable dans les circuits du marché ;*

*(iii) de soutenir la promotion d'infrastructures rurales utiles à l'amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles et à l'augmentation des revenus des populations cibles, (CARDER /OP, 2013 : 35).*

La mise en œuvre de ce projet a favorisé le développement des activités génératrices de revenus (AGR) et de micro entreprises rurales (MER) dans 576 villages répartis sur tout le territoire du Bénin; le développement d'un réseau viable de services de financement de proximité ; le renforcement des capacités des institutions et des acteurs au niveau communautaire et le renforcement de la concertation pour plus de synergie entre les Programmes du FIDA et les partenaires stratégiques.

#### *4.3.1.14- Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO), 2014-2019*

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national des investissements agricoles (PNIA) issu du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA), élaboré en 2010. Le PNIA repose sur quatre (4) piliers qui portent sur : (i) l'augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ; (ii) l'amélioration des infrastructures rurales et commerciales pour faciliter l'accès au marché ; (iii) l'accroissement des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim ; et (iv) la recherche agricole et la diffusion de technologies.

Pour ce projet, le Bénin a pu, avec l'appui et l'expertise de la Banque Mondiale, accéder au Fonds du FEM pour les pays les moins avancés (LDCF). C'est ainsi que les zones défavorisées sur le plan économique et social, dotées d'un important potentiel agricole lié aux terres fertiles de la vallée de l'Ouémé, vont servir de cadre pour le développement des infrastructures et l'entrepreneuriat agricole en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Aussi, ces interventions contribueront-elles à atténuer les disparités régionales et sociales, à promouvoir l'emploi des jeunes et à renforcer la résilience au changement climatique. Il a pour objectif de contribuer à l'accroissement durable de la productivité

et des productions végétales par la promotion des filières porteuses au niveau de la basse et moyenne vallée de l’Ouémé.

Il a trois composantes à savoir : (i) le développement des infrastructures agricoles structurantes ; (ii) le développement des chaînes de valeur et (iii) la gestion du projet.

Le coût total du projet, hors taxes et hors douanes, est estimé à 49,17 millions d’UC (37,17 milliards de F.CFA), dont 38,24 millions d’UC (28,9 milliards de F.CFA) et 0,53 millions d’UC (401 millions de F.CFA) apportés respectivement d’un prêt et d’un don du FAD. (PAIA-VO, 2013). Il est lancé en mai 2014.

De tout ce qui précède, il importe de savoir quelle harmonie existe entre ces différents instruments développés dans la basse vallée de l’Ouémé. D’où la nécessité d’analyser leur cohérence.

#### ***4.4- Analyse de cohérence des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l’Ouémé***

##### **4.4.1-Perception de la notion de cohérence**

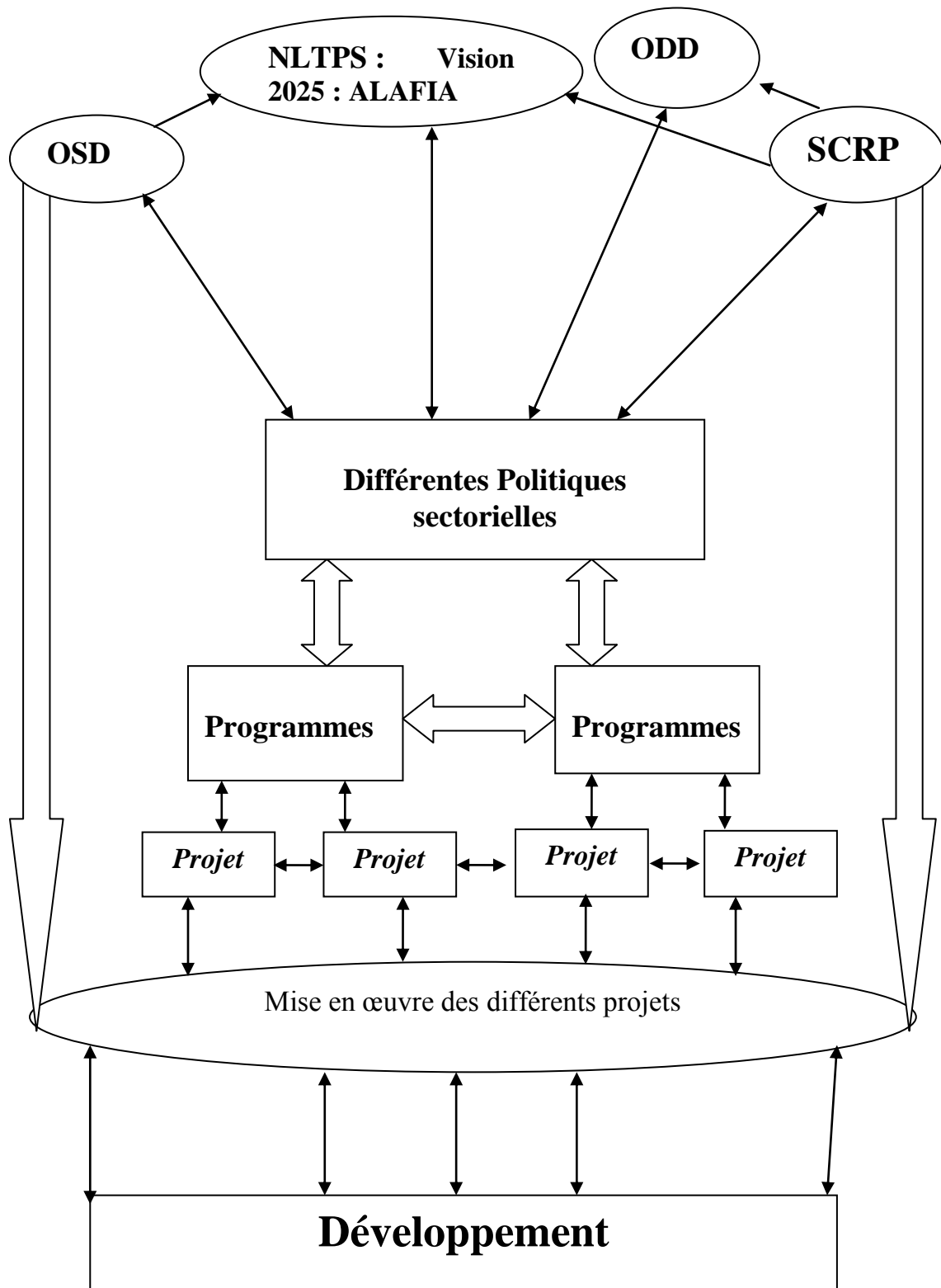
Etymologiquement, la notion de cohérence renvoie à l’harmonie, l’homogénéité. A cet effet, l’analyse de cohérence cherche à apprécier dans quelle mesure il y a l’harmonie entre les différentes politiques publiques mises en œuvre dans le secteur agricole dans la basse vallée de l’Ouémé.

La planification du développement s’inscrivant dans une démarche de prévoyance fixée à court, moyen et long termes, elle peut donc être assimilée à un tailleur qui voulant coudre sa chemise, se conçoit un modèle, coupe les différentes parties qu’il relie les unes aux autres pour en faire une chemise. De la même façon, la vision du développement d’un pays, est le modèle que toutes les interventions initiées dans le pays cherchent à réaliser.

Les stratégies mises en œuvre dans le cadre de la réalisation d’une vision, sont des séquences de ladite vision. C’est pourquoi, il faut une cohérence parfaite entre les

différentes séquences, c'est-à-dire les interventions sectorielles pour donner un schéma parfait de l'idéale voulu. D'où du point de vue verticale (adéquation entre les objectifs de l'intervention et la vision globale) et horizontale (relation entre les actions des diverses interventions du même secteur), il faut une continuité pour réaliser une vision qui elle-même constitue un choix de société. En définitive, dans une perception globale, la cohérence entre les différents outils de développement du Bénin au plan national peut se schématiser comme suit dans la figure 12.

Figure 11 : Schéma conceptuel de mise en évidence de la cohérence entre quelques outils de développement



Source : donnée de terrain, janvier 2014

#### 4.4.2- Cohérence des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l’Ouémé

Dans un contexte marqué par une pluralité d’interventions en matière de développement, il est bien nécessaire d’établir la cohérence en vue de s’assurer un développement planifié. Inscrite dans une logique qui se prête à un usage flexible de plusieurs approches méthodologiques, l’analyse de cohérence de ces politiques publiques suppose la définition d’un cadre d’analyse. Or, la grande difficulté de l’analyse comparative, selon Kelley (1978 : 131), « *consiste à savoir quelle comparaison faire et pour quelle raison!* ». Evidemment, il y a plusieurs manières de faire la comparaison, qui dépendent de la perception qu’a le chercheur de l’objet comparé et qui déterminent les questions auxquelles il entend répondre, (Vlassopoulou 2000). S’agissant de la comparaison de politiques publiques, la construction d’un cadre d’analyse passe ainsi, avant tout, par la façon de percevoir les politiques publiques en tant qu’*"unité d’analyse"* (Nioche 1982).

De ce fait, la notion de cohérence est ici analysée d’une part, par rapport à une logique verticale ce qui traduit la vérification de l’existence d’un schéma qui atteste parfaitement, l’existence d’une liaison cohérente entre la vision du secteur et les objectifs des différents projets et programmes. D’autre part, cette notion a été abordée de manière à apprécier la complémentarité qui existe entre les différentes interventions, donc une logique horizontale. En d’autres termes, il a été question de déterminer dans quelle mesure les actions menées par les différentes politiques se complètent d’une part et contribuent d’autre part à l’atteinte de la vision assignée au secteur. De ce fait, selon Helly (2010 :14),

« Si l’on s’en tient à la logique et au sens commun, un discours rationnel, pour qu’il soit tenu pour vrai, doit être cohérent dans l’articulation de ses éléments et « faire sens » dans son ensemble, en tant qu’entité. Un texte cohérent reflète ou traduit une vision ou une pensée s’appuyant sur la logique de la raison et développe des arguments consistants, qui sont en cohésion, « qui se tiennent » ».

Dans cette perspective, l'analyse de cohérence des politiques publiques mises en évidence dans cette thèse repose, sur des postulats selon lesquels une politique n'est cohérente que si :

- elle répond aux besoins du contexte dans lequel elle intervient ;
- elle prend en compte les aspirations des bénéficiaires ;
- ses objectifs cadrent avec la vision du développement du secteur ;
- le niveau de réalisation des résultats est satisfaisant et
- les actions développées sont complémentaires et non en rivalité avec celles développées par les politiques publiques du même secteur.

#### *4.4.2.1-L'adéquation des politiques publiques avec les besoins du cadre d'intervention*

Dans un contexte où tout reste pratiquement à faire, tout est bienvenu pourvu que cela ne nuise à la santé des populations, à l'environnement, au développement en général. En effet, les potentialités agricoles du cadre de cette recherche, restent pratiquement non-exploitées. De ce point de vue, toute initiative allant dans le sens de la valorisation de ce milieu, rencontre le désir des populations. En d'autres termes, l'état très faiblement valorisé du secteur agricole de ce milieu, fait que les interventions de nature à favoriser la mise en valeur de ce secteur, sont favorablement accueillies par les bénéficiaires. Du coup, la quasi-totalité des politiques publiques inventoriées dans cette thèse ont, chacune, abordé les problèmes de développement de la basse vallée de l'Ouémé.

En partant des politiques publiques agricoles mises en œuvre depuis 1960 jusqu'en 2014 dans le secteur d'étude, et dont le présent document fait cas, l'on se rend compte de façon évidente, de la prise en compte d'une situation problématique que lesdites politiques cherchent à résoudre. De ce fait, la nécessité de la formulation de ces interventions est toujours établie, justifiant ainsi les besoins de leur mise en œuvre. Il s'en suit que les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé, sont pertinentes aux yeux des communautés.

Si ces politiques publiques agricoles répondent aux besoins du développement du milieu, dans quelle mesure prennent-elles en compte les aspirations des communautés bénéficiaires ?

#### *4.4.2.2-La prise en compte des aspirations des communautés bénéficiaires.*

L'analyse du contenu des documents d'instruction des différentes politiques analysées, a fait savoir que seulement deux sur six ont fait état d'études préliminaires d'échanges, de consultation et de prise en compte des aspirations des bénéficiaires. Par contre, les démarches méthodologiques de quatre sur six des documents n'ont guère fait mention de consultation ni d'études préalables. Il est seulement présenté le contexte du projet ou programme en ce qui concerne, la situation problématique résolue. Cette réalité nous complique le désir de statuer de façon claire et précise sur l'implication ou non des bénéficiaires dans le processus d'élaboration de ces politiques publiques. Or, il est indiqué de faire savoir dans la démarche méthodologique, et ce, dans une dynamique compréhensive, le processus d'élaboration d'un document. Du coup, il est évident que dans le cas d'espèce, il manque des éléments d'appréciation de l'implication ou non des communautés dans le processus d'élaboration de ces politiques publiques. En conséquence, la possibilité pour nous de savoir si les aspirations du groupe cible ont été prises en compte, c'est-à-dire si une approche communautaire a été adoptée, reste difficile d'appréciation.

Toutefois, se référant aux données étiques sur l'appréciation faite par les communautés en ce qui concerne leur implication dans une étape quelconque du processus d'élaboration de ces politiques, on peut conclure à la négation, à savoir que leurs aspirations ne sont pas prises en compte.

Un regard critique vis-à-vis de ces courants d'analyse adoptés, notamment l'analyse de contenu et celle des données étiques, fait savoir que notre réflexion est fondée sur une forme de comparaison qui semble la plus courante, dans l'analyse comparée des

politiques publiques, plus précisément celles agricoles qui constituent l'étude de cas utilisée ici comme outil de démonstration.

Si les aspirations des communautés n'ont pas été prises en compte dans la conception de ces instruments de développement, quelles relations verticales existe-t-il entre les cadres stratégiques nationaux de ce secteur d'analyse et les politiques publiques analysées ?

#### *4.4.2.3- Le cadrage des objectifs de l'intervention avec la vision du développement du secteur*

La vision du développement agricole du Bénin selon MAEP (2007 :11) est « **le Bénin, est une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population** ». L'analyse du cadre stratégique des interventions avec la vision du développement du secteur consiste à apprécier dans quelle mesure les objectifs définis dans les documents d'intervention, s'inscrivent dans la vision du développement définie dans le secteur. Sur ce, dans un premier temps, une analyse de cohérence interne des documents est faite à travers l'analyse causale de ses objectifs ; dans un second temps un rapprochement de la cohérence interne est fait avec la vision du développement du secteur.

Cet exercice a permis de constater que dans l'analyse croisée des objectifs, la quasi-totalité de ces objectifs sont en lien cohérent avec la vision de développement du secteur agricole. De plus, la cohérence interne des documents est également établie, à savoir que les relations causales existent entre l'objectif global de chaque document et leurs objectifs spécifiques. Toutefois, l'analyse de cohérence entre les objectifs spécifiques, les résultats et les actions n'a pas été possible, du fait de la non-formulation de façon claire, les actions et résultats avec indicateurs de performance, dans certains de ces documents. Il s'en suit que c'est seulement le cadre stratégique de ces documents qui a pu être bien analysé et l'on en retient qu'il est concordant avec la vision du développement du secteur. Il convient de faire remarquer que plusieurs

interventions portent sur la même filière (par exemple, le PUASA et PAFIRIZ) sans qu'on ne sente une continuité ou complémentarité dans les formulations de ces deux projets. Dans ces conditions, il serait très difficile de réaliser la vision s'il n'y a pas capitalisation des actions dans le domaine. Il convient à cet effet, de s'interroger sur le niveau de réalisation des actions prévues par ces interventions.

#### *4.4.2.4- Le niveau de réalisation des objectifs de l'intervention*

Le niveau de réalisation des objectifs est apprécié par déduction de celui des résultats obtenus. La grande difficulté rencontrée à ce niveau, est liée à l'inexistence des documents d'évaluation ou la non-évaluation de ces projets. Du coup, les appréciations ici commentées sont relatives à celles émises par les acteurs rencontrés.

Par rapport à l'atteinte des objectifs, les acteurs ont tous souhaité le renouvellement des projets qui sont déjà à terme ; du fait de non atteinte des objectifs prévus. Ils trouvent que ces interventions sont intéressantes mais les résultats attendus d'eux ne sont pas obtenus. Partant, les attentes ne sont guère comblées, et l'on se nourrit l'espoir de reconduction de cette expérience vécue. Cette position des acteurs semble aller de soi, dans la mesure où une intervention qui apporte une amélioration à leur condition de vie, sans être durable dans le temps, ne peut que susciter le sentiment de renouvellement. Dès lors, l'efficacité de ces projets/programmes prend un coup pendant que leur efficacité reste incertaine.

#### *4.4.2.5- La complémentarité ou rivalité des actions développées*

Les actions développées par les projets semblent être éparpillées. Chaque projet renvoie à un type d'action. Lowi (1964 : 128), dans l'approche de types de politiques, postule que « *chaque type de politique correspond à une forme d'action spécifique et renvoie à une "arène de pouvoir" différente* ». Ce qui suppose que chaque type de politique publique produit un type d'activité spécifique et même indépendamment du cadre d'intervention. Dans cette perspective, l'analyse de complémentarité ou de rivalité des actions produites devient complexe du moment où il faut réussir à mettre deux choses

ensemble pour prétendre les comparer. En conséquence, nous n'avons pas appris ni constaté sur le terrain, qu'il y a eu des actions contredites ou supprimées d'un projet dans le milieu.

Cependant, il existe des actions menées par des projets qui ne sont ni programmées ni inscrites dans le plan de développement des Communes. Il s'agit là des stratégies de captation de fonds développées par certains élus locaux, afin de pouvoir faire un bilan à leurs mandants.

Au total, l'analyse de cohérence faite ici des politiques publiques agricoles, nous révèle la complexité d'un tel exercice qui, dans son application dévoile de nouveaux aspects nécessaires à élucider. C'est pour cela que Vlassopoulou (2000 : 141) rappelle que

Vouloir aboutir à des constatations universelles, c'est affirmer être en mesure de prendre en considération toutes les variables qui influent sur la forme et le contenu de l'objet analysé ; aventure dans laquelle aucun analyste averti ne serait prêt à se lancer. L'analyse comparée des politiques publiques ne peut prétendre découvrir des règles universelles qu'au prix d'une extrême simplification analytique aboutissant forcément à une perception artificielle, sinon illusoire, du réel.

A cet égard, l'analyse de cohérence des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé a pris en compte les paramètres ci-dessus analysés et révèle que la cohérence de ces politiques reste à établir.

### **Conclusion partielle**

La basse vallée de l'Ouémé a servi de cadre pour la mise en œuvre de nombreuses interventions dans le secteur agricole depuis les années 1960. Ces diverses politiques publiques financées par différents partenaires, traduisent l'intérêt accordé par ces derniers au développement de ce milieu. Néanmoins, la cohérence des actions développées par ces politiques publiques reste non-établie pour assurer un développement agricole harmonisé du milieu d'intervention.

## **CHAPITRE V : DISCOURS DES ACTEURS ET RAISONS D'ECHEC DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME**

Le développement agricole, découle de l'intervention ou des actions concertées de plusieurs acteurs allant de l'agent principal de développement qu'est l'Etat, jusqu'aux producteurs à la base. Chacun de ces acteurs joue un rôle précis dans le processus de développement agricole. Ce chapitre expose dans leurs rôles, les différents acteurs qui interviennent dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles ainsi que les raisons qui expliquent leur échec.

### ***5.1-Jeu des acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles***

Le repérage de tous les acteurs intervenant dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles a permis de déterminer les différentes interrelations qui les lient afin d'opérer une corrélation directe entre la réussite de ces politiques et la responsabilité de chaque acteur impliqué dans le processus.

Les acteurs identifiés suite à l'analyse du contexte se présentent comme suit :

- 1-Etat béninois à travers les Gouvernements
- 2-Partenaires au développement
- 3-Assemblée Nationale
- 4-Structures d'évaluation des politiques publiques
- 5-Structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat (CARDER, CERPA)
- 6-Partis politiques
- 7-Organisations de la Société Civile
- 8-Propriétaires terriens
- 9-Associations de développement
- 10-Collectivités locales
- 11-Diaspora de la basse vallée de l'Ouémé
- 12-Chefferies traditionnelles

13-Population à la base

14-Groupes organisés du secteur : (l'Union Régionale des Planteurs de Palmier à Huile (URPPH/OP); les Unions Communales des Producteurs (UCP) ; les Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) ; l'Union Régionale des Coopératives d'Aménagement Rural (URCAR) ; l'Union Régionale des Producteurs de Riz de l'Ouémé et du Plateau (URIZOP) ; le Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-Bénin))

Ces différents acteurs ont fait l'objet de croisement en vue d'analyser les inter influences directes ou indirectes régissant les rapports.

La matrice suivante donne un aperçu des pondérations émanant du jeu des influences acteur par acteur. Elle est obtenue à partir d'une échelle des valeurs, présentée dans le tableau X.

**Tableau X : Matrice des influences directes acteurs/acteurs (MID)**

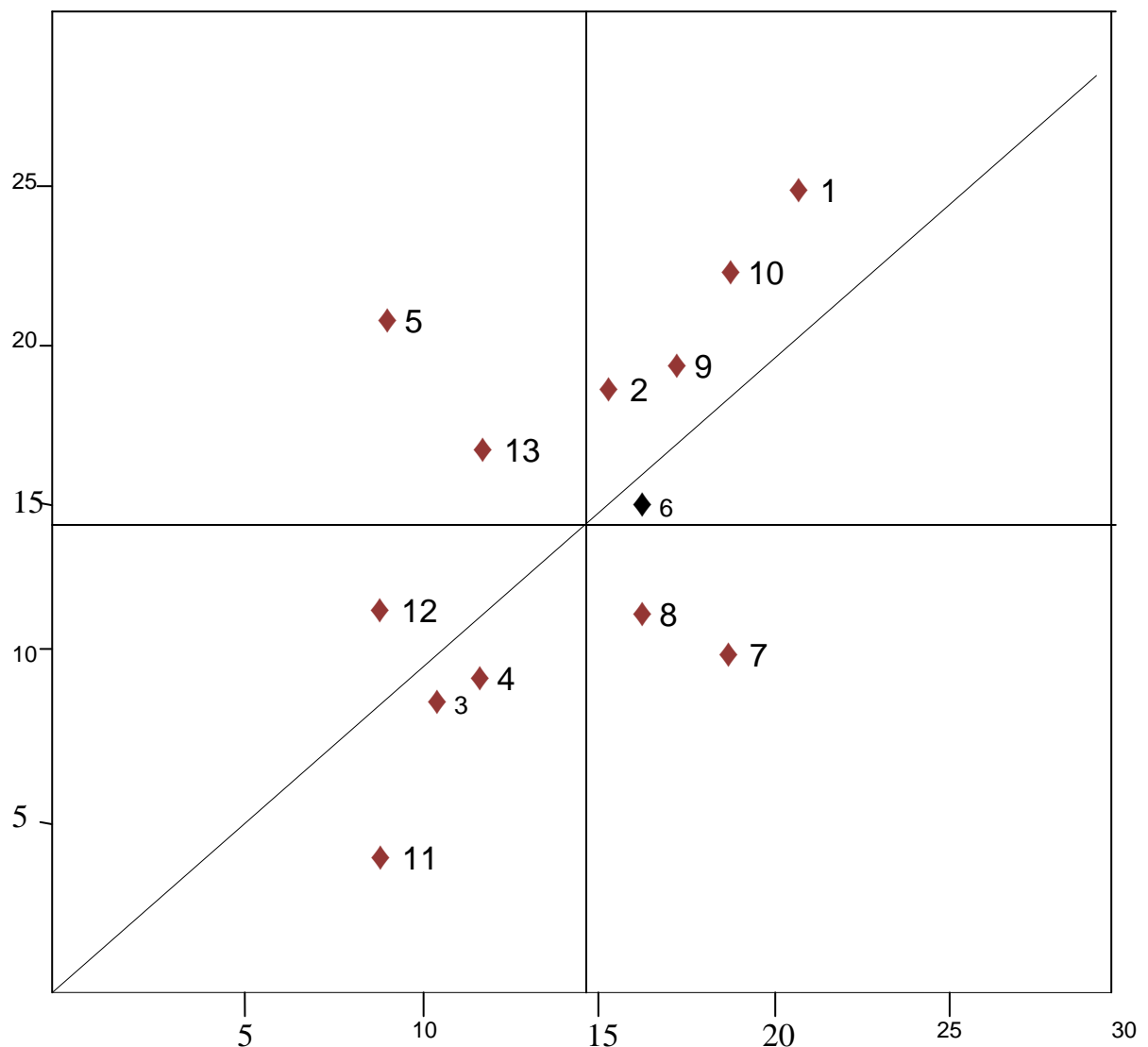
influence de ... sur ...	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Sommes influences directes
Etat béninois à travers les Gouvernements	1		2	2	3	3	1	1	1	1	2	0	1	3	1	21
Partenaires au développement	2	3		1	3	2	0	1	0	3	3	0	0	1	1	18
Assemblée Nationale	3	2	2		1	1	1	1	0	2	1	0	0	0	0	11
Structures d'évaluation des politiques publiques	4	2	1	2		3	1	0	0	0	2	0	0	0	1	12
CARDER	5	1	0	0	1		1	1	2	1	2	0	0	1	2	12
Partis politiques	6	2	0	1	1	2		0	0	2	2	0	2	2	2	16
Organisations de la Société Civile	7	2	2	1	0	1	2		1	1	1	1	3	1	3	19
Propriétaires terriens	8	3	0	0	0	2	1	1		2	2	0	1	2	2	16
Associations de développement	9	2	2	0	0	2	2	1	1		2	1	1	2	1	17
Collectivité locale	10	2	2	0	0	1	1	1	2	3		1	1	3	2	19
Diaspora de la basse vallée de l'Ouémé	11	1	0	0	0	0	1	1	1	2	2		1	0	0	09
Chefferies traditionnelles	12	1	1	0	0	0	1	0	2	1	1	0		1	1	09
Population à la base	13	1	1	0	0	2	2	1	1	1	1	1	1		0	12
Groupes organisés du secteur	14	3	2	1	0	2	1	1	1	1	2	0	1	1		16
<b>Somme dépendances directes</b>		<b>25</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>207/207</b>

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
<b>x</b>	21	18	11	12	12	16	19	16	17	19	09	09	12	16
<b>y</b>	25	15	8	9	21	15	10	12	20	23	4	12	17	16

*Source : Réalisation AFFOMAÏ, février 2014*

Les positionnements de chaque acteur au sein du système représenté par le graphe d'influence – dépendance ci-dessous, découle des pondérations obtenues aussi bien en influence comme en dépendance.

**Figure 12 - Graphe d'influences directes acteur par acteur (MID)**



*Source : Réalisation AFFOMAÏ, février 2014*

Le nuage de points qui représentent la position des acteurs sur le graphe, est repris dans le tableau XI.

**Tableau XI: Répertoire des positions des acteurs**

<b>Acteurs dominants</b>	<b>Acteurs relais</b>
-CARDER -Population à la base	-Etat béninois à travers les Gouvernements -Collectivités locales -Associations de développement -Partenaires au développement -Groupes organisés du secteur -Partis politiques
<b>Acteurs autonomes</b>	<b>Acteurs dominés</b>
-Chefferies traditionnelles -Structures d'évaluation des politiques publiques -Assemblée Nationale -Diaspora de la basse vallée de l'Ouémé	-Propriétaires terriens -Organisations de la Société Civile

**Source :** *AFFOMAÏ, février 2014*

L'observation du graphe des influences directes acteur par acteur indique quatre (4) catégories d'acteurs notamment les acteurs dominants, les acteurs autonomes, les acteurs relais et les acteurs dominés. Que retenir des acteurs dominants ?

### **5.1.1-Acteurs dominants**

Dans la catégorie des acteurs dominants, on retrouve deux (2) acteurs notamment (i) le Centre Agricole Régional pour le Développement Rural (CARDER) et (ii) les populations à la base.

*Le Centre Agricole Régional pour le Développement Rural (CARDER) est un acteur politique institutionnalisé qui a pour mission de :*

- Mettre en œuvre la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations et des entreprises agricoles au niveau régional;

- coordonner les interventions des acteurs publics et privées du secteur agricole au niveau régional;
- appuyer la diversification et la promotion des filières agricoles;
- appuyer les organisations professionnelles agricoles, des entreprises privées agricoles et les collectivités locales;
- assurer la protection phytosanitaire et zoo sanitaire, et le suivi du secteur agricole;
- assurer la mise en place, le suivi et le contrôle des normes techniques des infrastructures, d'aménagement et d'équipements;
- veiller à la gestion rationnelle de la flore, de la faune et des eaux;
- mener toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou de nature à favoriser leur développement;
- recevoir et assurer toute délégation de pouvoir du ministre chargé de l'Agriculture dans le ressort territorial de compétences;
- apporter une assistance-conseil aux communes dans le secteur agricole conformément à la politique nationale de décentralisation et de déconcentration en vigueur.

L'analyse de la mission du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural montre que ce Centre a une grande responsabilité dans la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Effectivement d'envergure territoriale étendue au département, le CARDER constitue la structure déconcentrée de l'Etat qui coordonne les interventions publiques agricoles en assurant toutes les opérations techniques et de suivi pour le respect des normes de conservation de l'environnement ainsi que la promotion des activités agricoles. De ce fait, le CARDER constitue un acteur stratégique en matière d'intervention de l'Etat dans le monde agricole. C'est ce qui justifie sa position sur le graphe en tant que acteur dominant

*Population à la base* : Les populations à la base constituent les sites ou milieu réel de manifestation des politiques publiques agricoles d'où leur qualificatif en termes d'acteurs dominants. Bien qu'étant des acteurs récepteurs des interventions en milieu réel, elles influencent les politiques publiques agricoles et sont à la fois influents et dominants, leur refus de collaboration ou d'acceptation de l'innovation sabote les objectifs des politiques publiques agricoles. Donc, si aujourd'hui dans un contexte de la souveraineté alimentaire et de l'impulsion de l'agriculture comme base de la croissance économique, les communautés à la base sont les premiers acteurs clés stratégiques sur lesquels les interventions devraient être portées.

Même si après plus d'une décennie d'exercice de décentralisation au Bénin, les communautés ne sont toujours pas informées des droits qu'elles ont d'exiger des

comptes aux élus, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques en général, elles ont les organisations de la société civile qui s'emploient à les accompagner dans la connaissance de ces droits et leur utilisation pour une gouvernance concertée et transparente. A cet effet, il convient d'élucider le rôle et la position des acteurs autonomes dans le système.

### **5.1.2-Acteurs autonomes**

Au titre des acteurs autonomes qui se sont positionnés, figurent les chefferies traditionnelles, les structures d'évaluation des politiques publiques, l'Assemblée Nationale et la diaspora. Ils ne dépendent, ni n'influencent directement les autres acteurs du système.

En réalité, la position des *chefferies traditionnelles* dans ce graphe, pose un problème de crédibilité de ces acteurs dans le monde rural. Qu'ils soient des acteurs autonomes revient à s'interroger sur le rôle de régulateurs ou de contrariétés, dans la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, qu'ils pouvaient jouer. En se référant à la place accordée et la contribution, souvent apportées par les chefferies traditionnelles dans la gestion locale, on se rend compte que, ces dernières n'incarnent plus véritablement la crédibilité nécessaire pour assumer le rôle qui est le leur. De plus, les chefferies traditionnelles constituent l'une des composantes des Organisations de la Société Civile (OSC), rangées au titre des acteurs stratégiques. Si elles se retrouvent parmi les acteurs autonomes aujourd'hui, c'est-à-dire des acteurs exclus, c'est parce que leur légalité est remise en cause. Critiquant cette position des chefferies traditionnelles, Totin (2012 : 254), a rappelé que « *l'ambiguïté de leur situation, affaiblit leur pouvoir* ». Or, ce sont des acteurs qu'on devrait consulter avant toute intervention en milieu rural, surtout, lorsqu'il est question de l'utilisation des terres. Que les chefferies traditionnelles deviennent aujourd'hui des acteurs non consultés ou neutres, suppose qu'on peut se questionner par rapport à leur réel statut ou autorité en matière de régulation des politiques entre l'Etat et les communautés à la base. Donc, l'influence redoutable qui caractérisait ces chefferies traditionnelles n'est plus de mise du fait de leur implication, sans doute, dans le jeu politique. La confiance, jadis, accordée à ces autorités garantes de la tradition, prend progressivement un coup, pour

laisser place à la méfiance.

Toutefois, ce relâchement du pouvoir de l'autorité traditionnelle, n'est guère synonyme de ce qu'il faut entièrement se passer d'elle ; dans la mesure où, la "tradition" demeure. C'est à ce titre, que le pouvoir moderne doit toujours se servir, ou utiliser l'appui des leaders coutumiers, pour faciliter la mise en place des infrastructures sociocommunautaires. Il s'en suit, qu'aucune des deux catégories d'autorité (coutumière et moderne) n'est à négliger, du fait du pouvoir dont-ils sont investis. Déjà que le processus de décentralisation en cours au Bénin, recommande la participation de tous les acteurs à la base, on ne saurait se passer de la contribution d'un acteur, fut-il, autonome ou exclu comme l'indique le graphe, pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques agricoles gage d'un développement local réel.

*Les structures d'évaluation des politiques publiques* : elles sont coordonnées au niveau central, par le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP)<sup>23</sup> actuellement érigé en Direction Générale de l'Evaluation (DGE).

Dans sa mission, la DGE est chargée de la conception d'un Plan Stratégique d'Evaluation quinquennal et d'assister tous les organismes gouvernementaux dans l'élaboration de leur Programme Opérationnel d'Evaluation, en cohérence avec le plan stratégique d'évaluation du Gouvernement.

Le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques a pour rôles :

- d'évaluer les politiques publiques prioritaires, sectorielles et à caractère national de l'Etat ;
- d'informer le Gouvernement des résultats des évaluations des politiques publiques de l'Etat ;
- de conseiller le Gouvernement béninois en matière d'orientation générale de l'évaluation et de développement des capacités et des pratiques dans l'Administration publique ;

---

<sup>23</sup> Le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP) est la structure de coordination au niveau central, chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'évaluation. Il appuie l'évaluation dans les ministères et les autres institutions en donnant des conseils sur les bonnes pratiques et en diffusant les normes en matière d'évaluation. Il supervise les travaux d'évaluation des Cellules de Suivi-Evaluation et utilise tous les résultats d'évaluation pour informer les décideurs au niveau central.

- de veiller à la bonne mise en œuvre de la Politique Nationale d'Evaluation ;
- de collaborer avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement de l'évaluation ;
- d'agir comme interlocuteur principal et privilégié auprès des Partenaires Techniques et Financiers en matière d'appropriation des évaluations en accord avec la Déclaration de Paris et l'Agenda d'Action d'Accra.

Le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques met en oeuvre la Politique Nationale d'Evaluation en collaboration avec toutes les structures de suivi et d'évaluation compétentes au sein de l'Administration publique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP, le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques est la structure de coordination des évaluations de politiques publiques. A cet égard, le Bureau s'assure que les programmes opérationnels d'évaluation intègrent les évaluations des stratégies sectorielles en cours d'opérationnalisation.

Dans le cadre des évaluations au niveau de chaque secteur, les instances d'évaluations sectorielles sont constituées des membres des comités de pilotage sectoriels de la SCRP. Le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques veille en relation avec les comités de pilotage sectoriels de la SCRP à la bonne utilisation des résultats des évaluations ainsi qu'à leur diffusion efficace aux fins d'informer toutes les parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre de la SCRP.

Dans le cadre du renforcement des capacités en évaluation, le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques assure, en collaboration avec les autres structures d'évaluation notamment l'OCS et la DGSP, la programmation et la mise en œuvre des actions de renforcement de capacités aux acteurs dans le domaine du suivi et de l'évaluation. Il est notamment responsable du développement des formations, de l'expérimentation, de la promotion et de la formation sur les méthodologies spécifiques d'évaluation des politiques sectorielles. (Politique National d'Evaluation (2012-2021) : 2012, pp 40 - 41).

L'analyse des prérogatives de la DGE montre que si les structures d'évaluation des politiques publiques se retrouvent dans une position d'acteur autonome sur le graphe, cela s'explique aisément par leur statut d'acteurs étatiques de prestation de services. En d'autres termes, les structures d'évaluation n'ont pas d'influence directe sur les politiques publiques, elles sont chargées de suivre leur mise en œuvre en vue d'analyser les effets ou impacts, et de tirer les conclusions qui s'imposent. Ces rôles : (i) d'évaluateur des politiques publiques ; (ii) d'informateur et de conseillers du Gouvernement en matière d'orientation générale de l'évaluation et de développement

des capacités et des pratiques dans l'Administration publique ; (iii) de collaborateur et interlocuteur principal et privilégié auprès des Partenaires Techniques et Financiers en matière d'appropriation des évaluations, les mettent dans une situation d'acteurs stratégiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, mais sans influence directe sur ces dernières.

*L'Assemblée Nationale*, deuxième institution de l'Etat, chargée de la législation des textes et du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale, est de notoriété pour voter les lois, les documents cadres et conventions d'obtention des fonds. A cet effet, en matière de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, elle devra voter les accords de financement et les cadres conventionnels dans lesquels elles vont s'opérer. Par conséquent, la position de l'Assemblée Nationale sur le graphe, en tant que acteur autonome, se justifie par le fait qu'elle est partie prenante du processus d'élaboration et de mise des politiques publiques agricoles, mais avec peu d'influence.

*La diaspora de la vallée de l'Ouémé*, représente l'ensemble des fils et filles de cette communauté, vivants en dehors de ce territoire. Cet ensemble, constitue des membres à part entière de ce milieu, et devra à cet effet, contribuer au développement de son milieu d'origine. De ce fait, il peut bien qu'étant loin, participer au financement des œuvres de développement de son milieu d'origine, sans être forcément impliqué dans leur gestion. Aussi, son rôle peut-il être apprécié à travers le renforcement des échanges commerciaux, les investissements, les transferts de compétences et des technologies des diasporas au profit de leur milieu d'origine. C'est pourquoi, la position de la diaspora de la vallée de l'Ouémé sur le graphe en tant que acteur autonome, traduit combien cet acteur peut contribuer aux politiques publiques agricoles de ce milieu, sans influences directes sur ce système. Cependant, il convient d'expliquer le rôle des acteurs relais dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles.

### 5.1.3-Les acteurs relais

Au titre des acteurs relais, c'est-à-dire des acteurs objectifs et enjeux, présentés par le graphe, figurent en bonne place, l'Etat béninois à travers les Gouvernements, les Communes, les associations de développement, les Partenaires au développement, les groupes organisés du secteur et les Partis politiques. Ce qui signifie que de ces acteurs, dépendent fortement l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles.

En effet, *l'Etat central*, dans son option de l'économie libérale adoptée par la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, assure des fonctions régaliennes. Dans cette perspective, il affirme selon MAEP (2010 : 8),

- la coordination, la régulation, la planification, le contrôle, la facilitation, la veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants notamment :
- la définition de la stratégie agricole, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le développement agricole, tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité sanitaire des aliments, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la promotion des exportations;
- la programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;
- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- la collecte et la diffusion des données de base sur le secteur agricole ;
- le renforcement de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités ; et
- la définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides, produits vétérinaires) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier, etc.

Par conséquent, la réussite de la mise en œuvre des politiques agricoles, dépend de l'Etat en tant qu'acteur relais et objectif. De son engagement politique, découlera la réalisation de la sécurité alimentaire qui ne peut intervenir, que suite à la prise de décisions cohérentes en matière d'intervention dans le secteur agricole. L'État a ainsi, un rôle de leader à assumer sur toute la ligne en terme d'initiatives, de définition de rôles et de politiques, de pouvoirs et de responsabilités des autres acteurs au niveau des

instances déconcentrées et locales. La veille pour un arrimage des initiatives agricoles nationales, avec celles régionales et internationales, ainsi que la participation effective des divers acteurs et partenaires, aux initiatives agricoles, relèvent des compétences de l'Etat. C'est pourquoi, sa position en tant que acteur relais sur le graphe, reste justifiée, pour témoigner de son pouvoir dans ce secteur, même si ses actions restent à être restructurées en vue d'obtenir des résultats meilleurs. A partir de ce moment, les initiatives de développement agricoles engagées par l'Etat, doivent être accompagnées de mesures efficaces pouvant garantir non seulement, la réussite desdites initiatives, mais surtout la préservation de la première place qui lui revient dans cette configuration d'acteurs. C'est la seule condition, à notre avis, qui le mettrait à l'abri des critiques de mauvaise gouvernance. Sur ce, les fonctions de recherches, de définition des stratégies agricoles et de leur vulgarisation en partenariat avec les autres acteurs du système, reviennent de droit à l'Etat pour mieux coordonner les actions de développement du secteur agricole. Ses actions sont développées à travers son Ministère sectoriel, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

*Les Communes* : elles sont des acteurs centraux décentralisés de l'Etat, qui jouissent d'une autonomie financière et d'une personnalité juridique dirigée par un conseil élu au suffrage universel ayant à sa tête un Maire élu en son sein, assisté d'adjoints. Sur ce, les Communes jouent un rôle assimilé à celui de l'Etat central au niveau local. A travers leur Plan de Développement Communal (PDC), les communes indiquent leur vision du développement et retracent les actions à mener pour favoriser la réalisation de ladite vision. Elles organisent leur propre développement selon les dispositions de la loi sur la décentralisation. A cet effet, les collectivités communales s'impliquent davantage dans la mise en œuvre de la politique de développement agricole au niveau local et auront comme moyen « les ressources fiscales constituant le Fonds de Développement Local, des prestations de services, des subventions de l'Etat, le Fonds de Solidarité Intercommunal de l'institution de financement des collectivités » (MAEP, 2010 : 12). Dans cette perspective, chaque collectivité locale est libre d'accorder une priorité aux activités agricoles dans son Plan de développement.

L'approche "*botom up*" et non celle "*top down*" est ici priorisée. Partant, l'analyse des PDC deuxième génération des Communes de la basse vallée de l'Ouémé, fait remarquer que les activités agricoles ont été planifiées à travers des programmes de développement dédiés à ce secteur.

La Commune d'Adjohoun par exemple a consacré à ce secteur, le "**Programme de promotion du secteur agricole à travers l'amélioration du système de commercialisation et de production durable**". Ce programme comporte huit (8) projets notamment : (i) *projet de sécurisation des terres agricoles* ; (ii) *projet d'aménagement des terres agricoles* ; (iii) *projet de facilitation de l'accès au financement agricole* ; (iv) *projet de promotion des techniques culturales améliorées* ; (v) *projet de renforcement de la mécanisation de l'agriculture* ; (vi) *projet de développement de la filière élevage* ; (vii) *projet de développement de la filière piscicole* et (viii) *projet de facilitation de l'accès aux marchés d'écoulement des produits agricoles*.

La Commune de Bonou quant à elle, a consacré à ce secteur, le "**Programme d'accroissement de la production agricole et piscicole**" décliné en quatre (4) projets : (i) *Projet d'amélioration de la production agricole* ; (ii) *Projet d'amélioration des techniques de pêche* ; (iii) *Projet d'amélioration des techniques d'élevage* et (iv) *Projet de renforcement du circuit de commercialisation des produits agricoles*.

S'agissant de la Commune de Dangbo, elle a prévu pour le secteur agricole, le "**Programme de développement de l'économie locale**" qui comporte deux (2) projets : (i) *projet d'amélioration de la Sécurité Alimentaire et du Revenu des Couches Vulnérables* et (ii) *projet de développement des Infrastructures de Soutien à la Production et au Développement Economique*.

Seule la Commune des Aguégus, n'a pu prévoir dans son Plan de développement deuxième génération, un programme spécifique portant sur le secteur agricole. Bien entendu, l'activité qui occupe le plus, les populations des Aguégus est la pêche. Déjà,

la vision du développement de cette Commune le démontre bien, car elle est formulée commue suit : « **la Commune lacustre des Aguégus est en 2025, un pôle de production halieutique, végétale et touristique, prospère et bien gouvernée** ». Il en résulte que les activités agricoles ne sont pas prioritaires dans cette Commune. Il va de soi qu'aucun programme ne soit spécifiquement réservé au secteur agricole dans son Plan de développement.

On peut retenir en ce qui concerne la position des Communes sur le graphe, que ces entités territoriales, occupent bien la place qui est la leur, du fait qu'elles jouent un rôle très déterminant et sont très influentes, dans la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Mais, l'analyse de l'environnement institutionnel montre que les Communes n'ont pas les moyens de leur politique. Ce qui fait qu'elles ont de difficultés à appliquer les politiques qu'elles ont élaborées elles-mêmes. La belle preuve est que dans la plupart des cas, les Communes de la vallée, ont fait une politique de captation de fonds, afin d'avoir quelques réalisations à leur actif pour nourrir les besoins d'évaluation. Du coup, des projets sont mis en œuvre dans ces Communes, sans que ceux-ci ne soient programmés. C'est ce qu'on peut comprendre à travers ce passage en encadré 1.

**Encadré 1 : Réalité de mobilisation des ressources dans les communes**

Les principales réalisations dans la commune n'ont pas toujours tenu compte de la planification contenu dans le PDC.

De ce fait, il est très difficile de déterminer le taux de réalisation exact du PDC première génération étant donné que les différentes réalisations se sont faites en ne prenant pas le PDC comme boussole. Par ailleurs, beaucoup d'actions se sont menées grâce à l'appui de plusieurs partenaires sans coordination par la commune. De plus, la Cellule de suivi évaluation n'a pas réellement fonctionné faute de moyens et de cadres qualifiés, de même que les outils d'opérationnalisation du PDC n'ont pas été parfaitement mis en œuvre. Il est important de créer une synergie de coordination des différentes actions de développement local dans la commune conformément aux prévisions du PDC.

PDC Bonou, 2<sup>e</sup> génération, p20

Pour ce qui est *des associations de développement*, elles jouent un rôle d'intermédiaire entre l'Etat, les institutions déconcentrées de l'Etat et des Partenaires au développement et la population à la base. Les associations de développement sont parfois, des acteurs instigateurs de conflits ou régulateurs des déboires de l'état.

Elles ont parfois un rôle de témoins au sein de la société qui a une responsabilité réelle dans les débats et consultations autour des problèmes de développement. Aussi sont-elles conduites à faire avancer les droits de leurs publics en se battant sur la scène politique. Cette partie, strictement militante, de leur activité est, pour leurs partenaires politiques, une source de mécontentement, de conflits.

D'une manière générale, il convient de faire remarquer que les associations ne sont pas toujours conviées comme partenaires de la conception de programmation de développement local en dépit de l'avènement de la décentralisation. Elles sont souvent identifiées par l'offre de services qu'elles proposent et non en raison de la connaissance qu'elles ont de leur public et de ses besoins.

*Les Partenaires au développement* : conformément à leur volonté de lutter contre la pauvreté, ils ont pour vocation première d'accompagner le Gouvernement dans ses actions de développement. Dans cette perspective, de nombreux partenaires accompagnent le Bénin depuis son accession à l'indépendance, dans ce secteur et on peut citer entre autres, la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La plupart des politiques publiques élaborées et mises en œuvre dans ce secteur sont financièrement appuyées par les partenaires au développement. Cette réalité fait observer que la question de financement du développement agricole demeure un problème sérieux à repenser si l'on veut régler la question de sécurité alimentaire. Car, si l'on soutient avec Lavoisier que « rien ne se perd rien ne se crée, tout se transforme », on peut se poser la question de savoir qu'est-ce que les partenaires y tirent en retour ? Et on pourrait supposer comme réponse à cette interrogation qu'ils influencent les options agricoles choisies, d'autant plus que rien ne se perd. A cet

égard, la politique agricole reste à repenser dans le sens de son auto financement par les acteurs bénéficiaires. La non-disponibilité de fonds pour financer les politiques amène les décideurs à faire recours aux partenaires qui, sur la base de leur stratégie de coopération, accompagnent les politiques publiques. Or, ces stratégies ne sont toujours pas en adéquation avec les réalités du monde paysan béninois. Du coup, les résultats attendus des politiques agricoles ne sont pas obtenus.

*Les groupes organisés du secteur* : comme indiqué plus haut, les groupes organisés du secteur agricole regroupent (l'Union Régionale des Planteurs de Palmier à Huile (URPPH/OP); les Unions Communales des Producteurs (UCP) ; les Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) ; l'Union Régionale des Coopératives d'Aménagement Rural (URCAR) ; l'Union Régionale des Producteurs de Riz de l'Ouémé et du Plateau (URIZOP) ; le Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-Bénin)). Ces groupes assurent entre autres, les fonctions d'approvisionnement, de production, de transformation et de commercialisation. A cet effet, ils sont des structures faîtières à la base qui accompagnent la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Leur position en tant que acteurs relais, traduit le rôle fondamental qu'ils jouent en matière d'accompagnement de l'Etat, dans sa politique agricole.

Cependant, en dépit de ce que ces organisations constituent l'essentiel du tissu du mouvement paysan, la reconnaissance opérationnelle de leur existence et leur implication effective dans la définition des politiques publiques agricoles demeurent des défis à relever par les pouvoirs publics pour un développement agricole durable. A cet effet, la capacité des OP à influencer de façon substantielle les règles du jeu agricole reste très faible à cause de leur précarité au niveau institutionnel. En d'autres termes, elles dépendent financièrement soit des subsides de l'Etat, soit des bailleurs de fonds ; les incohérences dans les services rendus aux membres limitent leurs capacités à mobiliser des ressources propres.

L'engagement de l'Etat pour favoriser l'émergence des groupes organisés du secteur est reconnu par tous les acteurs rencontrés. Cependant, l'implication de ces organisations dans le processus d'élaboration des politiques agricoles, à travers un dialogue franc et constructif, demeure assez loin des attentes des acteurs privés. En outre, ces groupes organisés déplorent l'inexistence d'un débat entre eux et l'Etat sur son rôle régalien dans le secteur agricole. Il apparaît nécessaire que le soutien à l'émergence des groupes organisés du secteur soit perçu ou hissé au rang des axes stratégiques de développement de l'agriculture du Bénin en vue d'assurer leur professionnalisation à travers ses services déconcentrés et décentralisés notamment les départements et les Mairies.

*Les Partis politiques* : Responsables de l'animation de la vie politique, les partis politiques sont des intermédiaires entre le peuple et le gouvernement ; en tant que tels, les partis politiques sont appelés à proposer des solutions alternatives à la politique de la majorité en place, pour ainsi *remplir une fonction "tribunicienne" en traduisant le mécontentement de certains électeurs.*

Cependant, il est noté depuis quelques années une certaine désillusion des citoyens envers les partis politiques en qui ils placent un espoir de dénonciateur des abus de pouvoir. En tout état de cause, les citoyens ne considèrent plus forcément les partis politiques comme leurs meilleurs représentants et intermédiaires. Cette réalité est souvent manifestée lors des consultations électorales à travers l'augmentation du taux d'abstention. C'est pourquoi, la participation des communautés à la définition des politiques publiques en vue de leur appropriation, constitue une condition essentielle de la démocratie participative, et traduit le lien nécessaire entre politiques publiques et partis politiques.

Dès lors, les partis politiques, surtout ceux de l'opposition, sont des acteurs qui doivent avoir un regard critique sur les politiques publiques mises en œuvre par le régime en place, et ce, pour dénoncer les abus ou irrégularités contenus dans ces instruments. La position d'acteur dominant qu'ils occupent sur le graphe traduit le rôle combien

déterminant qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Que retenir cependant, des acteurs dominés.

#### **5.1.4-Acteurs dominés**

*-Propriétaires terriens* : Dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, surtout en ce qui concerne le projet de plantation de palmiers à huile sélectionnés (projet SONADER) et celui de la culture du riz (projet SONIAH), les propriétaires terriens ont été véritablement marginalisés. Leur position sur le graphe en tant que acteurs dominés, justifie la réalité des faits. Dans une telle condition, il est nécessaire de redorer le statut du propriétaire terrien dans la fonction agricole. En d'autres termes, il serait nécessaire de régler les questions liées au foncier dans la dynamique de développement agricole.

*-Organisations de la Société Civile (OSC)* : les Organisations de la Société Civile regroupent dans le contexte béninois sept (7) composantes à savoir: i) les organisations syndicales ; ii) les communautés religieuses ; iii) les chefferies traditionnelles ; iv) les associations de développement ; v) les associations socioprofessionnelles régies par la loi de 1901 ; vi) les organisations non gouvernementales ; vii) les médias.

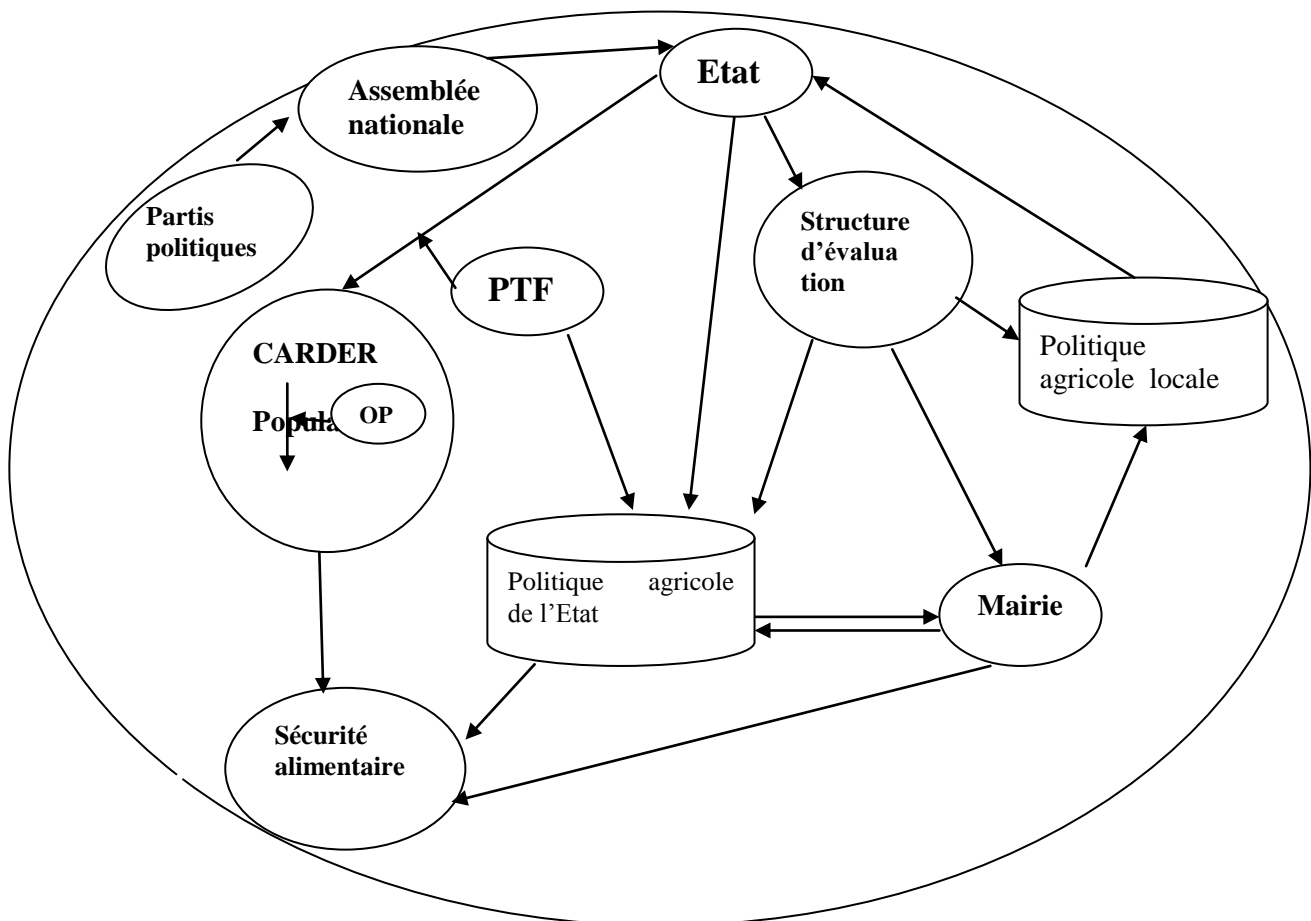
Dans cette partie, les organisations de la société civile représentent l'ensemble de ces acteurs à l'exception des chefferies traditionnelles et les associations socioprofessionnelles agricoles.

En général, les OSC constituent un partenaire privilégié de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté. L'analyse des informations reçues indique que ces acteurs, participent de la réussite des politiques publiques agricoles. De ce point de vue les OSC devraient constituer des partenaires du gouvernement non seulement pour les questions de développement, de maintien de la paix, des droits de l'homme et sur les questions

électorales, mais aussi pour permettre un dialogue et des consultations périodiques avec l'Etat. En ce sens, les OSC sont utiles dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles.

Une synthèse des acteurs et l'analyse des rôles que ces derniers jouent dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, nous permettent de représenter le cadre fédérateur de mise en liaison des acteurs dans la configuration supportant l'opérationnalisation des politiques publiques agricoles (figure 13).

**Figure 13 : configuration des acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles**



Source : Données d'enquête, février 2014

Dans la chaîne d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, on aperçoit que plusieurs acteurs interviennent. Ces acteurs selon le niveau où ils se situent, agissent selon leur compétence et influence. L'interaction entre les acteurs publics et les acteurs non étatiques concernés par les politiques publiques touchant le secteur agricole est une réalité palpable qui se développe de plus en plus. Les interactions existent tant au niveau de la formulation des politiques publiques qu'au niveau des interventions directes de l'Etat sur le terrain.

Toutefois, si les expériences d'interaction avec les organisations paysannes se sont multipliées et se consolident depuis des années, les expériences de dialogue public-privé au niveau des politiques agricoles sont moins développées. Les opportunités de concertation sont certes très nombreuses mais les initiatives manquent de coordination au niveau des services publics et de cohérence par rapport aux objectifs de politique ou de stratégie. Du coup, des distorsions se développent quant aux limites relationnelles qui devraient exister entre différents acteurs publics et privés.

Cette situation semble être un véritable paradoxe dans la mesure où ces acteurs savent pertinemment que la réussite des politiques publiques agricoles dépend inévitablement du dialogue qui doit être priorisé au cours de la définition de ces instruments. Cette distorsion, apparaît comme un obstacle majeur au développement agricole. Dès lors, il est nécessaire d'apprécier la perception et les discours d'acteurs au sujet du projet de plantation de palmiers à huile sélectionnés et celui de production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé.

### ***5.2-Analyse des discours d'acteurs autour des projets de plantation de palmier à huile sélectionné et de production du riz***

Cette partie de la thèse analyse les opinions des acteurs par rapport à la mise en œuvre des projets de plantation de palmier à huile sélectionné et de production du riz et leurs effets sur le territoire de la basse vallée de l'Ouémé. L'analyse de ces discours est structurée autour des trois axes :

Le premier axe porte sur la connaissance, les rôles et perception des acteurs ruraux de ce territoire de développement, quant à la mise en oeuvre des projets de plantation du palmier à huile sélectionné et celui de production du riz. Le deuxième axe de la recherche porte sur les dynamiques induites par ces projets dans le milieu, alors que le troisième axe porte sur les variables explicatives de l'échec des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé.

### **5.2.1- Perception des acteurs des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé**

L'analyse des données fournies par les informateurs, indique que 70% des répondants connaissent le projet de plantation de palmier à huile géré par la SONADER (projet SONADER) contre 84% pour le projet de production du riz, géré par la SONIAH (projet SONIAH). La connaissance desdits projets signifie : avoir entendu parler ou avoir travaillé pour ces projets.

Pour ce qui est de l'implication des informateurs dans l'une quelconque des phases d'élaboration de ces projets, seulement 5% des informateurs ont reconnu avoir été impliqués dans l'une des phases d'élaboration du projet SONADER, contre 85% pour celui de la SONIAH. Il s'agit ici, d'une quelconque séance d'échanges ou de consultation des populations au cours de l'élaboration de ces projets.

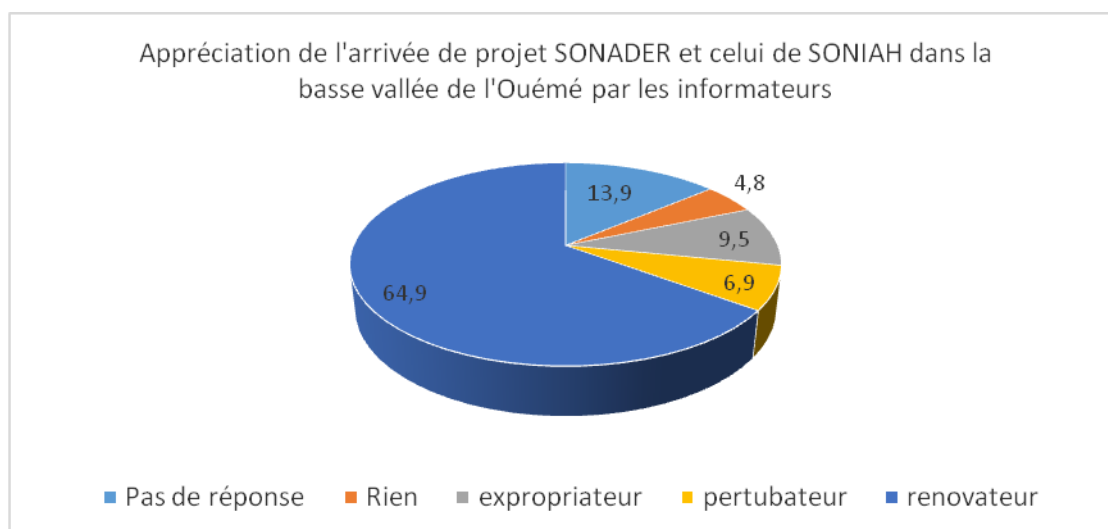
Le projet SONADER est moins approuvé que le projet SONIAH par les informateurs car, pour plus des deux tiers (2/3), soit 67% des acteurs interrogés, l'approche d'intervention de ce projet est inadéquate parce qu'elle n'est pas participative et n'a pas pris en compte les réalités du milieu d'intervention. Selon presque les mêmes proportions soit 68% des informateurs, l'approche de SONIAH est adéquate du fait qu'en prélude au démarrage de ce projet, des consultations populaires ont été faites par village. Pour les acteurs, les zones d'intervention du projet SONADER ont été presque arrachées aux propriétaires, alors que le projet SONIAH a accompagné les producteurs à valoriser leurs terrains en vue de leur racheter en retour les cultures mises en place.

En ce qui concerne les insuffisances relevées par les acteurs par rapport à la gestion de ces projets, il a été souligné l'insuffisance de soutien aux producteurs, la corruption, la non-implication ou consultation des producteurs dans la prise de certaines décisions stratégiques, la surexploitation des ouvriers qui étaient très mal payés. Même si cette situation est récurrente au niveau du projet SONADER, elle est moins remarquable au niveau du projet SONIAH. C'est ce que confirme un ouvrier du projet SONADER lorsqu'il déclare :

*Quand SONADER est arrivé, ils nous ont arraché notre terre, nous étions obligés d'aller faire le rabattage où chacun est payé entre 125 f et 250 f selon la tâche accomplie par jour et obligé de faire l'épargne. Les propriétaires terriens étaient payés à 450 f/hectare par an. C'est du vol organisé, ils n'auront plus jamais cette opportunité, c'est fini ça (extrait de l'entretien à nous, accordé A.H. producteur à Adjohoun, 58 ans, le 12/04/2014)*

La mise en oeuvre de ces deux projets dans la basse vallée de l'Ouémé, est cependant, perçue de diverses manières par les acteurs comme l'indique la figure 14 ci-dessous

**Figure 14 : appréciation de l'arrivée du projet SONADER et celui de SONIAH par les informateurs**



Source : données d'enquête, février 2014

On peut retenir de l'analyse de cette figure, qu'environ 65% des acteurs, pensent que l'implantation de ces projets est rénovatrice ; environ 5% pensent qu'elle n'a rien apporté, alors que environ 10% et 7% disent respectivement qu'ils sont expropriateurs et perturbateurs. La rénovation ici, s'explique en termes de modifications introduites par ces projets dans les habitudes aussi bien de production que d'alimentation dans le milieu.

Le projet de plantation du palmier à huile, est expropriateur et perturbateur, en ce sens qu'au départ, il était même appelé "coopérative forcée" du fait qu'il suffit d'avoir son terrain situé dans le périmètre ciblé par ce projet, pour être privé de sa propriété. En d'autres termes, il n'y a pas un principe d'obtention de consentement des propriétaires terriens avant d'intégrer leur terre, au bloc coopératif. Selon un informateur,

*« il n'y a eu aucune initiative de dédommagement des propriétaires terriens. Le moment de création des lots ou zones, était une étape douloureuse pour les populations, car les cultures étaient détruites sans pitié, sans gêne.. ». (extrait de l'entretien à nous, accordé B.I. producteur à Bonou, 65 ans, le 02/04/2014).*

Les mesures prises après, étaient que les propriétaires terriens sont considérés comme détenteur de "part A". "La part A" étant l'équivalent de la valeur d'un hectare de terre. Par contre, la "part B", est détenue par les ouvriers qui ont travaillé pendant deux cent (200) journées par an, soit trente mille (30000) FCFA, l'équivalent du coût de location d'un hectare de terre. Les propriétaires qui ont moins d'un hectare doivent se regrouper pour se constituer en une part, et désigner un mandataire pour porter la part sociale détenue collectivement, par les propriétaires de la même part. Que peut-on retenir de façon succincte des raisons d'échec des projets SONIAH et SONADER ?

### ***5.3- Raisons d'échec des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz***

#### **5.3.1-Raisons d'échec du projet de plantation de palmier à huile**

Les raisons d'échec du projet de plantation du palmier à huile sont multiples et l'on peut retenir pour l'essentiel, les aspects analysés ci-après.

### 5.3.1.1-Les insuffisances dans la conception du projet

Les insuffisances dans la conception du projet, s'expliquent fondamentalement en termes de non implication des acteurs dans le processus d'élaboration. En effet,

*on ne peut décider du développement de l'autre sans l'associer, car quiconque ne connaît mieux cet autre, que lui-même (extrait de l'entretien à nous, accordé par D.I. producteur à Adjohoun, 62 ans, le 22/05/2014*

A partir de ce moment, on ne peut concevoir le développement de la vallée sans associer la communauté. Le projet de plantation du palmier à huile, a connu un biais conceptuel dans la mesure où la participation communautaire n'avait pas été privilégiée comme un instrument pouvant favoriser le succès du projet. Or, Bichat (2012 : 97) affirmait qu'« *au xx<sup>e</sup> siècle, le succès de la révolution verte en Asie est intimement lié à la qualité des politiques agricoles mises en œuvre en Inde, en Chine et en Indonésie* ». En conséquence, la non-prise en compte de ce paramètre, notamment en ce qui concerne la participation des communautés, remet en cause la qualité de ce projet, du moment où il constitue pour la plupart des institutions, la clé d'appropriation et de succès des projets. La théorie des parties prenantes de Mercier (2001) n'a donc pas reçu écho favorable dans le processus de mise en œuvre de ce projet.

### 5.3.1.2-Les insuffisances dans la mise en œuvre

#### ► *La question de la tenure des terres*

Si son caractère rénovateur indiqué par 65% des acteurs interrogés n'a pas empêché ces derniers de déclarer l'échec du projet de plantation des palmiers à huile sélectionnés dans la basse vallée de l'Ouémé, c'est qu'il y a eu des raisons bien indiquées qui justifient ce fait.

En effet, depuis son étape de conception, ce projet était confronté à un problème de consultation des communautés bénéficiaires et de leur adhésion à l'intervention. L'initiative prise par l'Etat était noble, mais les mesures d'accompagnement n'ont pas

suivi dans la mesure où, la question de la tenure des terres qui constitue la condition sine qua non de la réussite de ce projet, n'a pas été gérée de manière à donner satisfaction aux propriétaires terriens. Au départ, des campagnes d'information et de concertation auraient pu être faites pour discuter avec les communautés paysannes, de la question de gestion des terres dans les milieux d'intervention. Ce qui aurait pu favoriser la prise en compte des us et coutumes du milieu ainsi que l'appropriation de ces projets.

Si la terre est sacrée et qu'elle incarne la divinité *Sakpátá* (dieu de la terre), on ne saurait l'utiliser sans penser à ce référent. Or, la culture pérenne de palmier à huile a supprimé chez plusieurs paysans la production des cultures vivrières annuelles comme le maïs, le haricot, l'arachide.. etc. Du coup, le *jinukun* (culture vivrière) qui se donne en offrande aux divinités et qui participe de l'équilibre de la société, devient une denrée rare, source de déséquilibre social. Il s'agit là des déterminants socio-culturels qui auraient pu être pris en compte pour garantir le succès de cette politique. Après le désengagement de l'Etat, les Conseils d'Administration des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) qui ont pris en charge la gestion de ces plantations, n'ont fait qu'entretenir des situations de bradage des terres.

#### ► *La gestion des ressources humaines*

Si la non-prise en compte des problèmes liés à la gestion des terres constitue un facteur déterminant dans l'échec de la SONADER, la gestion des ressources humaines en constitue aussi un. En effet, aucune organisation ou institution qui se veut durable, ne peut atteindre ses objectifs si elle ne gère avec efficacité et efficience ses ressources humaines. La question de la rémunération des agents sur les plantations de palmiers à huile sélectionnés, est d'autant plus importante que la plupart des acteurs interrogés l'ont rigoureusement soulignée. Il s'agit des conditions de travail accordées aux agents, surtout les ouvriers, qui aujourd'hui s'indignent des conditions à leur offertes. C'est ce que dénonce K. L de Bonou lorsqu'il dit

*« si la SONADER a échoué c'est parce que me ta fu lo hu gan<sup>24</sup>, les terres de mes parents me sont arrachées, je décide de faire le rabattage parce que n'ayant plus quoi faire, on me paye 125f la journée.....Les chefs qui nous ont gérés n'ont pas le paradis.... ».*

Face aux mauvais traitements réservés aux communautés par les responsables des coopératives, il y a eu accumulation des frustrations aux niveaux des paysans qui sont devenus réticents. A cet effet, des boycotts de travaux sur les blocs de palmeraies sont régulièrement enregistrés, suite au traitement peu incitatif à leur accorder. Mieux, les paysans ont décidé de ne plus alimenter les différentes usines installées depuis les années 1960. Du coup, la SONADER, qui gérait les palmeraies sélectionnées est confrontée à des difficultés grâce à la mauvaise gestion de ses responsables. C'est ainsi qu'elle connaîtra : (i) l'insuffisance de la main d'œuvre à cause du salaire peu attractif ; (ii) le mécontentement des coopérateurs faute d'une rémunération suffisante de l'Etat ; (iii) le manque de terres cultivables hors des blocs de coopérative ; (iv) la non-implication des coopérateurs dans la gestion.

La persistance de ces problèmes a amené l'Etat à substituer la SONADER, par la Société Béninoise du Palmier à huile (SOBEPALH) en 1975, pour prétendre corriger les erreurs de la première. Mais, elle n'a fait qu'empirer les problèmes créés par la SONADER.

Cette situation de crises, a de nouveau conduit à la création de la Société Nationale des Industries de Corps Gras (SONICOG), qui prendra en charge la gestion des huileries et des palmeraies. Comme la plupart des entreprises sous le régime socialiste, elle a également tourné à la perte. Les palmeraies ont été mal entretenues et envahies par les grands arbres, et les manœuvres, mal payés se contentent de voler les régimes. Il en est de même pour les propriétaires terriens avec pour conséquence, la baisse considérable des rendements des différentes palmeraies, l'abandon des plantations par les ouvriers dont les rares qui arrivent ne perçoivent plus rien à la fin du mois. Il s'en suit un déficit de noix de palme pour faire fonctionner les usines à la

---

<sup>24</sup> Un peu pour exprimer son indignation en disant que l'exploitation était trop

hauteur de leur capacité réelle. D'où l'absence progressive des ouvriers jusqu'à l'abandon de ces infrastructures de transformation des produits de palmier à huile.

► *Non-évaluation des réalisations*

L'échec du projet SONADER est aussi imputé au fait qu'il n'y avait pas d'initiative d'évaluation des acquis. L'introduction du palmier sélectionné au Bénin en général a favorisé l'installation des premières huileries entre 1951 à 1953 (huileries d'Avrankou, de Gbada, d'Ahozon et de Houin-agamè). Du coup, les noix de palme et ses produits dérivés qui entre temps, étaient travaillés de façon artisanale, sont désormais vendus aux huileries de transformation en vue, non seulement de soulager les communautés dans le traitement de ces produits mais également pour faire fonctionner lesdites huileries.

Mais, la non-prise en compte de la dimension évaluative des activités, a fait perdurer les mauvaises habitudes. Si les actions avaient été régulièrement évaluées, les insuffisances de cette intervention auraient pu être analysées et corrigées au cours de la mise en œuvre. C'est donc nécessaire d'intégrer dans les paramètres de mise en œuvre des politiques publiques, la dimension évaluative. Ceci permettrait non seulement de développer un esprit de reddition des comptes au niveau des acteurs, mais également le développement d'une culture évaluative et d'anticipation sur certaines situations.

Cette réalité est d'autant plus importante qu'aujourd'hui, l'on peut observer avec les photos 8 et 9, l'état de décrépitude de l'huilerie de Gbada, autrefois utilisée pour transformer les noix de palme cultivées dans la région, qui sert actuellement de base pour un camp militaire.

**Photo 8 : Huilerie de Gbada vue de façade en état de ruine**



**Photo 9 : Huilerie de Gbada vue de l'intérieur en état de ruine**



Source : Cliché AFFOMAÏ, mars 2014

Source : Cliché AFFOMAÏ, mars 2014

La photo 8 présente la vue de façade de l'huilerie de Gbada tandis que la photo 9 présente une vue de l'intérieur.

### **5.3.2-Des raisons d'échec du projet de production du riz (projet SONIAH)**

Tout comme la SONADER, la SONIAH est aussi considérée comme une initiative étatique ayant échoué dans la basse vallée de l'Ouémé. Les raisons fondamentales qui expliquent ce fait, peuvent être résumées comme suit :

#### *5.3.2.1-Les raisons de l'Etat et l'obsession des cadres de l'administration béninoise*

La décision de la création de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro agricole (SONIAH), découlait de la nécessité d'étendre les compétences de la Société d'Aménagement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) à tout le pays en profitant des expériences capitalisées dans la vallée de l'Ouémé en Aménagement hydro agricole et en riziculture. Cette décision était prise au cours de la conférence Economique Nationale de 1975. Dans l'opérationnel,

*« la direction même de la SONIAH avait annoncé que la SONIAH était devenue un mastodonte, et qu'il était plus souhaitable de séparer la fonction aménagement de la*

*fonction production en 1978, au cours d'une autre Conférence Nationale qui s'est, entre autres, penchée sur les structures étatiques » (Capo-Chichi, 2004 :17).*

Il s'en suit que la société n'est plus en mesure d'assurer les fonctions d'aménagement et de production du riz et qu'il faille accroître ses capacités d'intervention.

S'il est vrai que le souci d'étendre les exploitations hydro agricoles en vue de satisfaire les besoins de consommation du riz au Bénin, explique la prise de cette décision, il est aussi vrai que celle-ci nécessite des mesures d'accompagnements. Mais, l'Etat n'a pu honorer ses engagements, à savoir la libération de sa contrepartie pour assurer le fonctionnement de la société. Or,

*« la SONIAH avait négocié et obtenu du Gouvernement qu'une tranche des taxes sur le riz importé lui soit reversée pour soutenir la production nationale du riz, mais une telle décision n'a jamais été appliquée par les Ministères en charge des Finances et du Commerce » (Capo-Chichi, 2004, op cit).*

A l'analyse, l'on peut se poser la question de savoir, où se trouve la légitimité de l'Etat si ses décisions ne peuvent pas être appliquées ? Dans cette perspective, l'on peut conclure avec Dumont que *« le ver est dans le fruit »*. La volonté de l'Etat d'accroître les capacités d'intervention de la SADEVO à travers la création de la SONIAH, est ici remise en cause du fait de la non-libération du budget de contrepartie pouvant assurer la mutation de la SADEVO en SONIAH. Qu'à cela ne tienne, si l'on admet que l'Etat n'agit qu'à travers les hommes, il va de soit que les cadres, qui doivent faire le suivi de l'application des décisions de l'Etat, sont comptables de la non-application de la résolution du prélèvement des taxes sur le riz importé.

L'autre paradoxe institutionnel qu'il convient de souligner est que, suite aux aléas climatiques des années 77, qui ont causé des dommages aux producteurs, et entraîné la disette dans le milieu, le Gouvernement du Bénin a pris une décision de fixation d'un *‘prix plafond’* du riz pour soulager les communautés. Or, ce prix fixé n'était pas concordant avec le coût de production du riz de la SONIAH. Du coup, la rentabilité de la société n'est plus de mise. Il apparaît à cet effet, une sorte de *‘dictature’* de l'Etat

qui contredit sa propre volonté de développement de la culture du riz dans le milieu. En d'autres termes, on ne peut vouloir une chose et son contraire ; les décisions prises par l'Etat pour soulager les communautés sont salutaires, mais ne sont jamais de nature à garantir la durabilité des sociétés qu'il a créées lui-même.

#### *5.3.2.2-Les éléments naturels d'explication de l'échec de la SONIAH*

La culture du riz dans la basse vallée de l'Ouémé a été confrontée à quelques phénomènes naturels notamment les aléas climatiques et les oiseaux dévastateurs granivores.

En dépit de cette possibilité naturelle d'enrichissement des sols de la plaine inondable de la vallée, par les inondations annuelles, les variations climatiques qui se traduisent en termes de longue période de sécheresse ou de crue précoce ou de longue durée, constituent des menaces pour la prospérité de la SONIAH. Car, ces situations nécessitent soit l'irrigation de l'eau vers les périmètres cultivables trop secs, ou le drainage de l'eau des sols inondés, trop humides.

Quant aux oiseaux granivores, il s'agit de ces prédateurs du riz, qui détruisaient les rizicultures. La présence de ces oiseaux imposait aux paysans de faire un gardiennage pour ne pas laisser leurs plantations détruire par ces oiseaux. La stratégie qui a un peu réussi dans cette lutte, est de dénicher ces oiseaux dès qu'ils pondent des œufs, dans tous les arbres qui leurs servent de dortoirs à proximité des villages ou des rizières. Toutefois, il a été rappelé que :

au cours de la première année au moins le dénichage, qui ne limitera pas dans l'immédiat la population aviaire, ne sera sans doute pas suffisants. Il devra être complété par l'utilisation d'un soporifique (chloralose) dans la préparation d'appâts. Ingéré, ce produit endort les oiseaux qui peuvent être ramassés au sol et mis en cage. (PNUD et FAO, 1976 : 40).

Certains paysans utilisaient des filets pour attraper ces oiseaux ou des épouvantails pour leur faire peur. Au total, ces oiseaux ont découragé assez de producteurs dans la culture du riz dans la basse vallée de l'Ouémé.

### *5.3.2.3- Marché parallèle du paddy: source de la sous alimentation de la SADEVO*

L'une des raisons d'échec de la SONIAH, est liée au développement d'un marché parallèle de paddy. En effet, certains producteurs préfèrent céder leur paddy aux commerçants ambulants même à un coût plus bas que celui de la SONIAH, du fait que cette dernière n'arrive pas à payer immédiatement les producteurs. C'est l'une des conclusions tirées par le rapport terminal du projet en ces termes :

« il est apparu que certains riziculteurs, plutôt que de céder leur paddy à la SADEVO à 19 FCFA le kilogramme, le bradent en totalité ou en partie à des commerçants à 12 ou 13 FCFA le kilogramme. La raison pour laquelle le producteur accepte une opération aussi peu intéressante pour lui est que les commerçants payent immédiatement tandis que la SADEVO, du fait de ses difficultés financières et de trésorerie toujours limitée, n'arrive pas à effectuer un paiement immédiat du paddy » (PNUD et FAO, 1976 : 10).

Un tel comportement des paysans traduit les difficultés qu'ils rencontrent dans la chaîne de production. Les conditions économiques obligeant, ils sont obligés de céder leur production à vil prix pour satisfaire aux besoins financiers. C'est la preuve que les conditions d'achat de paddy de la SONIAH, ne permettent pas aux riziculteurs de jouir dans l'immédiat, des retombées de leurs productions. Un paysan qui a une tontine à payer et qui n'a pas d'autres sources financières peut, sans arrière penser, céder sa production à vil prix pour satisfaire ce besoin. C'est le vrai mobile du développement du marché parallèle du paddy. Car, la principale motivation du paysan à s'investir dans la production du riz réside dans la possibilité pour lui, d'entrer en possession de son argent immédiatement au moment de la vente du paddy. S'il est vrai que cette situation n'aurait pu être entièrement évitée, il est aussi vrai qu'elle est préjudiciable à la SONIAH car, elle n'a d'autres possibilités de rentabiliser son appui aux riziculteurs, que d'assurer la transformation et la commercialisation du paddy cultivé par ces derniers.

« En effet, la SADEVO ne fait payer de redevances ni pour l'utilisation des terres aménagées ni pour l'eau d'irrigation distribuée aux riziculteurs ; la seule manière

pour elle de rentabiliser les investissements passe par la transformation et la commercialisation du paddy. La rentabilité de la rizerie exige aussi un fonctionnement maximal, donc une quantité de paddy à traiter correspondante. Les évaluations ont montré que cette année l'importance du marché parallèle a oscillé autour de 200 t de paddy, soit environ 14 pour cent de la production totale des paysans. C'est déjà là une quantité beaucoup trop grande qui échappe ainsi à la SADEVO », (PNUD et FAO, op cit : 10).

Cette situation n'a guère arrangé les paysans, ni la SONIAH puisque pour les premiers, les productions ne sont plus cédées au coût réel mais vendues au comptant, pour la seconde, notamment la société de transformation et de commercialisation, l'usine n'a plus trouvé de produits suffisants à transformer. Il s'en suit, un faible rendement de l'usine de transformations, source de sa contre performance. Il était peut être nécessaires pour la SONIAH de payer au comptant le paddy pour que ce marché disparaisse et qu'il ait la totalité du paddy produit à transformer et à commercialiser. Ce qui permettrait une utilisation optimum de l'usine et donc une meilleure performance de celle-ci.

#### *5.3.2.4-L'héritage culturel des interventions : source d'échec des politiques publiques agricoles*

Devant des situations semblables, les attitudes et comportements semblent révéler le vécu, même s'il est intéressant de remonter au-delà des explications partielles pour rechercher une interprétation plus holistique du phénomène observé. En effet, comme l'a si bien souligné Sardan (1995 : 56-57),

La « mémoire » à l'évidence vivace, que les paysans gardent des opérations de développement antérieures qui se sont succédé dans leur zone influence leurs réactions vis-à-vis d'opérations de développement ultérieures. Alors que ces dernières ont en général moins de mémoire que les paysans et se comportent volontiers comme si elles arrivaient sur un terrain vierge. On sait ainsi que les projets recourant à « l'investissement humain » dans les années suivant l'indépendance (projets relevant paradoxalement d'une idéologie « progressiste » et menés dans un souci « participationniste » ont été perçus par les villageois comme une reprise sous d'autres formes du travail forcé colonial.

A cet effet, il est à faire remarquer que la stratégie d'intervention du projet SONADER, a laissé aux populations surtout les propriétaires terriens, de mauvais souvenirs. Du fait que ce projet a utilisé les terrains, sans une mesure de dédommagement des propriétaires, les nouvelles initiatives allant dans le sens d'utilisation des terres sont toujours heurtées à un problème de disponibilité d'espace. Le projet SONIAH, en a fait les frais ; puis que la SONADER a laissé aux communautés, une perception ou une représentation qui les rend hostiles ou réfractaires à toute innovation allant dans le même sens. L'on peut considérer cet ensemble de comportements comme conséquence des ressources ou héritages culturels dans lesquels, les acteurs puisent les mobiles de leurs réactions, pour aller dans le même sens que Sardan (1995). Jusqu'à nos jours, les investissements publics qui nécessitent la mise à disposition de grands espaces sont souvent heurtés à des blocages liés à l'indisponibilité des terres dans le milieu. C'est ce que dénonce un informateur, lorsqu'il déclare :

*«L'Université Koweïtienne aurait pu être installée dans la vallée de l'Ouémé, la mauvaise gestion des terres, l'attachement des communautés à leur terre ainsi que la faible capacité de négociation des autorités locales de la vallée, ont fait voler en éclat ce beau projet de développement de notre localité. C'est dommage, vraiment dommage... ».* (Extrait de l'entretien à nous accordé par D. A., en date de 12 août 2014, producteur à Adjohoun).

C'est pour ainsi dire que les premières initiatives de développement mal ou bien négociées, ont laissé dans la mémoire des acteurs à la base, une histoire positive ou non selon le cas. Pour autant, le projet SONIAH, confronté à cette réalité a commandité un ensemble d'études sur le milieu dont le tout premier rapport technique indique que :

L'étude des groupements villageois a fait apparaître la méfiance des paysans vis-à-vis des innovations suscitées de l'extérieur. Toute nouvelle structure devra s'appuyer le plus possible sur les pratiques traditionnelles tout en favorisant la responsabilité directe des paysans dans les opérations de développement agricole. (FAO, 1971 : 46).

La méfiance des paysans dont l'étude des groupements villageois fait cas ici, trouve son fondement dans les expériences antérieures vécues par ces derniers. En définitive,

on peut retenir que les expériences antérieures, déterminent les comportements des paysans, face aux nouvelles initiatives de développement.

Il est aujourd'hui embarrassant pour un citoyen de voir, abandonnées dans une brousse en état de décrépitude total, les initiatives porteuses réalisées à coût de milliards, dans un pays comme le montrent les photos 10 et 11.

***Photo10 : Rizerie de Mitro vue de façade en état de ruine.***



***Photo11 : Rizerie de Mitro vue de l'intérieur en état de ruine.***



**Source :** Cliché AFFOMAÏ, mars 2014.

**Source :** Cliché AFFOMAÏ, mars 2014

Les photos 10 et 11 montrent respectivement une vue de façade et celle de l'intérieur de la rizerie de Mitro.

Dans la mesure où la volonté de l'Etat, à développer la vallée de l'Ouémé était affichée à travers l'aménagement des périmètres hydro agricoles, il était évident que ce désir de l'Etat s'était heurté à une situation sociale qui aurait pu être analysée et mise en référence, depuis l'étape d'élaboration de l'intervention. En fait, l'ampleur qu'a prise la culture du riz dans le milieu n'avait pas été suffisamment analysée et projetée au début, une évaluation des effets de l'intervention pouvait signaler les conséquences susceptibles d'être générées. Mais cet instrument de veille stratégique semble avoir été négligé. Du coup, la surproduction du riz au détriment des cultures vivrières du milieu, a causé la disette obligeant l'Etat à fixer un prix plafond du riz pour permettre aux communautés de s'approvisionner. Or, la production du riz par l'usine a un coût de rentabilité qu'il faut respecter pour assurer la pérennité des actions. Voulant ainsi juguler ce problème de la faim, l'Etat en a créé à son dépend, un autre qui remet en

cause ses propres initiatives de développement du milieu. La SONIAH, produisant à perte est obligée de fermer ses portes.

Quand bien même ces politiques publiques ont mis en relation les acteurs les uns avec les autres, et ont redéfini les relations en agissant sur le comportement des paysans et leur vécu, il est tout aussi évident que, les résultats attendus de ces politiques développées n'ont jamais été obtenus du fait des nombreuses contraintes sociales qui se sont imposées dans leur mise en œuvre. C'est ce que résumant, en se référant à un espace beaucoup plus large, Dozon et Pontie (1985), cité par Alf (1989 : 15), lorsqu'ils affirment que :

« En matière de développement rural africain, un point est aujourd'hui à peu près acquis. Les projets, opérations, plans de développement qui se sont multipliés, en gros depuis les indépendances, n'ont pas dans l'ensemble tenu leurs promesses. Les échecs sont nombreux, les réussites rares ; à l'entre-deux, des résultats médiocres et incertains, où les techniques proposées pour améliorer et transformer les politiques et structures agricoles en Afrique noire paraissent se perdre dans le dédale des sociétés locales »

Le cas des projets de plantations de palmier à huile et de production du riz semblent satisfaire à la position défendue par ces auteurs, dans la mesure où les problèmes pour lesquels ces interventions sont mises en œuvre persistent encore dans ce secteur. Ces projets de développement agricole auraient pu créer de nouveaux revenus répartis au mieux, de l'intérêt des différentes couches intervenant dans le monde agricole. Ils ont toutefois laissé des représentations qui, de facto, affectent et constituent des recours ou éléments référentiels pour les nouvelles initiatives du domaine.

### **Conclusion partielle**

Les projets de plantation du palmier à huile et de production du riz mis en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé, constituent des exemples patents d'innovations ayant marqué l'esprit des communautés de la vallée dans le monde agricole. Il s'agit des expériences qui, dans les meilleurs de cas, ont suscité un engouement des producteurs

autour des filières de palmier à huile et du riz ; même si de façon durable, elles n'ont laissé de bons souvenirs aux producteurs quant à la gestion des terres. Aussi les stratégies d'intervention de l'Etat doivent-elles être revues de manière à assurer leur rentabilité. Car, la logique de l'Etat et la raison sociale, sont deux réalités parfois contradictoires, qui ont marqué l'histoire de ces deux initiatives de développement agricole de la vallée de l'Ouémé.

## **CHAPITRE VI : DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME**

Le chapitre 6 du document, part d'abord des caractéristiques des acteurs rencontrés dans le secteur, avant d'aborder les dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, pour présenter quelques stratégies de modélisation du processus d'élaboration des politiques publiques dans le milieu d'étude.

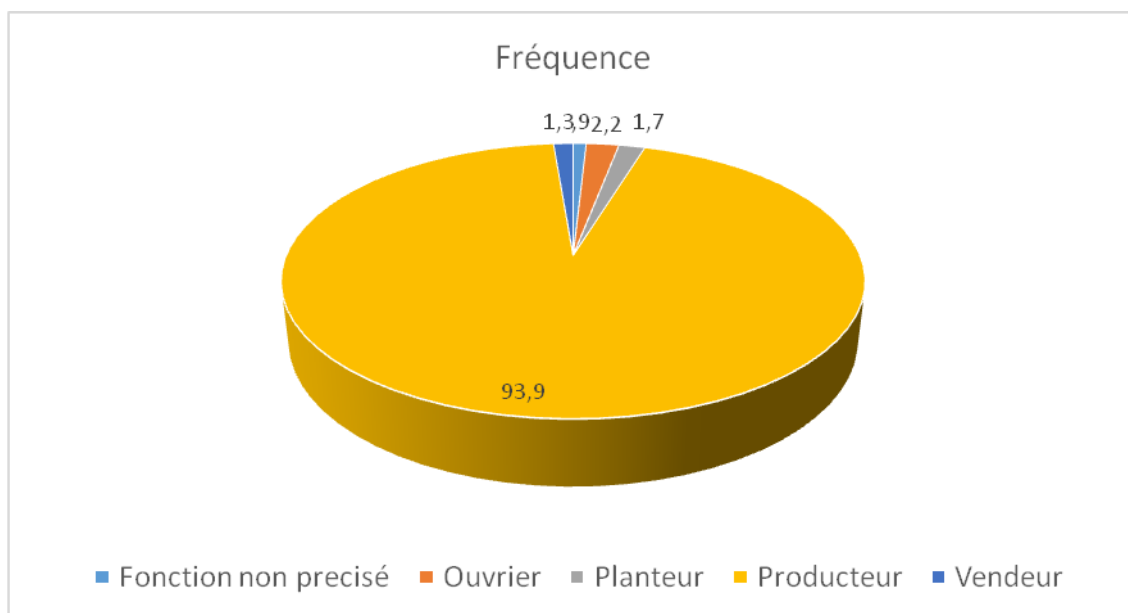
### ***6.1-Caractéristiques des acteurs rencontrés dans le secteur productif***

Les paramètres analysés, dans cette partie portent sur : (i) la structure par âge des informateurs ; (ii) la structure de la production agricole et (iii) les principales spéculations des producteurs.

#### **6.1.1-Structure par âge des informateurs**

La collecte des données a été faite auprès des producteurs des communes de Dangbo, des Aguégus, de Bonou et d'Adjohoun. L'âge moyen des informateurs est de 55ans, le plus jeunes a 22 ans et le plus vieux a 87ans. Plus de 98% des informateurs sont du sexe masculin et 93,9% ont pour activité principale la production agricole comme le présente le figure 15 ci-après. Aussi est-il important de rappeler que 97% des personnes interrogées exercent des activités agricoles depuis leur naissance dans la basse vallée de l'Ouémé.

**Figure 15: Proportion des informateurs par fonction**



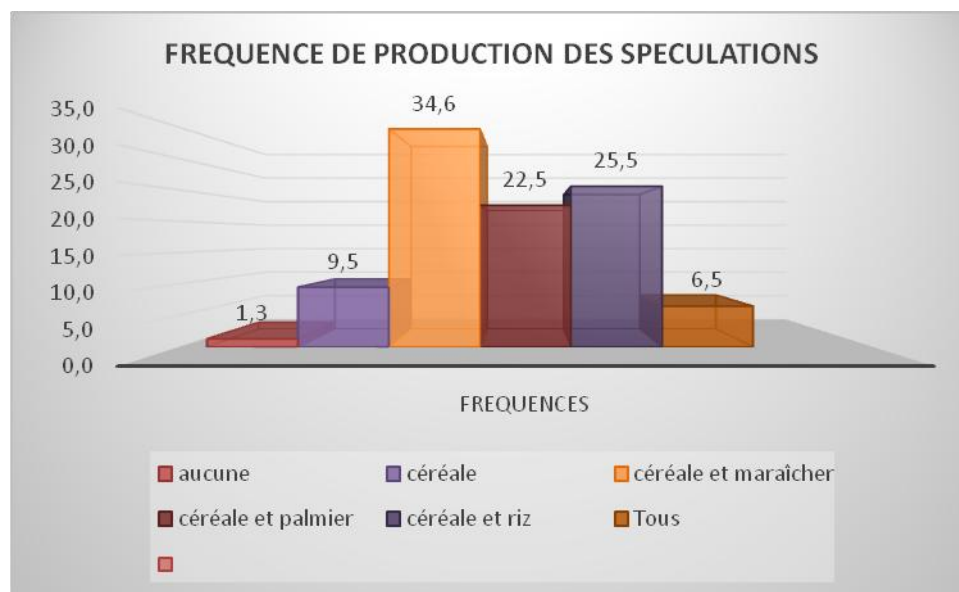
**Source :** données de terrain, 2014

Les acteurs ayant apprécié les dynamiques induites par les politiques publiques agricoles sont pour la majorité tirés du monde agricole et sont plus qualifiés à apporter un regard critique sur le vécu de ce secteur.

### **6.1.2-Structure de la production agricole**

La structure des spéculations agricoles chez les acteurs rencontrés se présente comme le démontre la figure 16.

**Figure 16: Fréquence de production des spéculations**



**Source :** données de terrain, janvier 2014

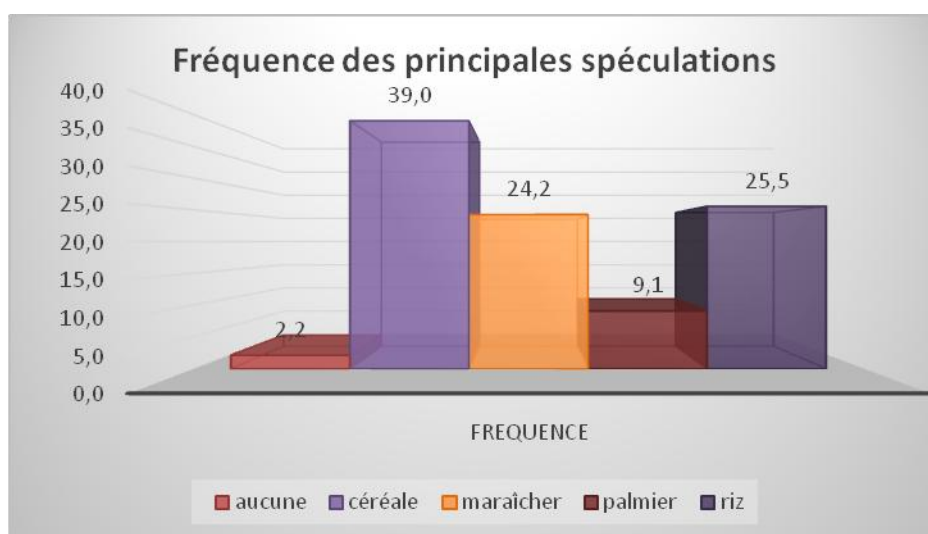
La structure de production agricole est caractérisée par la combinaison des cultures vivrières et celle de rente. Ainsi, on note chez près de 80% des producteurs rencontrés, la production simultanée des cultures vivrières y compris le riz, avec la production maraîchère ou avec le palmier. Au vu de la synthèse des résultats de l'enquête, il ressort que la production simultanée des spéculations céréalière et maraîchère vient en tête du classement avec une proportion de 34,6% des informateurs dans la branche. Les paysans produisent de moins en moins uniquement les produits vivriers. La population interrogée révèle que 9,4% d'entre elle produisent actuellement seulement les produits vivriers, alors que 22% d'entre eux produisent les céréales et le palmier. Comment se présentent les principales spéculations dans le milieu d'étude ?

### **6.1.3-Structure des principales spéculations des producteurs**

Comme l'indique le figure 17, la proportion des informateurs ayant pour principale activité, la production céréalière est la plus élevée (39% de l'effectif interrogé) ; vient en suite la production du riz (25,5%), celle maraîchère (24,2%) et la plantation des

palmeiers (11,2%). Les raisons évoquées par les producteurs pour justifier leur principale spéculation sont liées à la rentabilité, la subsistance, le climat et le relief, la compétence et enfin les appuis. Un peu plus de la moitié des personnes rencontrées soit 50,6% évoque la rentabilité comme motif de la production des spéculations. Par contre, 29,9% des acteurs évoquent les raisons de subsistance comme fondement du choix de leur principale spéculation. Enfin, 10% évoque le climat comme raison du choix de leurs production principale.

**Figure 17: Activité principale des producteurs**



Source : Données de terrain, 2014

Il existe des raisons bien déterminées qui expliquent le choix d'une spéculation au détriment de l'autre. En conséquence, chaque acteur du secteur agricole a des raisons qui motivent la priorisation de ses spéculations.

Que peut-on alors retenir des dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé ?

## ***6.2-Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé***

Les dynamiques socio-économiques identifiées se traduisent en termes de transformation du mode alimentaire et productif ; la paupérisation de la masse ouvrière ; la vision économique du palmier à huile et la création des Coopératives d’Aménagement Rural.

### **6.2.1-Dynamiques alimentaires et productives**

La mise en œuvre des projets SONIAH et SONADER, a induit des effets non négligeables aussi bien dans les modes de vie que dans les méthodes de production des populations de la basse vallée de l’Ouémé.

Sur le plan de la production, le projet SONADER était l’introducteur de la production des palmiers sélectionnés pendant que celui de la SONIAH, était l’initiateur de la production du riz à grande échelle dans le milieu. De ce fait, ces projets ont favorisé l’accroissement des plantations de palmier à huile et la production du riz dans la basse vallée de l’Ouémé. Pour 44% des producteurs rencontrés, les projets ont contribué à l’organisation de la filière palmier à huile et celle du riz et au renforcement de leurs capacités. Ces projets leur ont permis de connaître les méthodes de plantation du palmier à huile sélectionné et du riz. Egalement, le projet SONIAH a suscité la constitution des producteurs en association pour accroître les superficies d’exploitation. Ce qui, du coup, a suscité l’engouement de production de ce produit et a réduit la production de certaines cultures vivrières comme le maïs, le haricot et le manioc.

Sur le plan alimentaire, l’accroissement des cultures de palmier à huile et surtout celle du riz a perturbé les modes alimentaires conséquence d’une disette intervenue dans la zone dans les années 1977. Car, n’étant pas habitué à la consommation du riz qui était devenu la plus grande production vivrière encouragée dans la zone, les populations se

trouvaient dans une contrainte d'adaptation de leur mode alimentaire à ce produit notamment le riz. Or, le riz n'était consommé par la majorité, que pendant les périodes festives, contrairement aux repas dérivés du maïs, du haricot, du manioc, qui étaient prises au quotidien. Mieux, l'espace cultivable était réduit, créant un manque à gagner aux communautés. C'est ce que dénonce Nansi (2013 : 24) lorsqu'il indique que « *la réduction de l'espace agricole va remettre en question la viabilité des exploitations familiales et constituée une menace pour la sécurité alimentaire et la paix sociale* ».

C'est pourquoi, beaucoup de jeunes se sont déplacés vers les villes ou d'autres pays à la recherche du mieux-être. De plus, le projet SONADER a créé des situations conflictuelles ayant débouché sur les cas de tueries dans certaines localités, surtout dans la Commune de Bonou.

### **6.2.2-Paupérisation de la masse ouvrière**

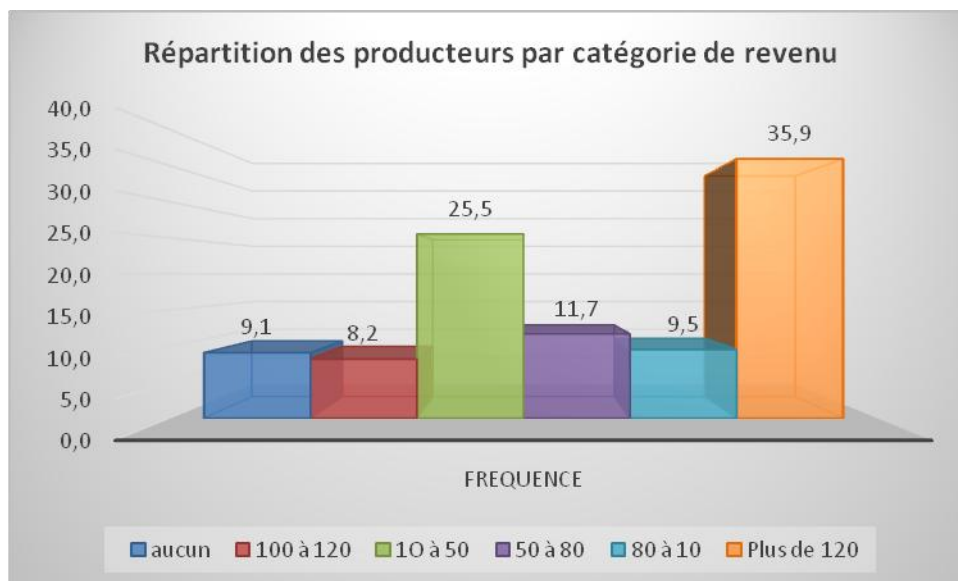
La quasi-totalité des informateurs a dénoncé les méthodes de traitements et de gestion des agents. En réalité, selon les informateurs, les gestionnaires du projet SONADER ont « *péché contre la nature* » en ce qui concerne, le traitement accordé aux propriétaires terriens et même aux ouvriers.

Selon 20% des producteurs rencontrés, le projet riz a amélioré leurs revenus, ainsi que leurs conditions de vie, pendant que 26% ont déclaré n'avoir rien tiré. Par contre, pour le projet de plantation des palmiers à huile, la majorité des acteurs soit 61%, pensent que c'était un échec financier. Car pour ces acteurs, les revenus tirés des travaux effectués sur ces plantations, ne permettaient pas à l'homme d'être épanoui.

Ils pensent en outre, que les revenus qu'ils tirent aujourd'hui des plantations personnelles de palmier à huile, sont plusieurs fois supérieurs à ce que l'Etat leur donne, même si le coût de vie actuel ne saurait être comparé à celui de ce temps.

La figure 18 présente l'effectif des producteurs selon les revenus tirés de l'exploitation d'un hectare de plantation de palmier à huile pendant une saison de récolte.

**Figure 18 : effectifs des producteurs de palmier à huile selon les revenus tirés d'un hectare de production en une saison de récolte**



Source : données d'enquête, 2014

L'analyse de la figure montre que près de 36% des producteurs ont déclaré tirer plus de cent vingt mille (120000) francs de revenu sur la production d'un hectare de palmier à huile pendant une récolte. Environ 8% estiment tirer entre cent mille (100000) et cent vingt mille (120000) francs ; près de 12% déclarent tirer entre cinquante mille (50000) et quatre vingt mille (80000), alors qu'environ 26% des producteurs, ont déclaré tirer entre dix mille (10000) et cinquante mille (50000) francs CFA.

Un rapprochement de ces revenus, de ce que l'Etat paye aux propriétaires terriens à l'hectare, et par an, soit 450F jusqu'en 1994, avant d'être porté à 1350F, pose un réel problème d'exploitation des paysans par l'Etat. A supposer qu'au moment du démarrage de ce projet, qu'un hectare de plantation ne peut générer autant de ressources comme l'ont déclaré actuellement les producteurs, on ne pourrait en revanche, tirer seulement 450F d'un hectare de plantation en ce moment au cours d'une récolte.

Une simulation faite en ce qui concerne le gain tiré par un propriétaire terrien sur une plantation d'un hectare de palmier à huile sélectionné, de 1961 à 1994 soit 33 ans, est de 14850F (soit 450F x 33 = 14850F). Or, ce montant ne représente même pas la moitié de ce qu'ils tirent sur une plantation privée de même superficie pendant une saison de récolte. Il en découle que cette politique publique agricole de développement du palmier à huile, est un véritable outil d'appauvrissement des paysans.

Dans une perspective d'analyse du fonctionnement de base d'une unité de production paysanne, Alf (1989 : 28) démontre que :

Le fonctionnement de base d'une unité de production paysanne repose, on le sait, sur la combinaison de trois grands facteurs de production : la terre, les moyens de production (propres, loués, empruntés ou subventionnés) et la main-d'œuvre qui, au bout d'un cycle productif, aboutit à une production qui sera économiquement parlant répartie en deux éléments : la production nécessaire et le surplus. La production nécessaire (PN) est constituée par la partie de la production qui doit être réinsérée dans le processus de production de l'année suivante. La production nécessaire est constituée, pour l'essentiel, de la partie de la production qui sert à l'autoconsommation et de celle dont la vente permet de racheter les biens indispensables à la satisfaction des besoins essentiels des producteurs ruraux et de leur famille d'une part (la reproduction de la force de travail), et à la reproduction des moyens de production d'autre part (achat et remplacement d'outils, défrichage pour remplacer les jachères, semences et intrants divers, etc.).

Le surplus représente la production excédentaire par rapport à la production nécessaire. On peut le diviser en deux parties : une première qui sera mobilisée par les producteurs agricoles sous forme de thésaurisation, de consommations sociales ou d'accumulation et une seconde qui sera prélevée par l'Etat (par exemple par le système de fixation des prix), les circuits financiers et les agents économiques en amont et en aval (propriétaires terriens, commerçants, etc.).

Dans cette perspective, l'action posée par l'Etat, dans le cadre de la politique de développement de la culture du palmier à huile au Bénin en général, notamment en ce qui concerne le mode de paiement des propriétaires terriens, constitue une véritable machine d'arriération du paysan.

Mieux, le mode de désintéressement des ouvriers soit 125F par jour, constitue la deuxième manche de la réalité qui met clairement en évidence la théorie de

développement du sous-développement de Samir Amin. En effet pour cet auteur, le mode de production capitaliste dispose de trois moyens pour accroître son taux de profit (ou au pire des cas, limiter sa baisse), lesquels moyens constituent les trois tendances profondes de sa dynamique d'accumulation. Il s'agit de :

- *l'augmentation du taux de la plus-value* : elle engendre une aggravation des conditions de l'exploitation capitaliste, ce qui entraîne une paupérisation de la classe des ouvriers ;
- *l'extension du mode de production capitaliste à des régions nouvelles où le taux de la plus-value est plus élevé* : c'est dans de telles régions que l'on peut tirer un surprofit par l'échange inégal ;
- *le développement des formes de gaspillage* : il s'agit des dépenses militaires, des dépenses de consommation de luxe et qui permettent d'utiliser les profits qui ne peuvent être réinvestis.

L'analyse de la thèse de Samir Amin en rapport avec la stratégie développée par l'Etat dans le cadre de la mise en valeur de la basse vallée de l'Ouémé, montre qu'il s'agit de l'application pure et simple de la théorie de Samir Amin. Car, il existe une grande marge bénéficiaire réalisée par l'Etat, aussi bien sur les frais d'allocation des terres payés aux propriétaires terriens que sur le salaire payé aux ouvriers. En d'autres termes '*la plus-value*' qui se dégage de cette stratégie de l'Etat démontre l'arrière plan de la théorie de Samir Amin c'est-à-dire l'augmentation de la plus-value qui est la stratégie de la paupérisation du monde paysan, et pour le maintenir dans *la dépendance*.

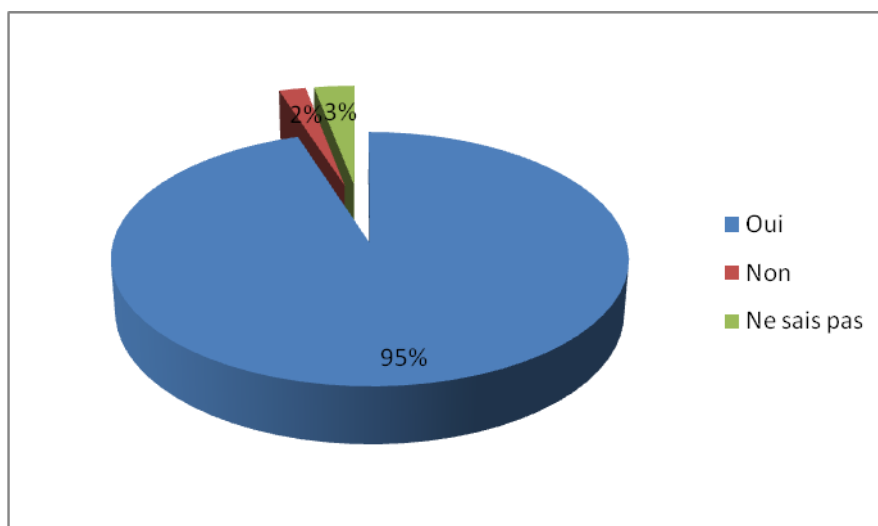
Au regard de tout ce qui précède, l'on peut retenir que la stratégie de développement de la culture de palmier à huile de l'Etat, n'est rien d'autre que la transposition de la stratégie de maintien des ex-colonies des pays développés, au niveau local. Il y a donc nécessité pour l'Etat, de revoir ses stratégies de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, afin de garantir non seulement la réussite de ces politiques singulièrement leur efficacité et efficience, mais également pour garantir leur appropriation par les communautés pour une durabilité des actions.

### 6.2.3-Possession d'une plantation de palmier à huile : signe d'une garantie de lendemain meilleur

La première culture qui a favorisé l'intégration du Bénin, Dahomey d'alors, au commerce international, fut le palmier à huile, qui a, d'ailleurs, fait sa fierté pendant plusieurs décennies. Le palmier à huile a été la base de l'économie nationale depuis les années 1950. Sa modernisation entamée vers le milieu des années 1960 a fait placer en lui, l'espoir du poumon de l'économie du pays, même si celui-ci s'est vite estompé quelques années plus tard. C'est pourquoi, plusieurs habitants de la communauté wémè restent attachés à la culture du palmier à huile.

En effet, pour la plupart des acteurs interrogés la production du palmier à huile demeure une stratégie de garantie d'un lendemain meilleur. La figure 19 montre la pertinence de cette perception des acteurs par rapport à cette espèce végétale.

**Figure 19 : Considération de plantation du palmier à huile comme une garantie de lendemain meilleur**



Source : Données de terrain, 2014

Comme le démontre la figure 19, la production du palmier à huile constitue la meilleure manière pour les acteurs de conserver leur fortune. Il s'agit de s'acheter une parcelle et d'y produire de palmier à huile pour garantir un meilleur avenir. Cette

valeur accordée à la plantation du palmier à huile traduit la perception des acteurs de la richesse que représente le palmier à huile. Les différents produits issus de sa transformation sont si utiles que chacun d'eux est susceptible de générer des ressources financières. En conséquence, la meilleure manière pour le wémènou de conserver son argent est de l'investir dans la production du palmier à huile. Cette conception perpétue la culture de cette spéculation pour traduire la vision économique qu'elle revêt.

La quasi-totalité des éléments constitutifs du palmier à huile sont des biens utilitaires dans les domaines de l'alimentation, de construction, d'usage domestique, de pharmacopée, de rituel et autres. Dans l'alimentation locale, l'huile de palme est utilisée à la cuisine, les tourteaux (résidus issus de pressage de la pulpe) sont utilisés comme matériaux de chauffage et leurs cendres servent d'engrais.

La transformation des palmistes permet d'extraire de l'huile qui est aussi utilisée dans la fabrication de la margarine. Dans l'industrie cosmétique, ces différentes huiles sont utilisées dans la fabrication du savon.

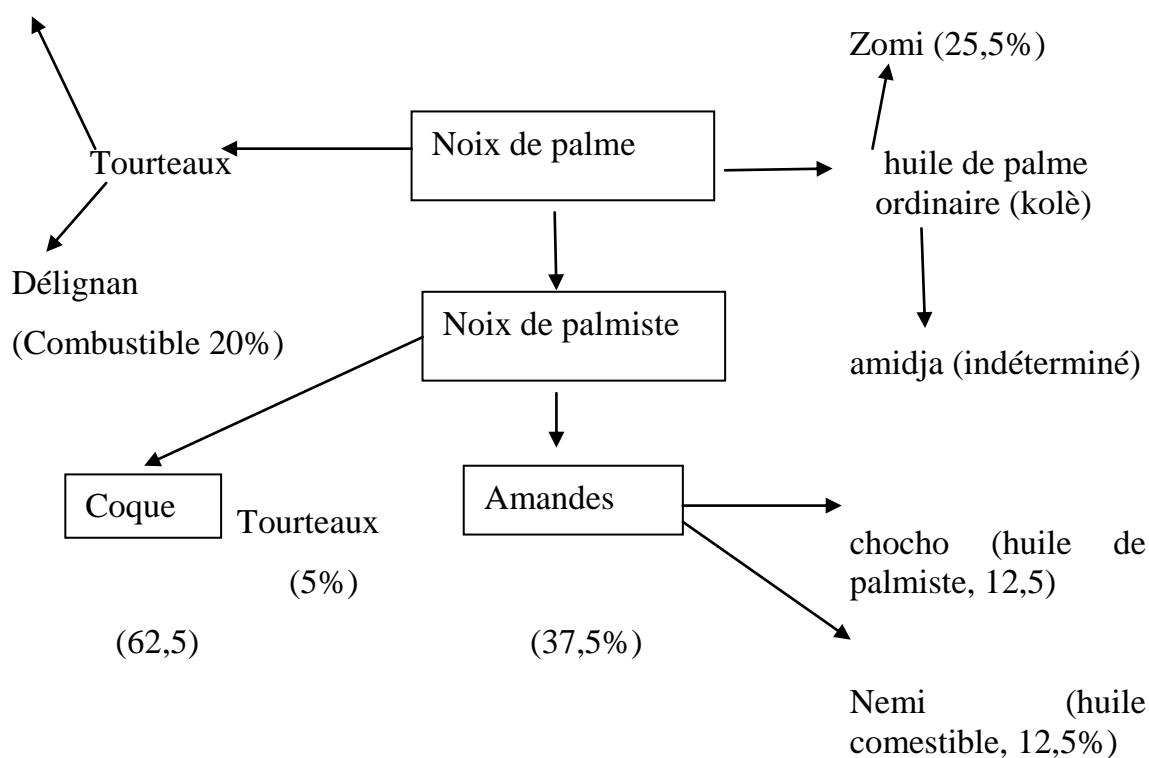
Les nervures de palme sont utilisées pour la fabrication des palissades, des murs des maisons, des plafonds, des toitures ...etc.. De même, l'exploitation de ces nervures permet de fabriquer des cordes artisanales.

« Dans les zones élaéicoles le pétiole de palme constitue la principale source d'énergie pour chauffage domestique. Le stipe peut être débité en chevrons et utilisé comme charpente. Sur le tronc mort du palmier se développent les champignons très comestibles. Aussi le vin qu'on extrait de l'arbre sert à préparer l'alcool de fabrication artisanale "SODABI". Enfin les tourteaux de palme servent à nourrir les animaux » (Agossa 2011 : 42).

Le traitement artisanal des produits du palmier à huile donne de façon schématique selon Dissou (1988 : 83), les éléments suivants indiqués sur la figure 20.

**Figure 20 : schéma de traitement artisanal des produits du palmier à huile**

Kplèbè (combustible, 25%)



Source : Dissou 1988

Il ressort de la lecture de cette figure que plusieurs produits découlent de la transformation des noix de palme. La production du palmier à huile sélectionnés a facilité l'accès à ses produits dérivés, qui servent à beaucoup de choses dans le monde paysan.

Sur le plan macro-économique, le palmier à huile a fourni pendant longtemps l'essentiel des produits d'exportation du secteur primaire (huile de palme, de palmiste et d'amande).

Tous ces éléments utiles qu'on peut tirer de la noix de palme font d'elle, un produit précieux que tout "connaisseur" s'efforce d'en produire à la hauteur de ses moyens, pour conserver ses ressources financières. En dehors du bien économique que représente le palmier à huile, il participe aussi à la conservation de l'écosystème.

#### **6.2.4-Palmeraie, un élément conservateur de l'écosystème**

Au-delà de son importance économique, le palmier à huile joue un rôle très important dans l'équilibre écologique. En effet, il atténue la dégradation du sol et de ce fait, est qualifié de plante d'entretien de l'environnement écologique.

Les actions anthropiques, du fait de la pression démographique asphyxiante actuelle dans le sud du Bénin, qui ont pour conséquence la disparition de forêts primitives, ont fait de la palmeraie, l'actuelle jachère forestière. Par conséquent, la palmeraie joue un rôle tampon en matière de régulation climatique dans les zones où elle est implantée. C'est pourquoi, pour assurer la mise en valeur des différentes zones agro-écologiques du Sud-bénin d'une part et la promotion de la filière palmier à huile industriel d'autre part, des Coopératives d'Aménagement Rural ont été créées pour poursuivre la plantation et la gestion de cette espèce végétale.

#### **6.2.5- Instauration d'un appareil d'exploitation du monde paysan à travers la création des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR).**

La création des CAR dans le cadre de la promotion de la filière palmier à huile industriel a offert aux communautés de la basse vallée de l'Ouémé, et celle du Bénin en général, des possibilités d'emploi dans les plantations de même qu'au niveau de l'usine de transformation des noix. Elle devrait participer à la limitation de l'exode rural, la délinquance juvénile, ou les vices sociaux en général, pour maintenir les jeunes dans leurs activités. Elles offrent également d'autres atouts aux populations en particulier l'entretien des pistes rurales, la création de centres de loisir, d'écoles, de centres de santé, l'adduction d'eau, l'électrification rurale sont autant d'actions attendues des CAR. En outre, l'encadrement intensifié des producteurs évoluant en coopérative, améliorerait la production agricole et augmenterait le revenu des paysans. C'est à cet égard que Dissou (1982), les avait qualifiés "d'instrument de développement économique et social au service des localités qui les abritent"

Cependant, l'analyse du comportement des paysans fait remarquer qu'après plusieurs décennies de vie associative et coopérative, les coopérateurs se sont rendus à l'évidence qu'ils avaient hypothéqué leur héritage au profit des organisations qui ne leur a pas rendu service. De ce fait, ils préfèrent brader de quelque manière que ce soit, non seulement les productions, mais surtout les terres aux hommes nantis.

Au total, le rêve de développement socio économique incarné par cette politique, n'a été que de l'utopie, en ce sens qu'elle n'a ni réellement profité à la promotion de la filière palmier à huile industrielle telle que envisagée, ni favorisé l'épanouissement des propriétaires terriens. A contrario, elle a favorisé la destruction de la cohésion sociale à travers divers conflits et la paupérisation du monde paysan. Ces conflits sont de nature institutionnelle, ou ont rapport à un leadership ou d'intérêt comme résumé dans le tableau XII.

**Tableau XII : Synthèse des différents conflits, groupes stratégiques et les enjeux**

N°	Les différents conflits	Les groupes stratégiques	Les enjeux
1	Conflit institutionnel	Propriétaires terriens # Anciens administrateurs des instances dirigeantes CAR / URCAR / FENUCAR	Gestion des instances décisionnelles des CAR
2	Conflit de leadership	Anciens administrateurs # Etat et Nouveaux administrateurs	Gestion des instances décisionnelles des CAR
3	Conflit d'intérêt	Coopérateurs A # CAR / URCAR / FENUCAR	- Succession après le décès du détenteur de la part A.
		Coopérateurs B # CAR / URCAR / FENUCAR	- L'héritage de part B après le décès du détenteur
		Ouvriers # CAR/ URCAR / FENUCAR	- Disparité autour des rémunérations

Source : Agossa 2011 : 62.

Il ressort de la lecture du tableau XII, trois types de conflits notamment :

(i) conflits institutionnels : qui opposent les propriétaires terriens aux anciens administrateurs des instances dirigeantes comme CAR, URCAR et FENUCAR. Les enjeux autour de ces conflits portent sur l'accès et la gestion des instances décisionnelles des CAR ;

(ii) conflits de leadership : qui opposent les anciens administrateurs à l'Etat et aux nouveaux administrateurs. Ils s'observent autour des mêmes enjeux que les premières formes de conflits ;

(iii) conflits d'intérêt : ils opposent les coopérateurs de part A et B, les ouvriers et les instances dirigeantes. Les enjeux ici se développent autour de la succession après le décès des détenteurs de part A ou B ainsi que les disparités dans les rémunérations des différents acteurs du système.

Ces conflits ont favorisé des atteintes à l'intégrité physique des personnes, la haine, l'occultisme, de dégâts matériels et des pertes en vies humaines dans plusieurs localités de la basse vallée de l'Ouémé. C'est pour ainsi dire que ces politiques publiques agricoles, n'ont guère permis d'atteindre les résultats escomptés, du fait de non-implication des acteurs au début du processus et des stratégies de mise en œuvre développées. Face à cela, il est important de modéliser le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles.

### ***6.3- Modélisation du processus d'élaboration des politiques publiques***

L'élaboration de politiques publiques s'inscrit dans la perspective scientifique qu'est celle de la planification stratégique ancrée sur le développement institutionnel et le renforcement organisationnel (DIRO). Cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'une analyse systémique qui porte sur une organisation ou une institution. Les outils les mieux adaptés pour un tel processus sont notamment :

- le Modèle Intégré d'Organisation (MIO), pour le diagnostic organisationnel ou institutionnel dont les principaux résultats sont les déterminants internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces) souvent présentés sous forme de la matrice SWOT ;

- La Matrice des Orientations Stratégiques (MOS) qui permet de faire les combinaisons possibles entre les différents facteurs afin de dégager les orientations nécessaires à opérationnaliser pour résoudre les problèmes diagnostiqués.

Dans le cas du développement de la basse vallée de l'Ouémé, toute politique publique (programmes et projets de développement) devrait s'appuyer ou découler d'un plan stratégique de développement de ladite vallée. Et c'est justement le premier niveau de cohérence à observer. Les projets et programmes doivent être des déclinaisons logiques du plan stratégique.

Nous avons procédé à un diagnostic stratégique du pays wémè, ce qui nous a permis d'élaborer des orientations stratégiques de développement dudit milieu, dont devraient découler tout projet ou programme de développement agricole de la basse vallée de l'Ouémé. Les déterminants identifiés suite au diagnostic de ce milieu peuvent être formulés comme suite.

### **6.3.1-Déterminants internes affectant le développement de la basse vallée de l'Ouémé**

Au titre des déterminants internes retenus nous avons retenu:

#### **► *Laxisme de l'Etat***

Le rôle primordial de l'Etat en ce qui concerne l'élaboration et la gestion des politiques publiques agricoles, réside dans la règlementation du secteur. En effet, l'Etat dans son rôle d'agent central de développement, doit assurer la valorisation du secteur agricole à travers une planification digne du nom, en mettant en place les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. En remontant aux différentes phases de la politique agricole développées dans le chapitre 4, l'on se rend compte de l'instabilité qui a caractérisé la politique développée dans ce secteur depuis les indépendances. Du coup, les différentes interventions faites dans ce secteur, n'ont été dans un canevas préalablement défini en termes de vision de développement du secteur agricole.

Aussi, la souveraineté qu'incarne l'Etat, est-elle parfois remise en cause du fait de non respect de ses décisions par certains cadres au poste de décision dans l'administration. Il s'agit d'un incivisme similaire à une supériorité individuelle sur l'autorité de l'Etat. L'exemple de non-exécution de la décision relative au versement de 1% retenu sur le riz importé pour le compte de la SONIAH en vue d'agrandir la production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé, est patent.

► *Complicité coupable des Institutions de la République en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles*

Les cas d'impunité, régulièrement, enregistrés suite aux diverses infractions commises dans l'administration traduisent le laxisme de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le détournement du programme pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA-II) agité dans l'opinion publique a fait couler beaucoup d'encre et de salive au Bénin en 2015. En effet, les fonds mobilisés pour la fourniture d'eau potable aux communautés ont miraculeusement disparu. L'encadré 2 dénonce les faits.

## Encadré 2 : Bénin : un autre scandale de 5 milliards éclate sous l'affaire PPEA

### Bénin : un autre scandale de 5 milliards éclaté sous l'affaire PPEA



Il n'y a pas que 2,6 milliards FCFA qui ont été détournés dans la mise en œuvre du programme pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA-II). Le rapport d'audit produit par le cabinet international Kroll démontre qu'il y a plusieurs autres milliards - cinq pour être précis -, qui se sont évaporés comme par enchantement.

A en croire le rapport du cabinet Kroll, ces cinq milliards ont été détournés dans d'autres ministères autre que celui chargé de l'Eau où les 2,6 milliards mis à disposition par le royaume des Pays-Bas ont disparus. Malheureusement, le rapport ne donne pas de précisions sur les ministères concernés. Il- le rapport- ne dit rien non plus sur l'implication ou non des cadres de ces ministères non encore identifiés.

Il serait donc nécessaire que le gouvernement diligente une mission d'audit qui sera conduite par le Bureau de l'Auditeur général (BAG) pour élucider ce nouveau scandale mis au grand jour par le scandale relatif à l'affaire PPEA II. Cela y va également de la bonne gouvernance et de la gestion transparente prônée par le président Boni Yayi et son gouvernement

**Par Yao Hervé Kingbêwé, la nouvelle tribune du 25 Juillet 2015 à 15:30, N° 6078**

Il en est de même pour le programme de mécanisation agricole, qui constitue aussi une 'pagaille de l'Etat' en matière d'intervention agricole. L'encadré 3 en fait cas.

### Encadré 3 : A quand la vérité sur l'affaire machines agricoles

#### **Yahouédéhou-Okounlola : A quand la vérité sur l'affaire machines agricoles**



**L'affaire machines agricoles ayant défrayé la chronique vers la fin de 2010 pourrait connaître un nouveau rebondissement dans les prochaines semaines. Et pour cause, le dénonciateur de ce dossier relatif à l'acquisition des machines agricoles par l'Etat béninois pour le compte du Programme de promotion de la mécanisation agricole (PPMA) est de retour au Parlement.**

Le député Janvier Yahouédéhou avait avec preuves à l'appui remis en cause le prix des machines achetées par le gouvernement béninois à travers le PPMA. Il avait même dénoncé la qualité des machines acquises avec des pièces à conviction. Les sociétés bénéficiaires du vaste marché lancé par le PPMA étaient même présentées comme la propriété de parents, alliés et amis. Dans le temps, André Okounlola qui dirigeait le PPMA avait nié les faits et avait même été protégé par le gouvernement. Il avait réussi à trouver l'immunité parlementaire en se faisant élire lors des législatives de 2011.

Le député Janvier Yahouédéhou avait, lui échoué. Et l'affaire n'avait jamais connu de suite. Les questions orales déposées au Parlement n'ont pas abouti à cause du bureau FCBE monocolore qui dirigeait les débats au sein de l'hémicycle. Mais aujourd'hui, les deux principaux protagonistes de l'affaire se retrouvent au Parlement. Est ce que ce dossier est encore d'actualité ? Apparemment Janvier Yahouédéhou n'en parle plus. André Okounlola est tranquille. Et pourtant, on peut oser soutenir, et à raison, qu'il est temps pour le peuple de savoir toute la réalité sur cette affaire de surfacturation dont le montant est estimé selon le député de Covè à 5 433 308 319 F Cfa.

Judicaël ZOHOUN [www.24haubenin.info](http://www.24haubenin.info) ; L'information en temps réel

28 mai 2015 par Dg 24h consulté le jeudi 28 janvier 2016.

Voilà deux (2) situations concrètes soulevées et débattues aussi bien dans les presses qu'à l'Assemblée Nationale du Bénin sans une suite. Il s'agit là des réservoirs de tricheries avec le bien public qui risquent de rattraper et d'éclabousser les auteurs à un moment de leur existence. C'est pourquoi, il convient d'opérer de véritables réformes pouvant favoriser le renforcement de la légitimité de l'Etat et l'impartialité des Institutions de la République dans le sens de faire respecter les textes de régulation sociale.

► *L'exode rural* : l'animation de la vie en milieu rural est beaucoup plus assurée par les jeunes ruraux, qui du fait du chômage galopant, désertent les villages pour aller s'installer dans les villes en quête du mieux-être. C'est un phénomène récurrent dans la basse vallée de l'Ouémé qui est fortement animée pendant les périodes de fin d'année où les jeunes reviennent des villes ou pays voisins pour les fêtes. A partir du début jusqu'à mi janvier, la plupart des jeunes retournent dans leur lieu de travail. C'est un manque à gagner pour le milieu en termes de mains-œuvre locale. Or, le travail de la terre nécessite l'utilisation des bras valides. Il faut donc des actions de valorisation des jeunes des campagnes en vue de garantir la disponibilité de la main œuvre locale.

► *Forte pression foncière (Morcèlement des terres)* : la poussée démographique favorise une pression foncière qui se traduit en termes de morcèlement des terres et de réduction des terres agricoles.

► Inexistence d'un cadre juridique formel de régulation des politiques publiques

► Faible synergie entre différents projets et programmes agricoles

► Non-application par certains cadres de l'administration des décisions de l'Etat

► Faible valorisation du potentiel agricole

► Dégradation des sols

► Faible organisation des organisations professionnelles

### **6.3.2-Déterminants internes pouvant aider le développement de la basse vallée de l’Ouémé**

► *Existence de fort potentiel agricole* : Parlant du potentiel agricole, les débats passionnés menés par les experts sous l’impulsion de la Banque Mondiale et la FAO sur l’Afrique de l’Ouest en 2009 débouchent sur les conclusions que « cette région est un géant agricole endormi (*awakening giant*), car, selon elles « *dans la région guinéenne de l’Afrique, couvrant approximativement 600 millions d’hectares, 400 millions d’hectares pourraient être utilisés à des fins agricoles, alors que moins de 10% de cette surface est cultivée* » (cité par Petit, 2009). Cette région pourrait donc devenir une grande région agricole si on pouvait y diffuser des pratiques agronomiques modernes, comme cela a été le cas il y a une cinquantaine d’années dans les *cerrados* du Brésil (Bichat 2012 : 49).

- Existence d’experts du domaine agricole :
- Existence des structures de gestion et d’évaluation des politiques publiques :
- Volonté de l’Etat à accompagner le développement agricole

### **6.3.3- Déterminants externes affectant le développement de la basse vallée de l’Ouémé**

- Variation climatique
- Inondation annuelle

### **6.3.4- Déterminants externes pouvant favoriser le développement de la basse vallée de l’Ouémé**

- Disponibilité des partenaires à accompagner le développement du secteur
- Possibilité d’échanges d’expertise avec les pays voisins

- ▶ Existence de marchés extérieurs
- ▶ Existence d'initiative internationale de lutte contre changement climatique (COP 21)

La synthèse des facteurs ci-dessus évoqués est présentée dans le tableau XIII.

**Tableau XIII synthèse des facteurs caractéristiques du cadre d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles**

N°	Forces	Faiblesses
1	Existence de fort potentiel agricole	Laxisme de l'Etat
2	Existence d'experts du domaine agricole	Complicité coupable des Institutions de la République en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles
3	Existence des structures de gestion et d'évaluation des politiques publiques	Exode rural
4	Volonté de l'Etat à accompagner le développement agricole	Forte pression foncière (Morçèlement des terres)
5		Inexistence d'un cadre juridique formel de régulation des politiques publiques
6		Faible synergie entre différents projets et programmes agricoles
7		Non-application par certains cadres de l'administration des décisions de l'Etat
8		Faible valorisation du potentiel agricole
9		Dégradation des sols
10		Faible organisation des organisations professionnelles
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
1	Disponibilité des partenaires à accompagner le développement du secteur	Variation climatique
2	Possibilité d'échanges d'expertise avec les pays voisins	Inondation annuelle
3	Existence de marchés extérieurs	
4	Existence d'initiative internationale de lutte contre changement climatique (COP 21)	

Source : données de terrain, mars 2014

La combinaison de ces facteurs est faite dans le tableau XIV de la matrice d'orientation stratégique

Tableau XIV : Matrice des Orientations Stratégiques (MOS)

MOS	OPPORTUNITES					MENACES			
FORCES		1-Disponibilité des partenaires à accompagner le développement du secteur	2-Possibilité d'échanges d'expertise avec les pays voisins	3- Existence de marchés extérieurs	4-Existence d'initiative internationale de lutte contre changement climatique (COP 21)		1-Variation climatique	2-Inondation annuelle	
	1-Existence de fort potentiel agricole	3▼	3▼	3	3		1	1	14
	2-Existence d'experts du domaine agricole	3	3▼	2	2▼		1	1	12
	3-Existence des structures de gestion et d'évaluation des politiques publiques	3▼	2	3	3▼		1	1	13
	4-Volonté de l'Etat à accompagner le développement agricole	3▼▶	3▼	2	3▼▶ 44		09 1▶	2▶	14
FAIBLESSES	1-Laxisme de l'Etat	2	3	2	3▼ 95		20 2	1	13
	2-Complicité coupable des Institutions de la République en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles	2	3	2	2▼		1	1	11
	3-Exode rural	3▼	2	2	3		1	1	12
	4-Forte pression foncière (Morcèlement des terres)	3▼	1	3	2		2	1	12
	5-Inexistence d'un cadre juridique formel de régulation des politiques publiques	2	2▼	2	2		1	0	9
	6-Faible synergie entre différents projets et programmes agricoles	3	3▼	3	3		0	1	13
	7-Non-application par certains cadres de l'administration des décisions de l'Etat	2	2▼	1	2		1	1	9
	8-Faible valorisation du potentiel agricole	2▼	2	3	3		1	1	12
	9-Dégradation des sols	3▼	2	2	2		1	1	11
	10-Faible organisation des organisations professionnelles	2	3▼	3	3		1	1	13
<b>Total</b>	36	34	33	36		15	14	168/168	

Source : données de terrain, mars 2014

La lecture du tableau de la matrice des orientations stratégiques a permis de faire des combinaisons mentionnées dans le tableau XV.

**Tableau XV : Développement et formulation des orientations stratégiques du système**

Options stratégiques	Développement des orientations stratégiques	Orientations stratégiques formulées
Orientation Stratégique 1 : <b>Saisir l'opportunité 1 et utiliser les forces 1, 3 et 4 pour éliminer les faiblesses 3, 4, 8 et 9</b>	Saisir Disponibilité des partenaires à accompagner le développement du secteur, utiliser Existence de fort potentiel agricole, Existence des structures de gestion et d'évaluation des politiques publiques et Volonté de l'Etat à accompagner le développement agricole <i>pour éliminer l'exode rural, la forte pression foncière (Morcèlement des terres), la faible valorisation du potentiel agricole et la dégradation des sols</i>	<i>Favoriser le maintien des jeunes dans les milieux ruraux à travers la réglementation des problèmes fonciers et la valorisation des potentiels agricoles</i>
Orientation stratégique 2 : <b>Saisir l'opportunité 2 et utiliser les forces 1, 2 et 4 pour éliminer les faiblesses 5, 6, 7 et 10</b>	Saisir la possibilité d'échanges d'expertise avec les pays voisins, utiliser l'existence de fort potentiel agricole, l'existence d'experts du domaine agricole et la volonté de l'Etat à accompagner le développement agricole <i>pour créer un cadre juridique formel de régulation des politiques publiques, la synergie entre différents projets et programmes agricoles et assurer l'application des décisions de l'Etat et ainsi que l'organisation des organisations professionnelles</i>	<i>Mettre en place un cadre adéquat, fonctionnel de régulation et de synergie entre les politiques publiques et projets/programmes</i>
Orientation stratégique 3 : <b>Saisir l'opportunité 4 et utiliser les forces 2, 3 et 4 pour éliminer les faiblesses 1 et 2</b>	Saisir l'existence d'initiative internationale de lutte contre changement climatique (COP 21) utiliser l'existence d'experts du domaine agricole l'existence des structures de gestion et d'évaluation des politiques publiques et la volonté de l'Etat à accompagner le développement agricole <i>pour corriger le laxisme de l'Etat et la complicité coupable des Institutions de la République en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles</i>	<i>Renforcer l'autorité des institutions de la République en matière d'élaboration des outils de développement</i>
Orientation stratégique 4 : <b>Utiliser la force 4 Saisir les opportunités 1 et 4 pour réduire les menaces 1 et 2</b>	Utiliser la volonté de l'Etat à accompagner le développement agricole saisir la disponibilité des partenaires à accompagner le développement du secteur et l'existence d'initiative internationale de lutte contre changement climatique (COP 21) <i>pour réduire la variation climatique et l'inondation annuelle</i>	<i>Développer des stratégies d'aménagement des espaces hydro agricoles</i>

Source : données de terrain, mars 2014

Les orientations stratégiques ici définies, ne sont que des pistes à explorer pour améliorer le système d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Dans cette perspective, elles doivent être perçues comme un ensemble d'appareils à rendre fonctionnels, et ce, dans une cohésion d'actions concrètes définies de façon participative.

### **6.3.5- Approche d'identification, de conception et de mise en œuvre d'un projet participatif**

Dans une perspective de participation des bénéficiaires, la formulation des projets, doit s'inscrire dans une démarche participative. En effet, des échanges et discussions ainsi que des consultations doivent être organisées à l'endroit des communautés à la base et conduites par les responsables du Ministère en charge du secteur, principalement ceux du MAEP, avec implication des administrations publiques, les autorités locales, les organisations des producteurs, la société civile, le secteur privé et même des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue d'une appropriation du projet par cet ensemble d'acteurs.

Par conséquent, l'identification des besoins des bénéficiaires (hommes, femmes et jeunes), les représentants des différents groupements socioprofessionnels, les collectivités et les services techniques décentralisés est faite ainsi qu'une priorisation de ceux-ci dans le domaine agricole avec les modalités de mise en œuvre.

Ces consultations peuvent permettre de faire l'état des lieux, de prendre en considération les leçons tirées des précédentes expériences, d'intégrer l'avis des bénéficiaires et partenaires, de définir les synergies potentielles à développer et l'engagement de chaque acteur dans le processus.

Aussi les objectifs, stratégies et modalités de mise en œuvre des projets peuvent –ils être discutés avec les parties prenantes de manière à susciter leur engouement et consensus sur sa conception et les conditions de mise en œuvre.

Se référant aux projets de plantation du palmier à huile gérés par la SONADER et celui de production du riz géré par la SONIAH, mis en œuvre dans la Basse Vallée de

l'Ouémé on se rend compte de la négligence ou la non-prise en compte de ces paramètres pour assurer une participation effective des communautés.

### **6.3.6- Financement rural et agricole à travers les politiques publiques**

La question de financement du monde rural et agricole, demeure une question fondamentale et met en évidence la jeunesse des politiques de micro finance, surtout dans le « *milieu rural et agricole* ». Ces politiques manquent de légitimité et sont souvent insuffisamment coordonnées avec les autres politiques du même domaine d'activités. Or, l'appui des institutions de micro finance dans ce secteur participe non seulement de l'amélioration des conditions de vie des acteurs qui l'animent, mais également du développement dudit secteur. Ce qui demande l'organisation des acteurs de manière à favoriser l'appui des institutions de micro finance qui, par défaut d'approche commune, font élaborer leur politique d'intervention par des instances différentes avec des méthodes et techniques variées pour des objectifs différents. Du coup, les interventions se suivent, se chassent ou se superposent en mettant en cause la synergie qui devrait exister entre elles pour un financement rural harmonieux et négocié.

La durabilité des actions mises en œuvre constitue, dans une perspective d'autonomisation des acteurs assistés, le cœur de l'intervention. Car, elle permet de développer une expertise locale capable de prendre la relève des actions développées. Si aujourd'hui, les infrastructures réalisées par les politiques publiques dans la basse vallée de l'Ouémé sont dégradées, c'est parce que la question de leur entretien n'a guère été réfléchi par avance ou n'a pas constitué une préoccupation majeure.

Dès lors, la gestion des infrastructures, constitue une préoccupation centrale dans la conception des politiques publiques agricoles. A cet effet, chaque intervention dans le cadre de l'aménagement de la basse vallée, mettra en place des mécanismes pour le recouvrement des charges de maintenance et de renouvellement : entretien des périmètres irrigués et bas-fonds aménagés, ainsi que les pistes d'accès, par des comités de gestion mis en place et formés, gestion des magasins par les coopératives, gestion

des marchés par les structures communales, implication des communes dans l'entretien des pistes et des débarcadères, etc.

Au demeurant, les communautés concernées doivent être étroitement impliquées dans le processus de planification participative, et apportent, suivant le type d'intervention et selon leur capacité, une contribution physique et/ou financière, en vue de garantir leur appropriation. Aussi du point de vue technique et organisationnel, les différents utilisateurs des infrastructures sont-ils formés aux questions d'entretien et de gestion des infrastructures mises en place. De même, l'appui des organisations faïtières est une préoccupation qui donnera davantage d'assise et de cohérence aux actions développées.

Si la question de la mécanisation agricole constitue un levier sur lequel, il faut agir pour développer l'agriculture béninoise en général et celle de la vallée en particulier, il convient de repenser cette question de manière à assurer la fourniture de manière pérenne, des services nécessaires à la mécanisation agricole. Cette approche basée sur la responsabilisation, l'appropriation, la promotion de la gouvernance locale, le recours à de techniques simples et éprouvées, le renforcement des capacités, la professionnalisation des acteurs, vise à assurer la durabilité des activités et infrastructures des interventions.

Donc, la redéfinition des politiques publiques agricoles est nécessaire, et ce, depuis l'étape d'identification et de conception jusqu'à la mise en œuvre, afin de répondre aux besoins de sécurité alimentaires jusque-là non satisfaits. A cet égard, la définition du cadre institutionnel des politiques publiques, ainsi que celle de mis en place du cadre juridique, deviennent des éléments fondamentaux à résoudre pour limiter les biais conceptuels et régler le secteur.

Ce faisant, les changements voulus ou souhaités, qui ne sont jamais obtenus aux termes des interventions, pourraient s'opérer pour progressivement conduire au développement.

## **6.4-Vérification des relations de dépendance entre les différentes variables mises en évidence dans les hypothèses par le test d'indépendance du Chi<sup>2</sup>**

### **6.4.1-Principe de calcul du test d'indépendance du Chi<sup>2</sup> ou $\chi^2$ (prononcé « khi-deux » ou « khi carré ») selon Karl Pearson**

Selon Karl Pearson's (1900), le processus de calcul de la statistique du test d'indépendance du chi<sup>2</sup>, peut s'illustrer de la façon suivante :

*On considère ici deux variables aléatoires X et Y et on souhaite tester le fait que ces deux variables sont indépendantes. Par exemple, X désigne une catégorie de population, et Y un critère particulier. L'hypothèse à tester est l'indépendance entre la population d'appartenance X de l'individu et la valeur Y du critère. L'hypothèse affirme donc que le fait de connaître la catégorie de population d'un individu n'influence pas la valeur des critères.*

*X et Y sont supposées prendre un nombre fini de valeurs, i pour X, j pour Y. On dispose d'un échantillonnage de N données.*

*Notons  $O_{ij}$  l'effectif observé de données pour lesquelles X prend la valeur i et Y la valeur j. Sous l'hypothèse d'indépendance, on s'attend à une valeur espérée  $E_{ij}$  définie comme suit :*

$$E_{ij} = \frac{O_{i.} \times O_{.j}}{N}$$

où

$$O_{i.} = \sum_{j=1}^N O_{ij} \text{ (nombre de données pour lesquelles } X = i) \text{ et}$$

$$O_{.j} = \sum_{i=1}^N O_{ij} \text{ (nombre de données pour lesquelles } Y = j)$$

On calcule la distance les valeurs observées  $O_{ij}$  (ou valeurs empiriques) et les valeurs attendues s'il y avait indépendance  $E_{ij}$  (ou valeurs théoriques) au moyen de la formule :

$$T = \sum_{i=1}^N \frac{(O_{ij} - E_{ij})^2}{E_{ij}}$$

On montre que la loi de  $T$  suit asymptotiquement une loi du  $\chi^2$  à  $(I - 1)(J - 1)$  degrés de liberté. Cette loi, est caractérisée par un paramètre dit degrés de liberté à valeur dans l'ensemble des entiers naturels (non nuls). La principale utilisation de cette loi, consiste à apprécier l'adéquation d'une loi de probabilité à une distribution empirique en utilisant le test du  $\chi^2$  établi sur la loi multinomiale. Elle s'applique dans le test d'hypothèses à certains seuils, notamment dans la recherche de leur indépendance.

Critères de décision :

- Lorsque le  $T$  calculé est supérieur au  $T$  lu, on rejette l'hypothèse nulle, qui n'est rien d'autre que l'hypothèse d'indépendance
- Ou lorsque la probabilité critique ( $Pr$ ) est inférieure au seuil du degré de confiance, on rejette l'hypothèse nulle.

Pour vérifier les relations qui existent entre les différentes variables mises en évidence dans les hypothèses, le test d'indépendance de  $\chi^2$  a été utilisé.

#### **6.4.2-Vérification des relations de dépendance entre « implication des acteurs à la base » et « échec des projets » par le test d'indépendance du $\chi^2$**

L'analyse des relations statistiques entre le niveau d'implication des populations à la base et l'appréciation de celles-ci, des résultats des projets SONADER et SONIAH, est faite à travers le test d'indépendance du  $\chi^2$ , qui est présenté dans le tableau XVI.

**Tableau XVI : Mise en évidence des relations de dépendance entre « implication des acteurs à la base » et « échec des projets »**

		Echec des projets			
		Ader	Non	Oui	Total
Implication des acteurs a la base	Non	6	54	<b>60</b>	
	Oui	1	9	<b>10</b>	
	Total	<b>7</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	
	<b>Pearson <math>\chi^2(1) = 0.0000</math> Pr = 1.000</b>				

**Source :** Résultats d'enquête sur le terrain, mars 2014.

Il découle des résultats obtenus dans le tableau XVI, qu'il n'existe aucune relation statistique entre les deux variables indiquées notamment : « *implication des acteurs à la base* » et « *l'échec des projets* ».

En effet, le  $\chi^2$  est nul et la probabilité critique (Pr), est égale à l'unité. Ceci traduit le fait que les franges de la population impliquées et non-impliquées partagent les mêmes opinions quant à l'échec des projets mis en œuvre par la SONADER et la SONIAH. Ces résultats mettent en lumière, le fait que la population n'était pas véritablement impliquée dans le processus. Ainsi, l'idée de l'utilisation d'une approche non communautaire, s'est effectivement confirmée, mettant en évidence les biais conceptuels enregistrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet de plantation des palmiers à huile et celui de production du riz dans la Basse Vallée de l'Ouémé.

Sous l'hypothèse que les populations se sentent impliquées, les résultats donneraient de tendances différentes, puisque certains de ceux qui ont été impliqués, voudront faire croire que ces projets n'ont pas été un échec. Or, une quasi unanimité est faite par les bénéficiaires autour de leur non-implication dans le processus d'élaboration de ces projets.

Il en découle, que l'approche *top down* a été effectivement celle qui a prévalu dans ces interventions. Ce qui veut dire que, les décisions ont été prises au sommet de l'Etat, et répercutées à la base pour application. Il y a donc raison que, les résultats prévus au terme de ces interventions ne soient obtenus, et par conséquent, que les objectifs prévus ne soient atteints.

On peut déduire de ce qui précède, que l'hypothèse selon laquelle «*les incohérences et l'échec des politiques publiques agricoles destinées à la basse vallée de l'Ouémé au Bénin sont dus aux biais conceptuels associés à un déficit de participation communautaire négociée dans le processus de formulation des stratégies agricoles*» est vérifiée.

#### **6.4.3-Vérification des relations de dépendance entre « la configuration des acteurs » et leurs « perceptions des résultats des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé ».**

L'analyse des relations statistiques entre la configuration des acteurs à la base, et leurs perceptions, des résultats des projets SONADER et SONIAH, est faite à travers le test d'indépendance du  $\chi^2$ , qui est présenté dans le tableau XVII.

**Tableau XVII : Mise en évidence des relations de dépendance entre « la configuration des acteurs » et leurs « perceptions des résultats des projets SONADER et SONIAH »**

	<b>Rénovateur</b>	<b>Expropriateur</b>	<b>Perturbateur</b>	<b>Rien</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Acteurs d'appui</b>	15	0	0	0	<b>15</b>
<b>Producteurs</b>	12	35	78	14	<b>139</b>
<b>Autorités</b>	5	0	0	0	<b>5</b>
<b>Propriétaire terrien</b>	3	35	34	12	<b>84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>70</b>	<b>112</b>	<b>26</b>	<b>243</b>
<b>Pearson <math>\chi^2(9) = 23.3142</math> et Pr = 0.006</b>					

Source : Résultats d'enquête sur le terrain, mars 2014.

La probabilité critique étant inférieure au seuil de confiance de 5%, il convient de rejeter l'hypothèse nulle, donc il y a dépendance entre le fait d'appartenir à une catégorie socio-professionnelle et la perception des projets de développement. Cette conclusion du test d'indépendance du  $\chi^2$  semble renforcer la théorie selon laquelle

« autour de la mise en œuvre des projets, c'est la confrontation des acteurs aux logiques différentes et parfois contradictoires ». Acteur étant le produit d'une culture endogène ou non, il convient de tirer de ce constat que les projets SONADER et SONIAH n'ont pu intégrer, de leur élaboration à leur mise en œuvre, les faits culturels et culturels de leurs champs d'intervention.

En effet, les populations de la basse vallée de l'Ouémé à travers les producteurs et les propriétaires terriens, très attachées à l'héritage foncier, et à leurs pratiques culturelles, estiment que les projets de plantation de palmier à huile et de production du riz, sont expropriateurs et perturbateurs. Expropriateur, parce que les négociations possibles qui pouvaient conduire à l'utilisation des terres par ces projets, n'ont pas été faites surtout dans le cas du projet de plantation des palmiers. Les conditions d'utilisation des terres sont peu favorables à une jouissance optimum de ces propriétés. De même, ces projets sont perçus comme perturbateurs, parce qu'ils ont induit un changement dans les habitudes culturelles et alimentaires. Car, ces communautés, n'étaient ni habituées à la production des palmiers à huile sélectionnés, ni à la production du riz. Aussi n'avaient-elles pas hérité la consommation du riz, comme une habitude alimentaire. En conséquence, la perception des catégories d'acteurs par rapport aux résultats découlant de la mise en œuvre de ces projets, est due à la non-prise en compte des réalités socioculturelles du milieu d'intervention.

On peut déduire de ce qui précède, que l'hypothèse selon laquelle, « *la configuration des acteurs et la particularité des contextes socioculturels justifient les résultats mitigés des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé* » est confirmée.

#### **6.4.4-Vérification des relations de dépendance entre « L'idéalisation des politiques publiques agricoles » et « l'objectivité des modes opératoires de formulation et des dynamiques locales suscitées»**

Si les incohérences et l'échec des politiques publiques agricoles destinées à la basse vallée de l'Ouémé sont dus aux biais conceptuels associés à un déficit de participation communautaire négociée dans le processus de formulation des stratégies agricoles et

que, la configuration des acteurs et la particularité des contextes socioculturels justifient les résultats mitigés des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, on peut en déduire que l'idéalisation des politiques publiques agricoles est fonction de l'objectivité des modes opératoires de formulation et des dynamiques locales suscitées. Car, on ne peut tracer une directive en matière d'élaboration des politiques publiques agricoles sans qu'une objectivité ne soit traduite dans la conduite des différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre. Donc, plus les procédures en matière d'élaboration des politiques sont respectées, mieux les parties prenantes pourront se les approprier et meilleurs seront les résultats qui vont en découler.

D'où on peut conclure que la troisième hypothèse qui stipule que « **l'idéalisation des politiques publiques agricoles est fonction de l'objectivité des modes opératoires de formulation et des dynamiques locales suscitées** » est vérifiée.

## CONCLUSION GENERALE

La basse vallée de l’Ouémé, est l’une des vingt deux (22) régions géographiques du Bénin définies par le Laboratoire d’Analyse Régionale et d’Expertise Sociale (LARES), du fait entre autres, des personnalités géographiques et culturelles de ses habitants, des potentialités agro-écologiques de ce milieu, de leur positionnement. Selon les critères de définition des territoires de développement, Igué (2014 : 2), rappelle que « *le pays Wémè à lui seul réunit trois : personnalités géographiques fortes, dynamique culturel exceptionnel, et potentialités agro-écologiques de premières importances. Ces trois critères font du pays Wémè l’une des plus importantes régions du Bénin* ».

Cette réalité était déjà reconnue par Pélissier (1963 : 127), lorsqu’il définit wémè comme :

« une région témoin du Bénin méridional, c’est-à-dire l’exemple d’une authentique région caractérisée par une construction humaine exemplaire, dotée d’une vie propre sur le double plan social et économique et constituée de zones complémentaires empruntées aux trois éléments constitutifs du Bénin méridional : lagune, vallée et plateau ».

C’est fort de cela que, la basse vallée de l’Ouémé qui a connu la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques agricoles dont les grands aménagements hydro-agricoles qui jusque là, n’ont guère favorisé le développement agricole de ce milieu, a constitué le cadre de rédaction de cette thèse.

En effet, la question du développement agricole de la basse vallée de l’Ouémé, a été la grande préoccupation qui a suscité la mise en route de cette recherche qui s’est penchée sur l’analyse des dynamiques socio-économiques produites par les interventions dans le milieu agricole. Cette réflexion s’est construite autour des programmes de plantation des palmiers à huile sélectionnés gérés par la SONADER et le projet de production du riz géré par la SONIAH dans la basse vallée de l’Ouémé.

L’analyse des dynamiques induites par ces interventions est faite sur la base des hypothèses de recherche structurées autour des variables portant sur les incohérences

en rapport avec l'échec de ces politiques publiques agricoles dans le milieu d'étude ; la description de la configuration des acteurs autour des politiques publiques agricoles ainsi que l'analyse diagnostique des dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé.

Partant de ces postulats de base, et sur la base d'une démarche méthodologique rigoureuse, les recherches menées ont permis de porter un regard rétrospectif sur la politique publique agricole au Béninoise. Ce qui a permis de la subdiviser en trois périodes notamment :

(i) la période des indépendances de 1960 à 1975, caractérisée par la volonté de valorisation des potentialités du pays à travers une meilleure organisation des forces de production (coopératives et groupements villageois, jeunes ruraux), un renforcement du cadre juridique, une mise en place progressive des interventions et des structures, en vue d'une meilleure gestion du secteur ;

(ii) la période du marxisme-léninisme à la restructuration économique de 1975 à 1990 : elle est marquée par la restructuration économique avec le développement rural intégré qui consiste à combiner les initiatives locales avec celles importées. De même, l'adoption des ajustements structurels ont marqué la période et ont permis une amélioration des performances macroéconomiques sans toutefois favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations ;

(iii) la période du libéralisme économique abordée à partir de 1991 avec l'introduction de plusieurs réformes dans le secteur pour impliquer le secteur privé dans les affaires. A cet effet, plusieurs projets et programmes ont été mis en oeuvre pour accroître non seulement les performances de ce secteur, mais également la sécurité alimentaire des communautés.

Par rapport à la basse vallée de l'Ouémé, une pluralité d'interventions y ont été faites et l'analyse de leur cohérence a permis de constater que les potentialités agricoles du cadre d'étude restent encore faiblement valorisées. De ce point de vue, la quasi-totalité des actions initiées dans le secteur sont bienvenues et acceptées par les bénéficiaires sauf que leur cohérence n'est pas établie.

S'agissant de la dynamique interventionniste dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, l'analyse du jeu des acteurs révèle l'existence des acteurs dominants, des acteurs autonomes, des acteurs relais et ceux dominés. Chacune des catégories de ces acteurs s'influence mutuellement à travers des stratégies qu'ils développent.

En ce qui concerne l'échec des politiques publiques agricoles sélectionnées pour étude de cas, les enquêtes indiquent que les raisons d'échec des projets de plantation de palmier à huile (projet SONADER), résident dans les insuffisances liées à la conception du projet et celles liées à sa mise en œuvre notamment : (i) la question de la tenure des terres; (ii) la gestion des ressources humaines; (iii) la non-évaluation des réalisations.

Par contre, les raisons d'échec du projet de production du riz (projet SONIAH) découlent des raisons de l'Etat et l'obsession des cadres de l'administration béninoise. Aussi, les éléments naturels expliquent-ils l'échec de la SONIAH. Le marché parallèle du paddy est aussi source du faible rendement des usines de la SADEVO, puis l'héritage culturel des interventions constitue aussi la source d'échec des politiques publiques agricoles.

De manière générale, le contexte d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles est caractérisé par des faiblesses et menaces dont la réduction ou l'élimination permettra d'améliorer les performances du système.

Au total, l'analyse des dynamiques socio-économiques des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, révèle que le projet de production du riz a favorisé la production du riz à grande échelle dans la région pendant que celui de plantation du palmier à huile sélectionné a favorisé l'accroissement des plantations du palmier à huile. Egalement, ils ont contribué à l'organisation de la filière palmier à huile et celle du riz et au renforcement de capacités des producteurs. Sur le plan alimentaire, l'accroissement des cultures de palmier à huile et surtout celle du riz a perturbé les modes alimentaires, conséquence d'une disette intervenue dans la zone

dans les années 1977. Pire, ils ont favorisé la réduction de l'espace cultivable et donc la réduction des cultures vivrières

Aussi, la mise en œuvre de ces projets a-t-elle entraîné la paupérisation de la masse ouvrière. Les revenus tirés des travaux effectués sur ces plantations, n'ont pas permis un épanouissement des ouvriers. Puisque, une analyse rapprochée du travail accompli par les ouvriers et leur rémunération montre clairement qu'il s'agit d'un système d'exploitation des paysans. On en déduit que la stratégie de développement de la culture du palmier à huile de l'Etat, n'est rien d'autre que l'application de la théorie de développement de sous-développement de Samir Amin, fondée sur l'accroissement du taux de la plus value.

Toutefois, la possession d'une plantation de palmier à huile est perçue comme signe d'une garantie de lendemain meilleur pour le paysan de wémè. Car, son exploitation permet toujours à l'exploitant de résoudre ses problèmes financiers. Mieux, il s'agit d'une plante de conservation de l'écosystème à travers la préservation du sol contre les effets de l'érosion.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdoulaye, D., (2003) : *Evaluation des filières d'exportation des fruits et légumes du Sénégal, mémoire de DEA*, École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Université Montpellier I Faculté de Sciences Économiques, 72 p.

Achancho, V. 2012 : *Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun*, Thèse de Doctorat en Sociologie à l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech), 417p.

Adam, K. S. et Boko, M., 1993: *Le Bénin*, Edicef, nouvelle édition, Paris, 96p

Adégbola, Y. P. ; Sossou, C. H. et Oloukoï, L., 2005 : *la politique agricole : pourquoi et comment ?*, document de travail, Cotonou, 20 p.

Affomai, Y. M., 2007 : *Participation des populations à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan de Développement d'Adjohoun*, mémoire de Maîtrise, DS-A/FLASH, UAC, 128p

Agossa, M., 2011: *Analyse des fondements des conflits au sein des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) dans la commune de Bonou*, mémoire de Maîtrise, DS-A/FLASH, UAC, 79 p.

Alf, S., 1989 : *Raison d'Etat / raison paysanne*, Québec et Ottawa, Laboratoire de recherches sociologiques, 125p.

Alioune, D. (ISRA/BAME), Mamadou S., Mekha, B. et Fara D. (DAPS), 2011 : *Analyse de la compétitivité de la filière rizicole dans la Vallée du Fleuve et dans le Bassin de l'Anambé au Sénégal*, PRESAO, Michigan State University, 56p.

Allaire, Y. et Firsirotu, M., 2004, *Stratégies et moteurs de performance*, Chenelière McGraw-Hill, 566 p.

Alternatives Sud, Vol. I (1994) : 2 Cahiers édités par le Centre Tricontinental, Louvain-la-Neuve.

Ansoff, I., 1965, *Corporate strategy*, McGraw-Hill, 241 p.

Arigonimin, Dembellé et Sackos (1995): Colloque sur le financement du développement communal, ENAM, Fondation HAMS SEIDEL Ouagadougou, Banque Mondiale, 2008 : *L'agriculture : un moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté*, <http://www.banquemondiale.org/ida>, 10p.

Bako-Arifari, N. et Kpatchavi, C., A., 2009 : *Décentralisation et fourniture de services publics dans la commune lacustre des Aguégoués (Sud-Bénin)*, Cotonou, les éditions du Flamboyant, 259 p.

Banque Mondiale, 2008 : Rapport sur le développement dans le monde : l'agriculture au service du développement, de Boeck, 420 p.

Belloncle G., 1983 : *Le développement rural intégré: du concept à l'application*, CIHEAM – UNESCO, pp 13-15

Belloncle, G., 1977 : *Quel développement rural pour l'Afrique noire ?* Dakar-Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 209 p.

Belloncle, G., 1982 : *La question paysanne en Afrique Noire*, Paris, Karthala, pp. 6 -20.

Bénin 2025 : ALAFIA, 2000 : *Rapport de synthèse*, 43 p

Bénin 2025 : ALAFIA, 2000 : *Stratégies de développement du Bénin à long terme*, PRCIG-NLTPS-BEN/96/001, 247p.

Bichat, H., 2012 : *Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ?* Versailles Cedex, éd Quae, 159 p.

Bikienga, I. M., et Zoundi, S., J., 2008 : *Analyse des politiques agricoles : guide pratique à l'usage des organisations professionnelles agricoles*, Paris, l'Harmattan, 109 p.

Bion, J.Y. 2001, « Les systèmes d'action collective organisés, les jeux d'organisations dans le cadre des politiques publiques » in CERTU, *Analyse des systèmes d'acteurs : diagnostics de territoires*, cahier N°1, pp 51-76.

Bolouvi, W., 2007, *Quel développement pour l'Afrique subsaharienne ?* Paris, l'Harmattan, 309 p.

Bongrand, P. et Laborier, P., 2005 : L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? in « *Revue française de science politique* », 1 Vol. 55, pp 73-111.

Boussaguet, L. et al, 2006 : *Dictionnaire des politiques publiques*, 2è édition, Paris, Presse de Science PO, 520 p.

Capo-Chichi, J., 2004 : Bilan diagnostic de la filière riz au Bénin, Cotonou, Société de Transformation des Produits Rizicoles du Bénin (SOTRIB), 82p.

CARDER /OP, 2013 : Document cadre d'amélioration de la productivité agricole dans la basse vallée de l'Ouémé, rapport final, 109 p.

Cardona A., Lamine C. (2010) : «Projet multiacteurs et politiques publiques : un moyen de développer les systèmes bas intrants et l'agriculture biologique » in *innovation et Développement Durable dans l'Agroalimentaire*, hal-00519567.

Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), 2001, *Analyse des systèmes d'acteurs : diagnostics de territoires*, cahier N°1, 38 p.

Charlier J-E. et Van Campenhoudt J., 2014, *4 Méthodes de recherche en Sciences Sociales : cas pratiques pour l'Afrique francophone et le Maghreb*, Dunod, Paris, 220 p.

Commission technique nationale chargée de l'élaboration du premier plan d'ETAT, 1976 : Projet de Plan d'Etat de développement économique et social 1977-1979, pp 2-41.

Commune d'Adjohoun, 2011 : Plan de Développement Communal 2012-2016.

Commune de Bonou, 2013 : Plan de Développement Communal 2013-2017.

Commune de Dangbo, 2013 : Plan de Développement Communal 2013-2017.

Commune des Aguégus, 2013 : Plan de Développement Communal 2013-2017.

Copé, B., 2012, *Les royaumes de wémè (1525 – 1779)*, édition symbole de l'amitié, 130p.

Copé, B., 2014, *Esclavage et dépeuplement des royaumes de wémè (1778 – 1848)* d'après la tradition orale dahoméenne, Porto-Novo, Nouvelle Ecriture, 139p.

Cornevin R., 1981, *la République populaire du Bénin. Des origines Dahoméennes à nos jours*, Ed G. P. Maisonneuve & Larose.

Crozier, M. et Friedberg, E., 1977: *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 321p.

Cyrulnik , B., 2001 : *Les Vilains Petits Canards*, Paris, PUF, 198 p

Cyrulnik, B. et Seron C. (dir.), 2008 : *La résilience ou comment renaître de sa souffrance*, Paris, PUF, 253 p

Dahomey et FAO, 1972 : Rapport sur les résultats, conclusions et recommandations du projet d'aménagement hydro-agricole pilote dans la vallée de l'Ouémé, Rome, 60 p.

Dahomey et FAO, 1976 : Rapport sur les conclusions et recommandations du projet de développement de la vallée de l'Ouémé-étude de factibilité d'aménagement de la rive droite et renforcement de la SADEVO, Rome, 73 p.

Daoudou, A., 2014 : Risques agricoles dans la commune de Dangbo, mémoire de Master, DGAT/FLASH/UAC, 79p.

DAT, 2012 : Projet de Territoire de la Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé à l'horizon 2013-2015, Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, Cotonou, 64p.

De Coster M ; Bawin-Legros, B et Poncelet, M., 2006, *Introduction à la Sociologie*, 6è édition, Bruxelles, De Boeck Supérieur s. a, 263p.

De Gandusson, J.B., 1963: la décentralisation en Afrique, nouvelles perspectives in *Encyclopadia universalis : Symposium les enjeux*, France, ISBN, pp 1631-1652.

Dégbéssou, S. J., 1997 : les origines de Dangbo, in Bianca Trica : *Itinéraires au Bénin : histoire, art, culture*, Milan, pp 132-134

Dieye, P. (2008) : « Les politiques agricoles en Afrique subsaharienne : une symphonie inachevée » in *Regards sur les politiques agricoles*, n° 41-42

Direction générale du plan, 1974 : Plan de développement économique et social : développement rural, Cotonou, pp 1-15.

Dissou, M., 1982, La palmeraie béninoise : exploitation traditionnelle et aménagement volontaire (conditions biogéographiques et exploitation traditionnelle de la palmeraie béninoise) tome 1, thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris X, Département de Géographie, 1-336 pp

Dissou, M., 1982, La palmeraie béninoise : exploitation traditionnelle et aménagement volontaire (conditions biogéographiques et exploitation traditionnelle de la palmeraie béninoise) tome 2, thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris X, Département de Géographie, 337-749 pp

Dissou, M., 1988 : *Economie de la culture du palmier à huile au Bénin et en Côte d'Ivoire : approche comparative des politiques agricoles en Afrique*, Lomé-Dakar-Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 210 p.

Donou, B., 2008 : Evènements pluvio-hydrologiques extrêmes et production agricole dans le delta du fleuve Ouémé, Mémoire de DEA, UAC / FLASH / EDP/ DGAT, 85p

Dunglas, E., 1963 : Adjohoun étude historique, in *Etudes Dahoméennes (nouvelle série)*, IRAD, Porto-Novo, pp 152-155

Dupuy et Halpern, (2009) : « Les politiques publiques face à leurs protestataires » in *Revue française de science politique*, volume 59, page.701-722

Duran, P., Lascoumes, P., Le Galès, P., Mény, Y. et Thoenig, J. M. 2010: « Politiques publiques » in Alcaud, D., Bouvet, L., Contamin, J. G., Crettiez, X., Morel, S. et Rouyer, M. : *Dictionnaire des sciences politiques, 2è éd*, Paris, Dalloz, pp322-326

Ehoumi G. C., 2011 : Abandon des machines par le Coordonnateur Ppma : Le programme de mécanisation agricole démolit in *La presse du jour* du 24 mai 2011

Fadégnon, P. et al 2010 : Rapport d'achèvement du projet d'appui au développement rural de l'Ouémé et du plateau (PADRO), volume 1, document principal, 256 p

FAO, 1971 : Rapport technique 1 du projet d'Aménagement hydro-agricole pilote dans la vallée de l'Ouémé, Dahomey. Etude socio-agro-économique : Tome 1 : Sociologie, Paris, 97 p

FAO, 2012 : *La croissance de l'agriculture et sa contribution à la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition*, pp30-39

FAO, FIDA et PAM, 2013 : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, Rome, FAO, 63p.

FAO, FIDA et PAM, 2014 : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014 : Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition*, Rome, FAO, 62p.

FAO, FIDA et PAM. 2013 : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, Rome, FAO, 63p.

Ferréol, G., Cauche, P., Duprez, J-M., Gadrey, Nicole, Simon, Michel : 2012 : *Dictionnaire de Sociologie*, 4è éd revue et augmentée, Paris, Armand Colin, 332 p.

Frisch, M., 2008 : Transposition « top-down » et contre transposition « bottom-up » ?, Intervention au séminaire Groupe de Recherche sur la Culture et la Didactique Informatiques, 10 p.

Gaudusson, J. 1993: la décentralisation en Afrique : nouvelles perspectives, in *Encyclopaedia Universalis : symposium les ENJEUX*, France, ISBN.

Gauzente, C., 2000, « Mesurer la performance des entreprises en l'absence d'indicateurs objectifs : quelle validité ? Analyse de la pertinence de certains indicateurs », in *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 3, n° 2, juin, pp : 145-165

Gnaho, C., 2007: Les groupements féminins agricoles dans la commune de dangbo : problèmes et perspectives, mémoire de Maîtrise en Géographie humaine, UAC/FLASH/ DGAT, 96p

Gnanvi, A., 2014 : Quant les habitants construisent eux-mêmes leur ville : analyse de la participation citoyenne aux projets d'aménagement urbain à Cotonou au Sud du Bénin, Thèse de Doctorat unique, UAC/FLASH/EDP, 324 p

Goffman, E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Armand Colin, 215 p.

Grawitz, M., (1996), *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 10è éd, p 379.

Grosso, P et Ciparisse, G (2012) : *Développement territorial participatif et négocié (DTPN) : un abrégé de proposition méthodologique*, FAO, 60 p

Guichaoua, A., et Goussault, Y., (1993) : *Sciences sociales et développement*, Paris, Armand Colin, 189p.

Helly, D., 2010 : *L'UE et l'Afrique : les défis de la cohérence*, Institute for Security Studies (ISS), Cahiers de Chaillot, 98p

Houinsa D et Ouorou N'morou B, 2005 : Projets de textes devant régir la coopération intercommunale entre les communes de la basse vallée de l'Ouémé, 19p.

Houinsa D et Ouorou N'morou B, 2005 : Rapport de la mission d'élaboration des textes devant régir la gestion des territoires de développement de la basse vallée de l'Ouémé et de la vallée du Niger : version provisoire, 56p.

Houinsa D. et Ouorou B., 2005 : Rapport de la mission d'élaboration des textes devant régir la gestion des territoires de développement de la basse vallée de l'Ouémé et de la vallée du Niger, 75p

Houinsa, G. D., 1996 : Etat, partenaires au développement et communautés rurales face à l'aménagement des terroirs en Afrique de la problématique du couplage environnement/développement à l'étude d'un cas, thèse de doctorat, Département de Sociologie, Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, Québec, 218 p.

Houngbédji C. M., (2009) : Les forces et faiblesses de la politique agricole du Bénin de 1990 jusqu'à nos jours, et les défis d'avenir pour le pays, mémoire de maîtrise en Sciences Economiques, UAC, 65p

Houankanrin, B., 2012 : Contraintes biophysiques et socio-économiques à la mise en valeur agricole de la vallée de l'Ouémé dans la commune de Bonou, mémoire de DEA, DGAT/FLASH/UAC, 82p

Igué, J., 2014, Le pays Wémè : Réalités spécifiques, potentialités et menaces, interrogations sur l'avenir, in acte du Forum sur le Développement de Wémè, communication, Dangbo, Hôtel Behova, Février, 23 p.

Information-Documentation et constructivisme, séminaire du GRCDI, MCF Sciences de l'éducation - Didactique des disciplines et didactique professionnelle, 12 p.

Jacob, J.P. et Lavigne Delville, P., 1994 : *Les associations paysannes en Afrique*, Paris, Karthala, 307p

Johnson, D., Whittington, R., Scholes, K., Angwin, D., Régner, P. et Fréry, F. : 2014, *Stratégique (10e édition)*, Pearson, , 672 p.

Kelley, E.-W., 1978: Universal needs: An inductive framework for comparative policy analysis", in Ashford (D.-E.) (éd.), *Comparing public policies. New concepts and methods*, Beverly Hills, London, Sage Publications, 431p

Kübler, D. et de Maillard, J. 2009 : *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 221 p.

Lascoumes, P., 2013 : *L'action publique et ses transformations*, CNRS, Centre d'Etudes Européennes.

Lascoumes P. et Le Galès, P., 2009 : *Sociologie de l'action publique*, Espagne, LIBERDUPLEX, 126 p.

Le Breton, D., 2004 : *L'Interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, 203 p.

Le Meur, P-Y, 1995 : *État, paysanneries et pouvoirs locaux au Sud-Bénin : le palmier vu d'en bas*, Université de Hohenheiwz Stuttgart, 187 p.

Le Roy, F., Lehmann-Ortega, L., Garrette, B., Dussauge, P. et Durand, R., 2013, *Strategor. Toute la stratégie d'entreprise (6e édition)*, Paris, Dunod, 704 p.

Lévi-Strauss, C., 1958 : *Anthropologie structurale*, Paris, éd. Plon, 1958, 285p.

MAEP, 2008 : *Audit institutionnel et organisationnel : rapport diagnostic*, Tome1 (état des lieux), 315 p

MAEP, 2010 : *Cadre institutionnel pour la mise en œuvre du plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole*, 25 p.

MAEP, 2013 : *Rapport d'évaluation Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO)*, 75 p.

MAEP, 2013, Rapport d'évaluation du projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la vallée de l'Ouémé (PAIA-VO), volume 2 annexe technique, 143p.

Manciaux et al, 200 : *La résilience : résister et se construire*, Genève, cahiers médico-sociaux, 253 p.

Maliki, R., 1993 : Etude hydrogéologique du Littoral béninois dans la région de Cotonou et ses environs, Thèse de Doctorat, Université Cheikh Anta Diop de Dakar Faculté des Sciences et Techniques, Département de Géologie, 164 p

Meister, A., 1977 : *La participation pour le développement*, les éditions ouvrières, Paris, 176 p

Meny, Y. et Thoenig, J-C., 1989 : *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 391 p.

Mercier S. (2001) : L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature, in dixième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique, 26 p.

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, 2007 : synthèse des documents de politiques du secteur agricole au Bénin, rapport, 1<sup>ère</sup> édition, Cotonou, 18 p.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2006 : *Cohérence des politiques en faveur du développement : mécanismes mis en œuvre dans l'Union européenne, étude exploratoire*, ECDPM, Maastricht ICEI, Madrid, 85 p

Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération, 2012 « note de cadrage de la première table ronde sur les politiques en matière de commerce international, de finance, d'agriculture, de changement climatique, ou de migrations », Paris, 3 p

Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, 2000, *Bénin 2025 : ALAFIA, Stratégies de développement du Bénin à long terme*, rapport, 247 p.

Ministère du plan et de la statistique, 1987 : Avant projet du Plan de développement économique et social 1988-1992, Cotonou, 85p.

Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, 2010 : Mémoire du Ministère 1957 – 2008, un demi-siècle au service du développement National.

Mondjanagni, A., 1984 : *la participation populaire au développement en Afrique noire*, Paris, Karthala, 433p

Monière, D. et Guay, J. H., 1987 : *Introduction aux théories politiques*, Montréal : Québec/Amérique, Éditeur, 1987, 197 p

Monière, D. et Guay, J-H. 1987, *Introduction aux théories politiques*, Montréal : Québec/Amérique, Éditeur, 1987, 197 p

MPDEAP : Décret N° 2008-107 du 10 mars 2008, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique

MPDEAP, 2009, Guide méthodologique pour l'élaboration de documents de stratégie sectorielle ou thématique, Cotonou, 37 p.

Muller, P., 2009 : *Les politiques publiques*, Paris, PUF, QSJ, 8è ed, 127 p.

Musselin, C., 2005 : Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? in *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, Presses de Sciences Po, p. 51-71.

Myint, H., 1967 : Les politiques de développement, in Chapuis, P. : *Tiers-Monde*, Volume 8, Numéro 29, p. 139 -142.

Nassi, K., 2013 : La marchandisation du foncier rural à Allada au Sud Bénin : Enjeux, logiques des acteurs et implications sociales, Thèse de Doctorat unique, UAC/FLASH/EDP, 316 p

Ngongon Disashi, P-R., 1999 : *La recherche scientifique en éducation : Paradigmes, Méthodes, Techniques*, Bruyant-Academia sa, Louvain-la-neuve, 211p.

Nioche, J.-P., 1982, "De l'évaluation à l'analyse des politiques publiques", in *FFSP*, n° 1, pp. 33-52

Olivier de Sardan, J.-P., 1995 : *Anthropologie et développement : Essai en anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 224 p.

Olivier de Sardan, J-P, 2008 : *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 368 p.

Ordonnance n° 75-27, du 23 avril 1975, portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro-agricole (SONIAH).

Palier, B et Surel, Y., 2005, « les « trois i » et l'analyse de l'état en action » in *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 2005/1 - Vol. 55, pp 7 à 32.

Paugam, S., (2008 : 15) : *La pratique de la Sociologie*, Paris, PUF, 193 p.

Pélissier, P., 1963 : *les pays du bas-Ouémé une région du Dahomey méridional*, Paris, les cahiers d'outre mer.

Perret, B., 2008 : *L'évaluation des politiques publiques*, Lassay-les-Châteaux (Mayenne), Imprimerie Europe Média Duplication, 120 p.

Perroulaz, G. et Schumperli Younossian, C., 2007 : Cohérence des politiques publiques suisses au service du développement, Syllabus, Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, Séminaire de 2e série (6 ECTS), 7 p

Perroulaz, G. et Schumperli Younossian, C., 2008 : *Cohérence des politiques publiques suisses au service du développement*, Institut de hautes études internationales et du développement, Geneva.

PNUD, 2013, Rapport sur le développement humain 2012, 120 p.

PNUD et FAO, 1976 : Développement de la vallée de l'Ouémé : étude de factibilité d'aménagement de la rive droite et renforcement de la SADEVO, conclusions et recommandations du projet, Rome, 70 p.

PNUD et FAO, 1972 : Aménagement hydro-agricole pilote dans la vallée de l'Ouémé, rapport sur les résultats, conclusions et recommandations du projet, Rome, 60 p.

Politique Nationale d'Evaluation, 2012-2021, 90 p.

Porter, M., 1982, *Choix stratégiques et concurrence. Techniques d'analyse des secteurs et de la concurrence dans l'industrie*, Economica, 426 p.

Potier, V. et Bencivenga, M, 2005 : *Evaluation des politiques locales : évaluation interne et externe principes et dispositifs*, Paris, édition du Moniteur, 197 p.

PPMA, 2008 : Document cadre du programme de promotion de la mécanisation agricole, cotonou, 37 p.

Programmes d'Ajustement Structurel I, II et III 2003 : Rapport d'évaluation de performance de projet (REPP), 47p.

Projet de Construction de l'unité d'eau thermique de hêtin-Sota, 2014 : Rapport d'Etude d'Impact Environnemental (E.I.E), 111p

Quivy R. et Van Campenhoudt L., (1995), *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 287 p.

République Populaire du Bénin, 1987, Avant projet du Plan Nationale de Développement Economique et Social, 1988-1992 : Développement Régionale et Aménagement du Territoire Province de l'Ouémé, 86 p.

République du Dahomey, 1974, Plan de Développement Economique et Social : développement rural, 15 p.

République du Bénin, 1976, Projet de Plan d'Etat de Développement Economique et Social 1977-1979 : résumé des objectifs et localisation géographique des projets, 42 p.

République du Bénin, 1977, Plan d'Etat de développement économique et social 1977-1980, rapport de synthèse, 80 p.

Rose R. et Davis Ph. (1994) : *Inheritance in public policy. Change without choice in Britain*, New Haven, Yale University Press.

Sahgui, J., 2012, Migrations, changements socioculturels et développement chez les bialebé de l'Atacora au nord-ouest du Bénin, Thèse de Doctorat unique, UAC/FLASH/EDP, 305 p.

Sami B. et al., (2006) : « Organisation et rôle de la profession agricole dans le développement des systèmes irrigués », in *Actes du séminaire Wademed, Cahors, France*, page 1-16.

Selz, M. et Maillochon, F., 2009 : *Le raisonnement statistique en Sociologie*, Paris, PUF, 312p.

Tchekemian, A., 2009 : L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux français : Etude de l'application du programme français de développement rural dans six territoires ruraux, thèse de doctorat en Géographie, Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 645 p.

Totin, M., 2012 : Eligibilité connective et prospective territoriale au Bénin : enjeux de la coopération intercommunale entre Abomey-Calavi, Cotonou et Sèmè-kpodji, Thèse de Doctorat unique, UAC/FLASH/EDP, 355 p.

Touraine, A., 1984 : *Le retour de l'acteur*, Paris, Librairie Arthème Fayard (édition numérique : Les classiques des sciences sociales), 1984, 350 p

Vlassopoulou, C. A., 2000 : Politiques publiques comparées pour une approche définitionnelle et diachronique, in CURAPP, *Les méthodes au concret*, PUF, pp 125-141

Vodounon Totin H., 2010 : Sensibilité des eaux souterraines du bassin sédimentaire côtier du Benin à l'évolution du climat et aux modes d'exploitation : stratégies de gestion durable, Thèse de Doctorat, UAC /FLASH /EDP /DGAT, 283 p.

Yao, H. K., 2015, Bénin : un autre scandale de 5 milliards éclate sous l'affaire PPEA in *LA Nouvelle tribune* du 25 Juillet 2015 à 15:30

Yao, H. K., 2015, Affaire PPEA II : Barthélémy Kassa plonge Komi Koutché in *LA Nouvelle tribune* du 11 Août à 16:43

ZOHOUN, J., 2015 : Yahouédéhou-Okounlola : A quand la vérité sur l'affaire machines agricoles in *Aubenin.info* du 28 mai 2015

## **Décrets et loi**

Décret n°11 P. C. M./M. A. P., du 30 décembre 1958, portant fusion du Secteur rénovation de la palmeraie et de la Mission d'Etude de l'Ouémé, en un seul service, dénommé « Secteur Palmeraie-Ouémé ».

Décret n° 72-157, du 9 juin 1972, portant approbation des Statuts de la Société d'Economie Mixte dite « Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO).

Décret n° 72-158, du 9 juin 1972, portant transfert à la Société Nationale d'Aménagement et du Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO), des biens et compétences détenues par le projet d'Aménagement Hydro-agricole Pilote dans la Vallée de l'Ouémé.

Décret n° 72-226 du 7 septembre 1972, modifiant les articles 8 et 15 des Statuts annexés au décret n° 72-157 du 9 juin 1972, portant approbation du Statut de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO).

Loi N°61-26 du 10 août 1961, relative à la définition et aux modalités de mise en valeur des périmètres d'aménagement rural.

## **Wèbographie**

Karl, P. (1900) cité par stephen stigler in Wikipédia 24 juin 2015: 07 h 59

[www.24haubenin.info](http://www.24haubenin.info) ; L'information en temps réel, 28 mai 2015 par Dg 24h consulté le jeudi 28 janvier 2016

<http://www.espritcritique.fr>, consulté le 22 avril 2016

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr>, consulté le 22 avril 2016.

## **ANNEXES**

## *Annexe 1 : Table des illustrations*

Tableau I : Synthèse des centres de documentation et bibliothèques parcourus .....	71
Tableau II: Répartition des catégories d'acteurs rencontrés par groupe ou par entretien libre..	86
Tableau III: Synthèse de l'effectif des informateurs interrogés par commune, arrondissement et village.....	87
Tableau IV: Récapitulation des informateurs interrogés au cours des recherches de terrain .....	89
Tableau V : Régime annuel des vents .....	100
Tableau VI: Inventaire, tendances environnementales accès et valorisation .....	122
Tableau VII : effectif des animaux et volailles tués par différentes pestes dans les communes de la basse vallée de l'Ouémé .....	133
Tableau VIII: Point de mise en place de matériels agricoles par département de 2009 à 2013 ..	166
Tableau IX: Point de mise en place de matériels agricoles dans le département de l'Ouémé-Plateau de 2009 à 2013 .....	167
Tableau X : Matrice des influences directes acteurs/acteurs (MID) .....	184
Tableau XI: Répertoire des positions des acteurs.....	186
Tableau XII : Synthèse des différents conflits, groupes stratégiques et les enjeux.....	231
Tableau XIII synthèse des facteurs caractéristiques du cadre d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles .....	239
Tableau XIV : Matrice des Orientations Stratégiques (MOS) .....	240
Tableau XV : Développement et formulation des orientations stratégiques du système .....	241
Tableau XVI : Mise en évidence des relations de dépendance entre « implication des acteurs à la base » et « échec des projets ».....	247
Tableau XVII : Mise en évidence des relations de dépendance entre « la configuration des acteurs » et leurs « perceptions des résultats des projets SONADER et SONIAH » .....	248
Figure 1 : Schématisation du questionnement de la recherche .....	26
Figure 2 : Synthèse du cadre conceptuel .....	56
Figure 3 : Schéma synthétique de la trajectoire méthodologique de cette thèse .....	92
Figure 4 : Situation de la basse vallée de l'Ouémé .....	96
Figure 5 : Régime pluviométrique inter-mensuelle de la vallée de l'Ouémé.....	98
Figure 6: Rythme des températures dans la basse vallée de l'Ouémé de 1950 à 2010 .....	99
Figure 7 : Unités d'occupation du sol dans le secteur d'étude .....	102
Figure 8 : Etat du couvert végétal de la basse vallée de l'Ouémé.....	106
Figure 9 : Peuplement du delta de l'Ouémé .....	107
Figure 10 : Evolution de la population à l'échelle de la basse vallée de l'Ouémé de 1992 à 2012 .....	115

<b>Figure 11 : Schéma conceptuel de mise en évidence de la cohérence entre quelques outils de développement .....</b>	<b>176</b>
<b>Figure 12 - Graphe d'influences directes acteur par acteur (MID).....</b>	<b>185</b>
<b>Figure 13 : configuration des acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles .....</b>	<b>200</b>
<b>Figure 14 : appréciation de l'arrivée du projet SONADER et celui de SONIAH par les informateurs .....</b>	<b>203</b>
<b>Figure 15: Proportion des informateurs par fonction.....</b>	<b>219</b>
<b>Figure 16: Fréquence de production des spéculations.....</b>	<b>220</b>
<b>Figure 17: Activité principale des producteurs.....</b>	<b>221</b>
<b>Figure 18 : effectifs des producteurs de palmier à huile selon les revenus tirés d'un hectare de production en une saison de récolte .....</b>	<b>224</b>
<b>Figure 19 : Considération de plantation du palmier à huile comme une garantie de lendemain meilleur .....</b>	<b>227</b>
<b>Figure 20 : schéma de traitement artisanal des produits du palmier à huile .....</b>	<b>229</b>

## *Annexe 2 : Guide d'entretien à l'endroit des agents de développement rural et Elus*

**Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé de 1960 à 2010.**

### **Identification**

#### **Les potentialités agricoles**

Les meilleures spéculations dans le milieu

#### **Les politiques agricoles mises en œuvre depuis 1960**

Les causes de l'échec des politiques publiques agricoles

#### **Méthode de conception de ces politiques**

Participative ou non ?

L'utilisation de l'approche communautaire négociée ?

Les insuffisances dans l'élaboration

Les insuffisances dans la mise en œuvre de ces politiques

Niveau d'atteinte des résultats

#### **► Dynamiques socioéconomiques induites dans le milieu**

##### *Les aspects positifs*

*Au plan politique :*

la gouvernance du secteur agricole,

la gestion des terres

*Au plan culturel :*

-importation de nouvelles cultures dans les habitudes alimentaires, amélioration de la scolarisation, amélioration des systèmes cultureux etc

*Au plan économique :*

Amélioration du revenu des producteurs, contribution au développement économique du milieu,

##### *Les aspects négatifs*

Non évaluation des actions mises en œuvre

La question foncière : accaparement des terres

Incohérence des politiques publiques

Conflits induits dans le milieu

Perturbation des calendriers agricoles et des habitudes alimentaires

Les éléphants blancs

**Perspectives**

### *Annexe 3 : Guide d'entretien à l'endroit des paysans*

## **Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé de 1960 à 2010.**

### **Identification**

#### **Monographie de wémε**

Historique de wémε (avec surtout évènement agricole ayant marqué la vie du milieu wémε)

Différents groupes ethniques les plus anciens

Pratiques religieuses (les autels religieux = endroits où l'on fait les pratiques religieuses)

Les activités pratiques surtout agricoles

Mode d'installation des habitations (dispersée, agglomérée)

Données démographiques

Population et peuplement (avec carte de peuplement) d'où sont-ils venus ?

Infrastructures agricoles

#### **Institutions/Organismes d'appui au secteur rural dans la région (wémε)**

Les structures étatiques décentralisées,

Les organismes privés,

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les réseaux sociaux agricoles

Les sites touristiques agricoles

#### **Planification des activités agricoles dans le temps**

Répartition des saisons

Qu'est ce qui annonce l'arrivée d'une saison ? (sortie de l'épervier par exemple)

Disposition pratique pour assurer une bonne saison (consulter le fâ ?.....)

#### **Planification des activités agricoles dans l'espace**

-Dans la zone inondable

Les cultures

-Dans le plateau

Les cultures

#### **Les potentialités agricoles**

Les meilleures spéculations dans le milieu

### **Les politiques agricoles mise en œuvre depuis 1960**

Les causes de l'échec des politiques publiques agricoles

### **Méthode de conception de ces politiques**

Participative ou non ?

L'utilisation de l'approche communautaire négociée ?

Les insuffisances dans l'élaboration

Les insuffisances dans la mise en œuvre de ces politiques

Niveau d'atteinte des résultats

### **► Dynamiques socioéconomiques induites dans le milieu**

#### ***Les aspects positifs***

*Au plan politique :*

la gouvernance du secteur agricole,

la gestion des terres

*Au plan culturel :*

-importation de nouvelles cultures dans les habitudes alimentaires, amélioration de la scolarisation, amélioration des systèmes cultureux etc

*Au plan économique :*

Amélioration du revenu des producteurs, contribution au développement économique du milieu,

#### ***Les aspects négatifs***

Non évaluation des actions mises en œuvre

La question foncière : accaparement des terres

Conflits induits dans le milieu

Perturbation des calendriers agricoles et des habitudes alimentaires

Les éléphants blancs

### **Perspectives**

**Annexe 4 : Questionnaire à l'endroit des ménages agricoles**

Ce questionnaire est adressé aux ménages agricoles de la Basse Vallée de l'Ouémé (BVO), bénéficiaires des actions découlant de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Il est essentiellement administré dans le cadre de la rédaction d'une thèse de Doctorat dont le sujet est intitulé « *Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la Basse Vallée de l'Ouémé de 1960 à 2010* » à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire : « Espaces, Cultures et Développement » (EDP) de l'Université d'Abomey-Calavi.

Numéro du questionnaire:

Date de remplissage: |\_ \_||\_ \_| / |\_ \_||\_ \_| / |\_|\_|\_|\_|\_| | heure de démarrage   
Heure de fin

**I. Identification de l'informateur**

1.1-Commune.....Arrondissement : ..... village :  
.....

1.2-Sexe : Masculin Féminin

1.3-Age (*en années*)

1.4-Fonction :

a-Producteur  Vendeur (se)/Commerçant (e)  c-Eleveur

d-Conducteur  e-Planteur  f-Ouvrier

g-Autres (à préciser).....

1.5-Depuis quand avez-vous embrassé cette fonction ?

a- 0 à 10 ans  b- 10 à 20 ans  c- 20 à 30 ans

d- 30 à 40 ans  e- 40 ans et plus

1.5-Niveau d'instruction :

- a-Non Scolarisé       b-Primaire       c-Secondaire       d-  
Universitaire

1.6-Depuis quand vivez-vous dans la Vallée (*inscrire valeur en année*) ?

- a-Depuis ma naissance       b-autres (à  
préciser).....

1.7-Si producteur, quelles sont les spéculations que vous produisez ?  
.....  
.....

1.8- laquelle produisez vous le plus et pourquoi ?.....  
.....  
.....

1.9- Avez-vous bénéficié une fois de l'appui d'un projet dans vos activités ?

- Oui       non

1.10-Si oui quels sont les projets dont vous avez bénéficiés d'un appui?.....  
.....  
.....

1.11-Quels sont ces appuis ?.....  
.....  
.....

## **II- Connaissance sur les projets de plantation de palmier à huile (SONADER) et de production du riz (SADEVO, SONIAH)**

2.1-Avez-vous connaissance de l'un des Projets :

- a- Plantation de palmier à huile (SONADER) ? Oui       Non

b-Production du riz (SADEVO, SONIAH) ? Oui  Non

2.2-Si oui avez-vous été associé à l'une quelconque des phases d'élaboration de ce projet ?

SONADER Oui  Non

SONIAH Oui  Non

2.3-Que pensez-vous de l'élaboration de ce projet quand à l'implication des bénéficiaires ? SONADER mauvaise  moins satisfaisant

satisfaisant  très satisfaisant

SONIAH mauvaise  moins satisfaisant  satisfaisant  très satisfaisant

2.4-Quels sont selon vous les insuffisances de ce projet quant à son élaboration ?

.....  
.....  
.....  
.....

2.5-Quels sont les avantages que vous avez tirés de la mise en œuvre de ce projet par rapport à :

Organisation de vos activités ?.....

.....  
.....  
.....

Structuration des producteurs ?.....

.....  
.....  
.....

Renforcement de vos capacités ?.....

.....  
.....  
.....

2.5-Quels sont selon vous les insuffisances de ce projet dans sa mise en œuvre quant à : Gestion des terres ?.....

.....  
.....  
.....  
Utilisation des ouvriers ?.....

.....  
.....  
.....  
Gestion des propriétaires terriens.....

.....  
.....  
.....  
2.6- Comment appréciez-vous l'approche d'intervention de ce projet ?

.....  
.....  
.....  
2.7- les objectifs/ résultats prévus par ce projet sont-ils atteints ?

Résultat atteint  résultats mitigés  résultats non atteints

### **III Appréciation des dynamiques induites par le projet dans le secteur agricole**

3.1- Il y-a-t-il des plantations de palmier sélectionné/plantation de riz avant l'introduction du projet ? Oui  Non

3.2- Comment appréciez-vous l'arrivée de ce projet dans la vallée ?

a- Rénovateur dans la production agricole (pourquoi) ? .....

.....  
.....  
.....  
b- Perturbateur des habitudes de production (pourquoi) ?.....

.....  
.....  
.....

c- Expropriateur des biens agricoles (pourquoi) ?.....

.....  
.....  
.....

d- Autres (à préciser) ?.....

.....  
.....  
.....

3.2-Selon vous, quel est l'impact de ce projet sur

a- l'organisation de la filière palmier à huile/ riz dans la vallée ?.....

.....  
.....  
.....

b- l'organisation des producteurs ?.....

.....  
.....  
.....

c- le revenu et la condition de vie des producteurs ?.....

.....  
.....  
.....

d- la gestion des terres ?.....

.....  
.....  
.....

e- le revenu et la condition de vie des ouvriers.....

.....  
.....  
.....  
.....

3.3- Quelle est la superficie de votre exploitation il y a dix ans?

a-moins de 1ha  entre 1 et 2ha  entre 2 et 4ha  plus   
de 4ha

3.4- Quelle est la superficie actuelle de votre exploitation ?

a-moins de 1ha  entre 1 et 2ha  entre 2 et 4ha  plus de 4ha

3.5- Quelle est souvent le revenu tiré d'une saison de récolte à l'hectare ?

a- 10000 à 50000  b- 50000 à 80000   
c- 80000 à 100000  d- 100000 à 120000   
e- 120000 et plus

3.6-Quels sont les investissements que vous faites souvent avec vos revenus ?

.....  
.....  
.....  
.....

#### **IV-Facteurs d'échec des politiques publiques agricoles**

4.1-Peut-on parler de l'échec de ce projet aujourd'hui ?

Oui  Non

4.2-Si oui quels sont les facteurs d'échec de ce projet ?

a- Non pris en compte des facteurs culturels du milieu (à préciser) ?.....  
.....

b- Mauvaise gestion des blocs de palmeraie (en quel terme)?.....  
.....  
.....

c- Ingérence de l'Etat (en quel terme) ?.....  
.....  
.....

d- Autres à préciser ?.....

.....  
.....  
4.3- Si non comment appréciez-vous l'état des blocs de palmeraie aujourd'hui ?

a- Il y-a encore espoir par rapport à l'atteinte des objectifs prévus

b- Plus d'espoir par rapport à l'atteinte des objectifs prévus

c- Secteur entièrement à repenser

4.5- Comment peut-on expliquer l'échec de l'usine de Gbada/ SONIAH ?  
.....  
.....  
.....

**V- Perspectives pour la valorisation du secteur agricole dans la vallée**

Enjeux autour de la plantation de palmier à huile /riz.....  
.....  
.....  
.....

Les défis à relever  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je vous remercie pour votre disponibilité.

*l'heure de fin.*

**Annexe 5 : Questionnaire à l'endroit des ouvriers et agents SONADER**

Ce questionnaire est adressé aux ménages agricoles de la Basse Vallée de l'Ouémé (BVO), bénéficiaires des actions découlant de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Il est essentiellement administré dans le cadre de la rédaction d'une thèse de Doctorat dont le sujet est intitulé « *Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la Basse Vallée de l'Ouémé de 1960 à 2010* » à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire : « Espaces, Cultures et Développement » (EDP) de l'Université d'Abomey-Calavi.

Numéro du questionnaire:

Date de remplissage: |\_ \_||\_ \_| / |\_ \_||\_ \_| / |\_|\_|\_|\_|\_| heure de démarrage

**I. Identification de l'informateur**

1.1-Commune.....Arrondissement : ..... village :  
.....

1.2-Sexe : Masculin  Féminin

1.3-Age (en années)

1.4-Fonction :

- a-Ouvrier  Agent  c-membre coopérative
- d-Conducteur  e-Planteur

f-Autres (à préciser).....

1.5-Depuis quand avez-vous exercé ce métier ?

- a- 0 à 10 ans  b- 10 à 20 ans  c- 20 à 30 a
- d- 30 à 40 ans  e- 40 ans et plus

1.5-Niveau d'instruction :

- a-Non Scolarisé       b-Primaire       c-Secondaire       d-  
Universitaire

1.6-Depuis quand vivez-vous dans la Vallée (*inscrire valeur en année*) ?

- a-Depuis ma naissance       b-autres (à  
préciser).....

1.7-Si producteur, quelles sont les spéculations que vous produisez ?.....

.....  
.....

1.8- laquelle produisez vous le plus et pourquoi ?.....

.....  
.....  
.....

1.9- Avez-vous bénéficié une fois de l'appui d'un projet dans vos activités ?

- Oui       non

1.10-Si oui quels sont les projets dont vous avez bénéficiés d'un appui?.....

.....  
.....  
.....

1.11-Quels sont ces appuis ?.....

.....  
.....  
.....

## **II- Connaissance sur le projet de plantation de palmier à huile (SONADER)**

2.1-Avez-vous connaissance de l'un du Projet de Plantation de palmier à huile (SONADER) ? Oui       Non

2.2-Si oui avez-vous été associé à l'une quelconque des phases d'élaboration de ce projet ?

SONADER Oui  Non

2.3-Que pensez-vous de l'élaboration de ce projet quand à l'implication des bénéficiaires ? SONADER mauvaise  moins satisfaisant   
satisfaisant  très satisfaisant

2.4-Quels sont selon vous les insuffisances de ce projet quant à son élaboration ?

.....  
.....  
.....

2.5-Quels sont les avantages que vous avez tirés de la mise en œuvre de ce projet par rapport à :

Organisation de vos activités ?.....

.....  
.....  
.....

Structuration des producteurs ?.....

.....  
.....  
.....

Renforcement de vos capacités ?.....

.....  
.....  
.....

2.5-Quels sont selon vous les insuffisances de ce projet dans sa mise en œuvre quant à : Gestion des terres ?.....

.....  
.....  
.....

Utilisation des ouvriers ?.....

.....  
.....  
.....

Gestion des propriétaires terriens.....

.....  
.....

2.6- Comment appréciez-vous l'approche d'intervention de ce projet ?

.....  
.....

2.7-Avez-vous été ouvrier une fois sur les blocs de SONADER ?

Oui  Non

2.8-Si oui quel type de travail avez-vous fait ?

a-Rabattage  b- élagage des palmiers   
c-Ramassage des régimes de palme  d- cueillette des régimes   
e-autres (à préciser)

2.9-A combien êtes-vous payés

**-à la tâche (préciser la quantité de travail)?**.....

a-Rabattage .....  
b-Elagage des palmiers.....  
c-Ramassage des régimes de palme.....  
d-Cueillette des régimes.....  
e-autres (à préciser) .....

**-par Jour (préciser la quantité de travail)?**.....

a-Rabattage .....  
b-Elagage des palmiers .....  
c-Ramassage des régimes de palme.....  
d-Cueillette des régimes.....  
e-autres (à préciser) .....

2.8- les objectifs/ résultats prévus par ce projet sont-ils atteints ?

Résultat atteint  résultats mitigés  résultats non atteints

### III Appréciation des dynamiques induites par le projet dans le secteur agricole

3.1- Il y-a-t-il des plantations de palmier sélectionné avant l'introduction du projet ?

Oui  Non

3.2- Comment appréciez-vous l'arrivée de ce projet dans la vallée ?

a- Rénovateur dans la production agricole  
(pourquoi) ? .....

.....  
.....

b- Perturbateur des habitudes de production (pourquoi) ?.....

.....  
.....  
.....

c- Expropriateur des biens agricoles (pourquoi) ?.....

.....  
.....  
.....

d- Autres (à préciser) ?.....

.....  
.....  
.....

3.2-Selon vous, quel est l'impact de ce projet sur

a- l'organisation de la filière palmier à huile dans la vallée ?.....

.....  
.....  
.....

b- l'organisation des producteurs ?.....

.....  
.....  
.....

c- le revenu et la condition de vie des producteurs ?.....

.....  
.....

d- la gestion des terres ?.....

.....  
.....

e- le revenu et la condition de vie des ouvriers.....

.....  
.....

**IV-Facteurs d'échec des politiques publiques agricoles**

4.1-Peut-on parler de l'échec de ce projet aujourd'hui ?

Oui  Non

4.2-Si oui quels sont les facteurs d'échec de ce projet ?

a- Non pris en compte des facteurs culturels du milieu (à préciser) ?.....

.....  
b- Mauvaise gestion des blocs de palmeraie (en quel terme)?.....

.....  
c- Ingérence de l'Etat (en quel terme) ?.....

d- Autres à préciser ?.....  
.....

4.3- Si non comment appréciez-vous l'état des blocs de palmeraie aujourd'hui ?

a- Il y-a encore espoir par rapport à l'atteinte des objectifs prévus

b- Plus d'espoir par rapport à l'atteinte des objectifs prévus

c- Secteur entièrement à repenser

d- Autre à préciser .....

4.5- Comment peut-on expliquer l'échec de l'usine de Gbada ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

#### **V- Perspectives pour la valorisation du secteur agricole dans la vallée**

.....  
.....  
.....  
.....

Je vous remercie pour votre disponibilité.

*l'heure de fin.*

**Annexe 6 : Questionnaire à l'endroit des ouvriers et agents de SONIAH**

Ce questionnaire est adressé aux ménages agricoles de la Basse Vallée de l'Ouémé (BVO), bénéficiaires des actions découlant de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Il est essentiellement administré dans le cadre de la rédaction d'une thèse de Doctorat dont le sujet est intitulé « *Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la Basse Vallée de l'Ouémé de 1960 à 2010* » à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire : « Espaces, Cultures et Développement » (EDP) de l'Université d'Abomey-Calavi.

Numéro du questionnaire:

Date de remplissage: |\_ \_||\_ \_| / |\_ \_||\_ \_| / |\_|\_|\_|\_|\_|\_ | heure de démarrage

**I. Identification de l'informateur**

1.1-Commune.....Arrondissement : ..... village :  
.....

1.2-Sexe : Masculin  Féminin

1.3-Age (*en années*)

1.4-Fonction :

a-Agent de SONIAH  b-Planteur  c-Ouvr

d-Autres  (à

*préciser*).....

1.5-Depuis quand avez-vous exercé cette fonction ?

a- 0 à 10 ans  b- 10 à 20 ans  c- 20 à 30 a

d- 30 à 40 ans  e- 40 ans et plus

1.5-Niveau d'instruction :



SONIAH    mauvaise                     moins satisfaisant     satisfaisant     très satisfaisant

2.4-Quels sont selon vous les insuffisances de ce projet quant à son élaboration ?

.....  
.....  
.....

2.5-Quels sont les avantages que vous avez tirés de la mise en œuvre de ce projet par rapport à :

Organisation de vos activités ?.....

.....  
.....  
.....

Structuration des producteurs ?.....

.....  
.....  
.....

Renforcement de vos capacités ?.....

.....  
.....  
.....

2.5-Quels sont selon vous les insuffisances de ce projet dans sa mise en œuvre quant à : Gestion des terres ?.....

.....  
.....  
.....

Utilisation des ouvriers ?.....

.....  
.....  
.....

Gestion des plantations du riz ?.....

.....  
.....  
.....

2.6- Comment appréciez-vous l'approche d'intervention de ce projet ?

.....  
.....  
.....

2.7-Avez-vous été ouvrier une fois sur les plantations du riz ou à la SONIAH ?

Oui  Non

2.8-Si oui quel type de travail avez-vous fait ? .....

.....  
.....  
.....

2.9- les objectifs/ résultats prévus par ce projet sont-ils atteints ?

Résultat atteint  résultats mitigés  résultats non atteints

### **III Appréciation des dynamiques induites par le projet dans le secteur agricole**

3.1- Il y-a-t-il des plantations de riz dans le milieu avant l'introduction du projet ?

Oui  Non

3.2- Comment appréciez-vous l'arrivée de ce projet dans la vallée ?

a- Rénovateur dans la production agricole (pourquoi) ? .....

.....  
.....  
.....

b- Perturbateur des habitudes de production (pourquoi) ?.....

.....  
.....  
.....

c- Expropriateur des biens agricoles (pourquoi) ?.....

.....  
.....  
.....

d- Autres (à préciser) ?.....

.....  
.....  
.....  
3.2-Selon vous, quel est l'impact de ce projet sur

a- l'organisation de la filière riz dans la vallée ?.....  
.....  
.....  
.....

b- l'organisation des producteurs ?.....  
.....  
.....  
.....

c- le revenu et la condition de vie des producteurs ?.....  
.....  
.....  
.....

d- la gestion des terres ?.....  
.....  
.....  
.....

e- le revenu et la condition de vie des ouvriers.....  
.....  
.....  
.....

**IV-Facteurs d'échec des politiques publiques agricoles**

4.1-Peut-on parler de l'échec de ce projet aujourd'hui ? Oui  Non

4.2-Si oui quels sont les facteurs d'échec de ce projet ?

a- Non pris en compte des facteurs culturels du milieu (à préciser) ?.....  
.....  
.....

b- Mauvaise gestion des plantations du riz (en quel terme)?.....

.....  
.....  
.....

c- Ingérence de l'Etat (en quel terme) ?.....

.....  
.....  
.....

d- Autres à préciser ?.....

.....  
.....  
.....

4.5- Comment peut-on expliquer l'échec de l'usine de la SONIAH ?.....

.....  
.....  
.....

#### **V- Perspectives pour la valorisation du secteur agricole dans la vallée**

.....  
.....  
.....

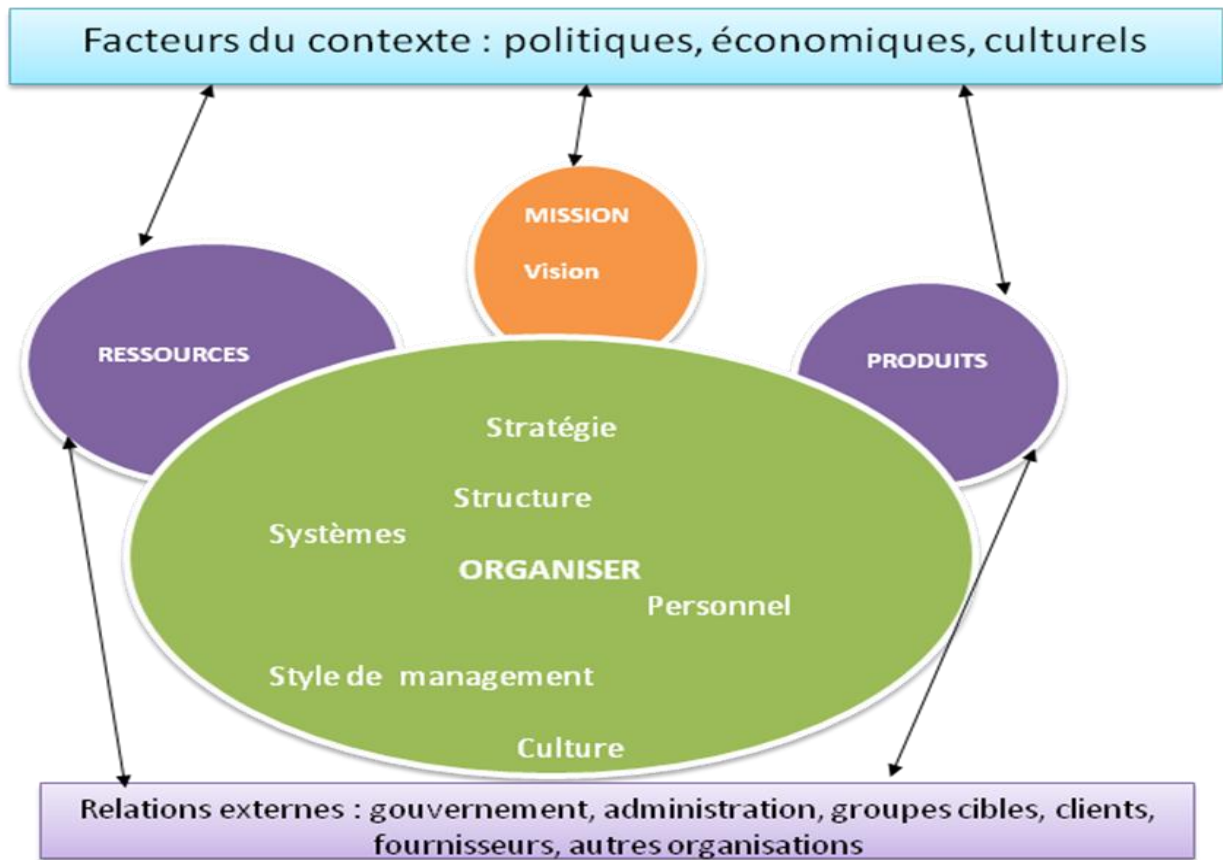
.....  
.....

Je vous remercie pour votre disponibilité.

*l'heure de fin.*

*Annexe 7 : Modèle Intégré d'Organisation (MOI)*

**Modèle Intégré d'Organisation (MIO)**



*Annexe 8 : Tableau XI : Matrice des Orientations Stratégiques (MOS)*

MO S	OPPORTUNITES						MENACES		
<b>FORCES</b>									
<b>FAIBLESSES</b>									
<b>Total</b>									

## TABLE DES MATIERES

<b>DEDICACE</b> .....	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>270</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>6</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>11</b>
<b>PREMIERE PARTIE :</b> .....	<b>15</b>
<b>CADRES THEORIQUE, CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>15</b>
<b>CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>16</b>
<b>1.1-Problématique</b> .....	<b>16</b>
1.1.1-Hypothèses de travail .....	24
1.1.1.1-Hypothèse principale.....	24
1.1.1.2-Hypothèses dérivées .....	24
1.1.2- Objectifs de la recherche.....	25
1.1.2.1- Objectif général .....	25
1.1.2.2- Objectifs spécifiques.....	25
<b>1.2-Pertinence du sujet de recherche</b> .....	<b>27</b>
1.2.1-Raisons subjectives .....	27
1.2.2-Raisons objectives .....	28
<b>1.3- Clarification des concepts</b> .....	<b>29</b>
<b>1.4-Configuration théorique de référence de la thèse</b> .....	<b>57</b>
<b>CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>69</b>
<b>2.1-Nature de la recherche</b> .....	<b>69</b>
<b>2.2-Sources documentaires</b> .....	<b>71</b>
<b>2.3-Sources orales</b> .....	<b>72</b>
<b>2.4-Techniques, outils et instruments de collecte de données de la recherche</b> .....	<b>73</b>
2.4.1-Techniques de collecte des données.....	73
2.4.1.1- Observation directe.....	73
2.4.1.2- Entretiens individuel et focus group .....	74
2.4.1.3-Analyse de contenu des documents de politique .....	74
2.4.1.4-Enquêtes de terrain .....	75
2.4.2-Outils et instruments de collecte de données.....	78
2.4.2.1-Utilisation des questionnaires .....	78
2.4.2.2-Utilisation des guides d'entretien. ....	79
2.4.2.3-Utilisation de grilles d'observation.....	79
2.4.2.4-Utilisation de grilles de lecture.....	79
2.4.2.5-Utilisation de la matrice d'analyse de contenu des politiques.....	80
2.4.2.6-Utilisation de la matrice d'orientations stratégiques (MOS).....	81
2.4.2.7- Utilisation des instruments de travail comme l'enregistreur et l'appareil photo. ....	81
2.4.2.8- Utilisation des citations et verbatim dans le document.....	82

<b>2.5-Groupe cible et échantillonnage .....</b>	<b>82</b>
2.5.1-Groupes cibles .....	82
2.5.2-Echantillonnage .....	84
2.5.2.1-Choix des politiques publiques agricoles.....	84
2.5.2.2-Choix des acteurs interrogés .....	85
<b>2.6-Méthodes de traitement et d'analyse des données .....</b>	<b>89</b>
<b>2.7- Synthèse de la trajectoire méthodologique de la thèse.....</b>	<b>92</b>
<b>2.8-Contraintes et limites de l'étude .....</b>	<b>93</b>
<b>CHAPITRE III : PRESENTATION SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU CADRE D'ETUDE.....</b>	<b>95</b>
<b>3.1. Caractéristiques biophysiques et humaines de la basse vallée de l'Ouémé .....</b>	<b>95</b>
3.1.1. Situation géographique du cadre d'étude .....	95
3.1.2. Caractéristiques biophysiques de la basse vallée de l'Ouémé .....	97
3.1.2.1. Aspects climatiques et régime pluviométrique du milieu .....	97
3.1.2.2. Ambiance thermométrique du secteur .....	99
3.1.2.3. Caractéristiques des vents dominants du milieu .....	99
3.1.2.4. Humidité relative et insolation du milieu .....	101
3.1.3. Aspects hydrogéologiques .....	101
3.1.4 : Aspects pédologiques et formations végétales .....	103
<b>3.2-Peuplement de la région du delta de l'Ouémé.....</b>	<b>107</b>
<b>3.3-Evolution administrative de la zone .....</b>	<b>111</b>
<b>3.4. Aspects socio-économiques .....</b>	<b>114</b>
3.4.1 : Caractéristiques sociodémographiques de la basse vallée de l'Ouémé .....	114
3.4.2 : Activités économiques.....	116
3.4.2.1 : Agriculture .....	116
3.4.2.2 : Pêche artisanale.....	119
3.4.2.3 : Elevage domestique.....	120
3.4.2.4 : Exploitation du sable lagunaire .....	121
<b>3.5-Les ressources naturelles.....</b>	<b>122</b>
<b>3.6-L'analyse des déterminants du secteur productif de la basse vallée de l'Ouémé.....</b>	<b>124</b>
3.6.1 : Forces identifiées dans le secteur productif .....	124
3.6.2 : Faiblesses identifiées dans le secteur productif .....	127
3.6.3 : Opportunités identifiées dans le secteur productif .....	131
3.6.4 : Menaces identifiées dans le secteur productif .....	131
<b>DEUXIEME PARTIE :.....</b>	<b>135</b>
<b>DU PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES MISES EN ŒUVRE DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME AUX DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES INDUITES.....</b>	<b>135</b>
<b>CHAPITRE IV : CADRE LEGAL D'ELABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES AU BENIN ET REGARDS CROISES SUR LE PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES MISES EN ŒUVRE DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME .....</b>	<b>136</b>
<b>4.1-Cadre légal en matière d'élaboration des politiques publiques au Bénin .....</b>	<b>136</b>
<b>4.2 Regards croisés sur la politique publique agricole au Bénin.....</b>	<b>139</b>
4.2.1-La période des indépendances 1960 à 1975 .....	139
4.2.2- De la période du marxisme-léninisme à la restructuration économique (1975 à 1990).....	148
4.2.3- La période du libéralisme économique à partir de 1991.....	150
<b>4.3 Les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé et leur cohérence.....</b>	<b>153</b>

4.3.1- Les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l’Ouémé .....	153
4.3.1.1- Projet de plantation de palmiers à huile sélectionnés géré par la SONADER .....	155
4.3.1.2- Société Nationale d’Aménagement et de Développement de la Vallée de l’Ouémé (SADEVO) .....	157
4.3.1.3- Projet d’Appui au Développement Rural de l’Ouémé et du Plateau (PADRO), 2000-2008 .....	159
4.3.1.4- Programme d’Urgence d’Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA), 2007-2011 .....	161
4.3.1.5- Projet d’Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), 2005-2010 .....	162
4.3.1.6- Programme d’Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) .....	162
4.3.1.7- Programme de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes (PGIPAP) .....	163
4.3.1.8- Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA), 2008-2013 .....	164
4.3.1.9- Projet de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées (PDAVV), 2008-2011 .....	169
4.3.1.10- Projet d’Installation des jeunes dans l’Agriculture (PSIJA), 2009-2011 .....	169
4.3.1.11- Projet d’Appui aux Dynamiques Productives (PADYP), 2008-2013 .....	170
4.3.1.12- Projet d’Appui à la Filière Riz du Bénin (PAFIRIZ), 2009-2014 .....	171
4.3.1.13- Programme d’Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER), 2009-2015 .....	172
4.3.1.14- Projet d’Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l’Ouémé (PAIA-VO), 2014-2019 .....	173
<b>4.4- Analyse de cohérence des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l’Ouémé .....</b>	<b>174</b>
4.4.1- Perception de la notion de cohérence .....	174
4.4.2- Cohérence des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l’Ouémé .....	177
4.4.2.1- L’adéquation des politiques publiques avec les besoins du cadre d’intervention .....	178
4.4.2.2- La prise en compte des aspirations des communautés bénéficiaires .....	179
4.4.2.3- Le cadrage des objectifs de l’intervention avec la vision du développement du secteur .....	180
4.4.2.4- Le niveau de réalisation des objectifs de l’intervention .....	181
4.4.2.5- La complémentarité ou rivalité des actions développées .....	181
<b>CHAPITRE V : DISCOURS DES ACTEURS ET RAISONS D’ECHEC DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L’OUEME .....</b>	<b>183</b>
<b>5.1- Jeu des acteurs dans le processus d’élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles .....</b>	<b>183</b>
5.1.1- Acteurs dominants .....	186
5.1.2- Acteurs autonomes .....	188
5.1.3- Les acteurs relais .....	192
5.1.4- Acteurs dominés .....	199
<b>5.2- Analyse des discours d’acteurs autour des projets de plantation de palmier à huile sélectionné et de production du riz .....</b>	<b>201</b>
5.2.1- Perception des acteurs des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz dans la basse vallée de l’Ouémé .....	202
<b>5.3- Raisons d’échec des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz .....</b>	<b>204</b>
5.3.1- Raisons d’échec du projet de plantation de palmier à huile .....	204
5.3.1.1- Les insuffisances dans la conception du projet .....	205
5.3.1.2- Les insuffisances dans la mise en œuvre .....	205
5.3.2- Des raisons d’échec du projet de production du riz (projet SONIAH) .....	209
5.3.2.1- Les raisons de l’Etat et l’obsession des cadres de l’administration béninoise .....	209
5.3.2.2- Les éléments naturels d’explication de l’échec de la SONIAH .....	211
5.3.2.3- Marché parallèle du paddy: source de la sous alimentation de la SADEVO .....	212
5.3.2.4- L’héritage culturel des interventions : source d’échec des politiques publiques agricoles .....	213
<b>CHAPITRE VI : DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L’OUEME .....</b>	<b>218</b>
<b>6.1- Caractéristiques des acteurs rencontrés dans le secteur productif .....</b>	<b>218</b>
6.1.1- Structure par âge des informateurs .....	218
6.1.2- Structure de la production agricole .....	219

6.1.3-Structure des principales spéculations des producteurs.....	220
<b>6.2-Dynamiques socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé .....</b>	<b>222</b>
6.2.1-Dynamiques alimentaires et productives .....	222
6.2.2-Paupérisation de la masse ouvrière .....	223
6.2.3-Possession d’une plantation de palmier à huile : signe d’une garantie de lendemain meilleur .....	227
6.2.4-Palmeraie, un élément conservateur de l’écosystème. ....	230
6.2.5- Instauration d’un appareil d’exploitation du monde paysan à travers la création des Coopératives d’Aménagement Rural (CAR). ....	230
6.3- Modélisation du processus d’élaboration des politiques publiques .....	232
6.3.1-Déterminants internes affectant le développement de la basse vallée de l’Ouémé .....	233
6.3.2-Déterminants internes pouvant aider le développement de la basse vallée de l’Ouémé .....	238
6.3.3- Déterminants externes affectant le développement de la basse vallée de l’Ouémé.....	238
6.3.4- Déterminants externes pouvant favoriser le développement de la basse vallée de l’Ouémé .....	238
6.3.5- Approche d’identification, de conception et de mise en œuvre d’un projet participatif.....	242
6.3.6- Financement rural et agricole à travers les politiques publiques.....	243
<b>6.4-Vérification des relations de dépendance entre les différentes variables mises en évidence dans les hypothèses par le test d’indépendance du Chi<sup>2</sup> .....</b>	<b>245</b>
6.4.1-Principe de calcul du test d’indépendance du Chi <sup>2</sup> ou $\chi^2$ (prononcé « khi-deux » ou « khi carré ») selon Karl Pearson .....	245
6.4.2-Vérification des relations de dépendance entre « implication des acteurs à la base » et « échec des projets » par le test d’indépendance du Chi <sup>2</sup> .....	246
6.4.3-Vérification des relations de dépendance entre « la configuration des acteurs » et leurs « perceptions des résultats des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l’Ouémé ». ....	248
6.4.4-Vérification des relations de dépendance entre « L’idéalisations des politiques publiques agricoles » et « l’objectivité des modes opératoires de formulation et des dynamiques locales suscitées» .....	249
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>251</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>255</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>269</b>
Annexe 1 : Guide d’entretien à l’endroit des agents de développement rural et Elus.....	270
Annexe 2 : Guide d’entretien à l’endroit des paysans .....	274
Annexe 3 : Questionnaire à l’endroit des ménages agricoles.....	276
Annexe 4 : Questionnaire à l’endroit des ouvriers et agents SONADER .....	283
Annexe 5 : Questionnaire à l’endroit des ouvriers et agents de SONIAH.....	290
Annexe 6 : Modèle Intégré d’Organisation (MOI) .....	296
Annexe 7 : Tableau XI : Matrice des Orientations Stratégiques (MOS).....	297
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>298</b>